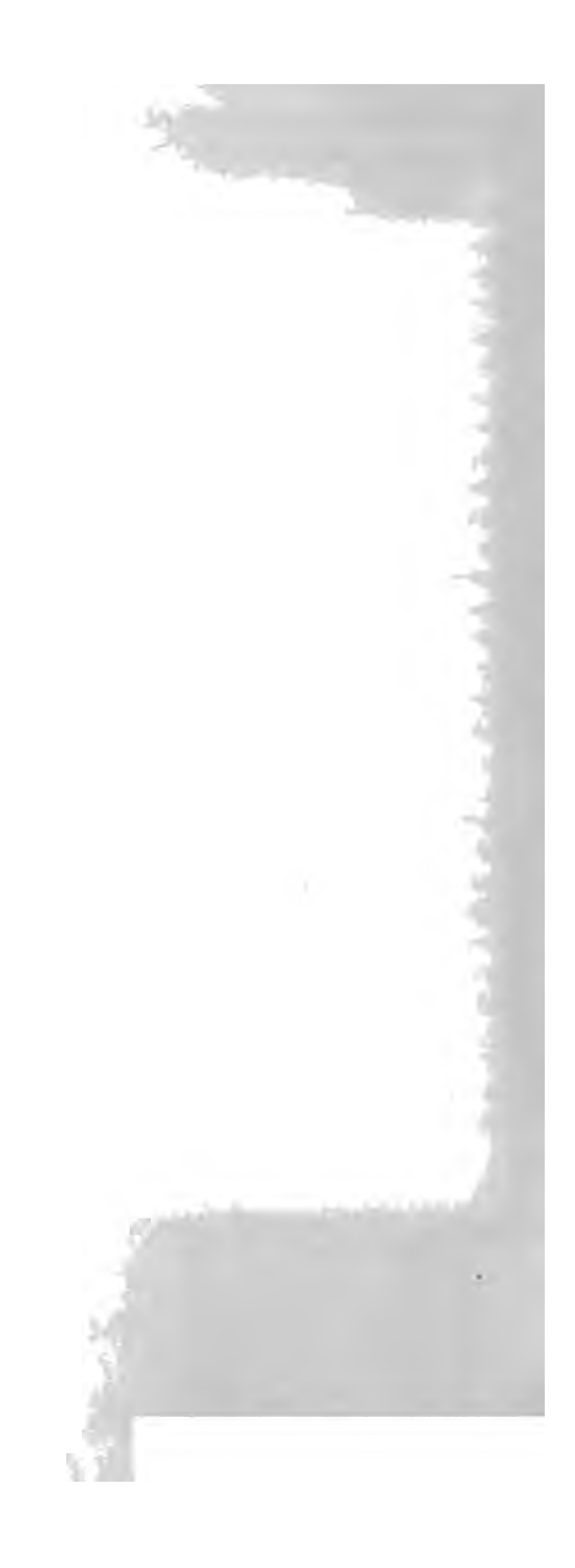

The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS



HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ

DE LIMOGES

II

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ

DE LIMOGES

II

LIBRAIRES DÉPOSITAIRES

A NIORT
CHEZ M. CLOUZOT.

A BORDEAUX
CHEZ M. C. LEFEBVRE.

A LIMOGES
CHEZ Mme Ve DUCOURTIEUX.

A ANGOULÊME
CHEZ M. GOUMARD.

Paris. — Imprimerie PILLET FILS AINÉ, rue des Grands-Augustins, 5.

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ DE LIMOGES

PAR

F. MARVAUD

Professeur d'histoire en retraite, Officier d'Académie,
ancien Vice-Président de la Société archéologique et historique de la Charente,
et correspondant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

TOME SECOND



A PARIS

CHEZ J.-B. DUMOULIN

Libraire de la Société des Antiquaires de France,

13, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS

1873

HISTOIRE

DES

VICOMTES ET DE LA VICOMTÉ DE LIMOGES

CHAPITRE XV

JEANNE DE BLOIS, DITE LA BOITEUSE, VICOMTESSE DE LIMOGES

Avénement de Charles V : ligue contre le prince de Galles. — Les campagnes ravagées. — Note sur la dépense des officiers de la monnaie. — Louis, vicomte de Rochechouart, abandonne le parti des Anglais. — Rochechouart assiégé par Jean Chandos et le comte de Pembroch. — Le duc de Berry dans le Limousin. — Cession de la vicomté par Jeanne-la-Boiteuse à Charles V. — Les ducs de Berry et de Bourbon devant Limoges. — Les consuls et les bourgeois reçoivent les troupes royales. — Le commandement donné à Jean de Villemur, à Jean de Beaufort par les princes français. — Duguesclin sur les frontières du Limousin. — Le prince de Galles marche contre Limoges ; la ville est assiégée. — Craintes des habitants. — Exploits de Duguesclin. — Le prince de Galles donne l'assaut. — L'évêque fait prisonnier. — Noble résistance de Jean de Villemur et de ses compagnons. — Tableau des désastres de Limoges. — La liberté rendue à l'évêque. — Le prince de Galles à Grandmont. — Note sur la princesse de Galles. — Départ du prince de Galles ; ses remords. — Tableau des ruines faites par les Anglais : dévouement de Grégoire XI. — État malheureux du pays. — Les consuls demandent à Charles V de les secourir.

La France, si malheureuse à Créci et à Poitiers, si humiliée et amoindrie par le traité de Bretigni, put espérer de refaire sa fortune, quand Charles V, l'ennemi irréconciliable des Anglais, décidé à ne pas jouer la fortune du peuple et la royauté dans une grande bataille, eut succédé au roi Jean, qui venait de mourir en Angleterre pour sau-

vegarder son honneur. Les barons d'Aquitaine, secrètement excités par le nouveau roi, se montrèrent impatients de se soustraire à la suzeraineté du prince de Galles, qui tenait sa cour à Bordeaux, faisait battre monnaie à Limoges, où les officiers institués à la place de ceux de la vicomté tenaient un compte exact des produits et des dépenses de la fabrication [1]. Mais quand il voulut exiger des subsides dont la noblesse se croyait exempte, ceux du Limousin qui l'avaient suivi en Espagne, furent les premiers à se déclarer contre lui; les barons de Malemort, les vicomtes de Ventadour, les chevaliers de Lastours, le sire de Pierre-Buffière, et tous ceux qui pouvaient réunir dans leurs manoirs quelques hommes de guerre, se liguèrent avec d'autres du pays de Gascogne.

La bourgeoisie des villes ne parut pas aussi décidée à secouer le joug de l'étranger : c'est qu'elle n'avait pas les mêmes raisons que la noblesse, elle se laissait tromper par le prince qui feignait de respecter les priviléges des villes et n'augmentait pas les impôts. Sur son refus de se présenter à la cour des pairs devant laquelle Charles V l'avait mandé, il s'était mis en campagne contre les barons révoltés, faisant publier qu'il viendrait bientôt à Paris « le bassinet en tête, avec soixante mille hommes en sa compagnie. » Ses gens d'armes, divisés en petites bandes, couraient les campagnes, tuaient les laboureurs, poursui-

1. On lit dans un état de dépenses des officiers de la monnaie de Limoges de l'année 1365 (*Arch. de Pau*, S. E, n° 628) : « Pour compte du roy d'Angleterre, frais de tournées de Raymond Guibert, maître général des monnaies, achat d'une balance à Côysier fils, 65 s. — Versement à Aleim de Stokes, trésorier du prince de Galles, 5,050 l. — A Pierre Oudoyer, prévost des ouvriers, pour envoyer quelques-uns de ceux-ci à Bordeaux, 10 l. — Au connétable de Bordeaux, par ordre du prince de Galles, 3,340 l. — Détail des travaux faits par Micheli Bize, maître de la monnaie de Limoges, et observations relatives à la fabrication et à l'échange du billon noir contre le blanc. » (Le billon noir était de cuivre; le billon blanc, un mélange de cuivre et d'argent.)

vaient les nobles récalcitrants, semaient partout la destruction par le fer et par le feu : lâches vengeances qui déshonoraient leurs auteurs, sans être utiles à leur cause. Le désespoir était général, mais les populations comptaient sur Charles V : barons, prélats, bourgeois et manants s'adressaient à son patriotisme : « Cher sire, disaient-ils, vous avez cause, et sachez que sitôt que l'aurez entreprise, vous trouverez que se tourneront devers vous prélats, comtes, barons, chevaliers et écuyers, et bourgeois de bonnes villes. »

Louis, vicomte de Rochechouart, longtemps attaché à la cause de la famille de Montfort, servait encore dans les rangs des Anglais, espérant que le prince de Galles augmenterait sa fortune par la cession de quelques nouveaux fiefs au détriment de Jeanne-la-Boiteuse. La récompense se fit sans doute trop attendre; peu de temps après, entraîné par l'exemple des barons du pays, animé du même patriotisme, il allait se ranger sous la bannière de la France, lorsque le prince anglais, soupçonnant ses intentions, le retint prisonnier et tint sa châtellenie sous le séquestre, jusqu'à ce que, vaincu par les prières des barons du Poitou, il consentît à lui rendre la liberté. Le vicomte revint sur ses terres, donna le commandement de son château au Breton Thibaud du Pont, « moult bonhomme d'armes, avec lequel il avait souvent combattu en Bretagne, et envoya tantôt défier le prince, et lui fit grand'guerre [1]. » Le prince de Galles, irrité, chargea Jean Chandos de se mettre à sa poursuite; « et ceux-ci se mirent entre Anjou et Tourraine et tout contreval la rivière de Vienne, et entrèrent en la terre du vicomte, et gâtèrent et lardèrent malement, et n'y laissèrent rien, fors les for-

1. Froissart.

teresses, que tout ne fût exilé, et furent devant la ville de Rochechouart. » Chandos qui n'avait trouvé nulle part de résistance, s'arrête, examine les remparts, est surpris de leur solidité et de la force des tours. Le vicomte, attendant l'attaque, a placé Montbrun à la porte du Pic, près du château; Thibaud du Pont à celle de Marchedieu; Elion de Thalay à celle de Bereau, et Châteauneuf à la porte Panard. Les murs sont attaqués; les assiégés font pleuvoir une grêle de traits sur les assiégeants, qui sont renversés en dressant leurs échelles. Chandos continua huit jours de menacer la ville, mais fut obligé de se retirer, poursuivi par les assiégés aux cris de : « Mort aux Anglais ! » Le comte de Pembroch, qui d'abord n'avait pas voulu suivre Chandos, crut avoir raison du vicomte, et vint à son tour attaquer la place, mais ne fut pas plus heureux. Alors Louis de Rochechouart, dans la crainte que les Anglais ne revinssent à la charge, se mit, lui, sa femme, ses enfants et son château « en l'obéissance et service du roi de France, se déclarant son homme lige. » Repoussés de ce côté, quelques détachements ennemis, se dirigeant vers Poitiers, saccagèrent l'abbaye de Boubon, occupée par des religieuses de l'ordre de Fontevrault [1].

Déjà plusieurs places d'Aquitaine étaient tombées au pouvoir des Français; le duc de Berry s'avançait vers le Limousin à la tête de douze cents chevaux et de trois mille lances, espérant s'emparer de Limoges sans coup férir, parce que, depuis quelque temps, Charles V engageait les habitants à ouvrir leurs portes. Les bourgeois ne demandaient pas mieux, mais ils craignaient le retour offensif du

1. Cette abbaye, située dans la commune de Cussac, avait été établie en 1106, par Robert d'Arbrissel, fondateur de cet ordre. Le cloître, formé d'une suite de belles arcades, existe encore. La révolution de 93 a détruit tout le reste.

prince de Galles, qui tenait alors sa cour à Angoulême; ils craignaient aussi pour leurs franchises communales, car leur ville étant au pouvoir des Français, Jeanne-la-Boiteuse pouvait bien venir s'y établir en qualité de vicomtesse, et y faire revivre tous les anciens priviléges de sa famille. Elle venait en effet de faire sommer les consuls de la reconnaître, et, sur leur refus, elle s'adressa à Charles V. Ce prince, feignant de ne pas approuver ses prétentions, espérant rendre les habitants plus traitables, s'engagea à lui faire cession de tous ses droits sur la ville et le Château. Soit qu'elle désespérât de pouvoir rétablir son autorité dans la vicomté, soit qu'elle s'entendît avec Charles V, qui se serait engagé à lui en faire, en temps opportun, rétrocession, supposition qui paraît la plus convenable, car on ne comprendrait pas qu'elle eût eu la pensée de priver ses enfants de ce riche héritage, Jeanne-la-Boiteuse donna à Charles V, à titre irrévocable, la vicomté de Limoges avec tous les droits qui en résultaient, comme témoignage de reconnaissance des nombreux services que le roi lui avait rendus, ainsi qu'à sa famille (1369) [1]. Il est à remarquer que, dans cette donation, elle prend le titre de duchesse de Bretagne, contrairement aux conditions stipulées dans le traité de Guérande. Voulait-elle, par là, protester contre ce traité ? Charles V lui avait-il promis de la soutenir dans la revendication de ses droits? Nous connaissons assez la politique du prince pour admettre, sinon l'affirmation, au moins la vraisemblance de ces deux suppositions.

Sur ces entrefaites, Jean Chandos arriva à Limoges, y

1. « ... Nos ex ingentibus et necessariis causis et voluntate nostra, in recognitionem beneficiorum nobis et nostris per regiam Majestatem impertitorum... » (*Acte du 9 juin 1369, fait à Paris.* ARCH. DE PAU.) — Selon les *chroniques manuscrites* de Limoges, Charles V eut recours à ce subterfuge, pour faire croire aux habitants qu'il voulait les défendre contre la vicomtesse.

établit une forte garnison, pour défendre la place menacée par les ducs de Berry, d'Anjou, de Bourbon et d'Alençon, qui n'étaient plus qu'à une petite distance. Il espérait s'y maintenir longtemps, lasser le courage des princes, car il avait à leur opposer de fortes murailles protégées par de hautes tours et de larges fossés. Ses archers et son artillerie, placés dans le clocher de l'église de Saint-Étienne, pouvaient tenir les assiégeants à distance. Cependant les ducs de Berry et de Bourbon n'en prirent pas moins position devant la place, espérant que les bourgeois, qu'ils croyaient gagnés par Charles V, leur en ouvriraient les portes. Duguesclin, qui arriva bientôt avec des troupes assez nombreuses, engagea les habitants à reconnaître l'autorité royale. Ceux-ci hésitaient encore, tant ils craignaient les vengeances du prince de Galles, lorsque Jean de Cros de Calmefort, évêque de Limoges, « tout compère qu'il était du prince de Galles, » mais qui venait de se déclarer pour Charles V, arriva d'Angoulême, affirmant que le prince était mort, qu'il l'avait vu ensevelir.

Dès lors, les consuls, les bourgeois et le peuple de la Cité se décidèrent à recevoir dans leurs murs les troupes royales, surtout quand ils virent paraître Duguesclin. « Quand messire Bertrand Duguesclin, raconte Froissart, fut venu au siége, si s'en réjouirent grandement les François, et grand'nouvelle de lui et dedans la cité et dehors Tantôt il commença à aherder les traités qui étoient entamés entre l'évêque de Limoges et ceux de la Cité et le duc de Berry, et les poursuivit si soigneusement et si sagement, qu'ils se firent et tournèrent françois; et entrèrent le duc de Berry, le duc de Bourbon, messire Gui de Blois et les seigneurs de France dedans à grand'joie, et en prirent les fois et les hommages, et s'y rafraîchirent et reposèrent

trois jours [1]. » Mais il fallait déloger les Anglais de leurs positions où Jean Chandos pouvait encore se défendre. « Là-dessus, eurent lesdits seigneurs conseil et avis, qu'ils dérompроient leur chevauchée pour cette saison, ainsi que le duc d'Anjou avait fait, et s'en retourneroient à leur païs, pour prendre garde à leurs villes et forteresses, pour monseigneur Canolle (Robert Knolle), qui tenait les champs en France; et qu'ils avoient bien exploité, quand ils avoient pris une telle cité comme Limoges est [2]. » Cependant, à la demande de l'évêque, ils laissèrent dans la Cité une centaine d'hommes d'armes, sous le commandement de Jean de Villemur, de Jean de Beaufort et de Hugues, baron de La Roche. Ce dernier, déjà connu par son dévouement à la maison de Blois, se montrait toujours le plus hardi à courir sus aux Anglais. Ces trois gentilshommes, dont le prince de Galles admira souvent le noble courage, contribuèrent surtout « à reboucher la pointe de sa colère [3]. »

Duguesclin, pour rassurer les habitants de la cité, demeura sur les frontières du Limousin. Après le départ des princes, Jean Chandos, cherchant à se prémunir contre une attaque, fit une sortie, et escarmouchant contre ses ennemis, qui voulaient lui fermer le passage, il brûla le faubourg de Saint-Martin, centre important du commerce depuis plusieurs années; puis il continua sa chevauchée, ne laissant derrière lui que d'affreuses dévastations. Sa colère retomba surtout sur le vicomte de Rochechouart, dont il ravagea encore les terres, mais sans oser attaquer le château au siége duquel il avait déjà honteusement échoué [4]. Ses troupes, dont il laissa une partie à Pem-

1. FROISSART : l. I, c. 322.
2. *Ibid.*
3. MONTAIGNE.
4. FROISSART : c. 315.

broch, continuèrent leurs incursions dans la contrée située sur la rive gauche de la Vienue.

A la nouvelle que Limoges s'était rendu aux Français, et que l'évêque, son ancien chancelier, avait engagé les habitants à ouvrir leurs portes, le prince de Galles, qui se trouvait alors à Cognac, sur les bords de la Charente, se laissa aller à la plus violente colère, déclarant « qu'il n'avait plus foi aux prêtres; » jurant par l'âme de son père qu'il reprendrait la ville à tout prix, qu'il punirait les traîtres. Son armée, qui se composait de douze cents lances, chevaliers et écuyers, de mille archers et de trois mille hommes de pied, se mit aussitôt en mouvement. Il partit avec elle, accompagné de ses deux frères, le duc de Lancastre et le comte de Cambridge, et du comte de Pembroch. Parmi les principaux seigneurs anglais ou gascons qui suivaient sa bannière, on distinguait Guichard d'Angles, Louis d'Harcourt, les sires de Pons, de Parthenay, de Tonnay-Boutonne, Percevaux de Cologne, messire Geoffroi d'Argenton, Geoffroi de Nontron, à qui il avait donné ce fief de la vicomté de Limoges, Robert, seigneur de Montbron en Angoumois, les sires de Montférand, de Chaumont, de Langoiran, de Thouars, et plusieurs autres impatients, comme lui, de punir la ville rebelle à l'Angleterre. Les habitants des campagnes, et ceux des villes qui se trouvaient sur la route, fuyaient à l'approche de cette armée, dont le chef, atteint d'une maladie mortelle, ne pouvant se tenir à cheval, se faisait porter dans une litière, n'ayant plus rien de cette énergie héroïque qu'il montrait à Crécy et à Maupertuis. Son armée arriva bientôt sous les murs de la Cité, dont les habitants, du haut de leurs créneaux, pouvaient l'entendre crier et jurer, qu'il ne se retirerait que lorsque la place se serait rendue à discrétion. Il prit son logement au couvent de Saint-Géraud. Le duc de Lan-

castre s'établit aux Jacobins; les comtes de Pembroch et de Cambridge, avec les seigneurs de Guyenne, au monastère de Saint-Augustin; les chevaliers de Poitou, de Périgord et d'Angoumois à l'abbaye de Saint-Martin et aux Cordeliers. On voyait briller de l'autre côté de la rivière les feux de bivouac de Thomas Felton, captal de Buch, qui campait avec cinq cents lances, et, un peu plus loin, la division d'Hannuyers, autre chef anglais, qui commandait à mille archers et à dix mille Gascons. Le corps le plus rapproché de la place était celui de messire Jean Chandos.

En présence du danger qui les menaçait de si près, l'évêque et les bourgeois regrettaient de s'être donnés au roi de France, et ne voyaient aucun moyen d'échapper à la colère de leur ennemi, ni même de se rendre à discrétion; car, comme le dit Froissart, « ils n'étoient ni mi-seigneurs, ni maîtres de leur Cité. Messire Jean de Villemur, messire Hugues de La Roche et Roger de Beaufort, qui la gardoient et qui capitaines en étoient, réconfortoient grandement les gens de la ville; et quand ébahir (trembler) les voyoient, leur disoient : « Seigneurs, ne vous effrayez de rien; nous sommes forts, et gens assez, pour nous tenir contre la puissance du prince : par assaut ne nous peut-il prendre ni grever, car nous sommes bien pourvus d'armes. » Quand le prince de Galles eut examiné avec ses maréchaux toutes les positions, en faisant le tour des fortifications, il fit venir les hurons, « gens bien experts pour mines, » lesquels il mit en besogne du côté du Naveix [1], près d'une haute tour, appelée Aléresia, où la muraille était bâtie sur le tuf et sur le roc [2].

Il demeura tout un mois devant la ville, faisant travailler

1. Le Naveix était cette partie de la Cité qui touchait à la Vienne. On le nommait ainsi parce que les barques chargées de bois s'y arrêtaient.
2. CHRON. MSS. — Froissart, l. I., c. 316.

à la mine, et défendant aux siens d'engager la moindre escarmouche. « Les hurons et pionniers, ayant miné et appuyé les murs des pilotis de bois ensoufrés, ils firent tant par leurs labeurs, qu'ils vinrent au dessein de leur ouvrage et entreprise, laquelle contenoit cent coudées de muraille, sans comprendre ladite tour d'Áléresia. Ils mirent bois, soufre et autres matières sèches, pour brûler et consumer le pilotis, puis avertirent le prince que, quand il lui plairoit, feroit renverser les murs dans les fossés, où ses gens pourroient entrer facilement. » — « Oil, dit-il, je veux que demain à l'heure de primes votre ouvrage se montre. » De leur côté, les assiégés pratiquaient des contre-mines.

Pendant ce temps-là, Duguesclin, à la tête de deux cents lances, parcourait le Limousin, le jour tenant les champs pour attaquer les détachements ennemis, la nuit se retirant dans les forteresses qui appartenaient aux divers seigneurs dévoués à la France, tels que ceux de Marval et de Mareuil. Presque toujours il surprenait les Anglais dans les petits bourgs ou dans les manoirs, « où ils festoyaient. » Toujours fidèle à la cause de Jeanne-la-Boiteuse, l'illustre vainqueur de Cocherel, en combattant pour la France, s'efforçait aussi de conserver à sa souveraine la vicomté de Limoges, que les partisans d'Édouard III traitaient comme une terre conquise, et qu'espérait bien reprendre plus tard le duc de Bretagne, malgré les clauses contraires du traité de Guérande. « S'y fit là grand'guerre, et nul ne lui alla au-devant, car le duc de Bretagne ne cuidoit point que messire Bertrand le dût guerroyer. » En effet, il arriva jusque devant Saint-Yrieix, sans trouver d'ennemis qui osassent l'arrêter. Les habitants, qui tenaient pour l'Anglais, furent si effrayés que, malgré la force de leurs murailles, ils se rendirent et reconnurent l'autorité de la vicomtesse dont les viguiers reprirent leurs fonctions, malgré la convention

établie entre le chapitre et Philippe-le-Bel. Mais peu de temps après, quelques chefs bretons reprirent la ville au nom de Jean de Montfort.

Le 19 septembre 1370 était le jour fixé par le prince de Galles pour mettre le feu à la mine et donner l'assaut à la Cité. « Pour conclusion, disent les chroniques, le feu mis aux mines et les murailles renversées dans les fossés, les Anglais étaient en armes, prêts à combattre à l'assaut donné au cri des trompettes et des clairons; les gens de pied donnèrent dedans; puis montèrent sur les murailles, coupant les portes, pont-levis, barrières et autres défenses. Le prince de Galles, le duc de Lancastre, les comtes de Pembroch et de Cambridge, messire Guichard d'Angles, et autres gens de guerre, pillards à pied, tous prêts à mal faire, se précipitèrent dans la place, tuant tous ceux qu'ils rencontraient, hommes, femmes, enfants et jeunes filles. » Les assaillants ne faisaient grâce à personne, même à ceux qui se jetaient à leurs pieds demandant la vie sauve. « Ni ne sais comment ils n'avaient pitié des pauvres gens, ajoute Froissart qui souvent a présenté les événements à l'avantage des Anglais [1]. » Les vainqueurs vinrent de cette sorte depuis la porte de Saint-André, dite la *Porte-Panet* [2], jusqu'au-devant de l'église cathédrale de Saint-Etienne, « là où il y eut grand'tuerie, parce que la plupart des habitants, qui étaient retirés dans cette église, pensaient être en sauvegarde; ce qui ne leur servit de rien, et en fut tués ou massacrés plus de dix-huit mille [3]; et la plus grande partie de ceux et celles qui étaient innocents de la rebellion; et furent en grand danger les religieuses de la

1. FROISSART : c. 315.
2. La porte *Panet* se trouvait près de l'église de Saint-André-des-Carmes, à l'entrée de la rue Fontaine-de-la-Cave, du côté du Naveix.
3. Froissart dit seulement trois mille.

Règle[1]. Sur quoi, c'était déplorable à voir les pauvres citadins en tel état et effusion de sang si grande. Et, en mémoire de ce fut mise l'image de la Vierge, tenant son fils Jésus qu'elle portait devant, et couvrant son visage, à cause du sang qui fut répandu; laquelle image étant dehors et dans le mur de l'église a été mise dans la chapelle, où elle est, et où il y a grand'dévotion, étant appelée Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance[2]. »

Quelques détachements, séparés de ceux qui venaient d'entrer par la brèche, s'étant dirigés vers le palais de l'évêque, firent le prélat prisonnier; et, comme ils avaient souvent entendu le prince de Galles jurer contre lui, ils crurent devoir le conduire à son logis. A l'aspect du prélat, le prince, quoique furieux, se contenta de dire qu'il lui ferait bientôt trancher la tête « par la foi qu'il devait à Dieu et à saint Georges. » Puis il donna l'ordre de l'éloigner de sa personne.

Pendant que les envahisseurs continuaient le massacre dans les rues et sur les places publiques, quatre-vingts chevaliers français conduits par Jean de Villemur, messire Hugues de La Roche et Roger de Beaufort, qui avaient défendu durant une heure entière l'entrée de la brèche, s'étaient retirés dans la tour de Maumont, se promettant « de vendre chèrement leur vie. » Puis, à l'approche de l'ennemi : « Roger, dit Jean de Villemur, avant de combattre et de mourir, il vous faut être armé chevalier. — « Je ne le puis, répondit celui-ci; je ne suis pas encore assez vaillant, et grand merci, quand vous me l'offririez. » Alors, tous décidés à mourir les armes à la main, n'attendant d'ailleurs aucune grâce du vainqueur, déployèrent

1. L'abbaye de la Règle occupait une partie du terrain des bâtiments du séminaire.
2. Chron. mss.

leur bannière, s'appuyèrent à une vieille muraille pour mieux résister à leurs assaillants. Aussitôt ils virent arriver le duc de Lancastre, le comte de Cambridge et leurs gens, qui les sommèrent de se rendre. Sur leur refus, le combat commença. Plusieurs tombèrent sous les coups des Anglais. « Là combattirent longuement main à main le duc de Lancastre et Jean de Villemur, qui était grand chevalier et fort et bien taillé de tous membres, et le comte de Cambridge avec messire Hugues de La Roche; et le comte de Pembroch et messire Robert de Beaufort, qui était simple écuyer : et firent ces trois contre trois plusieurs grand'expertises d'armes. » Les autres se tenaient à l'écart pendant ce duel terrible qui allait finir par la mort des uns ou des autres, lorsque le prince de Galles arriva, « et les regarda moult volontiers, s'adoucit grandement : et tant se combattirent que les trois Français, d'un accord, en regardant leurs épées, dirent : — « Seigneurs, nous sommes vôtres, et nous avez conquis. » — « Par Dieu, messire Jean, dit alors le duc de Lancastre, nous le voudrions pas autrement faire, et nous vous recevons comme nos prisonniers[1]. » C'est le récit de Froissart, toujours partial pour les Anglais.

D'autres ajoutent : « La Cité de Limoges fut détruite par Édouard, prince de Galles. Les citoyens furent tués, les murailles, les maisons, le palais de l'évêque renversés et livrés aux flammes. On ne voyait plus aucun vestige de cette riche cité, si ce n'est l'église cathédrale, avec quelques chapelles adhérentes. Ce monument est resté depuis incomplet, et n'a pas été rebâti en son entier. Le sang coulait comme un ruisseau, depuis l'église Saint-Etienne en bas, tout le long de la rue[2]. » D'autres renchérissent encore sur ce sombre tableau. — « La cité de Limoges est

1. FROISSART : l. I, c. 316.
2. NADAUD. Mss. du séminaire de Limoges.

toute pillée; le surplus des citoyens, que le glaive avait pardonnés, étant prisonniers en grande captivité, après le feu de leurs maisons, murailles et tours abattues, et les Anglais chargés de leurs dépouilles, furent rachetés par les habitants de la ville de Limoges, ayant compassion de leurs parents, vendant domaines et héritages, remplissant la ville de pauvres citoyens n'ayant maisons pour se retirer, ni meubles pour se servir. Les uns furent contraints de se retirer dans les hôpitaux et autres places ouvertes; à cause de quoi, dans les mois de novembre et décembre, se prit entre eux des maladies, qu'il en mourut la plus grande partie, et peu se sauvèrent[1]. »

Jamais la haine de l'Angleterre n'avait entassé autant de ruines dans une seule ville. Le duc de Lancastre, craignant que son frère ne fît trancher la tête à l'évêque, le réclama comme son prisonnier. Selon d'autres, ce fut la princesse de Galles qui détermina son mari à rendre la liberté à l'évêque, en lui disant, que s'il s'y refusait, le pape l'excommunierait et déclarerait ses enfants illégitimes. On sait, en effet, que le prélat, devenu libre, se retira auprès du pape[2].

Le prince de Galles n'était pas satisfait; il lui fallait encore d'autres dévastations, d'autres trésors à piller. L'abbaye de Grandmont, la fille bien-aimée des rois d'Angleterre, était trop riche pour être respectée. Il s'y dirigea à la tête d'une partie de ses troupes, ruina en passant le

1. Chron. mss.

2. Il fut fait cardinal par Grégoire XI, et mourut à Avignon. La princesse de Galles avait deux motifs pour craindre que le pape ne déclarât son mariage illégitime : d'abord à cause de sa parenté avec son mari, puis à cause des doubles fiançailles de Jeanne de Kent avec lord Holland et avec lord Montaigut. On ne pouvait revenir sur la décision de Clément VI en faveur du premier; et c'était à la mort de lord Holland que le Prince-Noir avait épousé sa cousine, la plus riche héritière de l'Angleterre. (LAFONTENELLE DE VAUDORÉ : *Revue anglo-française.*)

bourg de Saint-Sylvestre qui, par sa nombreuse population, ressemblait à une petite ville, arriva au monastère, dispersa les moines, pilla tous les trésors, ravagea l'église, profana les reliques, et fit fouiller les tombeaux (1370)[1]. Ce fut son dernier acte de cruauté, dont il n'avait pas besoin pour laisser à la France un nom redouté et maudit. Ses détachements continuèrent de parcourir le pays. Ils ruinèrent l'antique château de Compreignac[2], ainsi que celui de Rancon. Le seigneur de Bertincourt, son sénéchal, qui tenait la campagne d'un autre côté, s'étant laissé surprendre par la nuit, se retira au château de Pierre-Buffière où il croyait trouver quelques-uns des siens, lorsqu'il y fut reçu en ennemi par Thibaud du Pont, arrivé depuis quelques jours des forteresses du vicomte de Rochechouart, qui le fit prisonnier et l'envoya dans un autre château, d'où il ne sortit que moyennant une rançon de douze mille livres. Ne pouvant que donner un à-compte, il laissa en otage son fils François de Bertincourt[3].

Arrivé à Bordeaux malade, triste de ses derniers exploits et de la mort de son fils à Angoulême, tourmenté par les remords, car il avait peu d'espoir de recouvrer la santé, il chercha à se justifier auprès du clergé de Limoges, et offrit un pardon que le clergé n'avait pas demandé, car il semblait n'avoir plus rien à souffrir. Ces lettres, données à Bordeaux le 10 mars 1370, dans lesquelles, comme si de vains titres pouvaient, à l'approche de la mort, faire oublier de grandes iniquités, se qualifiant de « fils aîné du roi de France et d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Galles, duc de Cornouailles, comte de Leicester et seigneur de

1. NADAUD : Mss. ap. séminaire.
2. Ce château a été détruit depuis. On n'y voit plus que les vestiges de trois tours.
3. FROISSART : l. I, c. 320.

Biscaye, il disait « qu'à cause de l'évêque de Limoges, chef du chapitre de la cathédrale, le doyen, chanoines et autres officiers de ce corps avaient souffert plusieurs maux en leurs corps et en leurs biens, et l'avaient prié de ne les punir point comme complices de la faute de leur évêque, où ils n'avaient aucunement trempé; et déclare qu'il leur remet, pardonne et quitte toute rébellion, trahison et forfaiture, avec toute peine criminelle et civile; et casse, révoque, annule toutes conquêtes, et les restitue en leur bonne renommée, paix et biens avec leurs églises; et s'ils étaient saisis les délivre, et sur ce point impose un perpétuel silence à tous les sénéchaux, justiciers et officiers, et leur commande de les faire jouir paisiblement de la grâce qu'il leur accorde [1]. » L'exécution de ces volontés était confiée à Richard de Malmesbury, son sénéchal, qui délégua ses pouvoirs à Pierre d'Auvergne, sergent de Limoges, et à ses autres officiers. Rien ne put rendre de longtemps à Limoges son ancienne splendeur.

Pendant soixante-quinze ans la Cité garda les traces de la haine de l'Angleterre : on y voyait des maisons brûlées, des murailles à moitié détruites; les églises, la salle épiscopale, où se réunissait le chapitre, et deux tours seulement étaient restées debout. Ce quartier ne fut longtemps habité que par quelques pêcheurs et quelques indigents retirés dans ces ruines. Les évêques Aymeri Carthi, Bernard de Bonneval, Hugues de Magnac et Nicolas Viaud habitèrent le château d'Islê, situé sur les bords de la Vienne. Tous s'appliquèrent à effacer les traces de tant de désastres, en faisant reconstruire un grand nombre de maisons. Le pape Grégoire XI vint en aide aux malheurs de son pays, en renonçant aux dîmes qu'il percevait dans l'étendue du diocèse.

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

La cotisation des fidèles procura aux églises les livres, les vases sacrés et les ornements qu'elles avaient perdus. Une assemblée des grands dignitaires du clergé de France, dont firent partie les archevêques de Rouen, de Bourges, de Sens et de Tours, et seize évêques, accorda de nombreuses indulgences à tous ceux qui feraient des aumônes pour les réparations de la chapelle de Saint-Martial. Attirer en grand nombre les étrangers à Limoges, c'était les rendre témoins des ruines entassées et exciter leur compassion et leur charité. Le cardinal de Saragosse se distingua entre tous par sa générosité, en contribuant largement à la construction du clocher de l'église Saint-Martial où il eut son tombeau.

Pendant ce temps-là, la vicomté souffrait encore tous les maux de la guerre. Les Anglais y occupaient encore plusieurs positions, malgré Jean d'Evreux, qui les harcelait et taillait quelquefois en pièces leurs détachements. Bertrand Duguesclin, de son côté, défendant en même temps la France et la maison de Blois, s'emparait de quelques châteaux, pendant que les ducs de Berry et de Bourbon se tenaient sur les frontières d'Auvergne. Mais d'autres dangers appelaient ailleurs l'héroïque Breton; il quitta le Limousin, laissant à son neveu Ollivier de Mouni le soin de garder les places conquises. Son absence enhardit les Anglais, qui recommencèrent leurs courses, et pillèrent encore les environs de Limoges.

Les habitants n'avaient pas grand'chose à perdre, mais ils voulaient la sécurité qui leur permît de refaire leur fortune par le travail. Ne se voyant plus suffisamment protégés par les Français, ils envoyèrent un bourgeois notable, nommé Bouillon, demander au roi d'Angleterre trêve, paix et protection, qu'autrement le désespoir les pousserait à une nouvelle révolte. Après un voyage de quatre mois et

onze jours, l'envoyé revint de Londres, porteur d'une lettre du roi adressée à Jean d'Urnès, gouverneur de la ville, et à messire Richard de Malmesbury, sénéchal, enjoignant de faire réparation aux habitants pour tous les dommages occasionnés par les soldats. Les deux officiers, malgré tous leurs efforts, ne purent exécuter ces ordres; voyant que les soldats indisciplinés, toujours avides de pillage, bravaient leur autorité, ils quittèrent la ville, et revinrent en Angleterre, laissant le champ libre aux dévastateurs du pays. Alors les consuls, fatigués d'un état de choses qui les ruinait, d'une autorité qui ne savait plus les protéger, se réunirent pour aviser, avec les principaux notables, dans une des chapelles de l'église de Saint-Martial. Là, agenouillés, confiants dans leurs prières, animés par le patriotisme, ils résolurent d'envoyer secrètement demander à Charles V de les secourir. Jean Bayard, Jean Martin et Laurent Sarrazin, porteurs de la procuration des bourgeois, scellée et signée par les consuls, allèrent offrir au prince la ville et le Château, mais à condition qu'il maintiendrait leurs priviléges. Charles V accepta, et déclara la ville réunie à sa couronne, en donnant à la vicomtesse Jeanne-la-Boiteuse mille livres de rente à prendre sur le château de Nemours (1371)[1] : ce qui porte à croire que la cession que celle-ci lui avait déjà faite était plus fictive que réelle.

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*, S. E, 627. Tous les documents relatifs aux priviléges accordés par le roi Charles V, ne se trouvent pas réunis dans cette même liasse; quelques-uns sont classés ailleurs.

CHAPITRE XVI

SUITE DE LA GUERRE DE CENT ANS; JEANNE-LA-BOITEUSE; JEAN DE BLOIS, VICOMTE DE LIMOGES

Charles V fait des concessions aux consuls et au clergé. — Exemption d'impôts pendant dix ans. — La vicomté rendue à Jeanne-la-Boiteuse. — Note sur les étangs de Limoges. — Etat malheureux du clergé; l'évêque Aymeri Chatti. — Le troubadour Arnaud-Daniel de Saint-Léonard. — Louis de Sancerre à Limoges. — Note sur le château de la Vauguyon. — La noblesse du Limousin contre les Anglais. — Tristes résultats de la minorité de Charles VI. — Exploits du maréchal de Sancerre, qui s'empare de plusieurs châteaux. — Perrot-le-Béarnais dans Châlusset. — Aymerigot-Marcel à Ventadour. — Appauvrissement de l'Église; l'évêque Bernard de Bonneval et les abbés de Saint-Martial, de Grandmont. — Le clergé et l'évêque; leurs différends. — Priviléges de l'Église de Limoges. — Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie; son tombeau. — La peste et la famine dans le Limousin. — L'autorité de Jeanne-la-Boiteuse à sa mort. — Jean de Blois demeure prisonnier en Angleterre; sa rançon. — Il vient dans sa vicomté. — Marguerite de Bretagne; ses projets criminels. — Mort du sire de Clisson; ses enfants.

La haine contre l'étranger, des besoins mieux compris et le patriotisme, qui ne meurt jamais en France, même dans les plus grandes épreuves, avaient jeté Limoges dans les bras de la royauté légitime. Pour être plus sûr de la fidélité des habitants, pour les consoler de tant d'infortunes, Charles V leur accorda de nombreux priviléges. En les réunissant à sa couronne, il promit de défendre toutes leurs franchises communales contre les prétentions de Jeanne de Penthièvre. Comme il lui fallait compter avec le clergé, il promit aussi de grands avantages à l'abbé de Saint-Martial en compensation du droit d'hommage que possédait l'abbaye de temps immémorial. Les consuls obtinrent dans la

châtellenie la juridiction haute, moyenne et basse, avec les rentes, autrefois perçues par le clergé ou par les vicomtes[1]. La bourgeoisie s'enrichissait ainsi en mettant son patriotisme au service de la France. Les soldats de l'Angleterre n'entreront plus désormais dans nos villes que par la brèche. Les consuls, ces chefs de la démocratie, qui plus tard oublieront leur origine, furent déclarés, ainsi que leurs héritiers directs, exempts des droits de francs-fiefs, récompense méritée alors, mais qui n'en devint pas moins un privilége, que plusieurs familles invoquèrent par la suite comme un titre de noblesse. En France, la bourgeoisie a souvent compromis les droits du peuple, mis de côté l'égalité politique, en enviant des titres qui n'ajoutent rien a sa dignité personnelle, et qu'on ne lui accorde parfois que pour payer de lâches complaisances. Les consuls de Limoges devaient garder les clefs de la ville et de toutes les forteresses, et employer plusieurs impôts à la reconstruction et à l'entretien des murailles.

Ces concessions ne profitaient pas seulement au roi, qui s'assurait ainsi la fidélité de ses sujets : le peuple trouvait aussi de grands avantages dans l'extension des franchises, déjà reconnues par le héros de Crécy et de Maupertuis; car Charles V reconnut encore que, pendant dix ans, la ville serait exempte de tout impôt, péage et subventions, avec la faculté de déterminer le nombre des hommes de guerre que le roi de France pouvait introduire dans la place; de plus, qu'aucun homme de naissance illégitime ne pourrait remplir de fonctions publiques en Limousin. C'était un hommage rendu aux bonnes mœurs, et aussi un préservatif contre certains abus; car on sait que le XIVe siècle fut le règne des bâtards de la noblesse. Les officiers du roi,

1. Archives de Pau : *F. de la vicomté de Limoges.*

s'ils habitaient la ville, devaient, comme les autres, contribuer aux tailles et aux subsides levés par le roi; tous les biens confisqués revenaient à leurs anciens possesseurs, ainsi que les marchandises arrêtées sur les grands chemins.

Charles V, prenant sa part des cruelles nécessités des temps passés, voulut que toutes les dettes contractées à Limoges par son père, n'étant alors que duc de Normandie, fussent intégralement payées. Pour mettre la ville à l'abri des abus de la puissance spirituelle, il autorisa son sénéchal à saisir dans certaines circonstances le temporel des évêques et des abbés, et en cas de résistance, s'engagea à fournir à la ville soixante hommes d'armes, si elle était menacée. Il fut aussi interdit à tous gens de guerre, capitaines et autres, de saisir les vivres qu'on transporterait dans la ville [1]. Ce fut un jour de fête à Limoges, quand les consuls, réunis à la maison du consulat, donnèrent lecture à la foule de ces lettres patentes, par lesquelles ils étaient aussi mis en possession d'une place nommée la Mothe, où se trouvaient deux immenses bassins fournissant l'eau au Château [2], ainsi que de plusieurs propriétés qui avaient appartenu aux vicomtes. Malgré la reconnaissance ou l'octroi de tous ces priviléges, Charles V, après avoir chassé les Anglais des principales positions occupées depuis la bataille de Maupertuis, ne voulut pas garder plus longtemps la vicomté de Limoges; il la rendit, en 1398, à Jeanne-la-Boiteuse, qui était restée si longtemps étrangère

1. *Ordon. des rois de France*, t. V.
2. Ces étangs, construits en 1244, après un incendie qui fit de grands ravages, devaient être alimentés par un ancien aqueduc de construction romaine. Ils occupaient la place appelée aujourd'hui le *Marché Dupuytren*. En 1206, Pierre Audier, sénéchal de la Marche et du Limousin, établit sur le même emplacement un bassin en granit d'une seule pièce, et d'une capacité qui le rend très-curieux.

au Limousin, occupée qu'elle était à défendre son héritage en Bretagne [1]. Elle reprit bien alors le titre de vicomtesse de Limoges, mais elle ne vint que rarement visiter cette terre de ses ancêtres. Elle n'aimait pas le séjour de la ville où la bourgeoisie émancipée était toujours disposée à méconnaître ses droits; ses manoirs n'avaient guère plus d'attrait pour elle, car tout autour s'étaient élevées des familles enrichies à ses dépens. Elle se retira dans le comté de Penthièvre, vieillie avant l'âge par ses longues infortunes, pleurant la captivité de ses deux fils, encore retenus prisonniers en Angleterre. L'un d'eux y mourut, après avoir éprouvé de la part du vainqueur les plus lâches insultes. L'Angleterre ne sut jamais admirer l'héroïsme de ses ennemis. Alors la vicomté ne fut pendant quelque temps administrée que par les officiers institués par Jeanne, qui lui rendaient annuellement compte des recettes et des dépenses [2].

Pendant qu'un de ses plus nobles chevaliers, Jean de Lignac, qui servait sous les ordres du duc d'Anjou, « appert homme d'armes et vaillant durement, » faisait prisonnier devant Bergerac messire Thomas de Felton, sénéchal de Bordeaux, Limoges, profitant de l'éloignement des Anglais, travaillait à relever ses murailles. Mais l'aspect de la ville était triste, la misère à son comble. Les églises dévastées, dépouillées de leurs reliques, étaient presque désertes. Les moines, qui avaient pris la fuite, n'osaient pas reparaître. Il n'y avait à la cathédrale que quatre chanoines qui vivaient presque d'aumônes, Mathieu de Felletin, Hélie Lamy, Pierre de Superboses (de Soubrebost) et Pierre de Lubersac, qui n'avaient pas de quoi payer quelques vicaires pour les assister dans les cérémonies. Le nouvel évêque,

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté de Limoges*.
2. D. MORICE : *Histoire de Bretagne*, l. VIII, p. 391.

Aymeri Chatti (de l'Age-au-Chat), en instituant de nouvelles pratiques religieuses, surtout par l'ostension solennelle des reliques envoyées par Grégoire XI, attira un grand nombre d'étrangers [1]. Bientôt les églises retrouvèrent leurs beaux jours de fêtes, leurs riches ornements, le peuple toutes les espérances que donne la religion.

Un gai, mais pieux troubadour, Arnaud-Daniel de Saint-Léonard, qui faisait les délices de la cour d'Avignon, profitait de toutes les occasions pour dire au pontife les malheurs de son pays, évoquant sa charité sous toutes les formes [2]. Grégoire XI donna à la cathédrale quatre chappes de couleurs différentes; après son départ d'Avignon, une magnifique châsse d'or émaillé, ornée de pierres précieuses, destinée aux reliques de Saint-Martial; Jean de Cros, un de ses cardinaux, plusieurs coupes d'or, sur lesquelles était gravé son nom.

En même temps, Louis de Sancerre, maréchal de France, chargé de faire exécuter les conventions faites avec les consuls, faisait pompeusement son entrée dans la ville avec ses hommes d'armes, ses enseignes déployées, et arborait l'étendard royal sur les principales portes. On espérait beaucoup, mais on avait encore des craintes, car quelques détachements anglais occupaient encore plusieurs châteaux, le Chalard-Peyroulier, dont l'église abritait le tombeau de Gouffier de Lastours, un des héros de la première croisade [3], le Chalard-Courbefy, Rochechouart, dont ils s'étaient emparés par escalade pendant la nuit [4],

1. Sous cet évêque, on ajouta un revêtement aux trois faces extérieures de la base du clocher de Saint-Étienne, qui menaçait ruine.

2. Gébualde a dit de ce troubadour : « Il fut un grand maître en langue amoureuse, distingué à la fois par la noblesse de son sang, par un esprit cultivé, par des connaissances littéraires, et aimé d'une grande dame qu'il célébra dans ses vers. » (RAYNOUARD : *Vie des Troubadours*.)

3. NADAUD : *Pouillé, mss.*, p. 215, *au séminaire de Limoges*.

4. NADAUD, *Mém.*, t. II, p. 319.

la Souterraine, Saint-Vicq, Jeannaillac, la Vauguyon, dont on voit encore les belles ruines, près du lit encaissé de la Tordouère [1], et d'autres moins importants. Pour que le pays pût retrouver sa sécurité, il fallait reprendre ces positions.

Les communes et la bourgeoisie de Limoges fournirent leur contingent en hommes et en argent à Bertrand Duguesclin et à Louis de Sancerre, sous lesquels servaient avec une rare distinction plusieurs chevaliers du pays, Ollivier Blanchard, messire Arnoul, et Jean du Luc, qui ne venait que d'abandonner le parti de l'Angleterre [2], Bernard de Lubersac, le seigneur de Laurière de la famille de Pompadour, et ceux de Saint-Julien. Quelques débris de l'armée ennemie, qui tentaient de traverser le pays pour gagner le Poitou, furent taillés en pièces. Gauthier de Passac, sénéchal de la province, vint aussi à Limoges, quelque temps après, demander de nouveaux secours, pour achever la déroute des ennemis, et surtout pour les chasser de Château-Chervix. Les bourgeois, le clergé, malgré sa pauvreté, et les principales localités étaient disposés à fournir au roi un fouage d'un franc par feu; mais il n'en fut pas ainsi de la population de Limoges. Les consuls avaient jugé de la fortune des habitants d'après la leur : il leur fallut, pour faire la perception de l'impôt, murer les portes du Saint-Esprit, de Pissevache, de Baxlagiers,

1. M. l'abbé Arbellot, savant archéologue, parle ainsi de ces ruines : « C'est un vaste quadrilatère dont les angles sont fortifiés par des tours de forme ronde. Les fossés sont comblés; le pont-levis et la herse ont disparu. La porte d'entrée est flanquée, comme à Châlusset, de deux tours latérales; une autre tour à gauche sert de cage d'escalier. Dans une des salles, la muraille conserve encore les traces d'une peinture à fresque, et de cette inscription en caractères romains du XVI[e] siècle : VIVE... CADET DE CHAMPIGNY. (*Guide du voyageur en Limousin.*)

2. La maison du Luc était fort ancienne : elle possédait en 1200 une partie de la seigneurie d'Authefort.

de Vieille-Monnaie et de Mirebœuf, par lesquelles pouvaient sortir les mécontents, qui aimaient mieux abandonner leurs maisons, encore en partie en ruines, que de livrer leurs dernières ressources.

La fortune de la France s'était relevée sous Charles V, qui mourut au milieu de son triomphe, ne laissant à l'Angleterre que quelques places, dont les capitaines anglo-gascons faisaient plutôt des repaires de brigandage que des places de guerre (1380). Mais le patriotisme avait encore à parfaire son œuvre; il fallait encore du courage et de l'argent, pour faire tomber du haut des rochers, des flancs des collines tous les petits châteaux, où se tenaient de petits détachements, moins désireux de combattre que de piller. Duguesclin, qui n'eut pas le bonheur de mourir sur un champ de bataille, n'avait pas jugé ces positions dignes de lui. Malheureusement la minorité de Charles VI, la rapacité de ses oncles, qui se croyaient le droit de piller le trésor du Restaurateur de la France, d'abaisser *la justice* du roi au niveau de leur ambition, la complicité de quelques grands personnages de la noblesse, tout contribua à relever la fortune de l'Angleterre. Le patriotisme ne se trouvait plus que dans quelques villes où la démocratie avait à cœur l'indépendance nationale, et où les princes n'osaient venir chercher ni gloire, ni argent.

Dans la seconde année du nouveau règne, continuant sans ambition personnelle sa glorieuse carrière militaire, le maréchal de Sancerre vint assiéger la Souterraine, occupée par Jean d'Albret avec une troupe d'Anglais. Les consuls de Limoges lui fournirent des vivres, des machines de siége, des armes et des ouvriers. Ils réunirent ensuite les hommes les plus aguerris des paroisses voisines, qui coururent à l'attaque de cette place, contre laquelle les habitants des campagnes, déplorant le ravage de leurs champs,

les marchands, la perte de leurs marchandises, élevaient des cris de haine et de vengeance. La garnison capitula, mais on ne put l'empêcher d'aller exercer ailleurs ses brigandages. Saint-Léonard était menacé de tomber en son pouvoir; mais la bourgeoisie et les consuls surent se défendre au moyen de quelques troupes qui leur vinrent en aide. Le maréchal de Sancerre parvint, dans le même temps, à chasser l'ennemi de Rochechouart, de Jumillac, du Breuil, de Lavauguyon [1] et de Saint-Vicq. Malgré ces succès, les Anglo-Gascons se divisaient en plusieurs bandes et se réunissaient pour de nouvelles entreprises. Tout château, toutes vieilles masures, restes des guerres féodales, leur servaient de places fortes : ils s'y retranchaient et y entassaient leur butin. Eymoutiers, qu'ils occupèrent quelque temps et qui ne leur offrait plus que des ruines, ne fut mis en état de défense qu'après leur départ, quand le roi Charles VI eut fait reconstruire la ville, dont l'enceinte eut alors neuf cents pas de circuit, et pour défense cinq grosses tours, quatre portes flanquées de tourelles et des remparts entourés de larges fossés [2].

Toutes les petites villes cherchaient à la même époque à se mettre à l'abri de nouvelles attaques. Les consuls de Limoges rétablissaient leurs fortifications, remettaient en vigueur leurs franchises, leurs priviléges octroyés ou reconnus, par les rois d'Angleterre ou par les rois de France, lorsque de nouvelles bandes d'aventuriers, commandées par des capitaines gascons ou normands, vinrent ravager les environs. Perrot-le-Béarnais, le principal chef de ces chevaliers-bandits, maître de Châlusset, principal centre

1. Ce château, situé dans la commune de Maisonnais, canton de Saint-Mathieu, n'offre plus que des ruines très-pittoresques. La porte d'entrée semble avoir eu pour modèle celle de Châlusset, flanquée de deux tours. On croit qu'il fut détruit par les ordres de Richelieu.

2. D'autres attribuent ces constructions à Charles VII.

de ses opérations, courait jusque dans le Quercy et dans l'Auvergne. Un jour, quelques aventuriers de sa garnison, au nombre de quarante lances, sous le commandement d'un nommé Géronnet, se dirigèrent du côté de Mont-Ferrand, cherchant quelques captures à faire. Ils trouvèrent devant eux messire Jean Bonne-Lance. Vingt-deux furent pris et seize tués dans un rude combat. Le vainqueur les conduisit à Mont-Ferrand, comme pour célébrer sa victoire. Les dames et les demoiselles se réunirent pour mieux « le conjouir et festoyer. » Le chevalier fut généreux; il les mit à rançon et dit à Géronnet : « Vous demeurerez ici pour vos compagnons, qui iront chercher votre rançon. » Dix d'entre eux allèrent donc à Châlusset. Perrot-le-Béarnais les reçut mal : « Vous êtes venus ici pour quérir de l'argent? — Oui, répondirent-ils; on ne gagne pas toujours. — Je n'en suis de gain ni de perte, répliqua-t-il; mais de moi n'auront-ils rien, car je ne les y fis pas aller. Or, leur dites qu'aventure les délivre. » Cette dure réponse rapportée à Géronnet ne l'émut guère; il les renvoya à Châlusset avec des menaces pour son capitaine, en ajoutant : « Dites-lui qu'il nous délivre d'ici, et un mois après ma délivrance, je le mettrai à tel parti d'armes qu'il gagnera avec ses compagnons cent mille francs. » Cette fois le Béarnais ouvrit une arche contenant plus de quarante mille francs, et paya la rançon. Géronnet, de retour à Châlusset, concerta avec lui le projet d'enlever la ville de Mont-Ferrand, ce qui fut exécuté.

Des murs de Ventadour, situé dans la partie la plus montueuse du pays, sortaient aussi les bandes d'Aymerigot-Marcel, qui venaient parfois jusque sur les bords de la Vienne planter leurs bannières et crier : « Saint-Georges et Guyenne ! » Ces aventuriers occupèrent sans obstacle un château démantelé, appelé la Roche-Vendois, arrière-

fief du Limousin, près du château de la Tour. Le comte de Meaux vint les y assiéger par l'ordre du roi de France; mais, pendant qu'Aymerigot allait solliciter des secours du roi d'Angleterre, la place fut prise. Un autre chef, Geoffroi-Tête-Noire, qui le premier s'était logé dans Ventadour, y fut assiégé par Guillaume de Lignac et Jean Bonne-Lance, qui construisirent quatre bastides pour loger leurs soldats et bloquer la place. Malgré les travaux des assiégeants, les routiers sortaient souvent et battaient les champs. Le siége durait depuis assez longtemps, lorsque Geoffroi fut blessé à la tête : comprenant que sa blessure était mortelle, il réunit ses compagnons, leur indiqua pour ses successeurs Alain et Pierre Roux, qui furent acceptés. Il mourut deux jours après, et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Georges de Ventadour. Après lui ses deux successeurs perdirent la place par un trait de perfidie qui tourna contre eux. Ils proposèrent de se rendre moyennant dix mille francs. Les assiégeants acceptèrent et se rendirent à une entrevue avec la somme convenue; mais se défiant des assiégés, ils avaient posté à une petite distance une force considérable prête à accourir au premier son du cor. Entrés dans le fort presque sans suite, Bonne-Lance et Le Bouteiller, son compagnon, s'aperçurent qu'ils étaient trahis. Ils se placèrent dans la porte qu'on voulait refermer sur eux, sonnèrent du cor et virent accourir la troupe de l'embuscade, qui pénétra dans le château et tua tout ce qui voulut résister. Alain et Pierre Roux, envoyés au prévôt du Châtelet de Paris, furent exécutés comme traîtres et larrons [1].

La démence de Charles VI, dont la cause accidentelle se produisit à l'occasion de la Bretagne, toujours agitée par

1. FROISSART, t. II.

la haine des deux maisons rivales, et par les factions qui divisaient la cour, paralysaient les forces de la France. Les provinces, ruinées par les princes, perdaient toute énergie et n'opposaient qu'une faible résistance à l'ennemi. Quelques villes seulement, restées sur la défensive, aussi bien contre les attaques des détachements anglais que contre les intrigues de la noblesse, jouissaient d'une paix apparente, mais non réelle; leur commerce était presque nul, parce que les habitants des campagnes n'osaient plus s'éloigner de leurs villages, pour vendre ou pour acheter. Les populations avaient bien autrefois bravé les Normands, pour venir à Limoges vénérer les reliques; mais alors la piété n'avait plus les mêmes élans. Les grandes ostensions, qui furent publiées à cette époque par toute l'Aquitaine, ne virent accourir qu'un petit nombre d'étrangers autour du tombeau de saint Martial. L'élection de Bernard de Bonneval au siége épiscopal ne releva pas la foi et les espérances de ce pauvre peuple, qui ne demandait qu'à croire pour être consolé. La reine des abbayes du Limousin pleurait ses pertes; Aymar, abbé de Grandmont, venait de mourir : son successeur, Aymeri Fabri, homme savant en droit canon et en droit civil, obtint de Charles VI que son monastère fût exempt, vu sa pauvreté, des impôts exigés de toutes les maisons religieuses reprises aux Anglais. Le prince ne fit que lui rendre justice, car il n'y avait plus de religieux pour faire les offices dans ce sanctuaire naguère si riche, si vénéré. Les soldats qu'on y avait logés, pour se défendre contre de nouvelles attaques des Anglais, y avaient causé tant de dégâts que le nouvel abbé ne put pas y venir habiter[1]. Aymeri du Breuil, abbé de Saint-Martial[2], n'avait pas laissé son abbaye en meilleur

1. LEGROS, mss., au séminaire de Limoges.
2. 1361-1383.

état, quand il fut remplacé par Gérard Gouvion, né dans un village près de Treignac.

Le nouvel évêque n'eut pas les qualités nécessaires pour ramener la confiance et la prospérité dans son diocèse : son ambition et son orgueil lui firent des ennemis dans le peuple et dans le clergé. Après avoir pris possession de son siége par procuration, il ordonna qu'à son arrivée à Limoges tout le clergé vînt le recevoir. Gérard, Pierre et Étienne, alors abbés de Saint-Martial, de Saint-Augustin et de Saint-Martin, l'accompagnèrent dans sa cathédrale, dont l'entrée était ornée des reliques empruntées à tous les autels; et, en présence du peuple, ils lui mirent au doigt l'anneau de sainte Valérie, la première martyre de l'Aquitaine. Aussitôt qu'il fut installé, il s'attacha à détruire les priviléges des chanoines, dont le doyen, comme tout le chapitre, ne relevait que du pape, depuis qu'Urbain II avait accordé ce privilége lors de la consécration de l'église. Clément VII reconnut les mêmes prérogatives, en s'en déclarant le protecteur contre les prétentions de l'évêque : Bernard de Bonneval refusa d'obéir à la bulle du pontife. Alors s'éleva contre lui l'indignation générale; les prêtres eux-mêmes maudissaient publiquement son ambition. On disait partout qu'il était le persécuteur de l'Église, que sa tyrannie l'avait fait chasser de Bologne, qu'accusé dans un consistoire, il aurait été livré à la juridiction canonique, si les cardinaux limousins n'avaient pas intercédé pour lui, par égard pour sa famille, qui tenait le premier rang dans le pays.

A la fin, le chapitre et le doyen acceptèrent une transaction qui livrait à l'ambitieux prélat la plus grande partie des revenus de la cathédrale[1]. Mais l'ordre ne devait pas

1. L'Église de Limoges, outre les droits de l'abbé de Saint-Martial, jouissait de priviléges très-importants dans l'ordre ecclésiastique, comme dans

encore se rétablir dans les rangs de l'Église ; le schisme régnait à Avignon, comme à Rome ; la cour de France, dominée par les factions, ne pouvait y mettre fin. Le Limousin se fit médiateur par un de ses plus illustres enfants, Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie [1], qui entreprit de réconcilier le catholicisme d'Avignon et le catholicisme de Rome, présida le synode réuni à Paris en 1395, où il traita toutes les questions avec un immense talent. Il avait voulu aussi être le médiateur dans la querelle d'Antoine de Bonneval contre le clergé [2].

Aux troubles occasionnés par un évêque ambitieux ou par le grand schisme, se joignirent des fléaux de plusieurs genres qui semèrent partout la frayeur et la désolation. La famine et la peste firent de grands ravages. On voyait entassés dans les rues de Limoges les cadavres de ceux qui, désertant les campagnes, voulaient mourir sur le seuil des principales églises. Le clergé fit de sublimes efforts pour secourir tant de misères ; des processions de moines sortirent des églises de Saint-Étienne, de Notre-Dame de la Rè-

l'ordre politique. En 1229, les ecclésiastiques, véritables seigneurs féodaux, levaient des tailles sur leurs hommes et sur leurs tenanciers. Ceux de Saint-Étienne jouissaient d'une juridiction haute, moyenne et basse. Le chantre exerçait cette juridiction sur les clercs du chœur en connaissant des crimes ou délits commis par eux ; il avait, ainsi que l'official, un sceau particulier. En 1329, le clergé tenait ses assises à la Chapelle-Blanche. (NADAUD : *Pouillé, aux archives du séminaire.*)

1. Le cardinal Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, naquit au château de Cramaud, dans la paroisse de Biennac. On voit dans le chœur de l'église de cette paroisse une inscription gothique, perpétuant le souvenir d'une fondation pieuse faite par le cardinal. (L'abbé TEXIER : *Inscriptions du Limousin.*) Dans le cimetière est aussi une pierre tumulaire que la tradition dit être celle de Simon de Cramaud, alors qu'il est certain qu'il fut enterré dans la cathédrale de Poitiers. Peut-être son cœur ou ses entrailles furent-elles portées à Biennac.

2. Antoine de Bonneval fut enseveli dans l'église cathédrale, dans la chapelle de Saint-Martial, à gauche de la grande porte. Il fut remplacé par Hugues de Magnac, que ses vertus et ses talents firent admettre aux conseils de Charles V et de Charles VI.

gle, de Saint-Pierre-du-Queyroix, et parcoururent la ville pendant plusieurs jours, précédées des ordres mendiants, étalant les signes de la pauvreté et de la pénitence aux yeux de la population désespérée.

Jeanne-la-Boiteuse mourut sur ces entrefaites dans le comté de Penthièvre, pour ainsi dire exilée de sa vicomté de Limoges que lui avait rendue Charles V, tout en conservant sa suzeraineté sur les consuls[1]. Que pouvait-elle venir chercher sur cette terre si chère à ses ancêtres? Ses anciens vassaux auraient à peine reconnu son autorité; la vieille capitale des Gui et des Adémar aurait renié les priviléges de sa race. Sa bannière n'aurait pas flotté à son approche sur les tours des hauts barons. D'ailleurs l'Angleterre avait presque tout envahi. Ségur, d'où était sorti le premier vicomte, était devenu un manoir anglais. Ses autres châteaux retentissaient du bruit des orgies des soldats de l'étranger, ou tombaient en ruines; les tenanciers ne payaient plus leurs rentes; tout au plus si ses officiers pouvaient rendre la justice en son nom dans quelques petites localités[2]. Les bourgeois de Limoges la rendaient au nom du roi, et les consuls gouvernaient, comme au temps du municipe romain. La démocratie, dont le flot montait toujours, apportant des tempêtes pour l'avenir, préparait les

1. Jeanne-la-Boiteuse mourut le 10 septembre 1384, et fut enterrée aux Cordeliers de Guingamp, en Bretagne. Elle avait eu de son mariage avec le comte de Blois : Jean, son successeur dans la vicomté de Limoges; Henri, mort en 1400; Marguerite, dame de l'Aigle, femme de Charles d'Espagne, et Marie, femme de Louis, duc d'Anjou, second fils du roi Jean-le-Bon; Gui, qui mourut prisonnier en Angleterre.

2. On lit dans le compte des dépenses des officiers de la seigneurie de Thiviers, qui dépendait de la vicomté : « Item compte ledit Johan Dupont recevoir de Thiviers (1374-1376), pour un homme qui, à mal tamps, avoit mangié sa sor crestienne, et fust pris et mené à Thiviers, et mis en grief prison, en laquelle demora per l'espace de XXI semaines. En ceste prison mourut; et compte por ses despens et fers, de qui estoit enferré, la somme de VII livres, X sols, V deniers. » (ARCH. DE PAU : B. n° 1760, f° v.)

règnes de Charles VII et de Louis XI, qui devaient l'enrichir des dépouilles des races nobles, mais lui inspirer en même temps des instincts de haine et de violence toujours pressés de faire des ruines, cherchant la liberté et presque toujours trouvant le despotisme.

Jean de Blois, dit de Bretagne, était encore prisonnier en Angleterre, quand il apprit la mort de sa mère. Il aurait pu, ainsi que son frère, recouvrer sa liberté sans rançon, mais en sacrifiant l'honneur à des intérêts de fortune. Le roi d'Angleterre, irrité contre le duc de Bretagne, qui avait fait la paix avec le roi de France, offrait aux deux frères de leur rendre la liberté, de les rétablir dans toutes les terres que leur avait enlevées le traité de Guérande, et dans celles qui s'étaient données à la France, s'ils se déclaraient pour lui. La noblesse, il faut bien le dire, put bien quelquefois prendre par passion le parti de l'étranger, mais rarement par cupidité. Si Jean de Blois eût accepté ces propositions, il pouvait reparaître, comme un maître, dans la vicomté de Limoges : soutenu par le roi d'Angleterre, il aurait repris les droits de sa famille, abaissé les bourgeois qui s'étaient faits les seigneurs de ses domaines. Il aima mieux rester prisonnier plus longtemps que de renier le parti de la France. La mort de son frère lui causa une grande douleur, augmentée encore par l'impossibilité d'acquitter sa rançon de cent vingt mille livres. Mais, en 1387, un illustre Breton, comme en a produit souvent la Bretagne, dont le père et la mère avaient été les ennemis de sa maison, Olivier de Clisson, connétable de France, pour humilier Jean-le-Vaillant, duc de Bretagne, paya la rançon du captif, et lui fit épouser Marguerite, sa fille[1].

Après cette union, qui promettait une haute fortune à la

1. Elle eut en dot la terre de Châteauceau.

maison de Blois, Jean revint dans la vicomté de Limoges, où quelques vassaux le regardaient comme un étranger, ou comme un suzerain qu'ils pouvaient impunément braver. Les consuls de Limoges n'allèrent point au-devant de lui : les moines n'eurent point de processions pour le recevoir, pour le conduire au tombeau de saint Martial, où venaient souvent s'agenouiller ses ancêtres : ils ne s'attendaient pas à lui voir déposer sur leurs autels de riches offrandes. Le peuple aussi n'eut pas de fêtes et de cris de joie pour celui qui, de toutes les terres de sa famille, ne pouvait venir oublier son long exil que dans celle de Limoges, car le comté de Penthièvre était encore au pouvoir du duc de Bretagne. Son union avec la fille du connétable de Clisson contribua plus à troubler les dernières années de sa vie qu'à relever sa puissance. Il fallut qu'il partageât la haine de son beau-père contre le duc de Bretagne. Il se fit de ce jour remarquer par son ardeur à combattre le fils de celui qui avait ruiné sa famille. Mais les princes français arrêtèrent par un traité cette nouvelle guerre, qui menaçait de prendre le caractère d'atrocité du temps des Beaumanoir et des Pembrock. Jean de Blois fit hommage au duc, qui lui restitua le comté de Penthièvre, mais en s'en réservant la suzeraineté (20 janvier 1388). Cependant la guerre recommença après l'assassinat du connétable par Pierre de Craon ; les bruyères de la Bretagne, où Charles VI allait au-devant de la folie, se rougirent encore du sang des plus illustres chevaliers.

Après trois ans d'une lutte acharnée, un nouveau traité pacifia les deux maisons rivales. Jean de Blois le signa dans son comté de Penthièvre, à Guingamp, près du tombeau de sa mère. Le duc Jean-le-Vaillant mourut quatre ans après, laissant par son testament la tutelle de ses enfants et le gouvernement de la Bretagne au sire de Clisson et au

duc de Bretagne. Mais Marguerite, femme du vicomte de Limoges, ne savait pas se contenter des terres que la paix lui avait rendues. Elle était au château de Josselin, lorsqu'elle apprit la mort du duc : elle courut aussitôt à la chambre de Clisson, s'écriant : — « Monseigneur mon père, or ne tiendra plus qu'à vous, si mon mari ne recouvre son héritage. Nous avons de si beaux enfants : monseigneur, je vous supplie que vous m'y aidiez. » Clisson lui demandant comment elle espérait réussir : « Il n'y a, répondit-elle, qu'à faire mourir les enfants du duc, avant que le duc de Bourgogne vienne en Bretagne. — Cruelle et perverse femme, reprit le père indigné, si tu vis longuement, tu seras cause de détruire tes enfants d'honneur et de biens. » Furieux, il saisit un pieu, dont il l'aurait tuée si elle ne s'était enfuie. En s'échappant, elle fit une chute et se cassa une jambe[1]. Son mari était étranger à ce criminel projet : il visitait alors sa vicomté de Limoges, cherchant par la douceur, par des prévenances à faire reconnaître sa suzeraineté à des arrière-vassaux qui avaient profité de sa mauvaise fortune. A son retour en Bretagne, il montra des dispositions tout à fait contraires à celles de sa femme, en signant avec le comte de Rohan, son beau-frère, et Clisson, son beau-père, un traité par lequel l'un et l'autre promettaient obéissance à la duchesse de Bretagne. Il y fut fidèle pendant le reste de sa vie[2].

1. D. Morice : *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 428.

2. Il mourut le 16 janvier 1404 (n. s.), et fut enterré à côté de sa mère. De son mariage naquirent Olivier, son successeur dans la vicomté de Limoges; Jean, seigneur de l'Aigle; Charles, seigneur d'Avaugour; Guillaume, qui prit aussi le titre de vicomte de Limoges, et Jeanne, mariée d'abord à Jean Harpedan, seigneur de Mortagne, puis à Robert de Denan, baron de Châteaubriant. (Le P. Anselme : *Histoire généalogique*.)

CHAPITRE XVII

OLIVIER DE BLOIS, VICOMTE DE LIMOGES; JEAN DE L'AIGLE.

Olivier de Blois en Bretagne. — Violences de ses officiers contre les abbayes. — Hugues de Magnac, évêque de Limoges; sa fortune et ses bonnes œuvres. — La fin du grand schisme. — Ranulfe de Pérusse et Nicolas Viaud, compétiteurs au siége épiscopal. — Hugues de Roffignac, confirmé par le pape, remplacé par Pierre de Montbrun. — Olivier de Blois; ses entreprises en Bretagne. — Intervention du roi de France. — La bourgeoisie de Limoges et les communes assiégent Ayen. — Jean de l'Aigle en Limousin. — Son entrevue avec les consuls de Limoges. — Nouveaux ravages des Anglais. — Réveil de la nationalité française. — Les consuls appellent aux armes les habitants. — Félonie d'Olivier de Blois. — Continuation de la guerre en Bretagne. — Olivier de Blois dans sa vicomté. — Arrivée du dauphin à Limoges; priviléges accordés à la ville. — Fuite d'Olivier de Blois. — Note sur Pierre Audier, abbé de Saint-Martial. — Les grandes ostensions à Limoges; les consuls de Saint-Léonard reconstruisent leurs murailles.

Lorsque Olivier de Blois, dit de Bretagne, succéda à son père dans le comté de Penthièvre, dans la vicomté de Limoges et dans la seigneurie d'Avesnes, le Limousin dut craindre que ce vicomte, qui avait toutes les passions ambitieuses de sa mère, ne profitât des alliances de sa maison, de la force qu'elles lui donnaient, pour imposer son autorité, et réclamer tous les droits dont avaient joui ses ancêtres. Mais, dès le début de son administration, il porta ailleurs son activité, en continuant de suivre les impulsions de sa haine contre la maison de Bretagne. Limoges ne devait le voir dans ses murs que proscrit, condamné à cause de sa félonie, et dépouillé de ses possessions. Pendant que ses intérêts le retenaient en Bretagne, le clergé n'en fut

pas moins en butte aux exactions, aux violences de ses officiers qui, nouvellement institués par lui, cherchaient à mériter ses bonnes grâces. L'un d'eux, nommé d'Hely, apprenant que l'évêque Hugues de Magnac donnait un splendide festin dans l'abbaye de Saint-Martial à l'abbé, aux religieux de Saint-Martin et de Saint-Augustin, osa se présenter dans le cloître, et obtint par ses menaces qu'on lui livrât une somme de trois mille livres, pour laquelle l'évêque donna une partie de sa vaisselle d'argent.

Hugues de Magnac était un des plus riches prélats de France; l'or et l'argent, artistement façonnés, resplendissaient dans sa demeure; mais il sut faire un noble usage de sa fortune, qu'il tenait de la munificence de deux rois, dont il avait été le conseiller. Il en consacra une grande partie à encourager les ouvriers les plus habiles, les artistes les plus intelligents, à orner les églises des meilleurs produits de l'émaillerie et de la céramique : les pauvres en eurent aussi une grande partie. Malgré tout le luxe de son intérieur, tout le monde louait sa modestie et la simplicité de sa personne; et, quand il sentit ses derniers moments approcher, oubliant tout ce qui ne pouvait que rappeler des grandeurs humaines, il demanda qu'on ne lui donnât une tombe qu'à l'ombre de quelque petit cloître. Il laissa à sa cathédrale de riches ornements; cent écus d'or pour l'achat de rentes destinées au service de son anniversaire; une coupe d'or couverte de pierreries, qu'il tenait du roi de Navarre; une partie de sa vaisselle d'argent; quatre mille écus aux religieux de Saint-Étienne, mille écus pour marier de pauvres filles et pour secourir les indigents (1412). Il encouragea aussi par sa générosité les travaux de reconstruction de sa cathédrale [1].

1. Un ancien titre de cette église indique ainsi les matériaux : « Lapides ad ædificium novum monasterii sancti Stephani invehebantur a petriera de

On était alors à l'époque la plus agitée du grand schisme qui désolait l'Église depuis la mort du dernier pape limousin. Tous les princes s'en préoccupaient, moins dans les intérêts du catholicisme qu'entraînés par les factions qui cherchaient à satisfaire des ambitions potitiques. Il semblait que le monde catholique divisé, égaré par de coupables aspirations, touchait à ses derniers jours, et que les États de l'Occident devaient avoir chacun son église et son pape. Mais il n'y a que les œuvres de l'homme qui périssent, celles de Dieu survivent au déchaînement de toutes les tempêtes. Les conciles de Constance et de Bâle ramenèrent heureusement la foi religieuse à l'unité. Cependant ces longues luttes contribuèrent beaucoup au relâchement de la discipline dans les cloîtres. L'abbé de Grandmont, à son retour du concile, fut obligé de tenir un chapitre général pour faire décider que ses religieux jeûneraient pendant le carême, comme cela se pratiquait avant son départ.

A la mort de Hugues de Magnac, des intérêts personnels, des rivalités divisèrent encore le clergé; celui de Limoges élut Ranulfe de Pérusse, ancien archidiacre de l'église de Tours, homme de grande naissance et d'un grand savoir, qui eut toutes les sympathies du vicomte (1412). Mais le pape Martin V, refusant de reconnaître cette élection, nomma, en vertu de sa suprématie, Nicolas Viaud, que le clergé fut obligé de recevoir, tout en faisant appel à la justice du saint-siége. Ce prélat ne jouit pas longtemps de son élévation; quelques jours avant de mourir à Paris, où il avait le titre de conseiller du roi, il y avait renoncé en faveur de Hugues de Roffignac, dont le choix fut confirmé par le pape.

L'arrivée du nouveau prélat à Limoges fut bientôt l'occa-

Chastaignol. Lapideria de *Novem Planchis* ad idem opus, anno 1408. Lapideria in parrochia sancti Gaudentii, anno 1323. »

sion de grands troubles. Une partie du clergé, Jeanne Ire de Rochechouart, abbesse du monastère de la Règle, et toutes ses religieuses se déclarèrent pour Ranulfe de Pérusse qui, soutenu par quelques grandes familles du pays, s'empara des possessions de l'évêché, fortifia sa demeure, se fit garder par des hommes d'armes, pendant que d'autres campaient dans quelques places fortes, d'où on les voyait sortir tous les jours pour ravager à leur profit les campagnes, poursuivre les femmes, et revenir de chaque expédition chargés de butin. La terreur qu'ils inspiraient était si grande qu'on n'osait plus sortir de la ville; les marchands craignaient d'être pillés, les bourgeois d'être rançonnés. Cet état de choses se continua jusqu'à ce que le roi de France intervînt et obtînt du pape Martin V que Ranulfe de Pérusse fût transféré à l'évêché de Mende, Hugues de Roffignac à celui de Rieux. Alors Pierre de Montbrun, abbé de Saint-Augustin, nommé par Martin V, prit possession du siége de saint Martial (1414-1427).

Olivier de Blois, quoique éloigné de sa vicomté, avait pris une part active à toutes ces compétitions. Ses agents avaient soutenu jusqu'à la fin les prétentions de Ranulfe, en mettant à sa disposition tous les hommes sur lesquels ils avaient juridiction. Quant au vicomte, voyant qu'il ne jouissait pas des rentes que le roi Charles V avait promises autrefois à Jeanne-la-Boiteuse, et qui devaient être perçues sur le duché de Nemours, comme compensation des droits auxquels celle-ci avait renoncé dans la vicomté, il intenta un procès aux consuls de Limoges, pour les contraindre à lui restituer les anciens priviléges de ses prédécesseurs. L'abbé de Saint-Martial élevait les mêmes prétentions. Mais Charles VI, dans l'intérêt de la paix publique, était intervenu et avait ordonné aux parties de s'abstenir de toutes poursuites. Ne pouvant réussir de ce côté, Olivier, excité

par sa mère, avait tourné son ambition vers la Bretagne. Marguerite de Clisson, pour lui donner un allié qui pût lui faciliter le succès de ses entreprises, lui avait fait épouser Isabelle, fille de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. Forts de cet appui, le jeune vicomte et sa mère, profitant de l'absence de Jean-le-Sage, que le roi avait appelé à Paris, tentèrent de s'emparer de quelques possessions dans le duché de Bretagne. Le duc, à son tour, au lieu de recourir aux armes, se contenta de convoquer les barons et les prélats de ses états, pour leur demander les moyens de réprimer les tentatives de la comtesse et de son fils. Le vicomte de Limoges se rendit lui-même à Ploermel; il y signa une convention réglée par des arbitres. Sa mère refusa d'y consentir, rejetant avec hauteur toutes les propositions qui lui furent faites. Alors, la transaction n'étant pas ratifiée par une des parties, le duc de Bretagne se défendit par les armes, poursuivit ses ennemis, et leur enleva rapidement la Roche-Derien, Guingamp, Châteaulin et l'île de Bréhat. La maison de Penthièvre était ainsi menacée de perdre toutes ses possessions, lorsque les murmures des barons bretons apprirent au duc, leur suzerain, qu'il ne pourrait pas compter longtemps sur leur fidélité.

Le roi de France, intéressé à réconcilier les deux familles, chercha par des prévenances à gagner Marguerite de Clisson : il lui fit présent d'une bible manuscrite, sur parchemin, ornée de gracieuses peintures, qui avait appartenu à Bertrand d'Abzac, chevalier, supplicié à Limoges pour crime de lèse-majesté [1]. Sur son invitation, les deux familles se rendirent à Paris, où leurs différends furent réglés par les rois de Navarre et de Sicile, et par les ducs de Bourbon et de Berry (1410). Le duc de Bretagne, qui

1. *Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges*, S. E.

s'était d'abord refusé à tout accommodement, avait cédé aux sollicitations du duc de Bourgogne, et consenti à rendre au vicomte de Limoges et à sa mère toutes les places conquises par lui, à leur payer dix mille livres de rente pour la seigneurie de Montcontour qu'il avait donnée à son allié, le comte de Richemont. Ce traité réglait les droits, mais ne réconcilia pas les parties.

Pendant que la comtesse de Penthièvre et son fils poursuivaient leurs prétentions sur le duché de Bretagne, ils négligeaient d'un autre côté des intérêts moins contestés; leur vicomté de Limoges était mise à contribution par les détachements anglais, qui, retranchés principalement dans les châteaux d'Ayen et du Châlard-Peyrolier, portaient leurs ravages jusque sur les marches du Périgord. Du château de Courbefy, une de leurs principales places fortes, ils lançaient dans les environs leurs bandes dévastatrices. Charles d'Albret, comte de Dreux, les y avait vainement assiégés pendant douze semaines. Pour soulager le pays, il fallut traiter avec eux pour 140,000 écus (1404). Ce n'était partout que désespoir, indignation, appel à la force pour résister à l'ennemi commun : la bourgeoisie de Limoges se montra la plus impatiente d'apporter des remèdes à tant de maux; elle invita tous ceux qui en souffraient à s'unir à elle. Les paroisses répondirent à son appel. Jean Dupont employa tout son patriotisme, toute son énergie au service de son pays, en se mettant à la tête de tous ceux qui accouraient armés, pleins de résolution pour attaquer les Anglais dans le château d'Ayen. Fournis de pièces d'artillerie et de tout ce qui était nécessaire pour en faire le siége, ils campèrent durant dix-sept jours devant la place, interceptant les communications, attendant du temps et de la famine que la garnison demandât à se rendre. La place leur fut livrée,

et ils en rasèrent les murailles. Avant de sortir de Limoges, ils avaient aussi détruit le château de l'évêque, de peur qu'en leur absence il ne fût occupé par l'ennemi. Les consuls, rassurés par ce succès, se mirent aussitôt à construire des murailles, qui embrassèrent toute l'enceinte de la ville, depuis la *Tour-Branlant* jusqu'au faubourg de Montmaillé, derrière la rue de Sainte-Valérie (1416) [1].

Malgré la prise d'Ayen, les Anglais continuèrent leurs courses sur d'autres points, surprirent le château d'Aixe, propriété du vicomte, qui, trop occupé de ses projets contre le duc de Bretagne, ne put pas venir défendre lui-même son héritage. Il envoya son frère Jean de l'Aigle qui, par une politique égoïste, agit faiblement contre ses ennemis, espérant que les incursions de ceux-ci rendraient les bourgeois de Limoges plus disposés à restituer à sa famille tous ses anciens droits, et que les nobles eux-mêmes, qui avaient profité de l'éloignement de la maison de Bretagne pour étendre leur autorité, se réuniraient à lui. Il se présenta devant la ville, mais n'osa pas y entrer, parce qu'il craignit de voir se soulever contre lui la population qui connaissait ses projets et la perfidie de son frère. Il alla camper dans les environs d'Aixe, presque en face des Anglais, qu'il n'osa pas attaquer. Comme sa principale préoccupation était de rétablir la fortune de sa famille, il fit dire aux consuls de se rendre près de lui. Ceux-ci qui croyaient qu'il voulait s'entendre avec eux, pour donner la chasse aux Anglais, lui envoyèrent une députation conduite par Ramon de la Charlonie, ou, selon d'autres, par La Chapelle, juge ordinaire de la ville [2]. Cette députation fut d'abord reçue avec une apparente courtoisie.

1. L'église de Sainte-Valérie n'existe plus. Elle était située au-dessous de l'hospice actuel, dans la rue dite des Récollets.

2. Chron. ms.

Le seigneur de l'Aigle s'excusa de ne pas être entré dans Limoges par crainte de la contagion qui y régnait. Mais, pendant l'entrevue, il chercha à savoir si les habitants consentiraient à le recevoir comme leur seigneur, s'ils lui obéiraient comme à leur vicomte. Voyant « qu'ils lui faisaient réponse trop froide, » il les congédia, et, le lendemain, il se dirigea vers Saint-Yrieix, où se réunirent à lui quelques nobles du pays, intéressés à s'associer à ses projets, à l'exciter à punir les bourgeois qui s'obstinaient à méconnaître les droits de sa famille [1]. Alors, suivant leurs conseils, il écrivit aux consuls, les menaça de faire couper les vignes par ses soldats dans toute l'étendue de la vicomté, s'ils refusaient plus longtemps de se soumettre. Les bourgeois effrayés se réunirent, et décidèrent qu'on enverrait vers le dauphin, plus tard Charles VII, une députation pour solliciter sa protection. Ce prince, qui semblait prévoir que bientôt il aurait besoin de tout le dévouement des villes du Midi, pour conserver son propre héritage, envoya Bertrand Champion, son maître-d'hôtel, dire au seigneur de l'Aigle de ne rien entreprendre contre la ville. Alors, se contentant de faire demander aux consuls de l'argent, pour payer ses dépenses, Jean de l'Aigle alla rejoindre son frère en Bretagne.

Le départ du prince facilita aux Anglais de nouvelles entreprises. Le capitaine de Beauchamp, un de leurs chefs, maître du château d'Auberoche, situé sur les marches du Limousin, vint à la tête de deux cents lances jusque sous les murailles de la ville (mars 1419). Aussitôt qu'on eut signalé son approche, les habitants qui se trouvaient à l'extérieur se hâtèrent de rentrer : quelques-uns cependant furent faits prisonniers à la porte du château de l'Isle, situé sur

1. Chron. mss.

la rive gauche de la Vienne, tandis que d'autres avaient le temps de se réfugier dans la tour. Aussitôt toute la population courut aux armes; les remparts se garnirent de combattants de tous les âges, de toutes les conditions, et les sentinelles firent si bonne garde que, le lendemain, on vit s'éloigner l'ennemi, qui alla camper dans le prieuré conventuel du Châlard, près de Saint-Yrieix. Il s'y fortifia, puis se mit à ravager les environs, « faisant la guerre à tout le peuple, pendant deux ans qu'il resta maître de cette position. » Quatre siècles auparavant, le vieux monastère, où se réunirent les croisés du Limousin, avait retenti du cri patriotique et religieux : « Dieu le veut! » et maintenant (1419) la haine de l'Angleterre contre la France s'y traduit par le cri de guerre : « Saint-Georges et Guyenne[1] ! »

Dans le Limousin le désespoir était grand, les terres de la noblesse pillées comme les autres; les petits manoirs se fermaient toujours à l'approche de la nuit et s'entouraient de sentinelles pour surveiller les environs. Cependant la France méridionale commençait à s'inquiéter des progrès des Anglais. La noblesse et le peuple, animés du même patriotisme, sympathisaient d'énergie avec le dauphin, que sa mère allait déshériter de la couronne pour la donner à un roi d'Angleterre. La légitimité était alors, et devait être encore longtemps, le principe conservateur de la nationalité française. Avec cette religion du patriotisme et du dévouement, la France devait survivre à toutes les révolutions. De Limoges, de Bourges et de Poitiers partaient surtout ces élans de patriotisme qui devaient faire reculer l'étranger. Les Xaintrailles, les Lahire et les d'Harcourt

1. Le cloître et l'ancien monastère ont échappé aux révolutions qui ont fait tant de ruines dans la France catholique. On voit encore dans le bourg du Châlard une maison gothique qu'on appelle la *Maison des Anglais*.

arboraient déjà les couleurs du dauphin. Les trois États du Limousin se réunirent à Limoges, et décidèrent que le sieur de Marcuil, sénéchal du Limousin, irait assiéger l'ennemi au Châlard. Il partit avec dix pièces d'artillerie, cinq cents hommes, fournis par la ville et les communes voisines, et fut bientôt rejoint par les seigneurs de Lastours et de Mortemart, et par plusieurs autres gentilshommes. La garnison ennemie, après un mois de résistance, capitula à merci, rendit tous les prisonniers et l'immense butin qu'elle avait entassé dans la place (21 avril 1421)[1].

A la nouvelle de la reddition de leurs frères, les détachements ennemis, campés dans les places voisines, sur les limites du Périgord, accoururent pour prendre leur revanche, pour se venger surtout des habitants de Limoges, dont ils ravagèrent les champs jusque sous les murailles de la ville, « faisant maux infinis sur les propriétés, pillant le bétail, les meubles des paysans, les rançonnant et les faisant prisonniers[2]. » On ne savait plus quel remède opposer à tant de maux; le peuple désespéré, ruiné, n'avait plus l'énergie nécessaire pour se défendre : ses moissons étaient arrachées, ses arbres coupés, ses maisons incendiées. Pour ranimer les courages, les consuls, après une assemblée tenue à l'hôtel de ville, firent publier que tous ceux qui voudraient combattre les Anglais, recevraient des chevaux et des armes, une solde fournie par la ville; qu'ils marcheraient sous le commandement de Pothon de Xaintrailles, qui conduirait cinquante lances. Le dévouement d'un citoyen, nommé Offura, décida de celui de plusieurs autres. Les hommes de la commune, après être venus prier et faire bénir leurs armes dans l'église de Saint-Martial, partirent pour tenir les champs, aux cris de joie de la

1. Mss. du grand séminaire de Limoges.
2. Chron. mss.

foule. Ils firent la guerre avec une tactique si sage, un dévouement si habile, qu'ils surprirent souvent l'ennemi et le forcèrent de s'éloigner de la ville. Pothon de Xaintrailles, le chef de cette armée improvisée, se montra à la hauteur de sa dignité de sénéchal du Limousin.

Pendant ce temps-là Olivier de Blois, ainsi que sa mère, au lieu de venir combattre pour la France dans sa vicomté, ne cherchait que l'occasion de nuire au duc de Bretagne, qui lui-même ne se montrait pas disposé à servir la France. Le dauphin, ne pouvant décider son puissant vassal à se ranger de son côté, ourdit avec la comtesse de Penthièvre un complot, ayant pour but de s'emparer de sa personne. Le vicomte de Limoges se chargea de l'exécution de ce projet. Il vint à Nantes auprès du duc, lui fit les plus belles protestations d'amitié, de dévouement, et l'invita à une fête, qu'il devait, disait-il, donner à la noblesse du comté de Penthièvre et de la vicomté de Limoges dans son manoir de Châteauceau. Le duc s'y rendit, avec Richard son frère et une suite peu nombreuse. Mais sur la route, tout en chevauchant tranquillement à travers les bruyères, ils tombent dans une embuscade que le comte et Charles de Blois, son frère, leur avaient préparée sur le pont de la Troubarde, sur la Divette, et sont amenés prisonniers à Châteauceau.

A la nouvelle de l'arrestation de son mari, la duchesse de Bretagne eut la même indignation, le même courage que naguère Jeanne de Montfort : elle arma ses vassaux, et enleva rapidement plusieurs places aux Penthièvre. Des fenêtres de sa prison le duc aurait pu voir ses partisans dresser leurs machines de siége contre les murailles de Châteauceau, si ses ennemis ne s'étaient hâtés de le conduire au château de Clisson. Pendant que la comtesse de Penthièvre défendait la place, Olivier rassemblait des

troupes, ordonnait à Jean de l'Aigle, son frère, de quitter la vicomté de Limoges, et de venir à son secours avec toute la noblesse qui voudrait le suivre. Jean de l'Aigle arriva à la hâte, et prit le commandement de la petite armée levée par son frère en Normandie. Mais à la première attaque, il fut repoussé par ceux qui faisaient le siége de Châteauceau dont la garnison, réduite aux abois, demanda à capituler. La première condition fut la liberté du duc de Bretagne; la seconde, la reddition de la place. Le duc ayant été amené, le 5 juillet, au camp des assiégeants par le sire de l'Aigle, on permit à la comtesse, à ses enfants et à ses gens, de sortir du château; qui fut aussitôt rasé par ordre du duc. On s'occupa ensuite de la réparation de l'attentat commis par les Penthièvre. Le comte Charles et son frère promirent de faire satisfaction au duc dans les prochains États, et donnèrent pour otage Guillaume, leur frère. Mais, ayant manqué de parole, ils furent proscrits ; leurs biens, situés en Bretagne, confisqués par jugement de l'assemblée, au profit du duc, qui les distribua à son frère et à ses sujets, comme récompense de leur fidélité. Il fallut cependant prendre les armes pour exécuter la sentence. Les Penthièvre résistèrent, mais échouèrent presque partout.

Il ne restait plus à Olivier de Blois que la vicomté de Limoges; il vint y cacher sa honte. Sa carrière politique était finie ; il n'était plus aux yeux de tout le monde qu'un chef d'aventuriers, qu'un chevalier félon : la noblesse du Limousin ne lui fit qu'un froid accueil; les bourgeois de Limoges le virent avec dédain visiter les églises, cherchant ainsi à s'attacher le clergé. Quelques jours après, il se retira dans les vieux manoirs d'Aixe ou de Saint-Yrieix, osant à peine sortir pour aller à la chasse, tellement il se croyait partout entouré d'ennemis.

Sur ces entrefaites arriva le dauphin, qui revenait du

Languedoc, de visiter ses villes fidèles. Il fit son entrée à Limoges par la porte Manigne, entouré d'une partie de la noblesse du Midi, salué par les cris de joie du peuple qui voyait en lui le représentant de la nationalité française, et quelques-uns le roi de la France méridionale, car l'on n'oubliait pas le projet de Bertrand de Born, le troubadour-guerrier d'Authefort, qui avait voulu en faire un royaume, quand le Nord et l'Ouest étaient aux mains des Plantagenets. Après s'être informé de la résistance que faisaient aux détachements ennemis les habitants de la ville « renommée au loin par son industrie et sa fidélité[1], » le prince, pour récompenser leur dévouement, accorda aux consuls tous les priviléges de la noblesse, et permit d'ajouter aux armes de la ville une bande d'azur avec trois fleurs de lis[2]. Ce prince, qui jusqu'alors avait plus vécu dans les boudoirs des châtelaines, dans celui surtout d'Agnès Sorel, que dans les camps, s'occupa aussi de la toilette des femmes de la ville. Peut-être la capricieuse maîtresse qui devait le faire passer de ses bras sous la bannière d'une bergère, fut-elle cause qu'il ordonna aux consuls d'imposer aux dames

1. On ne saurait trop remarquer que de toutes les villes en deçà de la Loire, celle de Limoges se distinguait par l'activité de son commerce, par les excellents produits de son industrie. Depuis longtemps ses habiles ouvriers, ses riches marchands, *ditissimi mercatores*, formaient entre eux, dans un intérêt commun, des associations sous le nom de *Fratres Lemovici*, dont les membres se protégeaient mutuellement, faisaient valoir et vendaient au loin leurs produits. Dès l'année 1234, on trouve aux archives de Pau l'énumération d'un grand nombre de métiers, parmi lesquels *dix maîtres argentiers*, désignés par les consuls pour faire le guet. Les consuls veillaient avec une rare attention à l'ordre intérieur, à la liberté du commerce, à l'égalité des charges pour tout ce qui concernait leurs concitoyens; aussi les voyons-nous en 1377 établir régulièrement, par la *Pancarte des Péages*, tous les droits à percevoir sur les marchandises introduites ou vendues dans la ville, n'exceptant rien de ce qui était nécessaire aux divers besoins de la vie; mais, par une restriction que n'accepterait pas aujourd'hui notre économie politique, c'était surtout sur les étrangers qui venaient s'établir dans certains quartiers de Limoges que pesait l'impôt.

2. Chron. mss.

l'obligation de prendre à l'avenir la coiffure alors en usage en France. Depuis que les religieux de saint Dominique étaient venus s'établir à Limoges, et avaient travaillé à mettre des bornes au luxe des vêtements, les femmes, dociles à leurs conseils, portaient un voile de toile, et sur les épaules des collets qui en voilaient la nudité. Après ces frivoles prescriptions, tant le goût du luxe se développait à l'exemple de celui de la cour, le dauphin accorda à la ville d'importants priviléges. — « Concédons aux consuls passés, présents et à venir l'augmentation du consulat; et, au lieu des bourgeois, et en faveur de ceux qui habitent avec eux, que, comme étant relevés d'une marque de noblesse que nous leur laissons, tous ceux du Château qui ont été, sont et seront honorés du consulat, puissent acquérir toutes sortes de fiefs nobles, et les posséder et tenir, comme nobles, librement et sans reproches..., afin que, par l'action de cette charge, cette prérogative soit aussitôt conférée, sans autre titre; et qu'en tous temps et à perpétuité, ils en jouissent. Laquelle concession nous déclarons s'étendre à tous les fiefs qu'ils ont déjà acquis, et qu'ils pourront acquérir[1]. » Une nouvelle noblesse surgissait; mais devait-elle avoir plus de patriotisme, plus d'amour du bien public, plus de courage que son aînée; son désintéressement devait-il être à la hauteur des services qu'on pouvait en attendre? l'orgueil d'avoir un blason ne devait-il pas être sa grande préoccupation? Les établissements religieux n'eurent pas une grande part dans les libéralités du roi de Bourges. D'ailleurs l'argent que lui accordaient les États, ne devait servir qu'à expulser les Anglais. Le clergé lui dut un plus grand bienfait, la Pragmatique, c'est-à-dire la liberté.

1. Ces lettres sont datées du Château de Limoges, du mois de janvier 1421. (Original aux Arch. de Pau : *F. de la vicomté.*)

On ne vit point le vicomte de Limoges dans le cortége du prince. Olivier, menacé jusque dans ses manoirs d'être livré au duc de Bretagne par quelques chevaliers de Guyenne qui parcouraient le pays, prit la fuite quelques jours après, se dirigea vers Lyon, par l'Auvergne, passa à Genève et se rendit sur sa terre d'Avesnes, dans le Hainaut. La mauvaise fortune l'y attendait. Le marquis de Bade, irrité d'un vol commis dans ce pays par quelques-uns de ses gens, le fit arrêter. En vain le duc de Bretagne fit offrir au marquis des sommes considérables, s'il lui livrait son prisonnier; celui-ci ne voulut traiter qu'avec le vicomte, qui acheta sa liberté trente mille écus d'or. Olivier, pendant son séjour en Hainaut, épousa en secondes noces Jeanne de Lalain, dame de Quievrain[1]. Sa vie politique était finie : il n'avait trouvé de sympathies qu'auprès d'un très-petit nombre de familles dans sa vicomté de Limoges. Les Mortemart, les Rochechouart et Paul Audier, abbé de Saint-Martial, qui arrivait de Jérusalem avec un dessin du Saint-Sépulcre, modèle de celui dont il voulait doter son église, furent à peu près les seuls qui lui témoignèrent quelque affection[2].

La mort de Charles VI, arrivée un an après que le vicomte eut quitté la vicomté qu'il ne devait plus revoir (1422), surexcita en France le patriotisme qui devait rétablir la fortune de Charles VII. La nation réunit ses dernières forces pour finir cette guerre de cent ans qui avait fait tant de ruines; pour rejeter de l'autre côté de la

1. Il mourut, sans laisser d'enfants, le 24 septembre 1433.

2. Paul Audier descendait de Pierre Audier, d'abord sénéchal du Limousin, puis de la Marche. Cette famille était originaire d'Angleterre. Barthelemi Audier fut un de ses membres les plus distingués, et la souche des seigneurs de la Chapelle-Montmoreau, en Périgord. Paul Audier, abbé de Saint-Martial, fit construire un calvaire près de Limoges, à une distance de la ville égale à celle qui séparait à Jérusalem le Calvaire de la maison de Pilate.

Manche la race anglo-saxonne qui, appelée sur le continent par des traîtres et par des femmes, devait enfin se retirer vaincue par le bras d'une héroïne, sainte victime inspirée par la religion, aimant la France plus qu'elle-même, quand les grands semblaient lui préférer les factions. L'Église prépara cette grande victoire et refit la patrie, comme elle avait refait la civilisation. A peine le dauphin s'appelait-il Charles VII, qu'Audier, abbé de Saint-Martial, et tout le clergé de la ville des saints, indiquèrent pour l'année suivante la grande Ostension des reliques, qu'ils firent publier dans toute l'Aquitaine et dans le Nord. Ce grand et pieux spectacle annoncé au monde catholique émut peut-être le cœur de la vierge de Vaucouleurs. Quoi qu'il en soit, le clergé de Limoges crut dans la suite n'avoir pas été étranger à la noble mission de l'héroïne. La même année aussi, les consuls de Saint-Léonard exposèrent au roi que leurs murailles n'étaient plus assez fortes pour soutenir de nouveaux combats, et lui demandèrent la permission de les réparer avec les matériaux du château de Noblac, détruit par les Anglais [1].

1. Le château de Noblac, ancien fief de l'évêché de Limoges, était possédé, en 1277, par Aymeri Marcheys, d'une famille dont un des membres, Aymerigot Marcel, est souvent cité dans les chroniques de Froissart.

CHAPITRE XVIII

JEAN DE BRETAGNE, SEIGNEUR DE L'AIGLE, VICOMTE DE LIMOGES

Jean de Bretagne, dit de l'Aigle, succède à Olivier, son frère. — Une partie de la noblesse s'associe à ses entreprises. — Ses projets contre Limoges. — Conspiration pour surprendre la ville. — Les consuls se prémunissent contre le vicomte. — Les projets des conspirateurs découverts; les capitaines bretons prisonniers. — Le vicomte attaque la place. — La conspiration est découverte; le traître devant les consuls. — Sa mort et celle de ses complices. — Procession solennelle instituée à ce sujet. — Jean de Bretagne menace encore la ville. — Il occupe la Cité. — Il se retire à Pierre-Buffière, puis à Aixe; ses hommes ravagent les campagnes. — L'évêque Pierre de Montbrun négocie une trêve. — Préparatifs contre les musulmans; ostensions solennelles des reliques à Limoges. — Jean de Bretagne menace encore Limoges. — Rodrigue de Villandrai, capitaine des Écorcheurs, mis en fuite. — La reine de France à Limoges. — Archambaud VI, comte de Périgord, perd ses états. — Charles VII à Limoges : note sur les châtellenies de Bellac, de Rancon et de Champagnac. — Ce qui a lieu à Limoges durant le séjour de Charles VII. — Logements des officiers de sa suite. — Cérémonies religieuses à cette occasion. — Générosité du roi envers l'Église. — Note sur Bertrand d'Abzac. — La paix en Bretagne.

Peu de temps après s'être éloigné de sa vicomté, Olivier, dégoûté du monde, fatigué des longues agitations d'une vie tout entière consacrée à satisfaire son ambition et sa haine, désespérant de jamais reprendre un rang honorable dans le monde féodal, avait laissé à son frère Jean de Bretagne, seigneur de l'Aigle, la partie de son héritage où il n'avait paru que comme un lâche déserteur des combats, que comme un chevalier félon qui, à défaut du courage qui honore, n'avait su recourir, pour se venger de son ennemi, qu'à d'odieuses violences. Il ne dut pas re-

gretter de s'être dessaisi de cette terre, où n'étaient venus à lui ni le concours de ses sujets, ni des amitiés dévouées. Son successeur, aussi ambitieux que lui, mais plus adroit à dissimuler ses projets, plus hardi quand il le fallait à les exécuter, voulut relever la puissance de sa maison dans la vicomté de Limoges. La ruse, la trahison, la force furent ses moyens dans cette entreprise, qui eut pour lui de grands dangers, pour le Limousin de dures épreuves. Depuis les malheurs de son frère, il était venu habiter quelques-uns des manoirs de la vicomté. Plusieurs chevaliers, barons ou simples seigneurs, les vicomtes de Rochechouart, les seigneurs de Lastours, du Saillant, de Brosse, de Saint-Julien, de Comborn lui formèrent une petite cour, où se nouèrent des intrigues pour le remettre en possession de Limoges. Quelques bourgeois ambitieux, trompés par les promesses du grand seigneur, s'engagèrent à servir secrètement sa cause, et mirent souvent en péril les intérêts de leurs concitoyens. Ce fut une conspiration permanente, à l'exemple de celles qui avaient lieu à la même époque dans les principales villes d'Italie.

Quoique dévoué en apparence à la noble cause de Charles VII, Jean de Bretagne, à l'insu de ses partisans, favorisait le parti de l'Angleterre. Il rechercha l'amitié des capitaines anglo-gascons, qui occupaient encore quelques places du pays, et qui lui promirent de le secourir au besoin contre la bourgeoisie des communes, surtout contre celle de Limoges. Mais les consuls, instruits de ses projets, veillaient attentivement à la sûreté des portes de la ville : la population les secondait.

Tout semblait devoir rendre inutiles les desseins de l'ambitieux vicomte. Cependant, un jour un chevalier, nommé Thibaud de La Comblaye, s'introduisit dans la ville; feignant d'être l'ennemi de Jean de Bretagne, il eut

avec quelques bourgeois plusieurs entrevues secrètes (1426). Ceux-ci se laissèrent gagner, ainsi qu'un nommé Gauthier Pradeau, natif de l'Esterps, alors consul, qui, malgré sa qualité d'étranger, semblait ne pas devoir être suspect, car il habitait la ville depuis trente-cinq ans.

Le consul et ses complices, séduits par la promesse d'une forte somme, s'engagèrent à livrer au vicomte une des portes de la ville, d'autant plus facile à surprendre, que la plupart des habitants les plus riches, pour éviter la peste, qui avait déjà fait plusieurs victimes, s'étaient retirés à la campagne. L'entreprise était fixée au 25 août. Le vicomté devait venir camper pendant la nuit près de la porte des Arènes, dans une vigne qui appartenait au consul. Au point du jour il s'élancerait dans la ville avec ses gens, massacrerait une partie des habitants, et surtout ceux qui lui seraient désignés comme ses ennemis. Pendant ces négociations les Anglais s'emparèrent de Nantiat, petit château situé sur la limite du Périgord, dépendant de la vicomté. Jean de Bretagne résolut aussitôt de profiter de cette circonstance, qui devait faciliter ses projets. Connaissant la haine des habitants de Limoges contre les Anglais, tout en ayant l'air de s'y associer, il fit sommer les consuls de lui envoyer des artilleurs, des machines de siége et des munitions pour attaquer l'ennemi, espérant ainsi leur enlever autant de moyens de défense, et distraire leur attention de leur propre danger. On lui fournit ce qu'il demandait; mais, en même temps, les consuls effrayés des bruits de guerre au dehors, craignant pour eux-mêmes, firent travailler à leurs fortifications, garnirent de toute sorte de projectiles les machicoulis de leurs tours et de leurs murailles, et placèrent des sentinelles dans plusieurs lieux de l'enceinte.

Cependant le vicomte se préparait à l'exécution de ses

projets, aucunes nouvelles ne lui étant parvenues des précautions prises par les consuls. La veille du jour convenu avec ses adhérents, il envoya dans la ville cinq de ses affidés qui devaient examiner la place et y demeurer jusqu'au moment de l'attaque. Ils eurent plusieurs entrevues avec le consul Gauthier Pradeau, de même qu'avec Thibaud de la Comblaye et Hélie de Plassac, chez un cordonnier, nommé Jean Blanchon, dans la rue du Clocher, à l'enseigne du Cygne. Quand la nuit fut venue, Jean de Bretagne s'approcha des murailles, escorté de trois cents lances, et de trois mille hommes de pied, commandés par Jean de Laroze, Daniau, Bernardières, Aubeterre, Clayes, Rocheval et Nontron, tous nobles chevaliers du Limousin, d'Angoumois et de Périgord. Les chefs subalternes s'embusquèrent trois heures avant le jour dans les vignes voisines, pendant que le vicomte prenait position dans celle du consul qui devait lui ouvrir la porte. Le succès semblait assuré ; nul bruit dans la ville et au dehors, toutes les dispositions bien prises pour que les hommes armés puissent s'élancer au premier signal. Mais quelques passants ont vu les gens du vicomte rôder autour des murailles ; ils en parlent aussitôt à ceux qu'ils rencontrent. Un vague soupçon de trahison commence à agiter le peuple. La garde informée appelle aux armes ; les habitants réveillés par le bruit courent sur les places publiques, ou se tiennent sur le seuil de leurs maisons, demandant aux passants de quel côté est le danger : bientôt tout le monde est armé, et, tout en gardant le silence, les compagnies se rapprochent des murailles. On rencontre aussitôt, près de la porte des Arènes, les cinq capitaines bretons arrivés la veille, armés, attendant que le traître ouvre la porte, pour s'en emparer et appeler leurs compagnons; mais ils sont faits prisonniers et pendus à la muraille.

Cependant le jour commence à poindre. Le vicomte, quoique surpris de n'entendre aucun signal, attend encore l'ouverture de la porte; mais les chefs qui l'accompagnent murmurent, le blâment d'avoir agi sans être sûr de réussir et de s'être trop facilement confié à la parole du consul. Pour les convaincre que le complot était bien réel, il leur montre les lettres reçues de Gauthier Pradeau; il en donne lecture, puis, indigné, il les déchire et en jette les lambeaux autour de lui. Cependant ses troupes conservent encore leurs positions; alors, comprenant que ses projets sont découverts, il ne se décide pas moins à agir; suivi d'une partie de ses forces, il s'empare de la maison de plaisance de l'évêque, pendant que Jean de Laroze, son lieutenant, se loge avec sa compagnie dans l'abbaye de la Règle, au grand effroi des religieuses, qui se cachent dans leurs cellules, ou qui courent çà et là dans les sombres réduits du cloître. Les soldats s'emparent des vivres, vident les caves, et exercent bien d'autres violences : ramenés à l'ordre par leurs chefs, ils s'approchent de la ville, mais ils sont repoussés par les bourgeois, après un court engagement, dans lequel quelques-uns sont tués et plusieurs blessés.

La plus grande agitation régnait dans la ville, sans qu'en général on sût se rendre compte de ce qui se passait; mais le même jour, deux prêtres, sortis par la porte des Arènes, parcourant les vignes où avait campé le vicomte, s'arrêtèrent dans celle de Gauthier. Ils y trouvèrent les fragments de la lettre dans laquelle le traître disait à Jean de Bretagne « de venir sans faiblir, de gagner la porte, d'arrêter le pont-levis et rateaux, et autres choses concernant ladite entreprise[1]. » En rapprochant ainsi ces fragments, ils se convainquirent de la trahison, et rentrèrent dans la ville

1. Chron. mss.

pour faire connaître leur découverte ; rencontrant le consul infidèle sur leur passage, espérant lui imposer certaines conditions avantageuses à l'intérêt de tous, ils offrirent de lui rendre les fragments recueillis. Celui-ci, feignant alors d'avoir de vives préoccupations, et croyant peut-être qu'ils ne cherchaient qu'à lui arracher des aveux, refusa de prolonger la conversation, mais les invita à dîner, et qu'alors on s'expliquerait à loisir. La proposition fut acceptée ; mais le repas donné par le consul devint bientôt une véritable orgie, pendant laquelle les deux prêtres, échauffés par le vin, s'abstinrent de parler de leur découverte, dont ils avaient bien résolu de ne se servir que dans leurs intérêts. Peut-être le consul, préoccupé de sauver l'argent qu'on pouvait lui demander, attendait-il aussi le moment favorable pour se faire livrer par ses convives les preuves de sa trahison, lorsque le bruit de l'artillerie des bourgeois, dirigée contre les assaillants, le fit sortir subitement de table, sous prétexte qu'il allait s'informer de ce qui se passait. Les deux prêtres sortent après lui, se doutant bien qu'il s'agissait de quelque chose d'extraordinaire, et se mettent à parcourir les rues. Ils rencontrent deux consuls qui racontent à la foule l'événement : « Alors, l'un d'eux dit à l'autre, que pauvrement ils ont exploité, qu'ils n'aient exhibé les pièces de ladite lettre, appartenant audit Gauthier Pradeau, qui leur a donné si bien à dîner ; et alors les sortent de leur bourse et les donnent auxdits consuls, qui les lisent, après avoir assemblé les pièces. » Ne pouvant pas y croire, tout en reconnaissant bien l'écriture et même la signature de leur collègue, les consuls coururent à la maison commune, y réunirent les personnes les plus notables qui, après un examen attentif fait en secret, se décidèrent à appeler le coupable. Le traître paya d'audace, se rendit à l'invitation, où lui fut donné lecture de la lettre dont on venait de réu-

nir les fragments. — « Interrogé s'il connaît l'écriture à lui exhibée, répond que non, feignant de ne la savoir lire. Il lui est remontré qu'ils étaient assez bien informés ; qu'elle est écrite de sa main, comme on le lui montre par d'autres comparées à celle-ci. » Malgré les plus vives instances pour qu'il dise la vérité, il persiste à nier. Alors l'ordre est donné de lui ôter ses armes, et de le mettre à la question. Mais il n'a pas la force d'attendre ce supplice ; il lui suffit d'en voir les apprêts pour confesser la vérité : — « déclarant avoir écrit ladite lettre de sa propre main ; déclarant la forme et manière comment ledit de Comblaye et Hélie de Plassac lui avaient conseillé cette trahison ; ajoutant que les promesses et conventions étaient dans son logis, dans sa chambre, en lieu secret, où il couchait, dans une boîte de buis, signées et scellées de la main du vicomte de Limoges ; et furent envoyées personnes publiques, avec témoins, au lieu désigné, où trouvèrent tout, ainsi qu'il avait confessé. »

Le traître fut conduit en prison et mis à la question ; le lundi, deuxième jour de septembre, condamné à avoir la tête tranchée, et son corps coupé ensuite en quatre quartiers. Le lendemain, le peuple indigné apprit qu'il allait être vengé ; la foule se pressa autour du pilori, où, à sa grande satisfaction, la sentence fut exécutée en présence de tous les autres consuls, et de cinq bretons en chemise, la corde au cou. Gauthier, au moment de mourir, avait déclaré qu'il n'avait pas eu d'autres complices que Jean de Bretagne, La Comblaye et Plassac. Sa tête fut plantée sur le boulevard des Arènes à la pointe d'une lance, et les quatre parties de son corps sur les quatre portes principales de la ville, ses entrailles enterrées à l'endroit même de la vigne où le vicomte avait pris position en attendant le signal promis.

Au moyen âge, le peuple, plus préoccupé qu'on ne le croit d'accroître sa liberté, plus vieille pour lui que le des-

potisme, qui ne fut qu'accidentel dans la vie des sociétés anciennes, ne manqua jamais d'inscrire dans ses annales, parmi ses jours heureux, celui où il avait échappé à un grand danger. La religion se chargeait presque toujours de transmettre ce souvenir à la postérité ; sans elle, il faut l'avouer, les peuples auraient complétement oublié les infortunes ou les gloires des ancêtres. Les habitants de Limoges instituèrent, en commémoration de cet événement, le 27 août de chaque année, une procession solennelle à laquelle assistaient toutes les corporations, et qui se formait tantôt dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix, tantôt dans les cloîtres de l'abbaye de Saint-Martial. Les consuls revêtus de leurs insignes, après avoir assisté à la messe, suivaient cette procession, précédés de leurs officiers portant leur bannière, derrière les religieux Récollets, les Jacobins, les Carmes, les Augustins, et tout le clergé séculier. A la tête du cortége, une troupe de musiciens; et un peu plus avant, un homme à cheval, armé de pied en cap, portant un étendard aux armes de la ville; à chaque coin de rue, faisant faire trois tours à son cheval, il agitait son étendard, pendant que la trompette sonnait la victoire du peuple. Plus de quatre siècles s'est conservée cette fête[1]. C'est que la religion, autant que le patriotisme, conservait cette institution au nom du Dieu qui donne la victoire aux faibles et la défaite aux puissants. Si le peuple savait garder ainsi la mémoire de ce qu'ont fait ses ancêtres, il serait, soit dans ses sévérités, soit dans ses reconnaissances, plus équitable envers eux qu'il ne l'est d'ordinaire. Mais aujourd'hui que les passions politiques égarent le patriotisme en dehors de

1. Jusqu'à l'entière destruction de cette partie des remparts on voyait, à l'endroit même où la porte devait s'ouvrir, une tête d'homme sculptée sur la pierre, et sur chacune des quatre portes principales la représentation d'une des parties d'un corps humain. (*Chron. mss.* — LEGROS et NADAUD, *mss. du grand séminaire.*)

toute justice, les monuments des victoires de la veille sont détruits par les factions du lendemain. L'histoire dans l'avenir sera d'autant plus difficile à écrire que les monuments élevés par nos pères n'auront plus que des ruines, ou qu'on en aura tellement changé la destination qu'on ne saura à qui en faire honneur.

Ni la plus lâche trahison, ni l'emploi de la force n'avaient pu triompher de la vigilance et de l'énergie d'une poignée de bourgeois; et cependant Jean de Bretagne, d'autant plus implacable et plus dangereux qu'il n'avait pas honte de recourir aux moyens réprouvés par la chevalerie française, continuait d'observer la ville comme sa proie, campait dans les vignes qu'on se disposait à vendanger, détruisait, brûlait les pressoirs des propriétaires, ainsi que les moulins situés près des ponts de Saint-Étienne et de Saint-Martial. Mais les bourgeois, toujours sur leurs gardes, sortaient souvent de la ville pour repousser ses détachements; et toujours de part et d'autre des morts et des blessés. La colère du vicomte ne se contint plus à l'annonce que le consul venait d'expier son crime. Il jura de mourir plutôt que de renoncer à s'emparer de la ville.

Pendant huit jours qu'il put occuper la Cité, il s'en prit aux maisons des chanoines, les détruisit, et maltraita tellement les religieux qu'ils n'osaient pas venir dire la messe à la cathédrale. En vain Charles VII, qui se trouvait alors à Poitiers, lui donna l'ordre de cesser ses attaques. Il ne voulut rien entendre, sachant bien que le roi n'avait pas encore conquis son royaume. Il s'était fortifié dans le palais de l'évêque, situé dans la Cité, « joignant le clocher et église cathédrale, place assez forte, où ne demeurait personne pour la défendre, ni même dans la Cité, depuis la destruction faite par le prince de Galles. » L'évêque s'était retiré dans la ville avec son clergé. Malgré leur courage,

bien connu de leur ennemi, les habitants s'inquiétaient de cet état de choses qui les ruinait, arrêtait le commerce et empêchait toute communication avec l'extérieur. D'un autre côté, on disait que les Anglais se disposaient à se réunir au vicomte pour attaquer la ville sur tous les points.

Enfin, las de se tenir inutilement renfermé dans la Cité en ruines, de ne pouvoir rien entreprendre de fructueux contre la ville, et voyant ses soldats fatigués d'un siége sans fin, Jean de Bretagne, après bien des vengeances inutiles à sa cause, qui ne faisaient qu'irriter les habitants, quitta la Cité, se retira à Pierre-Buffière, puis à Aixe, d'où il sortait régulièrement deux ou trois fois par semaine, pour courir la campagne, dévaliser quelques marchands et faire des prisonniers, surtout quand il pouvait en attendre une rançon. Les gens qu'il laissait à Pierre-Buffière, auxquels s'associaient les habitants, comme si ceux-ci eussent hérité de la haine qui avait existé autrefois entre Limoges représentée par ses vicomtes et les seigneurs de Pierre-Buffière, venaient rôder dans les environs de Châlusset, cherchant à surprendre la place défendue par le maréchal Pothon de Xaintrailles, ravageaient les champs qu'ils croyaient appartenir au parti contraire : c'est ainsi que furent brûlés le bourg et le château de Saint-Priest-Ligoure (1426)[1]. Plus grande que jamais fut la terreur à Limoges, quand on apprit qu'un marchand de la ville, nommé Bouchaud, avait été arrêté, qu'on lui avait coupé la tête, et que d'autres avaient eu le même sort. On vit bientôt paraître sous les murailles quelques bandes ennemies qui montraient aux habitants les têtes des victimes. Partout aux alentours les campagnes étaient ravagées, les maisons incendiées, les

1. Il y eut plus tard un procès intenté par les habitants de cette localité contre Alain d'Albret, en sa qualité de vicomte, mais qui paraît n'avoir pas eu de suites. (*Arch. de Pau :* série E.)

vignes coupées. La guerre dura ainsi jusqu'à l'année suivante, sans que les habitants osassent s'aventurer à la poursuite de l'ennemi, tant ils craignaient qu'en leur absence la ville ne fût attaquée à l'improviste. On pouvait craindre aussi les Anglais, toujours maîtres de quelques positions dans les environs; aussi, après le départ du vicomte, s'était-on empressé de détruire le palais de l'évêque et les autres fortifications de la Cité, dont on aurait pu se servir contre la ville.

L'évêque, Pierre de Montbrun, d'accord avec celui de Poitiers, ouvrit des négociations avec Jean de Bretagne : la noblesse du pays intervint aussi; le vicomte, qui n'avait jusqu'alors qu'à combattre quelques bourgeois, craignant la suite de ces hostilités contre lesquelles tout le monde réclamait, consentit à une trêve sur la promesse d'une somme de cinq mille écus qu'on devait se procurer en imposant tout le Limousin. La guerre cessa; la trêve fut plusieurs fois renouvelée, et définitivement rompue en 1434. Mais la Pucelle d'Orléans venait de donner un roi à la France, en légitimant par la cérémonie du sacre le fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. Le peuple reprit courage; Dieu était venu au secours de la France; les villes craignirent moins les entreprises des grands vassaux, quand l'Angleterre, livrée elle-même aux factions, n'eut plus qu'à pleurer sur ses désastres. Les habitants de Limoges avaient profité de la première trêve avec le vicomte, pour construire la muraille qui soutenait le clocher de Saint-Étienne, du côté de l'évêché. Un bois voisin, situé dans le quartier des Combes, appelé le Bois-de-l'Abbé, fut aussi entouré d'une épaisse muraille qui pouvait protéger la Cité de ce côté[1].

Pendant que les villes commençaient à avoir confiance

1. Ce bois, dont l'emplacement s'est couvert depuis de maisons, commença à être appelé Villa-Clau, à cause de son mur d'enceinte.

en Charles VII, espérant que bientôt elles n'auraient plus à combattre les Anglais, l'Europe chrétienne tremblait devant une nouvelle invasion des Barbares. Amurath, à la tête d'une nation jeune d'énergie et de fanatisme, qui devait bientôt modifier l'état politique de l'Occident, menaçait Constantinople. Le pape tenta, comme ses prédécesseurs, au temps des grandes invasions, de relever le courage, en faisant un appel au monde catholique, aux rois et aux peuples, en ordonnant partout de grandes cérémonies religieuses, non-seulement comme expiation des fautes passées, mais comme moyen de raviver la foi, d'exalter le patriotisme et d'arrêter la barbarie sur les bords de l'Euxin. Jean Huniade, Mathias Corvin appelaient la Hongrie à s'armer contre les infidèles; l'Italie, la France retrouvaient leur vieil enthousiasme chevaleresque du temps des croisades; à Limoges, une ostension solennelle des reliques de saint Martial et des autres martyrs de la foi promettait plusieurs jours d'indulgence à ceux qui viendraient visiter le tombeau du grand apôtre, qui feraient des aumônes pour la réparation du monastère, et voudraient combattre pour le Christ (1431).

Cependant Jean de Bretagne songeait toujours à reprendre la plénitude de sa suzeraineté sur la ville. On le voyait courir du château de Nontron à Saint-Yrieix, d'Aixe au château de l'Isle, suivi d'une partie de la noblesse, annonçant que les hostilités allaient recommencer, ranimant le courage de ses gens d'armes par la promesse d'un riche butin. Bientôt ses troupes se rapprochèrent de la ville qui se mit en mesure de se défendre contre lui et contre les Anglais. Les sentinelles veillaient au haut des clochers de Saint-Étienne, de Saint-Michel et sur la colline de Montjauvy; on travaillait aux fortifications des tours, des murailles et des portes; spectacle magnifique d'une popula-

tion pleine d'énergie et de patriotisme, qui ne cédait pas aux entraînements du jour, à des passions sans noblesse, mais qui, depuis des années, résistait comme un seul homme aux attaques incessantes des vicomtes ou de l'étranger! Sans interrompre ces préparatifs, on convint pourtant d'une nouvelle trêve, à laquelle Jean de Bretagne consentit aisément, parce qu'à la même époque il méditait de nouveaux projets pour recouvrer tout l'héritage de sa famille au delà de la Loire.

Le pays, quoique rassuré de ce côté, n'était pas pour cela exempt de graves préoccupations; il souffrait horriblement des dévastations auxquelles se livraient impunément les capitaines « des écorcheurs ». L'Espagnol Rodrigue de Villandrai, le plus actif, le plus dangereux, se dirigeant vers le centre de la Guyenne, s'arrêta dans les environs de la ville avec ses bandes, plus hardies à piller qu'à combattre. A son approche, on s'était empressé de fermer toutes les routes, tous les sentiers qui conduisaient à la ville ou aux faubourgs, avec des charrettes chargées de pierres énormes, ou avec des poutres attachées par des boulons en fer (1435). Malgré tout, les écorcheurs s'aventurèrent dans les chemins détournés, s'approchèrent des murs d'enceinte, firent quelques prisonniers et quelque butin. Aussitôt que ce danger fut signalé, les habitants sortirent en grand nombre, les attaquèrent avec tant d'entrain qu'ils les mirent en fuite, les forcèrent de laisser derrière eux leurs prisonniers et leur butin.

La population, toute joyeuse de ce succès, se croyait pour quelque temps à l'abri de nouvelles attaques, lorsque, peu de jours après, on reçut un message de la reine de France qui demandait qu'on lui fournît des guides et une escorte, pour conduire à Limoges ses chariots et ses bagages. Elle venait rendre grâces à Dieu, devant les reliques

de saint Martial, des succès de la France. Les consuls, les grands dignitaires du clergé allèrent la recevoir en grande pompe à quelque distance de la ville, et l'introduisirent dans leurs murs à travers la foule se pressant autour d'elle, heureuse de voir celle à laquelle la reconnaissance publique attribuait, comme à Agnès Sorel, le réveil de la royauté. Témoin des cérémonies des grandes ostensions, la reine admirait avec étonnement les magnifiques processions qui parcouraient la ville, ces hommes aux pieds nus, bourgeois ou artisans, ces femmes de toutes les conditions aux longs cheveux tombant sur leurs épaules, qui vénéraient les reliques des saints.

Pendant que la royauté remontait du midi vers le nord avec Charles VII, naguère le roi de Bourges, le vicomte de Limoges, que ses anciens vassaux avaient forcé à la retraite, cherchait à arrêter la décadence de sa maison par d'autres moyens que par les armes. Une famille, autrefois rivale de la sienne, disparaissait des rangs des grands vassaux. L'Angleterre l'entraînait dans son naufrage. Archambaud IV, comte de Périgord, que la sagesse et la pitié de Charles VI avaient remis en possession de son comté, en réclamant avec fierté la ville de Périgueux que le roi s'était réservée, venait de s'aliéner Charles VII. On n'attendait plus qu'un prétexte pour dépouiller celui dont un des ancêtres avait osé dire à Hugues Capet : « Qui t'a fait roi ? » Ce prétexte s'offrit de lui-même par la tentative que fit Archambaud de s'emparer de la fille d'un bourgeois de Périgueux. La féodalité dans ses longues guerres de rivalités personnelles, ou dans celles de la France contre l'Angleterre, avait souvent oublié les lois de la chevalerie. Le comte de Périgueux banni, privé de ses États, crut se venger « en se donnant à l'Angleterre et au diable ». Son comté passa à Louis d'Orléans, dont le fils le vendit ensuite

au vicomte de Limoges au prix de seize mille réaux d'or, économie que celui-ci avait su faire sur ses revenus; d'autres disent que le peuple du Limousin en avait bien fourni la plus grande partie, en remplissant les coffres de leur suzerain toutes les fois qu'il venait dans sa vicomté (1437)[1].

Le moment approchait où la vieille France féodale allait chercher dans d'autres voies politiques ses glorieuses destinées. Les grands fiefs s'étaient amoindris; la royauté n'était qu'un vain titre aux yeux des barons qui s'étaient si souvent révoltés contre elle. En sortant de cette longue période marquée par de grands dévouements, comme aussi par de honteuses défaillances, la royauté s'apprêtait à abaisser ces nobles barons, qui lui avaient fait si longtemps des jours d'infortune et de honte.

Deux ans après que Jean de Bretagne se fut enrichi par l'acquisition du comté de Périgord, Charles VII se dirigeait vers Limoges, tendant les bras à Paris, où régnait encore de nom un roi étranger. Dans le cortége du prince, que suivait aussi le dauphin, enfant sournois, avide de gloire pour lui seul, on distinguait Charles, duc de Bourbon et d'Auvergne, gouverneur d'Aquitaine, le bâtard d'Orléans, à la fleur de l'âge, remarquable par sa beauté, par la douceur de son caractère et par son noble maintien; le seigneur de Tancarville; La Fayette, maréchal de France; Charles d'Anjou, Coëtivy, gouverneur de La Rochelle; parmi les seigneurs du pays, le seigneur de Latour, le seigneur de Chaumont, qui prenaient le titre de chevaliers; Jean de la Roche, le seigneur de Ayla, et le comte de la Marche pourvu du titre de chancelier du roi; parmi le haut clergé, les évêques de Toulouse, de Maguelonne, de Poitiers[2], de Maille-

1. 12 mars 1437. L'original de la quittance de cette somme se trouve aux Archives de Pau. (*F. de la vicomté de Limoges*, S. E., n° 637.)
1. Hugues de Combarel, né dans le Limousin.

zais[1], de Limoges[2], d'Angoulême[3] et de Tulle[4]. Le peuple salua avec joie le prince qui lui promettait de beaux jours; la ville eut des fêtes pour célébrer les triomphes de la France; la bourgeoisie, le clergé, les artisans dont l'industrie souffrait depuis longtemps des discordes intestines et des courses des Anglais, tout contribua à la splendeur du cortége royal. Empruntons à un récit du temps, rédigé en latin, les divers incidents de ce voyage.

Charles VII, après avoir couché au Dorat, et prié dans la magnifique église collégiale du XIe siècle, élevée sur l'emplacement d'un oratoire édifié par Clovis en l'honneur de la sainte Croix et de saint Pierre, « le porte-clef du royaume des cieux, » après la bataille de Vouillé[5], quitta cette ville, suivi assez loin par la population, qui n'oubliait pas qu'en 1404 Charles VI avait voulu « que les bourgeois, manants et habitants de cette ville jouissent des mêmes priviléges, franchises et libertés » accordés à l'église et au chapitre. Le 2 mars 1438, il dîna au château de Thouron, qui n'existe plus, et dont il ne reste pas même une ruine pour souvenir du passage d'une cour brillante. Le dauphin, qui avait logé à Bellac, l'ancienne capitale de la Marche[6], où étaient accourus, pour lui faire hommage, les bourgeois des communes de Magnac et du Dorat, ainsi que les vassaux des châtellenies de Champagnac et de Rancon, le devança et vint l'attendre au Petit-Limoges, alors appelé

1. Théobald de Luce.
2. Pierre III de Montbrun.
3. Robert III de Montbron.
4. Jean II de Cluys.
5. *Gallia Christiana*, t. IV, p. 333.
6. En 1372, Charles V donna la châtellenie de Bellac à Louis II de Bourbon, seigneur de Beaujeu. En 1386, le duc de Berry possédait Bellac, Rancon et Champagnac, qu'il céda à Jean de Bourbon. Ces trois châtellenies furent confisquées en 1477 sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, par Louis XI, qui les donna à sa fille, Madame de Beaujeu.

Cozès. Les deux princes se dirigèrent ensemble vers Limoges, et virent bientôt accourir autour d'eux une troupe d'enfants portant de petites bannières aux armes de France, criant : « Vive le roi ! vive le dauphin ! » A Mont-Jauvy, étaient déjà réunis les frères Mineurs, contre la volonté de l'évêque, avec l'abbé de Saint-Martial, portant une chappe d'or et d'azur, tandis que ses religieux en avaient de blanches. Tous étaient rangés en ordre sur une vaste place, devant un autel orné de reliques, d'une image de Sainte-Marie du Sépulcre, d'une grande croix d'argent, d'une autre d'or, tandis qu'un jeune homme portant les reliques s'avançait au-devant du cortége [1]. Le roi, par respect pour cet appareil religieux, descend de sa mule, et se mettant à genoux, adore la croix que lui présente l'abbé, tandis que le clergé chante l'antienne *Gaude, Maria* [2]. Il remonte à cheval, et s'avance, précédé des religieux, dans le même ordre, jusqu'à un endroit situé à moitié chemin, entre Mont-Jauvy et la porte Montmaillé, où il y avait aussi une exposition de reliques. Mettant de nouveau pied à terre, il vénère les reliques que l'évêque lui présente. C'était sans doute en ce lieu que l'évêque aurait voulu que le clergé attendît le cortége; aussi avait-il vu avec peine les frères Mineurs aller prendre position plus loin. Cette division se manifesta encore; car lorsque le cortége se remit en marche, les chanoines criaient aux frères Mineurs de prendre le devant; mais comme ceux-ci ne se pressaient pas, on finit par se ranger ainsi : les religieux formant une longue file à gauche, l'abbé de Saint-Martial et ses moines, et l'évêque

1. « ... In quadam platea pervia recta in itinere, invenimus parium paratum et reliquias desuper, videlicet imago S. Mariæ de Sepulcro et crux argentea de cardinali, et magna crux aurea, juvene stante ipsas reliquias deferenté. » (*Mss. du grand séminaire de Limoges.*)

2. « Rex vero descendit de sonipeta sua, flexis genibus, adoravit crucem, porrigente Domino Abbate. » (*Ibid.*)

ses chanoines tenant la droite [1]. On arriva ainsi devant ocher où devait avoir lieu une nouvelle exposition de ues. L'évêque ne trouvant pas que ses droits de préce fussent observés, se disposait à se retirer; mais, sur itation de l'abbé de Saint-Martial, il prit place, avec les oines, devant les reliques, à l'entrée du cloître de l'ab-, en attendant l'arrivée du roi, qui fit son entrée par la de Montmaillé. Il y fut reçu par les consuls et les geois, faisant flotter devant lui un immense étendard armes de France, sous lequel il continua sa marche son fils, tenant le milieu de la rue, dont les deux côtés nt occupés par des gens d'armes, pendant que la foule t : « Noël ! Noël ! » et les enfants : « Vive le roi ! vive le hin ! » en agitant leurs petites bannières [2]. Arrivé dele cloître, le roi descendit de cheval, embrassa la croix lui présentait l'évêque, avec l'eau bénite, entra dans ise, s'avança vers le grand autel de Saint-Martial, où, nouillant, il baisa de nouveau la croix. Quand on eut té l'antienne en l'honneur du saint, et que l'évêque eut

« ... Rege recenso equum suum, processimus ordinato conventu hinc sque ad locum, ubi D. Episcopus, cum canonicis suis, iterum reliparaverat, id est in medio itineris inter Montem Gaudii et portam naillé; et iterum rex descendit, et reliquias adoravit per manus epis-. Et rege remontato, conabantur canonici quod ante ipsos pergeremus, interpositas personas dominorum, alta voce clamantes : *Davant! da-* Modicum venientes et contradicentes habuimus nostrum locum in sinistra, D. Abbas, cum conventu suo, et D. Episcopus cum canonicis a parte dextra. » (*Ibid.*)

« ... Et sic ordinati venimus ante Decarium, et nos iterum paratis reliexpectabamus, et D. Episcopo cum canonicis recedente, invitatus a bate remansit cum canonicis, et sic stantes ambo ante reliquias in su Auleriæ sancti Martialis, expectabamus regem. Rex vero ingressus s Malier invenit paratum papilionem pulchrum cum armis suis, quem ant consules et burgenses; et ipse rex et filius erant de subter et sic bant per medium carreriæ, armati vero hinc inde ordinati ab utroque stabant; transeunte rege cum nobili comitatu, populus autem clama- « Noe, Noe, Noe, » cum gaudio magno, et supra dicti pueri : « Vivo r! et Vivo lo Dauphin! » (*Ibid.*)

donné la bénédiction, ayant l'abbé à sa droite, le roi ne descendit point dans le Sépulcre; mais, suivant la même direction par laquelle il était venu, il retourna devant le cloître, remonta à cheval, et sous le dais, se rendit à la maison de Guillaume Julien, appelée *Baraudaria*, c'est-à-dire le *Bâtiment*, où il logea[1]. Le dauphin, pour faire honneur à l'abbé de Saint-Martial, prit chez lui son logement; son confesseur chez le prévôt des Combes, et son médecin dans l'infirmerie de l'abbaye; le bâtard d'Orléans fut reçu dans la maison de Disnematin de Salles. Comme toujours, les solliciteurs s'empressèrent de rechercher les faveurs des princes : le prévôt des Combes demanda une prébende pour son neveu; Gui de Félins pria le médecin d'obtenir du dauphin que l'abbé réunît l'aumônerie à l'infirmerie, ce que l'abbé de Saint-Martin refusa, mais donna au solliciteur un autre bénéfice.

Le narrateur de cette entrée solennelle ajoute : « Jean Boutel, de Bourges, apothicaire du roi, logea chez moi, dans ma chambre et dans mon propre lit, avec Denis, mon clerc, à qui il fit présent de six sous pour payer cette hospitalité, ce que je ne voulais pas. » Plusieurs autres personnes du cortége logèrent dans l'abbaye, entre autres Tanneguy Duchâtel, ancien prévôt de Paris, qui était venu rejoindre le roi à Bellac, et lui avait fait présent d'une lionne. Le dauphin attacha l'animal avec une corde, dans un appartement, en attendant son départ; mais, pendant la nuit, la

1. « Et sic venit ordinate usque ad ante clocarium, et ibi descendit de equo, et ostenta cruce sibi per D. Episcopum, porrecta et data sibi aqua benedicta, intravit ecclesiam; et recta via venit ante majus altare S. Martialis, et ibi flexis genibus, iterum osculatus est crucem sic per episcopum tensam, et finita collecta B. Martialis, et data benedictione ab ipso episcopo, D. Abbate stante juxta ipsum episcopum, rex non descendit in sepulcro, sed recta via, per quam venerat, regressus est; et ante clocarium ubi spectabatur, reascendit equum suum, et sub papilione profectus est in domum Guillelmi Juliani vocati Baraudaria, id est lou Bastiment, et ibi hospitatus remansit. » (*Mss. du grand séminaire de Limoges.*)

lionne s'étant élancée par une croisée, s'étrangla. Le prince n'emporta que la peau, comme il devait garder les dépouilles de la féodalité. L'abbé de Saint-Martial fit présent d'un beau chien lévrier, symbole de l'amitié à celui qui n'eut jamais d'amis.

La présence de Charles VII donna lieu à de splendides cérémonies religieuses. Après avoir visité avec attention les fortifications de la ville et les ruines de la Cité, il se rendit à l'église de Saint-Martial, où il assista à la messe et aux vêpres au grand autel, sur un prie-Dieu, placé près de l'armoire où couchait toujours le gardien du chœur. Après les vêpres, le chancelier Jacques de Chabanes, sénéchal de Toulouse, étant en face de l'autel, lui présenta les religieux de l'abbaye dont l'abbé lui offrit tous les biens de sa communauté, pour qu'il en usât à sa volonté [1]. Le roi, très-sensible à cette générosité, en témoigna sa gratitude, ainsi que le dauphin, qui aurait bien pris cette offre au sérieux, s'il en avait eu le pouvoir. Le même jour, après dîner, il fit savoir à l'abbé qu'il désirait qu'on lui montrât le lendemain le chef de saint Martial, cérémonie qui eut lieu, en effet, au grand autel, en présence de tous les dignitaires du clergé et de tous ceux qui formaient le cortége. Quand tout le monde eut prié devant la sainte relique, des flots de peuple entrèrent dans l'église avec des offrandes pour l'apôtre d'Aquitaine. Mais après que les chants du chœur, auxquels s'étaient joints ceux de la chapelle du roi, eurent cessé de retentir sous les voûtes de l'église abbatiale, Charles VII dut prêter l'oreille aux échos de la misère publique. Martial Bermondet, lieutenant-général, et en même temps consul en charge cette année, lui adressa une harangue dans laquelle

1. « ... Et ibi rex audivit abbatem benigne, et conventum suum et bona Ecclesiæ offerentem sibi et suo servitio et voluntati; et idem fecit Delphinus. »

il lui fit, sous les plus sombres couleurs, le triste tableau de la misère qui régnait dans les campagnes [1], des ravages que faisaient les Anglais, encore maîtres de Châlusset. Le même jour, après dîner, il monta à cheval, suivi de son escorte, sortit par la porte Montmaillé, se dirigea vers l'abbaye de Saint-Martin, entra dans l'église de Saint-Etienne pour y prier et en admirer les admirables sculptures et les riches ornements. Après avoir visité la Cité une seconde fois et la fontaine d'Angoulême, il passa devant le pilori du marché, et, suivant les rues Manigne, des Taules et du Clocher, il fut reçu dans la maison de Simon Luc, un des consuls.

Charles V et Charles VI, en récompense du courage des habitants de Limoges à résister aux Anglais, leur avaient accordé de nombreux priviléges, entre autres l'exemption de tous impôts; mais Charles VII, à son avénement, était trop pauvre pour suffire aux dépenses nécessitées par la continuation de la guerre contre les Anglais; il lui fallut faire appel à tous ses sujets. Limoges lui fournit trois mille écus comptant, et la province vingt mille livres. La ville eut encore à payer les frais de cette réception solennelle, qui se montèrent à sept mille écus. L'Eglise avait généreusement offert sa fortune à son roi pour la délivrance du pays; aussi le prince s'en montra-t-il reconnaissant, en donnant à l'abbé de Saint-Martial, pour lui et pour son abbaye, des lettres de sauvegarde, le privilége d'avoir plusieurs officiers pour veiller à la conservation de la fortune du cloître, et la faculté de percevoir les redevances qui lui étaient dues, mais dont les titres auraient été perdus depuis quatre-vingt-dix ans. Informé du danger qu'avait couru la ville, de

1. « Martialis Bermondet, locum tenens regis, et consul villæ in ipso anno, multum bona et laudantes coram rege præposito, ei arengam (*sic*) fecit, exponens et dicens paupertates et miserias et afflictiones temporis campaniarum nostri. » (*Mss. du séminaire.*)

tomber par trahison au pouvoir de Jean de Bretagne et des Anglais, il voulut, avant de s'éloigner, apprendre au peuple comme à la noblesse, qu'on ne conspirerait plus en vain contre la France; il fit trancher la tête, en présence de la foule, et sur un lieu élevé, à un chevalier nommé Bertrand d'Arac, traître à son pays, qui s'était fait le partisan de l'Angleterre, et qu'on avait fait prisonnier dans un lieu nommé le Doignon (*in loco Daonione*). Le coupable aurait pu s'échapper pendant la nuit, comme quelques-uns de ses complices, mais on ne lui en tint pas compte [1].

Jean de Bretagne ne parut point à Limoges pendant le séjour qu'y fit Charles VII. En vain savait-il que le prince y était entouré des plus nobles représentants de la féodalité et des grands dignitaires de l'Église, il n'osa pas, comme l'abbé de Saint-Martial l'avait obtenu pour son abbaye, venir réclamer les droits de sa famille sur la vicomté. La fortune lui vint en aide d'un autre côté. Le connétable, Artur de Bretagne, dont il avait su gagner l'amitié, touché de ses prières, consentit à se faire son médiateur auprès de François Ier, duc de Bretagne. Il le conduisit à Nantes, et le présenta lui-même à son neveu, qui, oubliant sa haine contre les Penthièvre, se laissa fléchir par les larmes du vicomte, déplorant la ruine de sa fortune, les malheurs de sa famille, lui rendit une partie des biens confisqués à sa maison, et remit en liberté Guillaume, son frère, retenu depuis longtemps en otage (1448).

1. Quelques écrivains ont avancé que ce fut Bertrand d'Abzac que fit mettre à mort Charles VII, à Limoges. Le chroniqueur, auteur de la relation du voyage de Charles VII, semble contredire cette assertion : « Fecit publice, in alto loco prope pilorium, amputare caput Bertrandi de Arac. » Nous n'avons pu lire ce nom que de cette manière. Le chevalier d'Abzac, arrêté à Dôme en Périgord, fut bien supplicié pour cause de trahison. Celui qui est ici nommé avait été fait prisonnier avec quelques autres, « in loco *Daonione* ou *Daamione*. » Cet écrivain devait être bien informé, puisqu'il assista à l'entrée de Charles VII à Limoges.

CHAPITRE XIX

SUITE DE JEAN DE BRETAGNE : JEAN III, CHARLES VII, ROI DE FRANCE

L'Angleterre encore puissante. — Dévouement des bourgeois de Limoges à Charles VII. — Nouvelle trahison ourdie par Jean de Bretagne contre Limoges. — Arrestation de ses agents ; on instruit leur procès. — Les coupables soustraits à la juridiction consulaire. — Jean de Montbron protégé par l'évêque. — L'Église et les grands vassaux. — Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, fait hommage à l'abbé de Saint-Martial. — La Praguerie en Limousin, attaquée par Xaintrailles. — Charles VII et le Dauphin à Limoges. — Arrivée de la reine, l'accueil que lui fait le clergé. — Jean de Bretagne ; ses exploits contre les Anglais au siége de Bergerac ; au siége de Sainte-Foy. — Dernière campagne du vicomte : témoignages de sa reconnaissance à plusieurs familles. — Son souvenir resté dans le pays. — Notes sur ses héritiers.

Les habitants de Limoges et ceux des campagnes et des villes où passa Charles VII avaient eu des acclamations de joie pour celui qui promettait d'arracher la malheureuse France aux longs bras de l'Angleterre qui l'enserraient encore au nord-est par la Bourgogne, son alliée, à l'ouest par la Bretagne, au midi par le concours de quelques barons de Guienne, préférant leur fortune à l'honneur, l'étranger avec ses factions à la France de Philippe-Auguste et de saint Louis. Le nouveau roi d'Angleterre s'était fait appeler trop longtemps le roi de France, comme on l'avait proclamé à Saint-Denis, sur la tombe de l'infortuné Charles VI. La France, debout sur ses ruines, allait fièrement à la conquête de sa nationalité, si longtemps méconnue pendant cette guerre de cent ans, et pour vaincre elle donnait généreusement l'argent que lui demandait le prince

et le sang de ses plus nobles enfants. Les bourgeois de Limoges, s'oubliant eux-mêmes, n'avaient point imploré les secours du prince contre les attaques du vicomte. Pour eux, le salut de la patrie passait avant les intérêts de la ville, aussi s'étaient-ils bornés à lui exposer librement, par la voix de leurs consuls, tout ce qu'ils avaient souffert jusqu'alors. Quoiqu'ils sussent bien qu'il cherchait à attirer à lui Jean de Bretagne, ils ne lui virent rien faire, ne lui entendirent rien dire, qui pût leur faire craindre de voir remettre dans tous ses anciens droits la famille de Penthièvre, aux dépens des privilèges de la ville.

Tout porte à croire que l'ambitieux vicomte ne put rien obtenir à cet égard. Alors, ne comptant plus que sur lui-même, il eut encore recours à la ruse et à la trahison. Comme les prétendants de tous les temps, il lui fut facile d'attirer à lui quelques dévouements ambitieux qui le servirent par l'intrigue et la déloyauté. Pendant que la guerre continuait encore dans le Poitou contre les Anglais, et que quelques bandes ennemies couraient encore le Limousin, les consuls de Limoges furent avertis qu'une nouvelle trahison menaçait de les livrer à Jean de Bretagne. On leur annonçait que deux espions étaient entrés dans leurs murs depuis quelques jours, l'un du pays de Béarn, nommé Martin l'*Escalador*, à cause de son agilité et de son adresse à franchir les murailles; l'autre, tout aussi entreprenant, nommé Savoyé.

Aussitôt, on croit à un complot; les consuls veillent, donnent l'ordre d'arrêter les deux complices. Les agents saisissent Savoyé, pendant que son compagnon se sauve dans le couvent des Carmes, où il est protégé par le droit d'asile, ce vieux privilège des cloîtres qui, au moyen âge, fut une garantie pour de pauvres serfs injustement poursuivis par leurs maîtres. Savoyé interrogé avoue qu'il est né

en Savoie, que son vrai nom est Jean de Villars; qu'il a souvent servi le parti des Anglais en escaladant les murailles des villes pour en étudier la position ou pour les leur livrer, à l'aide de quelques traîtres; qu'il a été envoyé à Limoges par Jean de Montbrun, parent des évêques d'Angoulême et de Limoges, pour faire fabriquer deux couteaux à scie, seize manches de plomb en forme de limes sourdes et un pied de chèvre; qu'il devait se servir de ces instruments pour ouvrir les portes de Ribeyrac, et d'une autre place située dans les environs de Nontron, dont le commandement avait été donné au chevalier de Montbrun par le vicomte de Limoges. Pressé de questions, il raconte qu'il a entendu dire, par quatre soldats de la compagnie de Montbrun, que Jean de Bretagne serait bientôt maître de Limoges, qu'il y entrerait par la porte des Arènes. On se rappela en effet que les mêmes propos, auxquels on ne s'était pas arrêté, avaient été tenus par quelques partisans du vicomte, pendant les fêtes célébrées à l'occasion du mariage de la bâtarde de Penthièvre, alors même que les consuls faisaient fortifier la porte des Arènes, « laquelle pour garder la nuit on avait couverte de paille [1]. » On apprit aussi que le vicomte devait placer ses gens en embuscade dans un hôpital voisin; que de là devait partir, à l'ouverture de la porte, et se diriger vers le pont, une charrette chargée de paille à laquelle on mettrait le feu; qu'en attendant on scierait les barrières, de manière que les assaillants n'eussent que la peine de les pousser pour les faire tomber. On devait ensuite se précipiter en avant, en jetant des fusées sur la porte couverte de paille, et empêcher par ce moyen les habitants d'en défendre l'entrée. Savoyé avoua, de plus, qu'un nommé Martin Borie lui fabriquait tous les instruments nécessaires.

1. Chron. mss.

Les consuls firent comparaître devant eux le personnage indiqué, qu'on pouvait bien soupçonner, car on savait par la rumeur publique qu'il fréquentait des gens de la maison de Penthièvre; et, sur quelques soupçons, il lui avait été défendu de fabriquer des instruments de guerre, et même de faire partie du guet qui veillait à la sûreté de la ville. Confronté avec Savoyé, il déclara le reconnaître, ainsi que le chevalier Jean de Montbrun, ajoutant que l'un et l'autre lui avaient donné l'ordre de fabriquer les instruments qu'il représente. Les consuls font amener devant eux Jean de Montbrun, pour instruire aussi son procès; mais les officiers du roi réclament la connaissance de cette affaire, et, sans aucune opposition de la part des consuls, les accusés sont envoyés devant eux. Le chevalier de Montbrun, malgré les aveux de ses deux complices, comptant sans doute sur l'influence de sa famille, refuse de s'expliquer, niant d'ailleurs énergiquement de s'être associé à ce complot. Alors un des deux accusés lui rappelle qu'un jour qu'il passait devant la porte des Arènes, il leur avait montré ses gens d'armes et la paille qui recouvrait la porte, et que son trompette avait ajouté « qu'il ne donnerait pas sa part de butin pour trois cents écus. »

L'indignation était grande parmi les citoyens, pour qui la trahison était évidente, mais qui prévoyaient bien que les coupables échapperaient à la vindicte publique, du moment où ils n'avaient pas à répondre devant la juridiction consulaire. Les officiers du roi, après avoir paru vouloir l'effrayer en le mettant à la question, mais sans lui causer de grandes souffrances, renvoyèrent le prisonnier sur de nouvelles protestations d'innocence. Quant à Savoyé, on le condamna à avoir la tête tranchée. En arrivant au pilori, indigné qu'on laissât impuni le principal instigateur du complot, il engagea les habitants à se tenir sur leurs gar-

des, que leur ville était réellement menacée; mais que, lié par un serment, il ne pouvait révéler autre chose. Il subit ensuite avec courage le supplice qu'il avait mérité, mais qui aurait dû aussi atteindre celui qui l'avait entraîné.

Jean de Montbrun, grâce à de puissantes influences, de coupable qu'il était, se présenta fièrement comme une victime de la haine des consuls. Sa famille, forte de l'autorité de deux évêques, se montra irritée de son arrestation et des poursuites exercées, sans tenir compte de sa mise en liberté [1]. Soutenue par les intrigues du vicomte, elle fit commencer une instruction contre les bourgeois et les consuls. Dix des principaux furent cités en justice et in-

1. Quelques annalistes ont confondu la famille des barons de Montbron, en Angoumois, avec les seigneurs de Montbrun, en Limousin. Nous croyons que le gentilhomme dont il est ici question était de la famille de Montbrun, alliée à celle de Montbron, ou ayant avec elle d'étroites relations, ce qui semblerait justifié par ce passage de la chronique de Geoffroi de Vigeois : « *His diebus* (vers la fin de 1179) *Aimericus Brunus Cœnobium, quod vocatur ad Altas Valles* (Haultevaux, Haultavaux, Autevaux ou Atavaux) *construens, comparatis terris quæ sufficerent XIII fratribus cum totidem famulis, canonicis* (*pro monachis*) *tradidit de Corona. Hujus rogatu, comes R.* (Robertus) *castrum quod vocabatur Trasdos, nomine mutato, Monberon vocitavit.* » (Voir *Chron. Gaufredi prioris Vosiensis,* p. 325, tome II, *Novæ Biblioth.* de Ph. Labbe). Le château ou siége de la seigneurie d'Aimeric-le-Brun, appelé d'abord *Trasdos*, n'aurait changé de nom, par le consentement de Robert de Montbron, que pour indiquer l'alliance des deux familles, ou peut-être une origine commune. Mais, plus tard, pour distinguer les deux localités, le nom de *Montbrun* prévalut sur celui de *Monberon* (Mons-Berulphus), en Angoumois, seigneurie possédée depuis longtemps par des seigneurs du nom de *Robert.* Ajoutons qu'Aimeric-le-Brun, en donnant le prieuré qu'il fondait dans le diocèse de Limoges à l'abbaye de la Couronne-en-Angoumois, ne pouvait faire qu'une chose agréable à Robert de Montbron, qui, à la même époque, fondait aussi près du château de Montbron un prieuré de Bénédictins, dans le cloître duquel plusieurs de ses successeurs eurent leur sépulture, comme le témoignent quelques inscriptions. La famille des seigneurs de Montbrun, rarement mentionnée dans les Annales du Limousin, n'en eut pas moins une grande situation dans les rangs de la féodalité; on peut se faire une idée de sa puissance rien qu'à voir aujourd'hui dans la paroisse de Saint-Sulpice de Dournazac, canton de Châlus, près d'un petit affluent de la Drôme, les ruines du château, l'effet pittoresque de ses débris, ses vieilles tours découronnées. (Voir ma *Notice sur les seigneurs de Montbron; Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente.*)

carcérés. Plus tard on leur rendit la liberté; mais ils n'en avaient pas moins payé pendant quelque temps, par une détention arbitraire, le prétendu outrage fait à une famille puissante. Celle-ci ne se contenta pas de cette satisfaction; l'évêque Pierre de Montbrun ajourna les bourgeois devant le Parlement, pour avoir détruit le château que ses prédécesseurs avaient dans la Cité, ce qui le forçait, disait-il, d'habiter dans la ville une maison d'emprunt. Cette fois, l'intervention de la royauté, qui avait bien d'autres embarras, donna raison aux bourgeois.

On était encore au temps où la bourgeoisie ne pouvait pas toujours se défendre contre les grands vassaux, quand même elle invoquait les droits imprescriptibles de la justice : mais si ceux-ci ne pouvaient pas oublier, malgré les révolutions politiques qui avaient fait naître partout des aspirations d'indépendance et d'égalité, qu'ils avaient été longtemps les maîtres et les privilégiés; s'ils traitaient encore avec dédain les bourgeois des communes, ils apprenaient tous les jours qu'ils ne pourraient pas toujours résister, surtout quand ils cherchaient à se soustraire au vasselage des cloîtres et des grands dignitaires du clergé. L'Église, la grande promotrice de la civilisation et de la liberté, pouvait-elle oublier que le xe siècle, la crainte de la fin du monde, les croisades qui avaient commencé l'épanouissement de la liberté personnelle, en bouleversant l'aristocratie féodale, avaient soumis les possesseurs des grands fiefs à sa suzeraineté en lui reconnaissant le noble privilége d'être partout la protectrice des faibles contre l'abus de la force?

Jacques Jouvion, abbé de Saint-Martial, qui venait de faire bâtir une belle maison abbatiale, celle du prévôt de Cozay et le château de Belle-Vue, véritable palais pour l'époque, usant de ses droits, avait sommé le vicomte de

Turenne de venir lui faire hommage, ce que celui-ci n'avait pas fait depuis plusieurs années, oubliant qu'au IXe siècle ses ancêtres, révoltés contre les héritiers de Charlemagne, avaient prétendu ne relever que des reliques de saint Martial, parce que les moines de l'abbaye étaient venus déposer les reliques de leur saint dans le château de Turenne, pour les mettre à l'abri de l'invasion des Normands. L'orgueilleux vassal fut obligé de céder. Le 26 novembre (1440), Pierre de Beaufort fit hommage à l'abbé pour son château de Turenne et pour toute la vicomté : il obtint seulement que cet acte de soumission n'aurait pas lieu en plein chapitre. « Il se rendit, comme nous l'apprend un vieux registre de l'abbaye, dans la salle basse, avec ses témoins Jean de Roffignac, chevalier, Bardez, écuyer, bâtard de Turenne, et plusieurs autres seigneurs et bourgeois de Limoges; et là, près du feu, après avoir reçu de l'abbé le baiser de paix et l'avoir rendu, il promit tout ce qu'un vassal doit à son suzerain », et que si, à son retour des funérailles de Jean de la Roche, qu'on devait célébrer au Châlard, on trouvait dans les archives de l'église la preuve que ses prédécesseurs avaient fait l'hommage en meilleure forme, il était prêt à s'y soumettre.

Pendant ce temps-là, les Anglais avaient reparu en force dans la Guyenne, avec le captal de Buch et le sénéchal de Bordeaux. Quelques détachements, restés dans le Limousin depuis les dernières trêves, occupaient encore de petites forteresses, d'où ils menaçaient Limoges, tandis que d'autres étaient maîtres de la Souterraine, de Guéret et de Chambon-Sainte-Valérie. Le connétable de la Marche et le bâtard d'Orléans, à la tête de huit cents lances, vinrent les y assiéger et s'emparèrent facilement des deux premières places; mais ils trouvèrent une vive résistance à l'attaque de la troisième. Ils parvinrent cependant à y for-

cer la garnison, qui s'était réfugiée dans l'église et qui fut forcée de se rendre au connétable. Tout semblait faire espérer que bientôt les provinces de l'intérieur seraient évacuées, lorsque la guerre civile fit naître de nouveaux dangers. Le dauphin se révolta et entraîna avec lui une partie de la noblesse, mécontente de cette royauté qui, en chassant les Anglais, se montrait peu disposée à lui laisser ses priviléges. C'était la Praguerie, cette ligue folle qui compromettait la nationalité et l'indépendance de la France. La petite ville de Chambon abrita derrière ses murailles les factieux, qui, se croyant les maîtres, firent sculpter des dauphins sur les portes, comme si le jeune révolté allait usurper la couronne de son père. Charles VII chargea Xaintrailles et d'autres chefs fidèles et dévoués de réduire cette ville et celle d'Evaux. Chambon, vivement attaquée, fut prise d'assaut. Ceux qui s'enfuirent au premier choc allèrent se cacher dans la grosse tour de l'église, où l'artillerie de Gaspard Bureau ouvrit bientôt une large brèche. Les révoltés se rendirent et payèrent une forte rançon. Quelques châteaux voisins, ceux de Lamothe, du Châtelet et de Leyrat, firent aussi leur soumission [1].

L'année suivante (1442), Charles VII, qui venait de mettre sur pied une nouvelle armée pour délivrer ses villes de Guyenne, arriva à Limoges, accompagné du dauphin qui avait promis d'être sage, de Charles d'Anjou, du comte d'Eu et des maréchaux de France. Comme il n'avait pas été annoncé, les consuls n'eurent pas le temps de lui préparer une réception brillante. Il fit son entrée un peu avant la nuit, reçut le lendemain le duc et la duchesse d'Orléans, et donna à celui-ci, qui s'était ruiné pour la cause de la royauté, cent soixante mille livres, destinées à payer les

1. J. Chartier : *Hist. de Charles VII.*

sommes empruntées pour sa rançon, et une pension de dix mille livres, pour soutenir le rang de sa maison. Les moines de Saint-Martial lui avaient offert l'hospitalité; mais il refusa tous les honneurs qu'on voulait lui rendre, tant il avait hâte de gagner la Guyenne, suivi de Lahire, de Xaintrailles et de Jean de Bretagne, qui semblait oublier enfin ses prétentions contre les bourgeois de Limoges pour illustrer dans les combats livrés pour la France et pour son roi les dernières années de sa vie.

A peine le noble cortége avait-il quitté la ville pour parcourir le Midi, si fidèle à Charles VII, si heureux de ses victoires, que la reine arriva accompagnée de vingt dames les plus distinguées de la noblesse et de cent hommes d'armes, tous brillants chevaliers, parés comme s'ils allaient à un tournoi (28 mars). A leur approche, à quatre heures après midi, au bruit de toutes les cloches, sortit tout le clergé, avec tous les religieux des abbayes, excepté ceux de Saint-Étienne, qui, conduits par l'abbé de Saint-Augustin, par le prieur de Saint-Gérard et par l'abbé de Saint-Martial, allèrent en procession au-devant de la reine jusqu'à Mont-Jauvy. Le même cortége l'accompagna à l'église de Saint-Martial, où elle pria quelques moments devant le grand-autel, puis elle alla, avec toutes les femmes de sa suite, loger dans la maison de Guillaume Julien. Elle partit quelques jours après, suivie de ses bagages, de ses chevaliers et de ses dames d'honneur, pour faire un pèlerinage à la Sainte-Baume de la Madeleine, dont elle désirait vénérer les reliques. A son retour, les chevaliers, qui ne prenaient pas part aux batailles, les riches châtelaines, qui n'aimaient plus la vie des manoirs depuis que la cour de Charles VII avait de belles fêtes, vinrent en grand nombre grossir son cortége. Le clergé ne partagea pas tout cet enthousiasme; il parut blâmer la reine de rechercher plutôt les distrac-

tions du monde que la majesté des cérémonies religieuses. Il voyait avec peine qu'elle n'avait point demandé de visiter le chef de saint Martial : aussi ne vint-il pas au-devant d'elle comme la première fois. L'abbé de Saint-Martial seulement et les bourgeois, tous à cheval, l'accompagnèrent en dehors de la ville, à son départ pour Poitiers. La cour, quoique ayant encore sous les yeux les ruines qu'avait faites l'Angleterre dans toute la France, ne rêvait que trop fêtes et plaisirs. Les passions voluptueuses de l'Italie attiraient à elles, pour les dominer bientôt, les grandes dames de cette noblesse qui allait se ruiner par son faste. Cependant l'éclat dont brilla la cour de la reine à Limoges excita l'admiration de tous. Les émailleurs couvrirent leurs magnifiques émaux des riches et éblouissantes couleurs qui rehaussaient les parures du cortége royal. Le clergé, que cette visite n'avait pas enrichi, eut, après le départ de la cour, qui peut-être y contribua en ne rendant pas à chaque ordre religieux les préséances qui lui étaient dues, des différends à l'occasion de quelques priviléges méconnus. Pour mettre fin à ces prétentions rivales, le pape Nicolas V institua Guillaume de Fumel, abbé de Grandmont, juge perpétuel et conservateur des droits du doyen et de l'église cathédrale. Il usa bientôt de son autorité en réprimant celle de l'évêque Pierre de Montbrun qui, pour punir Audier, archidiacre de Combraille, d'avoir assisté, malgré lui, à une procession, l'avait excommunié et se disposait à le priver des honneurs dus à sa charge.

Si la reine n'avait pas laissé de riches présents à Limoges, Charles VII, devenu, comme la nation le désirait, sage politique et guerrier, sut s'attirer l'affection et la reconnaissance des bourgeois, et aussi le dévouement de Jean de Bretagne, qui, tout en servant la France, redemandait toujours les priviléges dont avaient joui ses prédécesseurs dans

la ville et dans toute l'étendue de sa vicomté. Pour qu'il renonçât à l'exercice de la justice, dont les consuls étaient en possession, le roi érigea le comté de Nemours en duché-pairie et le lui donna. Dès lors le vicomte employa toute son autorité, tout son courage à chasser les Anglais, et se montra partout le rival de gloire des Dunois, des Xaintrailles et des d'Armagnac. C'était bien la France surtout qu'il servait, et non Charles VII, qui n'avait presque rien fait pour relever la puissance de sa maison et qui ne protégea jamais dans le Limousin l'autorité de son vassal. Jean de Bretagne, élevé au rang de lieutenant-général, accompagna le maréchal de Culan, fit sous ses ordres le siége de Bergerac et eut une grande part à la capitulation de cette ville. On le vit ensuite, avec Xaintrailles, courir au siége de Gensac, sur la Dordogne, qui succomba au premier assaut. Après ce beau fait d'armes, il conduisit ses troupes devant Montferrand, força le seigneur de ce nom à se rendre prisonnier et à remettre la place; puis, rejoignant Xaintrailles au siége de Sainte-Foi, ce fut lui qui eut l'honneur de recevoir les clefs de la ville des mains des habitants. Agissant de concert avec les comtes de Dunois, de Foix et d'Armagnac, il acheva bien vite la conquête de toutes les places situées sur la Dordogne et alla ensuite avec ses compagnons de gloire se faire ouvrir les portes de Bordeaux.

Les triomphes de la France ne laissaient plus dormir les grands seigneurs de l'Angleterre, qui crurent qu'une autre femme de France ruinait leur fortune. Marguerite d'Anjou fut forcée d'envoyer sur le continent de nouvelles troupes, qui parvinrent à rentrer dans Bordeaux et dans d'autres places de Guyenne et de Périgord. Le vicomte de Limoges fit alors une dernière campagne. Si l'on s'en rapporte à la tradition, aux souvenirs qu'on retrouve en-

core dans les populations des campagnes, depuis Montbron en Angoumois, d'où il chassa les Anglais, jusque sur les frontières de la Marche, partout où des ruines se rapportent à la guerre de Cent ans, jamais il n'avait déployé plus d'activité que dans la dernière année de sa vie. Il n'est pas de château, de petite ville qui ne conserve son nom comme celui d'un libérateur. Partout les détachements anglais se retirèrent devant lui effrayés ou vaincus. Toute la noblesse du Limousin qui s'associa à ses efforts en fut récompensée par de grandes libéralités. A Hugues de Bayli, le jour de son mariage avec Marguerite de Lubersac, il donna la châtellenie de Razac, en Périgord, récompensant ainsi deux familles pour leurs bons et loyaux services [1]. Pour se procurer de l'argent, il avait vendu la terre de Saint-Aulaire, dans la châtellenie d'Ayen, à Julien de Beaupoil, écuyer (26 mai 1445) [2]; à Guillem de l'Ermite, damoiseau, capitaine du château de Châlusset, tous les droits qu'il avait sur cette châtellenie. Son nom n'est pas encore oublié dans le Limousin, où il reste comme un lointain écho de la haine de cette province contre l'Angleterre et de sa joie des triomphes de la France. Après lui [3], les terres de la maison de Penthièvre passèrent à une nouvelle dynastie qui trahit la France à Pavie [4], et qui ne se releva de son humiliation et de sa

1. Mss. de Don Col, à la Biblioth. nationale : année 1451, n° 135.

2. Arch. de Pau : S. E, n° 693.

3. Jean de Bretagne, dit aussi Jean de l'Aigle, mourut en 1454, sans laisser d'enfants de son mariage avec la fille du seigneur de Chauvigni, veuve en premières noces de Béraud III, dauphin d'Auvergne. (BALUZE : *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I.)

4. Nicolle, fille de Charles de Blois et d'Isabelle de Vivonne, succéda, en vertu du droit de représentation, à Jean de Bretagne, son oncle, dans le comté de Penthièvre. Elle avait épousé Jean de Brosse, vicomte de Bridier, seigneur de Sainte-Sévère et de Boussac (1437). René de Bretagne, petit-fils de Jean Ier, suivit le connétable de Bourbon dans sa désertion, et fut tué dans les rangs des Impériaux à la bataille de Pavie.

pauvreté qu'en s'alliant à la maîtresse d'un roi [1]. Le Limousin fut plus heureux : il garda un vicomte de la maison de Bretagne, en attendant de passer dans la maison d'Albret et de saluer Henri IV.

1. Jean III de Bretagne accepta la main d'Anne de Pisseleu, comtesse d'Étampes, que le roi François Ier, dont elle était la maîtresse, lui fit offrir en même temps que de grands avantages de fortune (1530). Plus tard, le comté d'Étampes lui fut enlevé, et donné par Henri II à sa maîtresse Diane de Poitiers.

CHAPITRE XX

GUILLAUME DE BLOIS, FRANÇOISE DE BRETAGNE ET ALAIN D'ALBRET, VICOMTES DE LIMOGES

Guillaume de Blois, ou de Penthièvre, vicomte de Limoges. — Le peuple du Limousin sympathique à ses malheurs. — Sa mort : ses dispositions testamentaires; ses donations aux églises. — Jean, vicomte de Comborn, tuteur de ses enfants. — Isabelle de la Tour, sa veuve, réprime les violences de ses vassaux. — Note sur le monastère de Saint-Yrieix. — Faiblesse de l'autorité vicomtale; la bourgeoisie et la moyenne propriété; les progrès de l'industrie à Limoges. — Isabelle de la Tour marie sa fille à Alain, sire d'Albret. — État des abbayes. — Les consuls de Limoges empiètent sur les droits de l'Église. — Les quartiers de la ville et la population qui les occupe : les artisans, le clergé et la noblesse. — Louis XI reçu à Brive, à Donzenac, à Uzerche. — Séjour du roi à Limoges. — Il se fait rendre compte de l'état du commerce; son pèlerinage à Saint-Junien. — Note sur la famille Disnematin. — Note sur Saint-Junien. — Plaintes des consuls de Limoges. — Louis XI autorise des quêtes pour réparer l'abbaye de Saint-Martial. — La commende ruine les abbayes. — Marguerite de Chauvigni-Brosse à Ségur : sa sépulture. — État social à l'avénement de la maison d'Albret. — Louis XI modifie l'administration des consuls. — Note sur la chapelle de saint Aurélien. — Institution d'une mairie à Limoges; appréciation de cette magistrature. — Foucaud de Rochechouart et Louis XI. — La noblesse du Limousin au secours de Pierre d'Aubusson. — L'Église s'associe aux réformes. — Mécontentement des bourgeois. — Recherches pour découvrir la croix de Grandmont : elle est apportée à Louis XI. — Ravages de la peste. — La foudre renverse la flèche du clocher de Saint-Étienne. — Note sur ce clocher.

Guillaume de Blois ou de Penthièvre, par la mort de on frère, que nous avons presque toujours nommé Jean e Bretagne, devint vicomte de Limoges, de préférence à icolle, sa nièce, fille de Jean de Brosse, qui aurait pu tre appelée à succéder au dernier vicomte dans cette artie de sa succession qui n'était pas un fief masculins lais Guillaume méritait bien cette exception à la loi de

fiefs, par son dévouement à ses frères, par sa longue captivité chez le duc de Bretagne, pendant laquelle tous les ressentiments, toutes les haines de la maison de Montfort contre celle de Blois avaient retombé sur lui, sans qu'il eût pris aucune part aux déloyautés dont avait usé sa famille pour rentrer en possession du duché de Bretagne. Ses vingt-huit ans de prison, ses souffrances morales lui avaient fait verser tant de larmes, qu'il était presque aveugle quand il hérita de la vicomté de Limoges.

Le peuple se montra sympathique à ses malheurs quand il vint visiter ses vieux manoirs qu'il n'avait jamais vus, conduit par quelques serviteurs fidèles, qui ne pouvaient que lui rappeler l'illustration et la fortune de ses ancêtres, lui énumérer les fiefs dont se composait la vicomté, sans pouvoir lui en faire connaître les revenus, tant les longues guerres avec l'Angleterre avaient apporté de perturbations dans les maisons féodales. Le pauvre aveugle, vieilli avant l'âge par l'infortune, ne songeait pas d'ailleurs à relever sa fortune par des revendications, mais à la laisser telle qu'elle était à ses trois filles. Les quelques jours de son autorité furent troublés par les réclamations de sa nièce et de Jean de Brosse; il était menacé d'être dépouillé de son héritage lorsque la mort lui épargna cette dernière humiliation (1455).

Par testament, fait à Ségur le 24 août de l'année précédente, il demandait d'être enterré, revêtu de l'habit des moines, avec quelques-uns de ses ancêtres, dans le couvent des frères Mineurs de Guingamp ou dans celui des religieux du même ordre d'Excideuil, et dans le même tombeau où reposait son frère Jean de Bretagne, dans le cas où il décéderait dans ses terres de Périgord ou dans la vicomté de Limoges. Pour cela, il léguait aux religieux d'Excideuil cent écus pour réparer le couvent. Quelques

églises du Limousin reçurent aussi des marques de sa libéralité : celle de Bessenac, dix écus; celles de Saint-Julien et de Saint-Léger, près de Ségur, chacune dix livres. Comme pieux hommage rendu à la mémoire de son illustre aïeul Charles de Blois, il recommanda à ses héritiers d'employer tous leurs soins à obtenir du saint-siége la béatification de Charles de Blois. Par ce même testament, sa fille Françoise de Bretagne devait lui succéder, mais seulement dans le cas où sa veuve ne se trouverait pas enceinte et ne mettrait pas au monde un fils, qui serait alors son héritier principal. Pour tuteurs de ses autres enfants, il choisit Jean, vicomte de Comborn, seigneur de Treignac, Jean de Pierre-Buffière, Gauthier de Pérusse, qu'il appelait ses très-chers cousins et fidèles [1].

Contrairement à ces dernières dispositions, et sans doute avec le consentement des tuteurs, Isabelle de la Tour eut la tutelle de sa fille Françoise de Bretagne, dont elle s'attacha à protéger la fortune et l'autorité contre quelques vassaux de ses terres qui se montraient peu soucieux d'y faire régner la justice. Ainsi, les serviteurs de Jean II de Pompadour ayant battu et mutilé plusieurs habitants de la Cellerie, elle ordonna une enquête et fit punir les coupables [2]. Plusieurs furent contraints de venir à Ségur lui faire hommage, entre autres les syndics de l'église collégiale de Saint-Germain de Saint-Yrieix, en présence de Guichard de Comborn, abbé d'Uzerche, de Geoffroi de Saint-Angel et de Pierre de Rosiers (26 juillet 1455) [3].

1. ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges*, E, nº 646.
2. *Ibid.*, E, nº 712.
3. (*Ibid.*, E, nº 850.) L'antique monastère de Saint-Yrieix comprenait autrefois trente-deux canonicats, dont les titulaires devaient être gradués et nobles. En 1423, le chapitre exposait au pape Martin V, que leur église, *immédiatement* soumise au saint-siége, était la seconde du diocèse après Limoges.

Pendant la minorité de la jeune vicomtesse de graves différends eurent lieu à Limoges entre l'évêque et les consuls. Ces derniers furent condamnés à payer dix mille livres destinées à orner l'église de Saint-Étienne, à rebâtir les cloîtres, et principalement la demeure épiscopale, dont ils avaient ordonné la destruction pendant les dernières guerres des Anglais.

Malgré toute son activité à faire reconnaître les droits de sa fille, Isabelle de la Tour ne put pas toujours imposer l'obéissance à ses tenants de fiefs. Désormais l'autorité des vicomtes ne sera guère plus qu'un pâle reflet des temps passés. La puissance féodale, que les guerres ont ruinée, ne s'exercera que sur quelques domaines de l'ancien apanage, sur quelques manoirs possédés par quelques petits vassaux, nouveaux venus dans les rangs des privilégiés; à côté des descendants de la noblesse des croisades a grandi une autre classe qui possède une partie du sol. La moyenne propriété s'est augmentée avec la population; la bourgeoisie, qui a ramassé à son profit les débris des grands fiefs, s'efforce d'anéantir les lois du privilége, qui bientôt ne seront plus que des coutumes surannées que le progrès du droit civil fera disparaître, ne leur laissant qu'une place dans l'histoire pour expliquer le passé. A Limoges, dans cette ville si fière de ses libertés démocratiques, si longtemps tourmentée par les guerres étrangères, par les attaques de l'aristocratie féodale, s'agite une population nombreuse sortie des ruines du dernier siècle, plus active que jamais, toujours à l'œuvre pour maintenir ses franchises, pour étendre son commerce, qui la fera la plus riche des villes du Midi. Les vicomtes n'oseront bientôt plus rien réclamer de la bourgeoisie enrichie par l'industrie, de ces artisans qui travaillent les métaux comme du temps de saint Éloi, de tous ces habiles artistes qui n'ont

pas de rivaux dans l'art de couvrir l'or, l'argent et le cuivre des plus beaux émaux [1]; de ces confréries de tous états dont chacune est presque une république, et dont la principale tissait ces riches étoffes si recherchées des villes d'Italie [2].

Isabelle de la Tour d'Auvergne administrait depuis cinq ans la vicomté de Limoges au nom de sa fille, lorsqu'elle vit une foule de grands seigneurs rechercher la main de la jeune héritière, et parmi les plus empressés, Amanjeu d'Albret, sire d'Orval et de l'Esparre. On lui préféra cependant Alain, dit le Grand, sire d'Albret (1460). Ainsi s'allièrent deux grandes familles, l'une qui avait fait naufrage dans ses prétentions au duché de Bretagne, l'autre qui allait chercher sa fortune au-delà des Pyrénées, pour être ensuite rejetée dans la Navarre française, qui devait être le berceau de Henri IV.

Au moment de cette union, la ville de Limoges était encore troublée par les prétentions du clergé à amoindrir les droits des consuls. L'Église jouissait encore d'une immense influence, dont elle se servait au profit des âmes, au soulagement des misères publiques; car alors la peste, ce fléau presque continuel au moyen âge, faisait de nombreuses victimes : elle appelait les fidèles à la vénération des reliques de ses saints renfermées dans de magnifiques châsses d'or émaillé. Mais ses grandes abbayes, ses monastères avaient perdu une grande partie de leurs richesses : celle de Bénévent, si célèbre deux siècles aupa-

1. Le plus ancien titre relatif aux *Argentiers*, conservé aux Archives du département, est de 1374. Leurs œuvres sont ainsi tour à tour indiquées : *Opus de Limogia; opus Lemovicense, Lemovicinum; labor de Limogia.*

2. On tissait à Limoges des étoffes d'or et de soie avant le XIII[e] siècle, comme le prouve un inventaire du trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry, donné en 1483. On y lit : « Una pala *Limogiata* auro et cyrico. Sex *Limogiaturis* multum bene operatis de auro ».

ravant, et qui dépendait de Saint-Étienne de Limoges, était presque déserte. Les douze religieux conventuels qui lui restaient ne pouvaient entretenir ni chantres ni musiciens. Les prébendes ne rapportaient que vingt livres tournois, malgré la sage administration de Guillaume de Fumel, son abbé, qui, par sa science et ses vertus, avait su mériter la confiance du pape et celle de Charles VII.

La plus grande partie de la fortune publique était dans les mains de la bourgeoisie, défendant à outrance les franchises municipales, soutenant toujours les consuls, qui venaient de faire dresser sur la colline de Saint-Priest six fourches patibulaires où ils envoyaient les coupables condamnés par leur juridiction. Ces magistrats, malgré les réclamations de l'évêque, voulurent aussi s'arroger le droit de juger les hommes d'église. Ils firent conduire en prison par leurs sergents, précédés du bourreau, un prêtre qui, disaient-ils, avait été surpris à un rendez-vous scandaleux. On était bien loin, comme on le voit, du temps où ces mêmes consuls avaient été si humiliés par la sentence du parlement de 1327, comme violateurs du droit d'asile des abbayes. Sur les plaintes du clergé portées au tribunal du roi, un procès eut lieu, et sur la demande de Jacques de Barthon, vicaire général de l'évêque, les consuls furent condamnés à ne plus s'attribuer de juridiction sur les clercs, surtout quand ils résidaient dans la Cité.

Depuis les atroces vengeances du prince de Galles, qui avait détruit presque entièrement la Cité, cette partie de Limoges reconstruite était encore la ville des prêtres et des grandes familles nobles, tandis que les artisans de tous les métiers, les hommes de négoce, les orfévres, les marchands de drap et de toile, habitaient hors de cette enceinte les faubourgs de Saint-Paul, de Saint-Martin et de Saint-André. Au centre de la Cité, qui pouvait encore, par

ses fortifications, être regardée comme une place forte, se trouvait la place dite des Chanoines, où ceux-ci, aux jours des émotions politiques, se promenaient, comme l'aristocratie de Venise sur la place Saint-Marc; sur les côtés étaient rangées les magnifiques habitations, aux portes crénelées, des familles illustres du pays, des Châteauneuf, des Maumont, des Comborn et des Ventadour. Au milieu dominait de tout l'orgueil de ses maîtres la haute tour de Maumont, si longtemps l'objet des défiances du peuple. De l'autre côté, l'hospice dû aux libéralités de la maison de Rochechouart; la demeure presque encore mondaine des religieux de Bénévent et de ceux de Grandmont, qui venaient à Limoges étudier de plus près les changements survenus dans le monde politique; le palais des chevaliers de la Porcherie et le logis de l'abbé de Tulle; tous grands édifices religieux ou féodaux qui conservaient des noms illustres dans l'histoire, et au-dessus desquels s'élevait la vieille tour d'Amblar, dont la tête, couronnée de créneaux, semblait protéger la cour de l'official de Limoges [1].

Riche bourgeoisie, qui voulait marcher l'égale de la noblesse; démocratie allant à l'émancipation pour ne plus s'arrêter, ou pour se perdre dans les révolutions; clergé ambitieux de reprendre ce que la force des événements lui avait fait perdre; blasons incrustés sur les vieilles constructions; c'est ce que put voir Louis XI quand il vint à Limoges, où l'on se rappelait le jeune adolescent suivant la cour de

1. Limoges possédait encore dans le dernier siècle plusieurs maisons du moyen âge que l'art de construire a fait disparaître. On y voit encore la maison Marmignon, sur la place des Bancs; la maison Beauvieux, rue du Consulat; une troisième, de l'époque de la Renaissance, rue des Combes. Des inscriptions commémoratives désignent une maison de la rue du Consulat, où naquit le chancelier d'Aguesseau; une autre où est né le maréchal Bugeaud; une troisième, qui a vu naître le maréchal Jourdan.

son père, dont il jalousait déjà l'autorité, en attendant d'empoisonner ses derniers jours par des révoltes. Il arrivait de Bayonne, où il avait trompé deux rois par les ruses de sa politique. Le Limousin lui fit un accueil empressé ; à Brive, les consuls allèrent le recevoir à une des principales portes de la ville, le conduisirent en grande pompe, par les rues ornées de draperies et de feuillage, jusqu'à l'hôtel du consul Raynal, qui, au nom de ses collègues, lui offrit deux douzaines de gros flambeaux de cire blanche, six douzaines de poulets, deux douzaines d'oies, autant de chapons, et de plus, six cents setiers d'avoine pour les chevaux de sa suite, et au duc de Berry, son frère, deux énormes saumons. Le même jour, il entendit la messe à l'église Saint-Pierre, vieux monument du moyen âge, dont il ne reste plus rien. Au moment de son départ, les mêmes consuls lui offrirent deux saumons et d'autres poissons, qu'il devait manger à Donzenac, car c'était un jour d'abstinence. Il prit ensuite la route d'Uzerche, accompagné du consul Prolhac, qui obtint de lui des lettres patentes, rédigées à Limoges par quatre bourgeois licenciés, ordonnant que les assises du sénéchal du Bas-Limousin seraient tenues désormais à Brive et à Uzerche, et non à Tulle, comme le demandaient les habitants de cette dernière ville. Alors commença, entre les trois principales localités du pays, une longue suite de prétentions rivales, dont nous verrons plus tard les incidents (1463-1584).

A la nouvelle de l'arrivée de Louis XI, les consuls avec les bourgeois notables allèrent au-devant de lui jusqu'à Uzerche. D'autres l'attendirent à Boissel, suivis d'une foule nombreuse, désireuse de voir le prince qui n'aimait pas la noblesse, mais inquiète des impôts qu'il demandait aux villes, et effrayée des supplices infligés à quelques localités rebelles à ses volontés. Louis XI, qui avait besoin de la bour-

geoisie, commençait à la flatter, pour s'en faire un instrument dans l'exécution de ses projets contre les principaux représentants de la féodalité. — « Vous vous êtes bien gouvernés jusqu'ici, dit-il aux consuls; faites toujours de mieux en mieux. » Sur le penchant de la colline de Saint-Lazare était rangée la foule, et sur le premier plan, des enfants portant des cierges blancs au bout desquels flottaient des panonceaux aux armes de France, criant : « Vive le roi ! » Derrière eux et devant, sur les deux côtés de la place, campaient les processions avec les gens d'église, qui défilèrent devant le cortége. Après avoir traversé le pont de Saint-Martial, le roi, arrivé devant le couvent des Dominicains, s'arrêta en face de la chapelle de la cathédrale, où il fut reçu par l'évêque et introduit dans l'église. Après y avoir fait sa prière, il se dirigea vers la porte Manigne. Les consuls l'y reçurent sous un dais aux franges d'or, et l'accompagnèrent ainsi à l'église de Saint-Martial, dont les moines lui montrèrent les précieuses reliques. Tous les habitants riches, pour lui faire honneur, avaient fourni ce qu'ils avaient de plus beau; aussi les rues étaient-elles tapissées de riches étoffes de soie.

Pendant son séjour, il eut de longs entretiens avec les consuls, se fit rendre compte des besoins du commerce, flatta ceux qui s'y livraient. « Sachant que les Limousins étaient gens de trafic et de commerce, il demanda à ceux de Limoges de lui fournir quelques marchands qui pussent s'habituer et établir le commerce dans la ville d'Arras, » pour faire concurrence aux villes industrielles de la Flandre [1]. Deux riches négociants, qui entretenaient des relations avec les principales villes du Midi, André Rougier et

1. (Chron. mss.) D'autres documents attestent que les officiers du roi choisirent dans le Haut-Limousin 150 familles de marchands pour peupler la ville d'Arras, mais cette assertion se rapporterait à l'année 1479.

Hélie Disnematin, promirent d'y envoyer leurs enfants[1]. Il partit le lendemain (juillet 1463), se dirigeant vers Saint-Junien, où il coucha, et fit un pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame, située sur les bords de la Vienne, un des plus gracieux sanctuaires du Limousin, autrefois visité par un prince qui ne connut pas, comme lui, les artifices de la politique[2]. Au moment de son départ, les consuls lui avaient fait présent de deux cerfs et de trois bihces, qu'ils nourrissaient dans les fossés de leurs remparts, et que, par ses ordres, ils firent conduire à Amboise. Saint-Junien lui dut aussi la confirmation des priviléges octroyés par Charles VII.

Quand la ligue du *bien public*, cette levée de boucliers qui avait pour but d'abaisser l'autorité royale et de fractionner le royaume en souverainetés indépendantes, menaça Louis XI, Limoges, comme d'autres villes, se déclara contre elle, comprenant qu'elle pouvait bien être, comme on l'appelait, *la ligue du mal public*. Les consuls, cependant, voulurent se faire payer leur dévouement : ils se plaignirent de ce que, malgré les concessions faites dans le dernier siècle, et qui leur accordaient la noblesse, on voulût les contraindre, comme possesseurs de fiefs nobles, à payer des

1. La famille Disnematin se faisait surtout remarquer par les aumônes qu'elle distribuait aux pauvres. Un de ses membres fut enterré à Saint-Yrieix, avec cette inscription tumulaire : « HIC. JACET. D. ANT. DISNEMATIN. DECAN. (decanus) STI. AREDII. OBIIT. III NOVEM. 1714. NON EST. OBLITUS CLAMOREM PAUPERUM. »

2. Cette chapelle fut achevée en 1454, d'après cette inscription :

Anno milleno novies l, i semel, ista
Regine celi facta capella fuit.
Quamque sequens ternus miranter perficit annus,
Principium prebet maius, finemque november.

En 1439 le prévôt de Saint-Junien défendit aux vicaires, sous peine d'être privés de leurs revenus, de jouer sur les places publiques et dans les carrefours, aux cartes et aux dés, pendant qu'on dirait la messe. (Mss. DE NADAUD; *Arch. du grand séminaire.*)

tailles, à suivre le roi à la guerre. Louis XI, en effet, ayant besoin d'argent, avait déjà méconnu plus d'une fois les priviléges accordés à quelques villes par ses prédécesseurs. Louis Gaste, chevalier, un de ses officiers, envoyé dans le Limousin pour réunir le ban et l'arrière-ban, sur le refus des consuls de fournir leur contingent, avait saisi leurs fiefs nobles. Mais, sur l'appel porté au parlement de Bordeaux, le roi ordonna à Mathias Bothin, son lieutenant dans la sénéchaussée, de remettre les consuls et les bourgeois en possession de leurs fiefs, et de faire respecter les priviléges de la commune.

L'église de Limoges, édifiée de la piété apparente de Louis XI, crut pouvoir obtenir aussi des concessions. Mais le moment était mal choisi; le prince ne pouvait employer ses finances qu'à créer des embarras à ses ennemis, qu'à payer toutes sortes d'intrigues, à préparer la révolte de Liége, pour laquelle il lui fallait corrompre les partisans du duc de Bourgogne. Cependant, sur les instances de l'abbé de Saint-Martial, il permit à quelques religieux de parcourir la France, pour recueillir des aumônes destinées à réparer, à entretenir l'abbaye, et à pourvoir à la nourriture des pauvres de l'hôpital. Les sénéchaux du Limousin, du Périgord, du Querci, de Guyenne, de Saintonge, de Poitou et d'Auvergne, tous les officiers royaux, les évêques et les archevêques, devaient faire appel, pour le même but, à la charité des fidèles [1]. La moitié de la France allait ainsi concourir à relever la fortune d'un des plus grands établissements religieux du Midi. Si l'on n'avait pu alors juger des convictions religieuses du quinzième siècle que par celles de quelques grands vassaux, qui faisaient de l'irréligion un scandaleux étalage, on aurait pu désespérer de voir repa-

1. Mandement de Louis XI, donné au Montils-les-Tours.

raître dans Saint-Martial la pompe des cérémonies d'un autre temps, le brillant et la richesse des ornements qu'on y admirait avant la guerre de cent ans; mais la vieille Aquitaine, qui aimait le luxe comme sous les derniers Césars, avait encore en grande vénération les reliques de son apôtre. Les moines revinrent chargés d'argent : pieux hommage rendu à la religion par les populations qui n'avaient pas encore oublié que le catholicisme avait fait leur prospérité.

Au moment où l'abbé de Saint-Martial donnait cette mission à ses religieux, Limoges, en proie à une épidémie, avait besoin de tous les secours du clergé : durant sept mois, on vit des processions de moines parcourir les rues, recueillant les cadavres pour les ensevelir (1468). Mais quelques efforts que fissent les abbayes, dont les religieux rivalisaient de pieux dévouement, le jour des grandes épreuves était venu pour elles; les principaux dignitaires du clergé, appelés à la cour, au foyer des intrigues et des ambitions, convoitaient leurs richesses. Les abbés commendataires en dissipèrent bientôt les revenus, et n'y maintinrent plus l'ancienne discipline. L'esprit d'abnégation, la pénitence, la prière, toutes ces vertus du vieux monde catholique, allaient faire place aux principes destructeurs de la Réforme. La première abbaye réduite en commende fut celle de Grandmont, dont le huitième abbé, Guillaume de Fumel, résilia ses pouvoirs, après une longue résistance, entre les mains du premier abbé commendataire, Charles de Bourbon d'Auvergne, archevêque et comte de Lyon, et alla mourir dans une autre retraite de vieillesse et de chagrin (1471). Tout marchait à une transformation féconde en grandes épreuves, par lesquelles devait passer la société nouvelle, léguant à d'autres générations bien des ruines à faire avant de s'arrêter au terme assigné par la

Providence. Les vieilles races féodales s'éteignaient dans leurs manoirs, où l'on ne se rappelait plus les nobles et religieux élans du temps des croisades, où l'on cherchait à vivre en flattant les passions de ceux qui restaient encore grands par la fortune; la royauté prenait tout pour elle; le peuple attendait son jour.

La maison de Bretagne venait de s'éclipser et de transmettre à une famille étrangère ses droits sur la vicomté de Limoges, pour la conservation desquels elle avait lutté pendant deux siècles. Combien de fois, dans ses assauts d'ambition avec celle de Montfort, quand elle n'avait pas perdu tout le reste, ne s'était-elle pas tournée vers ses manoirs du Limousin, où elle retrouvait le berceau de la noble dynastie des premiers vicomtes; où elle avait encore des priviléges toujours défendus avec courage contre les consuls et les bourgeois de quelques villes. Marguerite de Chauvigny-Brosse, veuve de Jean de Bretagne, nommé aussi Jean de Blois ou Jean de l'Aigle, s'était retirée après la mort de son mari, arrivée en 1456, dans le Limousin, où, pour son douaire, elle possédait quelques seigneuries dont la principale était celle de Ségur. Sa vie s'y écoula à peu près dans la solitude; aussi son nom ne se trouve-t-il dans aucun document de l'époque. Elle mourut au moment où le mariage de sa nièce faisait passer la vicomté dans la famille d'Albret. A sa mort, elle voulut avoir une tombe dans le Limousin, dans la vieille citadelle de Ségur, qu'elle préférait au château de Bourges, et qui lui rappelait les glorieux commencements de la première dynastie des vicomtes de Limoges. La dame de Ségur, qui prenait aussi le titre de dame de Saint-Chartier, fut enterrée dans la chapelle qu'elle avait consacrée à la Vierge et à saint Jean, devant le grand autel souvent paré de ses mains aux jours des grandes fêtes. Elle y avait affecté certains revenus de

ses terres à la fondation de vicairies, dont les titulaires devaient dire la messe à perpétuité, chaque semaine, pour elle et pour son mari. Alain, sire d'Albret, et Françoise de Penthièvre, le jour de ses funérailles, s'empressèrent de confirmer ses pieuses fondations (1473). Aujourd'hui les ruines de la chapelle couvrent la tombe de cette femme, dont le peuple semble conserver comme un reflet de ses vertus, en nommant le lieu où elle repose « la tombe de la sainte ». Toutes les gloires du monde s'évanouissent; la religion seule en garde les souvenirs.

Quand la famille d'Albret prit possession du Limousin, ce n'était plus comme autrefois le riche apanage des anciens vicomtes. A mesure que la puissance des derniers avait diminué, parce que ceux-ci s'étaient surtout préoccupés de la revendication de leurs droits sur les terres de Bretagne, les anciens vassaux, les habitants des petites localités s'étaient émancipés. A peine consentaient-ils à reconnaître encore les priviléges les moins oppressifs. Quelques seigneurs, sous l'influence du grand mouvement intellectuel amené par la découverte de l'imprimerie, furent les premiers, sinon à renoncer aux droits seigneuriaux, au moins à ne pas les réclamer avec une trop grande énergie quand on les leur déniait; quelques-uns en firent volontairement le sacrifice [1]. A Limoges surtout, la population s'était fait admettre à la discussion des affaires publiques, à l'élection des consuls. Mais, depuis que les vicomtes ne faisaient plus peur aux bourgeois, les bourgeois abusaient de leurs franchises municipales, et les élections des consuls n'avaient lieu que par la corruption, par des intrigues désordonnées.

1. Entre autres affranchissements de cette époque, nous citerons celui-ci : Jean Guhot d'Aubusson, seigneur de Rilhac, affranchit et exempta la paroisse de Fieux de « toutes tailles, questes, poeste, impositions d'œuvres et autres droits de servitude. » (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

Louis XI, qui voulait bien favoriser la bourgeoisie aux dépens de la féodalité, attendant de ruiner l'une par l'autre, apprenant ce qui se passait à Limoges, y envoya Pierre de Sorrezai et Simon David, maîtres des requêtes, pour remédier à cet état de trouble, dont la première cause était l'admission de la basse classe à l'élection des consuls, laquelle, gagnée par les promesses des candidats, achetée à prix d'argent, choisissait des hommes indignes de ces fonctions. Le roi ordonna de changer la forme de ces comices plébéiens, et de remettre le droit de nommer les consuls à cent bourgeois des plus notables, appelés *centeniers*. On élut, pour exercer la justice, un prévôt criminel, nommé Balthasar du Peyrat, dont on augmenta les émoluments, et à qui fut donné un certain nombre d'hommes d'armes pour lui prêter main-forte (1474). L'Église, quoique désireuse de conserver ses priviléges, et malgré les passions qui naissaient dans ses rangs, semblait comprendre que la liberté politique ne saurait être l'œuvre d'un jour, que pour être durables les progrès doivent marcher avec le temps; aussi, blâmant ces bourgeois turbulents, dont elle avait connu déjà les violentes entreprises, elle rendait aux vicomtes de Limoges les devoirs qui leur étaient dus. Lorsque l'évêque Jean Barthon fit construire la chapelle de Saint-Aurélien, au bout de la rue Torte, dans le circuit du prieuré-cure de Saint-Cessadre, et y institua quatre vicairies, il n'oublia pas, dans l'acte d'institution, de reconnaître la suzeraineté d'Alain d'Albret et de Françoise de Bretagne, sa femme [1].

Les changements introduits dans l'administration inté-

1. (ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges.*) Cette église fut agrandie vers 1647, par le curé de Saint-Cessateur, nommé Goudin (BONAVENT., t. III, p. 723). Elle appartient aujourd'hui à la coufrérie des bouchers. Quant à la croix, haute d'environ cinq mètres, d'un seul bloc de

rieure ne tardèrent pas à soulever des réclamations, surtout à cause de la restriction apportée au mode d'élection des consuls : plusieurs bourgeois, pour en arrêter les effets, eurent recours à toute sorte d'intrigues. Ils persuadèrent à François de Pontbriant, soldat venu de Bretagne, dont les précédents vicomtes avaient fait la fortune, et qui, par sa femme, possédait la seigneurie de Villate, en Limousin, d'obtenir de Louis XI la création d'un maire à vie, avec six cents écus de gages par chaque année. Ces fonctions, ignorées à Limoges jusqu'à ce jour, pouvaient être avantageuses à la politique du prince, qui se serait ainsi emparé de l'administration, en annulant les consuls; car de tous les priviléges de certaines villes de France, il n'y en eut pas de plus antipathiques à la royauté que ceux dont jouissait l'administration consulaire. François de Pontbriant obtint facilement la charge de maire. Le chancelier d'Auriol lui expédia les lettres patentes qui livraient à un homme le gouvernement de la ville, jusqu'alors administrée par douze consuls, qui furent remplacés par sept échevins élus par soixante-quinze conseillers et par douze notables. Par ces dernières dispositions, on laissait au moins aux habitants un souvenir des anciennes coutumes. L'administration changeait ainsi de forme et de caractère : la démocratie était absorbée par l'intervention d'un seul magistrat qui devenait le représentant de la royauté. L'élection des sept échevins n'était qu'une dérision, car le maire devait les choisir parmi les notables. L'histoire, après nous avoir conservé la notion des progrès de la bourgeoisie dans la vie politique, des incidents de la décadence des maisons féodales, va nous dire comment les communes du moyen

granit, sur laquelle sont représentés les douze apôtres, elle avait appartenu à l'église des Carmes des Arènes. En. 1795, les bouchers en firent l'acquisition, quand on détruisit l'église des Carmes.

sont tombées pièce à pièce sous les coups de la ıté, qui voulait être absolue et qui devait l'être pour ire la nationalité française. Les habitants de Limoges ırirent bien que la nouvelle magistrature devait dé- ɜ la cité plébéienne; aussi réclamèrent-ils; mais le :elier d'Auriol leur refusa des lettres d'appel, et ils rent plus protester que par des résolutions secrètes, ɜpotisme de Louis XI ne leur laissant pas la liberté de :tre leurs droits au grand jour de la publicité. Ce e venait de leur apprendre ce qu'il en coûtait de s'in- r contre lui, en jetant le comte d'Armagnac à la Bas- en confisquant ses biens, et en montrant ensuite son ne aux grands et à la foule étonnés (1476). Ceux-là es qui l'avaient noblement servi en combattant pour la :e furent parfois les victimes de son orgueilleux des- ne. Foucaud, vicomte de Rochechouart, seigneur de ay-Charente et de Mauzé, qui s'était couvert de gloire onquête de la Guyenne sur les Anglais, et qui lui avait ommage pour la vicomté de Rochechouart en 1461, eut ir une grande humiliation. Un jour, disent les chro- :s locales, qu'il jouait avec lui aux échecs : « Mes , dit-il au roi en plaisantant, sont mieux que les s. — Tant pis pour vous, repartit le roi, mes tours nt être les plus belles et les plus fortes du royaume. urtant, répliqua le vicomte, les tours de mon jeu, ne celles de mon château, sont plus belles et en meil- état. » Piqué de ces paroles, le despote abandonna ıuement la partie et envoya des commissaires à echouart pour vérifier le fait. On lui rapporta qu'en ces tours étaient plus élevées que celles de ses châ- ı. Furieux, il donna l'ordre d'en abattre le faîte [1].

'oucaud avait été marié en premières noces à Marguerite de la Roche- ld, en secondes noces à Isabeau de Surgères, en 1430. Après avoir

Pendant qu'il écrasait la féodalité, l'emprisonnait, l'envoyait mourir en place de Grève, enlevait aux villes des franchises péniblement conquises, péniblement conservées, plusieurs nobles chevaliers du Limousin et de la Marche, encore animés du souffle des croisades, les cadets des maisons de Royère, de Blanchefort, de Brillac, allaient rejoindre leur illustre compatriote Pierre d'Aubusson pour défendre Rhodes contre les Turcs, se sacrifiant ainsi à la sainte cause du christianisme menacé.

L'église de Limoges, qui ne fut pas étrangère à ces grands événements chrétiens et chevaleresques, s'associait dans le même temps aux efforts de Louis XI pour imposer à tous la royauté absolue. Doit-on l'en blâmer? Ne comprenait-elle pas que, après la conquête de la France sur l'étranger par Charles VII, la France aurait rétrogradé vers les institutions féodales, se serait morcelée en autant de petites souverainetés, comme au temps des Carlovingiens, les villes en autant de petites républiques fédérées, comme en Italie, si Louis XI n'avait pas fait l'unité de la patrie, œuvre de grande politique, conduite à bonne fin par le génie de Richelieu? S'associant donc aux efforts du prince, l'église de Limoges facilita dans ses murs la transformation des franchises municipales. Le chapitre général de Saint-Étienne publia un statut défendant toute élection de personnes qui appartiendraient aux familles des anciens consuls, et même de ceux qui seraient leurs parents au quatrième degré. On alla même plus loin, peut-être trop loin, par la déclaration que les consuls, privés de leurs fonctions et de leurs priviléges par Louis XI, seraient aussi

assisté aux États de Tours, il mourut avec le titre de maréchal de Guienne, à Tonnay-Charente, en 1472, et fut inhumé au château de Rochechouart. Isabeau, sa veuve, épousa en secondes noces Guillaume de Pontville, seigneur de Saint-Germain et de la Plouzière, et Jeanne, sa fille unique, un autre Pontville, vicomte de Breuilhez, sénéchal de Saintonge en 1470.

privés des honneurs de la sépulture dans la cathédrale de Saint-Étienne et que leurs funérailles auraient lieu sans qu'on sonnât les cloches.

Mais une ville, pas plus qu'une nation, ne se soumet pas facilement à un changement d'institutions, qu'à tort ou à raison elle regarde comme inhérentes à la liberté ; les bourgeois de Limoges ne furent point intimidés de ces menaces : ils affectèrent de s'éloigner des cérémonies religieuses. La grande ostension des reliques, qui eut lieu en 1481 pour la santé du roi décrépit, caché derrière les murailles de Plessis-les-Tours, prosterné, comme un criminel dévoré de remords, devant ses madones, ne fut point, comme les autres, honorée de la présence des nombreuses corporations des métiers. Les artisans protestèrent ainsi à leur manière contre la politique du roi et du clergé. Le peuple ne se montra pas empressé de contribuer par ses aumônes au rachat de la sainte croix de Grandmont, que l'abbé Pierre Redondeau avait engagée secrètement à un marchand de Riom, pour une somme considérable, dont il avait eu besoin pour se rendre au concile de Pise. Après sa mort, Guillaume de Fumel, son successeur, trop pauvre pour la racheter, envoya Michel de La Vallée à Riom, avec quelques marchands de Limoges, qui devaient fournir la somme nécessaire, mais qui gardèrent la croix, en attendant que l'abbaye pût leur rendre la somme fournie. Louis XI, qui voulait s'entourer de toutes les reliques célèbres dans la vénération des fidèles, espérant qu'elles lui rendraient la santé, écoutant les plaintes des religieux réclamant le précieux ornement, envoya à Limoges Jacques Brayer, gentilhomme de sa chambre, pour savoir où la croix était en dépôt, car elle avait souvent changé de mains, servant toujours de gage aux sommes prêtées. Une femme veuve l'avait engagée pour quatre cent cinquante livres, qu'on offrit de

rembourser. Mais un marchand prétendit qu'il lui était dû six cents écus; il fallut les lui compter. La croix, longtemps cachée sous terre, usée, dépouillée de plusieurs pierres précieuses qui en faisaient le principal ornement, fut apportée au Plessis-les-Tours, où elle n'opéra pas les miracles qu'attendait Louis XI. Il la renvoya à Grandmont par Charles Voussy, seigneur de Mastay en Berri, à la grande joie de tous les religieux, qui promirent de célébrer tous les ans, à perpétuité, un service en mémoire du roi très-chrétien, et de ne jamais laisser ce précieux ornement sortir de leur abbaye, sous quelque prétexte que ce fût.

Le clergé, fidèle à sa sainte mission, voyant toujours avec raison dans les prospérités ou dans les malheurs du temps la bonté ou la colère de Dieu, ne manqua pas d'attribuer à l'irréligion des bourgeois et des artisans, à leur éloignement des pratiques religieuses, les calamités dont le pays eut tant à souffrir l'année suivante, surtout durant la peste qui fit dans la ville tant de ravages, que les habitants les plus riches abandonnèrent leurs demeures pour échapper au fléau, de même que les chanoines de Saint-Étienne, qui se retirèrent, avec beaucoup d'autres du clergé, au Dorat où fut tenu un chapitre auquel assistèrent plusieurs membres des plus grandes familles du pays [1].

Pendant la tenue de ce chapitre, l'évêque Jean Barthon, qui le présidait, reçut la nouvelle que la foudre avait renversé la flèche du clocher de sa cathédrale. Il envoya aussitôt deux architectes, Étienne Bidon et Jean de la Valette,

1. Les chanoines les plus remarquables de la cathédrale étaient à cette époque : « Jean Barthon de Montbas, doyen; Jean de Selves, official; Jean de Rochechouart de Mortemart; Guillaume Barthon; Jacques de Pontville; Olivier de Pontbriant; François de Comborn. Ce qui fut ordinaire dans tous les siècles, dans ce vénérable corps, d'avoir beaucoup de personnes nobles et de mérite, qui le rendaient fort illustre et considérable. Les plus fameuses et renommées familles de Limoges y fournissaient aussi leurs enfants. » (*Chron. mss.*)

pour réparer ce monument, dont la masse encore si imposante, et la belle architecture, témoignent bien des siècles de foi où il fut élevé à diverses époques [1]. « Le découronnement que cette tour a subi, dit un des plus savants archéologues du pays, loin de nuire au coup d'œil, en augmente, s'il est possible, l'effet grandiose et pittoresque. Ce front découronné s'est embelli de toute la poésie des ruines. Les plantes légères, ornées de fleurs dorées, qui croissent çà et là entre les joints de ses murailles, donnent à rêver à l'artiste et au poëte [2]. »

1. La hauteur de la tour est actuellement de 62 mètres. Elle se compose de sept étages.

2. La base *intérieure* de ce clocher est, selon les meilleurs documents, antérieure à l'église romane de Saint-Etienne, dont la fondation remonterait à Hilduin, évêque, au commencement du XIe siècle. Cette partie inférieure daterait même de la seconde moitié du Xe siècle, si, comme le fait remarquer M. l'abbé Arbellot (*Cathédrale de Limoges*, p. 54), on pouvait ainsi traduire ce passage d'Adémar de Chabanais : « *Castellum Sancti Stephani Lemovicæ sedis*, » par ces mots : *le donjon* ou *la tour de la cathédrale de Saint-Étienne*. Alors, pour les trois étages inférieurs, il aurait été commencé par l'évêque Turpin d'Aubusson et achevé par Ebles, son successeur, au milieu du Xe siècle.

CHAPITRE XXI

ALAIN D'ALBRET, VICOMTE DE LIMOGES : ALIÉNATION DES FIEFS DE LA VICOMTÉ

Résultats du règne de Louis XI; réclamations de la noblesse, de l'Église et des villes. — La régente, madame de Beaujeu, rétablit les anciens priviléges de Limoges. — Réclamation des habitants du Dorat contre le chapitre. — Note sur l'église du Dorat. — Influence du clergé de Limoges. — Consécration des derniers travaux de l'église de Saint-Junien. — Note sur cette église. — L'évêque Jean Barthon et les travaux faits à la cathédrale : objets d'art. — Alain d'Albret continue un procès contre les consuls. — Albert, abbé de Saint-Martial, exige des redevances des abbayes. — Mort de l'évêque Barthon de Montbas. — Le siége épiscopal disputé par Jean Barthon et Foucaud de Bonneval. — On procède à l'élection; troubles à ce sujet. — Jean Barthon intronisé. — La France menacée par les Anglais. — Réception solennelle du duc de Bourbon. — François, vicomte de Rochechouart. — Pontville fait assassiner Pierre de Bermondet. — Sentence prononcée contre lui. — Saisie de ses biens. — Note sur la chapelle de Panazol. — Célébration du jubilé de Léon X. — La peste à Limoges. — Croyance aux événements surnaturels. — Nouvelles ostensions; les mystères. — La cherté du blé à Limoges. — François Ier exige des impôts des ecclésiastiques; cruautés de ses francs-archers. — Ravages des *cinq mille diables*. — Note sur Razès. — Discordes dans les rangs du clergé. — Hommages rendus à Alain d'Albret : il réprime les violences. — Aliénation des fiefs. — Le vicomte fait hommage à l'évêque d'Angoulême. — Texte du testament de Jeanne de Bretagne, dame de Baslon.

Le règne de Louis XI venait de finir (1483), règne dont l'histoire impartiale constate l'immense influence sur les institutions nationales, préparant à la France des changements politiques qui la conduisirent à de nouvelles destinées : le vieux monde féodal, découronné de son prestige, était presque déjà remplacé, mais laissait derrière lui un long sillon de lumière qui avait guidé, selon les lois providentielles, les progrès accomplis. Aux yeux de toutes les

classes de la société, ce règne reste marqué de l'empreinte du despotisme; aussi des réclamations générales partirent-elles de tous les côtés : la noblesse redemanda ses priviléges, le clergé son influence; la bourgeoisie des villes, la liberté de s'administrer selon ses antiques coutumes municipales; le peuple, nous voulons dire cette partie de la nation qui ne sait pas toujours déterminer avec modération jusqu'où doivent aller ses droits, se plaignait aussi de n'avoir pas une assez large part dans les institutions nouvelles.

La régente, Madame de Beaujeu, qui aurait bien aimé, comme son père, le pouvoir absolu, intimidée par les réclamations venant de tous côtés, s'occupa d'abord de donner satisfaction aux villes. Limoges fut du nombre de celles dont les revendications furent écoutées : des lettres patentes (Bourges, 1484) supprimèrent l'office de maire, destituèrent François de Pontbriant, et rétablirent le consulat. La bourgeoisie vit dans les anciens priviléges de la commune, reconnus et confirmés, la sanction de ses droits. Tous les habitants en furent si satisfaits, qu'ils ne voulurent pas attendre le vingt-deux février, jour fixé par les anciennes coutumes, pour la nomination des magistrats. Le même jour qu'ils reçurent les lettres patentes, ils procédèrent à l'élection.

Quelques petites localités de la province qui, durant tout le moyen âge, avaient reconnu la suzeraineté de leurs églises, réclamèrent aussi une liberté plus large, une administration communale. Les habitants du Dorat, impatients de proclamer leur indépendance, déchirèrent la pancarte des assises du prévôt du chapitre de l'église collégiale, oubliant que Philippe-le-Bel l'avait pris sous sa protection (1292), et que Philippe VI avait défendu de lever et d'imposer des subsides sur ses terres et sur ses hommes (1328). Mais bourgeois et manants n'avaient pu oublier que Charles VI avait ordonné que tous les habitants jouiraient

des mêmes priviléges que l'église et le chapitre de Saint-Pierre. Ces concessions avaient été méconnues par les religieux; le peuple protestait, et, comme toujours, par la violence, cet odieux moyen des multitudes ignorantes. Il n'eut pas raison; un arrêt du parlement statua que les chanoines étaient seigneurs temporels et châtelains de la ville; que les habitants n'avaient entre eux aucune communauté, qu'ils ne pouvaient s'assembler sans la permission du chapitre (1490). On a prétendu que cette sentence fut due à la haute influence de l'abbé, Jean Barthon de Montbas, conseiller-clerc au parlement, et de son frère, alors procureur du chapitre [1].

Les guerres d'Italie, qui appelèrent à elles la noblesse, encore disposée à être factieuse, facilitèrent le travail d'organisation politique dans toutes les classes de la société. La ville de Limoges, heureuse d'avoir recouvré ses libertés communales, prépara sa fortune pour les temps modernes, en étendant son commerce, dont les produits étaient déjà recherchés, non-seulement par les provinces voisines, mais même au-delà des Alpes. Son clergé aussi jouissait d'une liberté plus grande par l'exécution plus franche et moins contestée de la Pragmatique de Bourges : ses cérémonies ramenaient à l'observation de ses dogmes les populations qui ne pouvaient pas séparer les croyances religieuses des institutions politiques, le pouvoir spirituel du pouvoir temporel. Il avait aussi dans ses rangs, à la même époque, des

1. La fondation de l'église primitive du Dorat était attribuée à Clovis. Celle d'aujourd'hui, autrefois collégiale, aurait été commencée en 1013, et consacrée en 1075, selon cette inscription citée par M. l'abbé Texier : *Anno D.* 1013 *incoata fuit ecclesia S. Petri Scotoriensis, quæ antea cremata fuerat per Magnatenses.* Parmi les hommages dus au clergé du Dorat, nous citerons celui-ci : le jour de la Pentecôte, les femmes, mariées dans l'année, se rendaient devant la principale porte de l'église, se mettaient en rang devant les chanoines, en présence desquels les officiers du chapitre leur donnaient le baiser de paix.

hommes de grande science et de grandes vertus. Ce fut un vrai jour de fête à Limoges, pour le clergé et pour le peuple, celui où l'évêque Jean Barthon, dans l'église cathédrale, conféra le baptême à un musulman, qui partagea en France la captivité de Bajazet, et eut pour parrain Antoine de la Chassagne, marchand de la ville, et pour marraine Marguerite Lascure, veuve de Guillaume Dubois.

Après cette cérémonie, qui semblait faire espérer à la foule joyeuse que l'eau du baptême coulerait bientôt sur tous les fronts des musulmans, le pieux évêque, accompagné de Pierre Fournier, protonotaire du saint-siége, de Pierre Barthon, abbé du monastère de Saint-Augustin, de Bertaud Prinssaut et d'Étienne de Maynac, se rendit à Saint-Junien pour consacrer les derniers travaux de cette église, qui appartient à diverses époques, et aujourd'hui un des plus précieux monuments de l'art chrétien [1]. Les premiers dignitaires des abbayes des provinces voisines assistèrent à cette cérémonie, pendant laquelle le peuple, formé en processions, circulait sans cesse du mausolée de saint Junien au tombeau plus modeste et plus solitaire de saint Amand et à l'ermitage où le modèle de la vie céno-

1. Cette église, ancienne collégiale, est un ensemble de constructions de diverses époques, style roman du XI[e] siècle. Raynaud, évêque de Périgueux, en fit la consécration le 21 octobre 1100. La nef, qui paraît plus ancienne, pourrait bien appartenir à l'église qui fut élevée, au VI[e] siècle, par Rurice II, sur le tombeau de Saint-Junien. (*Chron. Comodoliacense.*) Le transept et le chœur sont bien du XI[e] siècle; mais les deux dernières travées du chœur furent construites vers 1239, par Ithier Gros, chanoine. Il faut lire dans les savantes *Annales archéologiques* de M. Didron la description du tombeau de Saint-Junien, un des types les plus curieux du style roman-fleuri des premières années du XII[e] siècle. M. l'abbé Arbellot, qui a décrit aussi ce monument avec un rare talent d'appréciation, nous fournit une inscription latine du XI[e] siècle trouvée par lui dans l'intérieur : *Ci-gît le corps de saint Junien, dans le même sarcophage où l'ensevelit l'évêque Rorice. — Raynaud de Périgueux, qui mérita d'être martyr, recueillit ses ossements dans les écrins de bois déposés dans le sarcophage.* (ARBELLOT : *Notice sur le tombeau de saint Junien.*)

bitique, au VI[e] siècle, avait passé de longues années dans la prière et dans de rigoureuses mortifications [1]. Aujourd'hui la tombe et l'ermitage ont disparu, mais les fidèles et ceux qui recherchent les souvenirs religieux des générations passées aiment encore à visiter cette ruine pittoresque, ce rocher qui domine la Vienne, et à y recueillir le récit des pieuses légendes qui sont l'histoire poétique du saint solitaire.

Animé du zèle de la charité, de l'ardeur de la foi, pressé d'enrichir les églises de son diocèse, Jean Barthon ne fut pas toujours secondé par son clergé. Lorsque les consuls furent condamnés à payer dix mille livres destinées à orner la cathédrale, à reconstruire les cloîtres et le palais épiscopal, dont ils avaient ordonné la destruction pendant les dernières guerres contre les Anglais, le chapitre, craignant que son évêque ne fît son profit de cette somme, ne consentit à la livrer qu'à condition qu'il commencerait la construction six mois après, et qu'il l'aurait terminée en trois ans. Jean Barthon et son successeur du même nom se conformèrent aux désirs des consuls et de la population; ils firent aussi construire les deux travées de la nef actuelle de Saint-Étienne sur un plan qui se rattachait harmonieusement à celui du chœur, mais qui en diffère cependant par quelques détails secondaires.

Les chanoines, égarés par de fausses appréciations, s'oublièrent jusqu'à ordonner qu'aucun d'eux n'assistât au synode de l'évêque, et qu'on ne lui fournît pas même les ornements nécessaires à la célébration des saints mystères. Il fallut au prélat toutes les vertus de son état, la patience

1. Une église fut fondée sur le tombeau de saint Amand en 1083, et consacrée en 1093, par Humbald, évêque de Limoges. Grégoire de Tours vint en pèlerinage à Saint-Junien, vers 593. Il ne reste plus qu'un seul fragment de l'église du XI[e] siècle.

et la modération, pour désarmer ses ennemis. Presque tous ses revenus furent consacrés à soulager le pays dévasté par des orages qui avaient renversé les clochers de plusieurs églises et grand nombre d'habitations. Il trouva un pieux émule de son dévouement dans le cardinal de Brissonet, abbé de Grandmont, qui rebâtit son abbaye presque détruite et y fit revivre l'ancienne discipline. On dut à ses libéralités les plus beaux ornements, un riche bahut, ou coffret, sorti des ateliers des plus habiles émailleurs de Limoges, plusieurs châsses d'argent, des calices d'or, des encensoirs, un buste d'argent qui reçut le chef de saint Étienne de Muret[1]. Jamais l'art n'avait étalé plus de magnificence dans les églises. Il était aisé de voir que le vent de l'Italie soufflait sur la France, y apportant les inspirations artistiques des ouvriers lombards.

Quand Charles VIII fut rentré en France, regrettant ses conquêtes perdues en Italie, mais fier du courage qu'il avait montré à Fornoue, du dévouement de sa noblesse, dans les rangs de laquelle s'était distingué Germain de Bonneval, un des sept gentilshommes qui, vêtus comme lui pour déjouer les projets de l'ennemi, se tinrent constamment à ses côtés, il lui fallut écouter bien des réclamations; la noblesse redemanda ses anciens priviléges. Alain d'Albret, au nom de sa femme Françoise de Bretagne et de ses enfants, voulut poursuivre les prétentions de ses prédécesseurs sur la ville de Limoges; il demanda ensuite à Louis XII, aussitôt l'avénement de ce prince au trône de France, la remise du duché de Nemours, donné autrefois par Charles VII à Jean de Bretagne, ou qu'il lui fût permis de continuer contre les consuls de Limoges le procès

1. Ce cardinal, après avoir longtemps travaillé à la prospérité de son abbaye, résilia sa dignité, moyennant une pension de cent ducats d'or, en faveur du cardinal Sigismond de Gonzague.

intenté en 1415 par le vicomte Olivier de Bretagne. Si Louis XII ne voulut pas venger les injures faites au duc d'Orléans, il n'oublia pas de récompenser ceux qui l'avaient soutenu quand il réclamait la régence de Charles VIII. Le vicomte de Limoges était du nombre de ces derniers, aussi obtint-il ce qu'il réclamait[1].

Le clergé parut aussi vouloir recouvrer quelques lambeaux de sa fortune féodale. Albert, abbé de Saint-Martial, obtint du pape Alexandre VI une bulle qui l'autorisait à contraindre tous les abbés, prieurs, prévôts et autres, dépendant de son abbaye, à venir en chapitre général payer leurs redevances. Ces revendications inquiétaient les esprits; déjà fortement préoccupés des ravages que la peste faisait dans la ville; mais chaque corporation n'en veillait pas moins à la conservation de ses intérêts. Le clergé, pour défendre les siens, eut besoin de se réunir; mais, craignant les atteintes du fléau, les chanoines de Saint-Étienne consentirent à ce que l'évêque choisît hors de la ville le lieu où il pourrait tenir un synode et y faire le saint chrême. Les habitants se crurent abandonnés le jour où ils virent tout le clergé qui allait se réunir à Aixe, d'autres disent à la Jonchère[2].

Quand la peste eut cessé, le clergé rentra dans la ville, secourut les misères du peuple, qui pleurait ses pertes, releva son courage par une nouvelle ostension des reliques (1510). L'évêque présida cette cérémonie, toujours si agréable au peuple par les espérances qu'elle promettait.

1. Cette concession n'eut pas de suite : ce ne fut qu'en 1537 que les consuls perdirent la juridiction de la justice, par la réunion de la vicomté de Limoges au domaine du roi de Navarre. (*Arch. de Pau.*)

2. Le curé Nadaud rapporte une inscription de 1508 qui donne à la Jonchère le nom de *ville*. Une des rues s'appelle encore *rue de la Trahison*. Cette localité paraît avoir été considérable au moyen âge. (NADAUD : *Mss. au grand séminaire.*)

Quelques jours après, sentant approcher ses derniers moments, il se fit porter au milieu de son église. Les fidèles s'empressèrent de venir voir pour la dernière fois ce noble vieillard qui les avait si souvent consolés, et qui demandait pardon à son clergé s'il l'avait offensé [1]. Aussitôt après sa mort, son neveu, doyen de l'église, prit possession du château d'Isle au nom du chapitre, pendant que les chanoines en faisaient autant des autres propriétés épiscopales.

Après lui, l'Église de Limoges fut troublée par deux ambitions rivales, par deux prétendants également puissants, Foucaud de Bonneval [2], abbé de Bénévent, et Jean Barthon de Montbas [3], doyen de la cathédrale, entre lesquels se partagea toute la noblesse du Limousin. Foucaud de Bonneval eut pour lui les plus puissantes recommandations par le crédit de son frère, alors admis aux conseils de Louis XII. Tous les jours ses amis faisaient distribuer au clergé des lettres du roi en faveur de son élection; mais le clergé, fier des droits qu'il tenait de la Pragmatique, n'obéissait plus aux grands seigneurs, et tenait d'autant plus à sa liberté, qu'il n'oubliait pas que naguère la noblesse et le roi avaient exercé sur lui un trop grand ascendant; mais alors la féodalité avait perdu son prestige, le roi était loin. La liberté se centralisa dans l'Église, du sein de laquelle elle est sortie [4].

Au son des cloches de toutes les paroisses, à la pointe du jour, le clergé se réunit, pendant qu'on disait la messe

1. Il fut enterré devant le grand autel de la cathédrale. (*Mss. de l'abbé Legros.*)

2. Foucaud de Bonneval était fils de Rodolphe de Bonneval qui avait pris le parti des Anglais. Aymeric de Bonneval, fils aussi de Rodolphe, ne se déclara pour Charles V qu'en 1373.

3. Cette famille, illustre et ancienne dans le pays, était ainsi appelée du château de Montbas, situé dans la commune de Gajoubert.

4. MICHELET : *Élections canoniques au* XVe *siècle; Hist. de France*, t. V, p. 205.

à tous les autels. Les chanoines répondent à l'appel de leurs noms. Les deux compétiteurs se présentent, entourés de leurs partisans, groupés autour d'un chef d'élection; tous revêtus de leurs ornements, ils jurent de n'obéir qu'à l'inspiration du Saint-Esprit, de ne se laisser entraîner par aucune promesse, par aucune séduction du dehors. Léonard Boyol, Martial de Beyssac et Pierre Benoît vont recueillir les suffrages, lorsque de cette foule de prêtres s'élève une voix accusatrice, qui ne trouve pas d'écho. C'est Michel Jouvion, qui reproche au doyen d'avoir offert au roi de France quatre mille livres pour obtenir son appui. Les trois scrutateurs se retirent sur les marches du grand autel, pendant que les chanoines restent dans le chœur, puis s'avancent un à un, d'un air calme et recueilli, pour faire connaître verbalement lequel des deux prétendants ils veulent élire, énumérant les qualités qui le rendent digne des suffrages. Les notaires reçoivent et enregistrent chaque vote, en présence de témoins et de conseillers. Jean Mingon, secrétaire du chapitre, proclame le résultat que la foule répète au dehors. Berthon a réuni la majorité; Foucaud n'a que huit voix. Dans les élections canoniques, le parti vaincu n'était pas, comme dans nos comices démocratiques, l'objet des dédains et des railleries de ses adversaires; la charité et la modération étaient encore la loi des consciences. L'Église se rappelait qu'aux jours des persécutions le christianisme n'avait eu pour lui que la minorité. Aussi, après la proclamation des suffrages, Pierre Benoît interpelle les opposants, leur demande s'ils veulent se réunir à la majorité; ils refusent. Alors les scrutateurs, les conseillers, les notaires et les témoins discutent entre eux le mérite des électeurs et des élus des deux partis. Benoît déclare que l'élection de Jean Barthon est la meilleure; Martial Beyssac se fait le défenseur de celle de Foucaud de Bonneval, disant que de

l'autre côté il y a eu, dans trois suffrages, des intérêts de parenté; de plus, il ajoute que Barthon est excommunié, simoniaque, parjure, ainsi que ses adhérents. Tout rapprochement étant impossible, on convint que chaque prétendant serait proclamé par le scrutateur de son parti, et admis à faire prévaloir son élection par les moyens de droit.

Quelques moments après, les partisans de Barthon célébrèrent leur victoire par le chant du *Te Deum*, dans la basilique de Saint-Etienne. Quatre d'entre eux, au son de toutes les cloches, le portèrent solennellement sur l'autel. Puis le secrétaire Mingon, du haut du clocher, proclama le résultat de l'élection devant le peuple et le reste du clergé réuni sur la place. Les deux élus eurent recours à toute sorte d'intrigues auprès de l'archevêque métropolitain. La lutte dura quatre ans. Foucaud, pour se venger du chapitre, qui avait pris l'administration des biens de l'Église, soutenu par son frère, alors sénéchal du Limousin, fit demander par le procureur général du grand conseil, que les places fortes relevant de l'évêque, et qu'occupaient quelques chanoines, fussent remises entre les mains du roi. Louis XII ordonna que, pendant le procès, le chapitre eût le pouvoir spirituel; mais il excepta du temporel les châteaux d'Isle, de Sadran et d'Eymoutiers, qui seraient occupés par ses officiers [1].

Ces compétitions se produisaient au moment où la France comptait, parmi ses ennemis politiques, le pape Jules II, à l'appel duquel répondaient presque tous les États de l'Europe. A la nouvelle que les Anglais reparaissaient sur

1. Cette affaire ne fut terminée qu'en 1513. Les deux compétiteurs furent pourvus d'autres évêchés : Foucaud de Bonneval de celui de Soissons; Jean Barthon de celui de Lectoure. René de Brie, cardinal du titre de Sainte-Sabine, fut fait évêque de Limoges.

le continent, une frayeur panique agita les esprits. A Limoges, on courut subitement aux armes, comme au temps où les écorcheurs parcouraient les campagnes : quatre mille hommes se réunirent près de l'église de Saint-Géraud, attendant le signal du départ. Mais l'ennemi était loin : on se rassura (1512).

Quelques jours après, le duc de Bourbon et son frère, allant dans le Midi, arrivèrent à Limoges avec deux cents chevaux. Une nombreuse cavalcade, composée des consuls et des bourgeois les plus notables, alla au-devant d'eux, les conduisit à la cathédrale, où le clergé les reçut. De là, le duc de Bourbon vint dans le faubourg Manigue, où l'attendaient les ecclésiastiques des environs. On l'y reçut au milieu d'une procession, en tête de laquelle se trouvaient les quatre ordres mendiants, suivis des prêtres des paroisses, de l'abbé de Saint-Martial avec ses religieux. Pendant la marche du cortége, des hommes placés sur les murailles faisaient retentir l'air du bruit des trompettes et des clairons. Les plus beaux ornements des confréries et des corporations étaient étalés dans toutes les rues. Après que le duc eut vénéré le tombeau de Saint-Martial, il se rendit au logis du Breuil, donna audience aux consuls et aux autres officiers, qui réclamaient sa protection contre les prétentions du vicomte. Pour qui étaient ces cris de joie, cet enthousiasme de la foule, que les grands savent toujours séduire à peu de frais, et qui les envoie aux gémonies quand la fortune et le pouvoir les a délaissés? Pour un homme qui devait trahir la France, se glorifier d'avoir vaincu des Français à Pavie, et de voir son roi prisonnier de Charles-Quint.

La France venait d'apprendre la brillante victoire de Ravenne, trop chèrement payée de la mort d'un de ses princes les plus illustres. Le Limousin y avait eu sa part de combat-

tants et de gloire. Le peuple admirait cette noblesse, qui donnait si généreusement son sang à la patrie, quand un grand crime lui rappela la barbarie des temps anciens. François, vicomte de Rochechouart-Pontville [1], avait succédé à son père dans l'office de sénéchal de Saintonge : veuf de Renée d'Anjou, fille de Louis, baron de Mézières, et d'Anne de la Trémouille, il avait épousé en secondes noces Jacquette de La Rochefoucauld. Son humeur difficile, ses prétentions à dominer tout ce qui l'entourait, lui avaient déjà fait des ennemis et éloigné de lui ses voisins. Cependant, Pierre de Bermondet de Cromières, lieutenant-général du sénéchal de Limoges, seigneur de Saint-Laurent-sur-Gorre, de Pannazol, de la Quintaine et de Plaine-Vayres, fréquentait encore le château de Rochechouart. Un jour, si l'on en croit ce qui fut dit dans la suite, il y vint en l'absence du vicomte, fut reçu par la vicomtesse qui, après son départ, raconta sa visite à son mari, vantant avec un enthousiasme irréfléchi l'éloquence du marquis, la délicatesse de ses manières et la beauté de ses mains. La jalousie se glissa dans le cœur du vicomte, à tel point que, sortant aussitôt, il fait monter à cheval Anizi, la Chapelle, Indant et le Nègre, se dirige à la hâte vers Saint-Laurent-sur-Gorre. Bermondet, qui l'a aperçu, vient au-devant de lui, sur la place, pour le saluer; il tombe aussitôt assassiné par les compagnons du vicomte, qui descend de cheval, coupe une main de la victime, et revient en toute hâte à Rochechouart, présenter à sa femme cet horrible trophée de sa vengeance, en lui disant : « Voici ce que vous aimez. » Sa joie ne fut pas de longue durée; la nouvelle de son crime se répandit dans tout le pays. Saint-Laurent-sur-Gorre et Rochechouart

1. Son père, Jean de Pontville, avait épousé, par l'ordre de Louis XI, Anne, vicomtesse de Rochechouart, à condition que les enfants prendraient le nom et les armes de Rochechouart.

relevaient du parlement de Paris, qui rendit (25 juin 1513) un arrêt par lequel les cinq meurtriers furent condamnés à être décapités, François de Rochechouart-Pontville sur une des places publiques de Limoges, et sa tête mise au bout d'une lance, sur la porte de la ville par laquelle on va de Limoges à Rochechouart, et son corps pendu au gibet; Anizi, la Chapelle, Indant et le Nègre devaient être pendus au gibet sur la place où le crime avait été commis. Les biens de Rochechouart devaient être confisqués, et s'ils n'étaient pas en pays de confiscation, le vicomte était condamné à payer trente mille livres, et chacun de ses complices deux cents livres, comme dommages causés à la famille de la victime; il devait donner trois mille deux cents livres à la veuve; à Jean Petit, curateur des enfants mineurs, une provision de douze cents livres, et une rente annuelle et perpétuelle de six cent quarante livres, assise sur les seigneuries et héritages de Rochechouart.

Pour perpétuer le souvenir de ce crime et de son expiation, le coupable fut encore condamné à payer douze cents livres, pour être employées à l'établissement d'une chapelle dans l'église de Panazol, où Bermondet fut inhumé; à l'orner de livres et autres ornements nécessaires; en soixante livres de rente perpétuelle au profit de deux chapelains, tenus alternativement de dire chaque jour une messe basse pour l'âme du défunt. Cette messe devait être célébrée chaque vendredi, en mémoire du meurtre commis ce même jour. Les mêmes chapelains, dont la nomination appartenait à toujours aux enfants mâles des descendants du défunt, devaient aussi la célébration d'un service funèbre quatre fois dans l'année. La sentence portait, de plus, que Pontville et ses complices, vêtus d'habits de deuil, s'ils étaient arrêtés, assisteraient, lui avec un cierge de quatre livres de cire, les autres de deux livres, qu'ils donneraient

à l'offrande, à genoux, tête nue, disant à haute voix : « Dieu ait l'âme de feu Pierre de Bermondet et nous veuille pardonner nos offenses! » La famille de Rochechouart eut à payer au curateur quarante livres, destinées à la construction de deux croix en pierre, dont l'une à Saint-Laurent, devant le logis de Bermondet, l'autre à Limoges, avec des inscriptions énonçant l'expiation [1]. Les enfants de la victime furent mis en possession, par le même arrêt, de la tenue féodale et haute justice des terres et seigneuries de Boscheyron, Pollevoy et Bernardins. C'était encore le rachat du meurtre, comme aux temps barbares.

On ignore ce que devinrent les quatre complices. François de Rochechouart ne put être saisi; il se tint, dit-on, longtemps caché et déguisé en femme, dans l'abbaye de la Règle, à Limoges, dont l'abbesse était sa parente. Sur la demande du procureur général, le roi ordonna à Galiot de Lastours de le saisir, et de s'aider pour cela de la compagnie du roi de Navarre, vicomte de Limoges, et qu'au besoin il lui enverrait deux canons. Le lieutenant de cette compagnie se transporta au château de Rochechouart, brisa les portes, fouilla partout sans découvrir le vicomte (1515) [2], et fit tant de dégâts, que les mineurs de Pontville estimèrent leurs pertes à cent mille écus. Alain d'Albret, vicomte de Limoges, tuteur des enfants, usa surtout de son influence pour obtenir pour eux des compensations [3].

On ne sait pas positivement en quel lieu et comment mourut le vicomte. On croit qu'après avoir dissipé tous ses biens, erré çà et là, se cachant chez quelques amis, il

1. La croix de pierre élevée à Limoges était sur la place Saint-Michel, en face du présidial et de la sénéchaussée, aujourd'hui le Musée.

2. Selon la tradition locale, ce fut à cette époque que la flèche et les créneaux du donjon de Rochechouart furent rasés, ainsi qu'une tour placée à droite de la grande porte.

3. ARCHIVES DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges.*

alla à Rome finir ses jours dans un couvent[1]. La vicomtesse de Rochechouart, pour conserver quelques restes de sa fortune pour ses enfants, obtint une séparation de biens, vécut dans la retraite pendant une dizaine d'années, et fut enterrée dans l'église du prieuré du Châtenet.

Le peuple oublia bientôt ce grand scandale, dont le souvenir ne se retrouve que dans quelques légendes. Le monde catholique était alors dans la joie de l'avénement de Léon X, qui l'invitait à la célébration du jubilé en l'honneur de son exaltation. Cette cérémonie eut d'autant plus d'éclat qu'elle était un hommage rendu aux vertus du pontife qui donnait la paix à la France, et dont le nom devait s'imposer au siècle qui vit renaître la splendeur des lettres et des beaux-arts dans tout le monde catholique. La messe du pardon, célébrée solennellement à cette occasion, attira à Limoges une si immense foule, que la grande basilique de Saint-Étienne ne pouvant la contenir, il fallut construire au dehors un vaste théâtre qui s'élevait jusqu'au deuxième étage du clocher. Quatre-vingt mille personnes se pressaient ainsi autour de l'église quand, au milieu du plus profond silence et du plus pieux recueillement, le prêtre proclama, au nom de Dieu, le pardon des iniquités humaines (1514). Le catholicisme semblait comprendre que le moment approchait pour ses grandes épreuves, qu'il lui faudrait combattre bientôt, par toutes les ardeurs de la foi, le déplorable réveil de toutes les erreurs qui s'apprêtaient à nier ses dogmes chrétiens. Le clergé du Limousin fit un

1. Sur les vitraux de la chapelle de Panazol on voyait autrefois un Rochechouart faisant amende honorable, à genoux, au pied d'un Bermondet n'ayant qu'une main, assis dans un fauteuil. On y remarque encore un écusson d'*azur à trois mains apaumées d'argent*. Ce sont les armoiries de la famille de Bermondet de Cromières, qui possédait à Panazol le fief de La Quintaine. Pierre de Bermondet fut inhumé dans une chapelle située dans un des croisillons de l'église.

noble usage de sa fortune, ouvrit tous ses trésors de charité pour soulager ceux qui souffraient de la famine : le chapitre surtout distribuait de larges aumônes aux indigents infirmes, pendant que se continuait la construction de la cathédrale, à laquelle voulaient travailler les riches, pour l'expiation de leurs fautes, le pauvre peuple valide pour les secours qu'on lui distribuait. Les émailleurs, les artistes en tout genre, rivalisaient de zèle et de talent pour l'ornementation de cet édifice grandiose, dernière œuvre remarquable des convictions chrétiennes de ce temps. L'historien, l'archéologue, qui visitent ce splendide monument, trouvent sur chaque rangée de pierres une page de l'histoire de chaque génération qui prit le marteau pour y marquer les espérances de sa foi et les expiations de ses faiblesses [1].

L'année suivante, la peste força de suspendre les travaux. Le clergé sortit de la ville, se retira à la Jonchère, puis à Saint-Léonard, où le chapitre élut évêque, à la demande de François Ier, Philippe de Montmorency (1516). Quand le fléau cessa, « le peuple, dit un chroniqueur de l'époque, au lieu de rendre au Ciel des actions de grâces, se livra au libertinage, de sorte que la colère divine s'appesantit encore sur lui [2]. »

La réforme commençait son œuvre de destruction en France et en Europe, et marchait vite depuis Savonarole. Les convictions religieuses s'en allaient, emportées par ce besoin de nouveautés qui caractérise le XVIe siècle, égarées au hasard des imaginations troublées par des événements que la raison ne pouvait expliquer sans y faire intervenir

1. Le portail du nord fut sculpté sous l'épiscopat de Philippe de Montmorency et de Villiers de l'Isle-Adam, comme on le voit par les armoiries de ces deux évêques placées à la façade.

2. Chron. de Jean de Royère, attribuée généralement à Pierre Foucherie, doyen du chapitre de Saint-Étienne.

l'action providentielle. Ainsi, un incendie ayant dévoré dans une maison de Nexon quelques ouvriers réunis pour la fête de Sainte-Anne, leur patronne, dans un joyeux festin, on y vit une manifestation de la colère divine. On disait aussi à Limoges que, dans la maison de Pierre Juge, marchand, une main invisible venait toutes les nuits frapper sur les portes et bouleverser les meubles. Plusieurs moines s'y rendirent et y passèrent la nuit en prières, mais le désordre et le bruit n'en continuaient pas moins. L'émoi était grand parmi le peuple, quand un jeune homme d'Ussel, employé au service du marchand, se mit à raconter à la foule « que c'était l'âme d'un de ses parents mort à la guerre qui venait toutes les nuits tourmenter la maison, et qui déjà avait fait mourir sa sœur en la touchant de sa main glacée, et qu'il demandait des prières. » Le clergé, comprenant que, sans faire toujours intervenir une cause surnaturelle dans les péripéties de ce monde, on ne peut cependant rassurer les esprits, expliquer certains événements que par l'action de Dieu, semblait favoriser ces croyances populaires.

A tous ces récits qui préoccupaient la foule, rêves de l'imagination troublée, ou mis en avant par la mauvaise foi, succéda une nouvelle ostension des reliques. En sortant des églises, vivement impressionnée par l'éloquence des prédicateurs, la foule courait assister aux *mystères* représentés par les confrères de la Passion. Sur des théâtres dressés le plus souvent à la porte des églises, quelquefois sur les places publiques, les habitants de toutes les conditions se montraient attentifs à la représentation des grands drames de l'épopée chrétienne. Les confrères de Limoges avaient acquis depuis longtemps une certaine célébrité dans ces premiers essais de l'art dramatique, mais les *mystères* de 1521 furent les plus remarquables par la mise

en scène et par l'importance personnelle des acteurs [1]. Les églises, les maisons riches fournirent leurs plus belles draperies, leurs plus précieux joyaux. Maître Antoine de la Chassagne, recteur de Villeréal, licencié en droit canon, représenta la personne du Sauveur, aux grands applaudissements des Parisiens, Saintongeois et Bordelais, qui retournèrent chez eux raconter les merveilleuses représentations de Limoges qui appelaient la foule aux pieuses méditations, exaltaient les croyances religieuses et devenaient la base du progrès littéraire. Ces productions, conservées longtemps en manuscrits dans l'abbaye de Saint-Martial, font aujourd'hui partie du trésor littéraire de la Bibliothèque nationale.

L'année suivante, le pays, à peine reposé des ravages des épidémies, eut à craindre les horreurs de la famine. Plusieurs marchands étant venus de Paris pour acheter du blé, leur présence fit hausser le prix. Alors s'élevèrent des plaintes qui, selon nous, eurent moins pour motifs l'augmentation survenue que la vieille haine de la France contre les Anglais, car ce blé, disait-on, était destiné à être exporté en Angleterre.

Le clergé, qui venait de célébrer l'intronisation de Charles de Villiers à l'évêché de Limoges, dans un somptueux festin offert par le prélat aux abbés de Saint-Martial, de Solignac, de Saint-Jean-d'Angély, et aux principaux représentants de la noblesse du pays, eut aussi de graves préoccupations. Les passions belliqueuses de François I[er] menaçaient la fortune qui lui restait, et en la défendant il ne croyait pas manquer de patriotisme, car il défendait aussi celle du peuple. Les officiers et les conseillers du roi, chargés de lever des impôts sur les ecclésiastiques et sur

1. Marchangy : *Tristan*, VI[e] vol.

les laïques, parcouraient le Limousin : les francs-archers et les gendarmes occupaient les principales localités, et, comme naguère les routiers ou brabançons, se livraient à d'odieuses exactions, pillaient les maisons et violaient les femmes. Tout le monde se cachait à l'approche des *mille diables*, comme on les appelait, tant la frayeur était grande. « Pour échapper à leur fureur, les habitants du Dorat, fuyant leurs voleries et leurs impiétés, prirent la fuite, laissant leur ville déserte. » Les bandes qui marchaient sous les enseignes d'un nommé Chaudieu, se disant capitaine du roi, voulurent passer par Limoges; mais, repoussées par les habitants armés à la hâte, elles se dirigèrent vers le Périgord. Les gens des campagnes, épiant la marche de ces pillards, les surprirent dans un village, en égorgèrent plusieurs pendant qu'ils dormaient ivres et fatigués des excès de leur inconduite.

Cependant, malgré des réclamations générales, le roi persista et envoya de nouveaux commissaires pour lever les impôts. Le doyen de Saint-Étienne, les chanoines et les députés de la province représentèrent en vain qu'à la suite des ravages des gens de guerre, il leur était impossible de fournir les sommes exigées. Malgré les menaces et les imprécations de la foule, le nombre des agents du fisc augmentait, de même que les détachements qui leur prêtaient main-forte. Pendant le désordre qui s'ensuivit, les troupes cantonnées çà et là, mal payées et indisciplinées, ravageaient le pays pour leur compte. Cinq *mille diables*, conduits par Montelou, Montlevrier et Saint-Projet, qui venaient de tuer le prévôt des marchands de Montmorillon et de mutiler son cadavre, entrèrent dans le Limousin. Les paysans, sur les collines, dans les clochers, gardiens vigilants, interrogeaient l'horizon, donnaient l'éveil à la première alerte, fuyaient ensuite dans les forêts ou dans les

cavernes avec ce qu'ils pouvaient emporter. Pour mettre fin à ce triste état de choses, il fallut que Charles de Bourbon, comte de la Marche, ordonnât, au nom du roi, de réunir les communes avec la noblesse de la Marche et du Limousin afin d'attaquer « les diables; » les bandes, vivement poursuivies, se dispersèrent, et quelques-unes furent exterminées au Châtelard, près de Saint-Junien. Deux des chefs, Montlevrier et Saint-Projet, eurent la main coupée sur le champ de bataille; puis on les conduisit à Limoges, où ils furent décapités, et plusieurs des leurs attachés au gibet et pendus. Malgré ce juste exemple de sévérité, de nouveaux aventuriers, au nombre de mille, parvinrent quelque temps après à entrer dans la Cité, pendant que les habitants surpris prenaient la fuite. Après de grands ravages et d'horribles atrocités, ils voulurent aussi pénétrer dans la ville. On les en éloigna au moyen d'une pièce de canon placée sur la porte *Boucherie*. D'autres vinrent encore et furent repoussés de la même manière. Quelques bandes se rallièrent à l'Esterps, pillèrent l'abbaye, chassèrent les moines, et vinrent ensuite camper à Razès [1], à Salaignac, à la Jonchère et dans d'autres villages, dont les habitants furent tués et leurs maisons brûlées.

Le clergé, dans ces pénibles circonstances, ne jouissait pas, lui aussi, du calme ordinaire : il était en proie à des discordes, à des compétitions survenues au sujet de l'élection d'un nouvel abbé de Saint-Martial. Les deux con-

1. Quelques érudits ont cru à tort que Razès fut autrefois le *Ratiastum* de Ptolémée. Mais cette localité n'en remonte pas moins à une haute antiquité; elle eut des seigneurs illustres dès le XI[e] siècle. Dès l'an 1110, Bozon de Razès reçut de saint Étienne de Muret, le jour du jeudi-saint, un pain dont il distribuait des fragments aux malades, comme un remède efficace. (*Speculum Grandimontense.*) En 1192, Hélie de Razès fit d'importantes donations au monastère de Grandmont. (*Gall. Christ.*, t. II, p. 165.) On voit encore dans les environs un vieux château assez bien conservé.

currents, Mathieu Jouvion et Léon David ne firent la paix qu'en se partageant les bénéfices de l'abbaye. Les seigneurs de Lastours, qui avaient soutenu le dernier, se firent payer leur dévouement par la concession de quelques propriétés de l'abbaye. Les consuls furent si satisfaits du rétablissement de la paix parmi les religieux, qu'ils vinrent au-devant de Léon David, le nouvel abbé, le conduisirent en grande pompe à la maison abbatiale, où les plus notables furent admis à un festin avec le sénéchal de Lastours (1524).

Que devenait l'autorité du vicomte Alain d'Albret pendant ces événements auxquels il semble être resté étranger? On s'aperçoit bien que la féodalité n'a plus l'importance politique du dernier siècle. Le vicomte n'apparait que comme un grand propriétaire dont la fortune a fait naufrage, mais qui cherche à en sauver les débris, en faisant reconnaître ses droits aux possesseurs de fiefs, en aliénant des propriétés qu'il ne peut plus conserver et dont il cherche cependant à retirer quelque profit. Parmi les hommages des tenants de fiefs, nous trouvons l'hommage-lige de Jean, vicomte de Rochechouart, « fait sans chaperon et ceinture, et les mains jointes [1]; » de Guinot de Roffignac, seigneur de Chavagnac; d'Audoin Joubert, seigneur de Nantiat, qui s'était rendu coupable de plusieurs exactions au détriment du pauvre peuple [2]; d'Antoine du Châlard; de Jean d'Aubusson, seigneur de Bellac; de Jean, seigneur de Pierre-Buffière, et de Jean de Belcastel, seigneur de Compreignac, dont trois vieilles tours rappellent l'ancien château. D'autres, plus fiers ou plus puis-

1. Dans cet acte d'hommage de 1479, se trouve rapporté un autre de même nature consenti par Aymeri de Rochechouart, en 1258, en présence de Geoffroi de Lusignan, seigneur de Jarnac. (ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté*, E, n° 646.)
2. *Ibid.* : E, n° 793.

sants, refusèrent de comparaître, et pour les contraindre à payer leurs redevances, il fallut en appeler au roi [1]. Déjà, en 1509, par mandat de la Marthonie, premier président au parlement de Bordeaux, seigneur de Puyguilhem, Jean de Camarque, seigneur de Beynac, Foucaud de Chassaing, seigneur du Mas-Nadaud, et Geoffroi de Perusse, seigneur des Cars, avaient été contraints de rendre les devoirs de leurs terres. Si les représentants de la féodalité tenaient encore à leur fortune, ils n'en négligeaient pas moins l'exercice de leur autorité et ne savaient pas toujours maintenir l'ordre et la sécurité dans leurs juridictions. Le vicomte Alain d'Albret n'était pas plus vigilant. Par des lettres de chancellerie, François Ier enjoignit au viguier de Saint-Yrieix de s'emparer d'une troupe de quinze à vingt hommes armés [2], débris des dernières bandes, « qui avaient commis plusieurs grands excès, pris et ravi par force et violence, du lieu de Solignac, une belle fille nommée Catherine, qui était fiancée, et l'avaient emmenée contre son gré et volonté, de ses parents et amis, et l'avaient gardée plusieurs jours et nuits, et en avaient fait et disposé en leur volonté et plaisir, commettant, en ce faisant, rapt, violence publique et adultère [3]. » Plusieurs enquêtes furent ordonnées contre Poncet de Marquessat, capitaine d'Ans, pour avoir donné asile à des routiers dans le château d'Ans et avoir frappé Robert de Madrange, greffier de cette châtellenie [4]. Le roi chargea

1. *Ibid.* : E, n° 656.

2. Les plus grands seigneurs de la province ne dédaignaient pas l'exercice de la charge de viguier à Saint-Yrieix, à cause de l'autorité qu'elle leur donnait et du profit qu'ils en pouvaient retirer ; ainsi, le 11 septembre 1486, Antoine de Bonneval, époux de Marguerite de Foix, fille du comte de Comminge, fut nommé juge et viguier, par le roi et les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Yrieix.

3. Arch. de Pau : *F. de la vicomté*, E, n° 656.

4. *Ibid.* : E, 689-691.

aussi Jean de Puyguyon, son maître d'hôtel, et le procureur général de la vicomté de punir les bandes de malfaiteurs qui parcouraient le Limousin.

Pressé par le besoin d'argent ou par l'impossibilité de maintenir son autorité sur ses terres, Alain d'Albret en aliéna plusieurs par vente ou par accensement : à Gillet d'Aubusson, les paroisses d'Ayen et de Ségur; la seigneurie de Sauvagnat au sieur des Boriers [1]; la paroisse de Coussac à Antoine de Bonneval; celle de Badefol à Marguerite de Pompadour, veuve de Jean, XI[e] du nom, qui avait élu sa sépulture dans l'église d'Arnac; à Jacques de « Liouro, » seigneur de Polverel, les droits du domaine dans la châtellenie de Bré; la paroisse de Saint-Selve à Jean de Pompadour; à Jean de Beaupoil, la seigneurie de Châteauneuf, dont le château avait donné autrefois l'hospitalité à saint Antoine de Padoue; quelques terres dans les châtellenies d'Aixe et d'Ayen à Pierre de Beaujeu, pour une somme de 15,000 écus [2]. En récompense des services que lui avait rendus Bertrand de Barry, il érigea en châtellenies les fiefs de Larnaudie, de Saint-Front-la-Rivière.

Alain d'Albret voyait chaque jour son autorité s'amoindrir autant par de ruineuses concessions que par la faiblesse de son caractère, aussi les agents du roi intervenaient-ils souvent sur ses terres. Jean Dubreuil, lieutenant du sénéchal du Limousin, informa à Châlus contre les officiers de la vicomté qui, depuis cinq ans, ne pouvaient pas réprimer certains désordres, et qui eux-mêmes avaient tué des marchands et pillé l'église de Dournazac [3]. Tout

1. Sauvagnat était une petite seigneurie, dans la paroisse de Saint-Léger-la-Montagne. Il y avait une chapelle élevée, dit-on, au XIII[e] siècle, par un seigneur de Mérignat, qui revenait de la croisade. (MSS. DE NADAUD.)
2. Arch. de Pau : *F. de la vicomté*, un cahier in-4° de 90 f[os].
3. Voir la note ci-devant, page 78.

en s'efforçant de faire reconnaître sa suzeraineté à quelques-uns de ses vassaux, le vicomte se soumettait à l'hommage auquel il était tenu envers quelques dignitaires de l'Église, comme l'évêque et l'abbé de Saint-Martial. Hugues de Bauze, évêque d'Angoulême, lui rappela aussi que ses ancêtres avaient reconnu la suzeraineté du siége de Saint-Ausone pour plusieurs propriétés en Périgord et en Limousin; aussi fut-il sommé de renouveler l'hommage-lige entre les mains de cet évêque pour tout ce que ses prédécesseurs tenaient de l'évêché d'Angoulême. Cette cérémonie eut lieu en présence de nobles personnes Raynaud de Saint-Amand, Jean de Saint-Médard, chevalier, Jean de Sermet et Alexandre de Saint-Gelais, écuyers, le 12 avril 1505 (v. s.)[1].

L'année suivante, la châtellenie d'Excideuil, qui formait le douaire de Jeanne de Bretagne, dame de Baslon, fille de Guillaume de Bretagne, son prédécesseur, rentra sous son autorité. Cette noble femme, qui depuis la mort de son père avait continué d'habiter le Limousin, s'était montrée toute sa vie pieuse et bonne pour tous ceux qui l'approchaient, consacrant ses revenus au soulagement des pauvres et de toutes les misères de son temps. Aussi son testament, fait à Excideuil, reste-t-il comme un vivant témoignage de piété et de charité : « Que mon corps soit mis et porté par mon écuyer et mes serviteurs au couvent des Frères Mineurs, pour être enseveli à l'entrée du grand portail, en faisant assister à la cérémonie quatorze jeunes filles à marier, vêtues de robes blanches toutes neuves, et chacune tenant dans sa main une chandelle de cire de la valeur de six deniers tournois. » Aux religieux, qui pendant un an devaient dire pour elle des messes sur son

1. Charte du 12 avril 1505 (v. s.) aux *Arch. de Pau : F. de la vicomté*, E, nº 663.

tombeau, elle donnait cent livres tournois; au couvent, trois cents livres; à l'église Saint-François, une chasuble « et deux courtivaux » de velours noir, « un caliçon » et deux buvettes d'argent, le tout pesant quatre marcs et demi d'argent; deux cent cinquante livres pour les réparations de l'église Saint-Thomas; soixante livres à l'église paroissiale de Saint-Martial d'Albarède, près de la ville; à la chapelle de la commanderie de Saint-Antoine d'Excideuil, vingt livres; à l'hôpital « de monseigneur sainct Thomas, » trois cents livres destinées à l'établissement d'une chapelle en l'honneur de sainte Marthe, et de plus « un caliçon d'argent jusques au poids de trois marcs d'argent. » Pour perpétuer le souvenir de son passage sur cette terre et pour signe de l'expiation de ses péchés : « Voulons que près de nostre dit corps soit faict et édifié un authel, pour chanter et dire les messes, au quel seront les images en pierre et pourtraictés de madame sainte Anne, de monseigneur sainct Joseph et sainct François: que soit un crucifix dessubs la croix, et mis l'image de madame saincte Madeleine, embrassant la croix; qu'au maistre authel soient faicts et mis les images de messeigneurs sainct Michel et sainct Gabriel, présentant nostre âme à la benoîte vierge Marie et à son précieux fils. » Ses serviteurs avaient aussi une large part à sa reconnaissante libéralité. « A Jehan de Sainct-Astier, nostre escuyer, la somme de quatre cents livres, pour le reste de ses gaiges; et pour les agréables services qu'il nous a faicts par ci-devant, trois cents livres; à messire Anthoine de Gousson, nostre prebtre, le village de Teulet, assis et posé en la paroisse de Saint-Martin-la-Fage; à nostre bien-aimé Simon de Marcillac, nostre secrétaire, deux cents livres, et reconnoissons à lui debvoir la somme de deux cents livres, pour cause du douaire et mariage de Catherine

Prevoste, sa femme, nostre fille de chambre, et par nous à icelle Catherine devons quarante-trois livres; au même Simon de Marcillac, pour ses agréables services, une maison appelée Sainct-Martin en la ville de Chasteau-Millac; à André Bernart, maréchal taillandier, la somme de vingt-cinq livres dix-neuf sols, à cause de ses gaiges, et pour ses agréables services, la somme de deux cents livres, ensemble tout le bétail que nous avons au village de Caumont, proche Saint-Martin-la-Horte; à Louis Monceau, nostre bouteillier, la somme de vingt-cinq livres, pour ses gaiges; à Thomas Champalain, nostre capitaine d'Excideuil, quinze livres, pour marier sa fille, et en oustre nostre saumature, garnie de bœufs; à Ménigon de Lespinasse, nostre laquais, cent livres; à Jean Poyart, nostre barbier, cinquante-deux livres; à Jehan Dumonau, nostre cousturier, trente livres [1]. »

1. 8 février 1506 (v. s.). *Arch. de Pau : F. de la vicomté*, E, 663.

CHAPITRE XXII

HENRI D'ALBRET, VICOMTE DE LIMOGES. RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

La noblesse, le clergé et le peuple à l'avénement des Valois-Orléans. — L'enseignement à Limoges et les consuls. — Œuvres des artistes; les émailleurs. — Les idées nouvelles en religion. — La disette à Limoges. — Arrivée de Henri de Navarre, vicomte de Limoges. — Cérémonies religieuses. — Intempérie des saisons : détresse des habitants. — Les dogmes religieux attaqués. — Un nouveau sénéchal à Limoges; l'évêque Jean de Langeac. — Son zèle pour le maintien de la foi. — Ses œuvres d'art à la cathédrale. — Sa mort : son tombeau. — Le clergé manque d'énergie. — Arrivée de Marguerite de Valois. — Henri d'Albret mécontente les habitants. — Le clergé explique les causes des calamités publiques. — Changements dans les institutions politiques. — *Les grands jours* à Limoges. — Fêtes en l'honneur d'Éléonore, sœur de Charles-Quint. — François de Pontbriant, gouverneur du Limousin. — Le baron de Bèze et ses troupes repoussés par les habitants. — Les franchises municipales méconnues par le vicomte : aliénation des fiefs. — Maladies contagieuses à Limoges; la ville en partie abandonnée.

Pendant que le Limousin était ravagé par les « diables » et que François Ier, le roi chevaleresque, l'ami de la Renaissance, allait chercher des batailles en Italie, la noblesse de France, aussi ambitieuse que lui de glorieux exploits, se disposait à le suivre, car il était réservé aux descendants des croisés, avant l'éclipse de leur histoire, de rajeunir leur illustration en combattant pour la patrie. Alain d'Albret, vicomte de Limoges, n'eut pas le temps de prendre sa part d'héroïsme dans la grande lutte de la France contre la maison d'Autriche : veuf de Françoise de Blois, décédée en 1481, date de son testament, il mourut lui-même en 1522, laissant la vicomté et ses autres États à son petit-fils Henri, roi de Navarre.

Depuis longtemps la vicomté de Limoges n'était plus pour ses maîtres qu'une terre, qu'ils connaissaient à peine, qu'ils administraient par leurs officiers, presque toujours portés à abuser de leur autorité. La vieille hiérarchie sociale s'était éclipsée depuis Louis XI ; les grandes familles allaient chercher des honneurs ou de la fortune à la suite des princes ; les abbés commendataires ne veillaient plus aux règles de la discipline ; la plupart des évêques, vivant à la cour, ne s'occupaient plus avec le même zèle de l'administration de leurs diocèses ; le peuple, moins respectueux pour les classes qui le dominaient par l'intelligence ou par le rang social, rêvait de changements dont il ne pouvait calculer ni les avantages, ni les désavantages. Ainsi, Église, noblesse et bourgeoisie marchaient dans des voies différentes, entraînées par le mouvement intellectuel que nous avons déjà signalé ; les institutions traditionnelles tombaient une à une, alors qu'elles auraient dû seulement s'améliorer par des évolutions pacifiques ; les idées de liberté, d'émancipation, aidées par l'imprimerie qui les propageait, comme le vent pousse l'orage, allaient à un avenir incertain : tout concourait à saper dans leur base les institutions du moyen âge. La société, façonnée par les enseignements que lui avait donnés l'Église, reniait les bienfaits de ses maîtres.

A Limoges, on réclamait de nouveaux moyens d'instruction en rapport avec les idées du jour. Cette ville, où les lettres avaient eu de fervents disciples durant tout le moyen âge, les abbayes tant de moines savants, voulait avoir une grande part dans l'enseignement public ; les consuls en réclamaient la surveillance[1]. La science sortait des cloîtres,

1. Les consuls de ce temps étaient : Aymeri Villebois, Jean Disnematin, Léonard Lamy, Jean Juge, Martial Disnematin, Paul Gay, Hélie Galichier, et Jean Dumas. (REG. CONSULAIRES.)

d'où elle avait toujours, pour le bonheur de l'humanité, éclairé les consciences. On fit construire un collége, où toutes les sciences humaines devaient recevoir de larges développements : la grammaire pour poser les règles de la langue, qui se dépouillait de la rouille du moyen âge; la poésie, pour réveiller l'essor de l'imagination; la rhétorique, pour captiver les esprits; la logique, pour guider la pensée à la recherche du vrai. Les hommes les plus savants du pays furent désignés pour donner ou pour diriger cet enseignement; mais la démocratie, représentée par ses consuls, se réservait les choix. Le clergé vit en cela une usurpation de ses droits; Jean Brachet, chantre de la cathédrale, réclama au parlement de Bordeaux le privilége de conférer la maîtrise des écoles. Michel Jovion, son successeur, consentit à reconnaître ce droit aux consuls, moyennant dix livres de rente, ce qui fut accepté.

Limoges entrait donc dans une ère toute nouvelle, et devenait un foyer de fortes études, qui devaient surtout profiter à la bourgeoisie. Jean de Maledent allait enseigner la philosophie du droit à Toulouse et à Cahors, et mériter une place parmi les hommes illustres de l'Aquitaine; Marc-Antoine Muret était déjà en grand honneur parmi les littérateurs et les poëtes[1]; Jean Dorat, qui devait être le poëte aimé de Charles IX, s'apprêtait à harceler les huguenots de sa critique mordante[2]; Siméon Du Boys travaillait pour le monde savant à une édition, enrichie de notes, des *Épîtres de Cicéron à Atticus*[3]. Les artistes en émail, qui depuis longtemps travaillaient au perfectionnement de l'art, décoraient les monuments publics des plus belles œuvres de

1. Mort à Rome en 1585.
2. Mort à Paris en 1588. M. Auguste du Boys lui a consacré une excellente notice et de savantes appréciations littéraires.
3. Mort en 1581.

leur génie, recherchées dans toute l'Europe. Léonard Limousin, le plus riche ornementiste de Limoges et de la France, recevait de François Ier le titre de peintre-émailleur de la Chambre. S'inspirant de Raphaël, de Jules Romain, il couvrait de ses grands médaillons le tombeau de Diane de Poitiers, et promettait vingt tableaux de la hauteur de cinq pieds pour le château de Madrid. Les circonstances ne lui permirent pas l'exécution de cette grande entreprise; mais son génie lui inspira d'autres magnifiques créations, entre autres l'*Incrédulité de saint Thomas*[1]. D'autres illustres émules marchaient à sa suite, tels que Jean Pénicaut, Pierre Pénicaut, Jean Court, dit *Vigier*, Pierre Courtey, Pierre Reymond, Jean Reymond et d'autres dont la plupart des travaux ont disparu du pays. A côté des émailleurs, d'autres artistes, leurs frères verriers qui, entre autres chefs-d'œuvre, ont laissé à l'admiration de nos temps les vitraux de Saint-Étienne, l'*Annonciation*, les *figures de saint Martial, de sainte Valérie;* les vitraux du chœur et de la nef de la même cathédrale, réparés sous l'épiscopat de Villiers de l'Isle-Adam, comme l'indiquent les armoiries; les cinq vitraux de l'église Saint-Michel, représentant la *Vie de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste;* le vitrail de Pénicaut, le *Couronnement de la Vierge*, à l'église Saint-Pierre; au musée d'autres riches coloristes, dont les noms nous sont inconnus, ornaient de belles fresques la crypte de l'église romane de Saint-Étienne et celles des deux chapelles absidales du nord, pendant qu'Albert Durer signait de son monogramme *sainte Catherine* et *saint Léonard*, magnifique panneau peint sur bois (1509).

Heureux l'historien et l'archéologue, quand ils peuvent

1. Voir sur les émailleurs de Limoges les savantes études de M. l'abbé Texier et de M. Maurice Ardant, à qui nous empruntons la liste de ces grands artistes placée à la fin de ce volume.

signaler à notre siècle ce réveil des arts et des lettres; et heureuse aussi notre France moderne, si le xve siècle se fût livré avec plus de calme à l'épanouissement de nouvelles idées, plus hardies que réfléchies en religion, en philosophie et en politique; en sacrifiant moins à l'esprit de nouveauté, en cherchant avec plus de sagesse la solution des grands problèmes religieux et sociaux, que de sang versé inutilement il nous aurait épargné, et que de ruines nous n'aurions pas à relever! Mais la société d'alors voulait tout changer, devancer l'heure marquée par la Providence, pour tout remettre en question. C'était dans la pratique le doute de Descartes, moins la lumière qui devait en jaillir. Ce fut surtout en religion que l'esprit s'égara. Aux premiers jours de l'Empire, et surtout aux derniers jours des Césars, la société s'était faite par la religion de l'Évangile, mais cette religion n'était que l'œuvre de Dieu, et cette œuvre n'avait rien à changer dans ses dogmes pour réformer le monde. Dans ce siècle de Louis XII, de Léon X et de François Ier, qui ouvre de vastes horizons sur l'Europe entière, si la prévoyance eût été possible, on aurait pu s'effrayer de l'avenir.

Toute révolution dans les idées d'un peuple se paye toujours au prix de grandes souffrances. Le Limousin surtout en fit l'expérience : il fût bientôt en proie à une grande disette et à l'intempérie des saisons (1528). Chaque jour venait à Limoges une multitude d'habitants des campagnes torturés par la faim. Plusieurs mouraient sur les places publiques, où ils campaient en attendant des secours; aux portes des maisons qui ne s'ouvraient pas toujours à leurs cris de détresse. Des jeunes filles des meilleures familles, des veuves en habits de deuil parcouraient les rues, demandant aux riches le pain de l'aumône qu'elles distribuaient aux plus nécessiteux, aux enfants surtout. La précipitation avec

laquelle se satisfaisait l'appétit de ces malheureux fut suivie de la mort d'un assez grand nombre. Pour comble de misère, on ne pouvait pas compter sur les récoltes de l'année que contrariait le mauvais temps.

Au moment où la population souffrait de tant de maux, on lui demanda des acclamations de joie, des fêtes pour recevoir Henri, roi de Navarre, vicomte de Limoges, récemment nommé gouverneur de Guienne (1529). Partout où devait passer le prince furent faits de grands préparatifs. Les consuls, pour la première fois décorés de chaperons de damas rouge, précédés de leurs porte-masses, du prévôt, des officiers et de soixante des principaux bourgeois à cheval, sortirent de la ville (7 février), pour aller au-devant de lui jusqu'à la forêt de Boisbreuil, où ils le rencontrèrent, ayant à ses côtés le gouverneur de la province et l'élite de la noblesse. Le cortége s'achemina vers la ville, et fut reçu à la porte Saint-Martin par une foule immense, devant laquelle stationnaient les quatre confréries des mendiants avec les prêtres des paroisses. Le prince, suivi de son cortége, entra dans l'église de Saint-Étienne, y reçut les hommages des chanoines, et assista à quelques cérémonies; puis il se rendit à la porte Manigne, au bruit de l'artillerie, au son des clairons et des trompettes. Pendant que les consuls le recevaient sous un riche dais de satin, orné de sa devise et des armoiries de Navarre, Mathieu Jouvin, abbé de Saint-Martial, lui fit hommage, en présence de tous les religieux de l'abbaye, revêtus de leurs plus beaux ornements de chœur. Dans tous les carrefours s'élevaient des théâtres, où l'on jouait, au grand plaisir du prince, « joyeuses farces et saints mystères. »

Ces fêtes purent bien distraire la foule un instant, mais ne remédièrent en rien à la misère publique, qui ne fit qu'augmenter : l'intensité du froid, des pluies continuelles

et abondantes détruisirent les récoltes. Alors les habitants de la ville, ceux des campagnes, tout ce peuple qui n'avait pas encore oublié l'intervention de la Providence dans les joies, comme dans les douleurs, se tourna vers le Maître de toutes choses. On ordonna des prières publiques : les chanoines de la cathédrale portèrent en procession dans toutes les rues la châsse de saint Martial et les autres reliques vénérées depuis des siècles, que suivait la foule revêtue d'une simple chemise, la tête et les pieds nus en signe de pénitence. Ces processions avaient lieu le jour et la nuit. Les enfants des écoles y assistaient derrière les religieux mendiants qui portaient une partie des reliques. Pendant les vingt jours que dura cette grande manifestation religieuse, toutes les fois que la procession sortait, elle s'arrêtait au cimetière de Saint-Martial. Là, debout sur une vieille tombe, un prêtre évoquait les générations passées, les sollicitait de demander à Dieu de faire cesser les malheurs de l'époque.

A ces tristes récits des misères de nos ancêtres, ajoutons ce qu'en disent les chroniques locales : « Dieu semblait avoir envoyé tous ces fléaux, pour exterminer le peuple; la famine régnait et semait les cadavres derrière elle. Les uns vendaient à vil prix leurs métairies, pour avoir du pain; les autres, leurs meubles; ceux-ci, leurs vignes; ceux-là leurs habits et jusqu'à leurs chemises. Plusieurs bourgeois, autrefois riches, réduits à la mendicité, ne trouvaient personne qui voulût acheter leurs métairies, ni prêter sur leurs joyaux d'or et d'argent. Les rues, les carrefours étaient jonchés de cadavres. Le clergé ordonna de transporter dans les hôpitaux ceux qui n'avaient pas de domicile, et de les nourrir aux dépens des riches. La justice poursuivait ceux qui refusaient de contribuer à alléger les misères en proportion de leur fortune. La Vienne, débordée, entraîna les

moulins du pont de Saint-Martial, et à Aixe plusieurs maisons. La peste s'ajouta à toutes ces infortunes [1]. »

Le moine qui se fit l'historien de ces calamités les attribuait à la colère divine, et les présentait comme la punition des erreurs de Luther [2]. A cette époque, en effet, l'hérésie multipliait ses attaques contre les dogmes catholiques; l'esprit de Luther et de Calvin soufflait la discorde dans les âmes, dans tous les rangs de la société chrétienne qui se précipitait à la recherche de l'avenir, sans se douter à travers quelles tempêtes elle aurait à passer. L'orgueil humain pouvait-il ne pas s'égarer, quand les sectaires donnaient à chacun la liberté de se faire une croyance en lisant la Bible? N'était-ce pas aussi reconnaître à chacun l'égalité de l'intelligence, et devancer ainsi l'application des mêmes principes à l'égalité politique, qui au XIX[e] siècle devaient armer les masses ignorantes de tous les droits du nombre et de la force brutale? De son côté, le clergé catholique résistait à ces idées de désordre moral, s'efforçait de retenir les consciences dans les liens des dogmes catholiques, racontait à la foule comment Dieu manifeste sa puissance, à Saint-Junien, où la Vierge, dont l'autel ne fut même pas mouillé, dans l'église où avaient prié saint Louis et sa mère, sauva un enfant resté seul sur les débris d'un moulin emporté par les flots.

Ces prédications, expliquant les malheurs du temps comme autant d'expiations imposées aux égarements de l'esprit et du cœur, et les prodiges comme de grandes manifestations providentielles, faisaient encore sur les foules une impression salutaire. Tout en effrayant ainsi le peuple, tout en faisant luire dans l'avenir l'aurore d'espérances im-

1. Chron. mss.
2. Foucheri, chanoine de Saint-Étienne.

mortelles, le clergé prévoyait bien que, pour lutter contre l'hérésie de Luther et de Calvin, il aurait bientôt besoin de la puissance temporelle, aussi se pressait-il autour des représentants de la royauté.

Lorsque le seigneur Marin de Montchenu, maître d'hôtel de François Ier, vint à Limoges en qualité de sénéchal, le clergé alla au-devant de lui, le conduisit dans l'église de Saint-Étienne, lui donna un logement dans la maison abbatiale de Saint-Martial, où il y eut le lendemain en son honneur un banquet de quatre cents personnes (1531). L'évêque Jean de Langeac, nommé l'année suivante au siége de Limoges, s'efforça par l'éclat de plusieurs grandes cérémonies religieuses de maintenir les fidèles dans l'observation des pratiques pieuses. Le jour de son entrée dans la ville, il fit représenter sur un théâtre la passion de sainte Barbe. Quelque temps après, accompagné de l'abbé de Saint-Martial, de tous les dignitaires de son église, il releva le corps de saint Domnolet du tombeau où il était depuis des siècles, et le plaça sur l'autel d'une église d'abord dédiée à saint Grégoire, et qui dès lors prit le nom de l'ancien comte de Limoges, tué, selon les chroniques, en défendant la Cité[1]. Le peuple accourait avec empressement à toutes ces manifestations de sa foi, écoutait avec un pieux recueillement le récit de nombreux miracles, s'enthousiasmait de toutes ces fêtes du catholicisme, racontées par le moine qui s'en fit l'historien et qui, croyant à l'anéantissement de l'hérésie, ajoute : « En ce temps plusieurs luthériens furent brûlés à Paris. » Triste expression d'une joie que n'admet pas la charité chrétienne ! Mais grande dut être la douleur du clergé, quand il vit revenir à l'abbaye de Grandmont

1. Cette église, aujourd'hui détruite, était située vers le milieu de la rue de ce nom, près du grand séminaire.

ues moines de l'ordre de Saint-Étienne-de-Muret, ;s de l'Angleterre par Henri VIII qui avait saisi leurs oubliant ainsi la protection que ses prédécesseurs, lantagenets surtout, avaient accordée autrefois aux *ommes de Grandmont*. En France, la réforme ne se ait pas encore si hardie, si violente, aussi le clergé ique pouvait-il espérer encore des jours de prospé-

éque Jean de Langeac, qui passait une partie de son à la cour, qui assistait aux conseils de François Ier, l fut l'ambassadeur en Espagne, en Hongrie et en terre, eut une grande part à l'impulsion donnée aux ients religieux attaqués par les sectaires : ami des -arts, dont il voulait se servir pour continuer les es œuvres du catholicisme, après la construction de alais, adossé aux murailles de la Cité, du côté de la e abbaye de la Règle, quand le chapitre lui eut donné es jardins qui avoisinaient la tour de Maumont, il ;ra une grande partie de son immense fortune à pa-rer sa cathédrale, surtout la nef en l'unissant au clo- La mort ne lui laissa pas le temps d'exécuter ce . La grande basilique reste encore, comme un mo-it inachevé, dont les parties principales témoignent ithousiasme religieux des générations qui y ont tra- Nos temps n'oseraient pas ajouter un bloc de granit ces blocs qui s'assouplissaient, comme la pierre la :ndre, sous le ciseaux des grands artistes. Saurait-on uer aujourd'hui ce merveilleux édifice en lui don-a majesté des idées, le saint caractère des méditations uses, tous ces symboles racontant l'œuvre divine 'édification des hommes? La robe du Christ s'accom-:ait-elle des couleurs de notre siècle? Laissons-le ;vé le temple dédié au premier martyr de la foi, jus-

qu'au temps où les hommes retrouveront les convictions religieuses des siècles passés [1].

L'illustre évêque, dont la devise était : ***marcessit in otio virtus***, « la vertu s'émousse dans l'oisiveté, » employa les plus habiles artistes à la construction du jubé, style renaissance, qui se trouvait autrefois à l'entrée du chœur (1533-1534). Quand la bourgeoisie s'insurgea contre l'autel et le trône, en attendant qu'à son tour elle fût expulsée du pouvoir, menacée dans sa vie et dans ses biens, les énergumènes de 93 effacèrent les armoiries du prélat, enlevèrent les statues des saints qui occupaient les niches des entrecolonnements; mais ce qui reste fait encore l'admiration des grands artistes. Pourrait-il en être autrement, quand le regard s'arrête sur ces pilastres fleuronnés, sur ces dessins à ramages, entre lesquels on serait étonné de trouver le mélange bizarre des personnages bibliques et de ceux de la mythologie païenne, si l'on ne savait pas que la renaissance puisa souvent ses inspirations dans l'art païen [2].

Dans les dernières années de sa vie, le promoteur de tant de créations artistiques, qui, par humilité, refusait tous les honneurs que voulait lui rendre le chapitre, ordonna, par son testament du 22 mai 1541, l'exécution d'un mausolée, sous lequel il voulait dormir son dernier sommeil. Dieu ne lui permit pas de voir terminer son œuvre; ce monument ne fut complet que trois ans après. Il mourut Paris le 25 juillet, moins de deux mois après son testament. Le chapitre de sa cathédrale put alors rendre en grande pompe les honneurs de la sépulture à celui qui, de son vivant, n'avait pas voulu consentir qu'on saluât au son des

1. Les travaux de la nef furent continués sous l'épiscopat du cardinal Jean du Bellay, successeur de Jean de Langeac, et ne furent définitivement suspendus qu'en 1554.

2. En 1789, Mgr d'Argentré fit transporter où il est maintenant ce jubé, qui se trouvait d'abord à l'entrée du chœur.

cloches son arrivée dans la ville toutes les fois qu'il venait visiter son clergé et ses diocésains. On érigea sur son mausolée une statue en bronze, que la révolution a fait disparaître, comme si elle mettait sa gloire à effacer tout ce qui rappelait les hommes de bien d'un autre temps.

Les plus savants sculpteurs et statuaires travaillèrent aux ornements du tombeau de cet évêque. Parmi eux on doit citer l'Angoumoisin Jacques d'Angoulême qui, à Rome, l'emporta un jour sur Michel-Ange. Les quatorze bas-reliefs de ce vaste tableau de granit, ornement de l'entablement et du soubassement, sont la traduction des visions de saint Jean, mystérieuses pages de l'Apocalypse. « On ne saurait voir sans émotion la partie représentant la Mort sur le cheval pâle, accompagnée de ses terribles acolytes, chargeant bride abattue une multitude d'hommes fuyant épouvantés[1], » et ces trois cavaliers figurant les fléaux qui doivent ravager la terre, symbolisme de la protection divine poursuivant les sectateurs de l'hérésie et qui probablement avait été indiqué à l'artiste, comme exprimant le triomphe du catholicisme.

Au XVIe siècle, époque de François Ier, de Rabelais et de Calvin, le clergé avait-il toute l'énergie, toute l'autorité nécessaire pour imposer à tous le respect des grands principes contre lesquels avaient été impuissants tous les prétendus réformateurs du moyen âge ? Le bruit de la première pierre posée dans les fondements de la grande basilique du monde chrétien avait réveillé Luther, Calvin, Zwingle et Henri VIII, en même temps que l'esprit du siècle pénétrait dans la solitude des cloîtres, y faisait oublier les vertus ascétiques. Les ordres religieux, comme les plantes nées dans l'ombre, voulaient la lumière qui venait du dehors : les

1. MÉRIMÉE : *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 91. — GALL. CHRIST., t. II. — L'ABBÉ TEXIER : *Étude de l'art limousin*.

moines de l'abbaye de Saint-Martial avaient obtenu du pape leur sécularisation (1537). Les habitants de Limoges, mieux inspirés, semblèrent avoir le pressentiment de l'avenir, en les accueillant par des murmures le jour où ils les virent assister à l'église sans l'habit de saint Benoît.

Au moment où les abbayes, en se sécularisant, oubliaient toutes les coutumes cénobitiques qui avaient fait leur prospérité, et se mettaient en communication avec le monde extérieur, la ville vit arriver dans ses murs la belle et savante Marguerite de Valois, devenue vicomtesse de Limoges par son mariage avec Henri d'Albret, roi de Navarre, qui par son contrat de mariage, lui avait assigné vingt mille livres sur la seigneurie d'Ans (1526), comme s'il eût voulu lui faire oublier qu'elle épousait « un roi sans royaume » et, comme elle l'a dit elle-même dans ses jours de tristesse, « l'exil, la pauvreté et la ruine. » Une seule chose pouvait la consoler, Henri d'Albret n'avait pas, comme son premier mari le duc d'Alençon, abandonné son frère bien-aimé à la journée de Pavie.

« La dixième muse, » qui n'aimait du moyen âge que la vie des châtelaines, les troubadours et les ménestrels, et dont la conscience flottait follement indécise entre le pape et Calvin, escortée des savants qu'elle avait pu réunir, parmi lesquels on distinguait le joyeux et érudit Bonaventure des Perriers[1], venait visiter un des grands fiefs du royaume de Navarre. Le clergé, qui savait bien ses dispositions à nier ses dogmes, et qu'elle aimait « la messe en français, » alla cependant la recevoir à une des portes de la ville. L'abbé de Saint-Martial lui présenta les reliques et l'accompagna jusqu'à l'entrée de la cathédrale. L'évêque l'introduisit solennellement dans le temple et la logea dans

1. Il avait remplacé Marot dans les fonctions de valet de chambre de Marguerite.

son palais. Les consuls avaient cru lui devoir une plus grande déférence; suivis d'une foule de bourgeois, ils étaient venus l'attendre hors de la ville, l'avaient reçue sous un dais aux armes de Navarre et de Limoges; et, après qu'elle eut écouté la harangue de Jean Lamy, l'un d'eux, ils l'avaient accompagnée jusqu'à la rencontre du clergé.

La bourgeoisie, en accueillant ainsi la sœur de François Ier, payait aussi sa dette de reconnaissance à ce prince qui, en recevant l'hommage du successeur d'Alain d'Albret, avait exempté les habitants du Limousin du logement des gens de guerre (1523)[1]. Les consuls espéraient aussi que la jeune reine protégerait leurs priviléges contre les prétentions de son mari, qui, réclamant pour lui seul la seigneurie de la ville, venait de leur intenter un procès devant le parlement de Bordeaux[2]. Ce prince, si mal disposé pour eux, arriva trois jours après la reine. Il n'y eut point pour lui de fêtes, ni de réception solennelle. On n'aimait pas plus que Marguerite « cet homme mélancolique, brutal, dur et jaloux[3]. » On se rappelait qu'il n'avait tenu aucun compte des honneurs qu'on lui avait rendus, lorsqu'il était venu visiter la ville en 1529, alors que les consuls lui avaient fait présent d'une grande quantité d'épiceries, des meilleurs vins, de six douzaines de torches de cire et d'une coupe d'argent si bien dorée qu'elle coûta vingt ducats d'or[4]. Peu satisfait du résultat de cette dernière visite, il en manifesta tout son mécontentement en usant largement de l'arrêt du parlement de Paris qui, lui reconnaissant tous les priviléges attachés à la dignité de vicomte, condamnait les consuls

1. ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges*, E, 669.
2. *Ibid.*, E, 645.
3. Brantôme.
4. 2e *registre consulaire.*

aux dépens du procès et à plusieurs restitutions, « au grand préjudice du pays et dommage des habitants qui avaient été châtelains. » Cette sévérité souleva contre lui l'indignation : on oublia bientôt la beauté, l'amabilité et les talents de la vicomtesse, car on attribua à son influence sur son frère, François Ier, le succès du procès intenté par son mari. Le mécontentement fut bien plus grand encore, lorsque, quelques jours après, on apprit que François Ier ordonnait de lever sur la ville une taille de dix mille livres, alors que la misère menaçait d'être grande, car les gelées de cette année avaient nui aux récoltes et fait enchérir les vivres dans tout le pays. Plusieurs personnes qui tentèrent de se soustraire à la perception de l'impôt, furent emprisonnées par l'ordre des commissaires royaux.

Le clergé éleva bien quelques réclamations en faveur des plus pauvres des habitants, mais ne se montra pas trop mécontent, soit qu'il ne fût que faiblement atteint par l'impôt, soit qu'il ne vît pas avec peine amoindrir les priviléges et la fortune de la bourgeoisie, dans les rangs de laquelle s'introduisaient des idées nouvelles. En effet, la bourgeoisie, plus éclairée ou plus égoïste, manifestait ses antipathies contre tout ce que faisait le clergé pour contenir dans de justes limites le grand épanouissement intellectuel de l'époque et qui, mal compris, faisait dire à un moine prédicateur du haut de la chaire : « on a trouvé une nouvelle langue, qu'on nomme grecque : défiez-vous-en, car elle enfante l'hérésie. » La représentation des « mystères, des soties, » ces amusements offerts naguère à la foule comme moyens d'édification, n'étaient plus que des occasions de scandale; mais, n'osant pas encore défendre d'une manière absolue ces fêtes populaires, le clergé se borna à attribuer à l'impiété, à l'irrévérence des acteurs les calamités dont le pays

eut à souffrir, les orages qui ravagèrent les campagnes, la peste qui fit dix-huit cents victimes dans la vicomté. La foule fut si émue de ces explications, qu'un jour qu'on représentait sur la place publique les douleurs de Job sous des formes inconvenantes, un terrible ouragan ayant éclaté sur la ville, elle courut sonner toutes les cloches des églises, malgré l'ordre du lieutenant criminel. Le désordre était si grand, les esprits tellement surexcités, qu'on se disait partout qu'on avait entendu des légions de diables hurler dans les nuages [1]. L'art s'était fait païen avec la Renaissance; la muse scénique désertant les tréteaux, renonçait aux inspirations du moyen âge, pour tenter de nouveaux essais, mais pour errer longtemps à l'aventure, avant de trouver *Polyeucte* et *Athalie*.

Dans l'ordre politique, les transformations n'étaient pas moins sensibles. Le règne de François Ier, avec les longues luttes de rivalités contre Charles-Quint, ouvrit aux États européens de nouvelles relations, qui fortifièrent les uns, affaiblirent les autres; à l'intérieur de la France, quoique les provinces conservassent une certaine autonomie, l'administration fut plus équitable pour toutes les classes de la société. La monarchie mixte faisait place à la monarchie absolue qui seule, en ramassant de ses mains puissantes les débris du vieux monde, pouvait devenir le foyer d'où devaient rayonner toutes les libertés; à côté d'elle, la Réforme organisait le développement intellectuel qui, plus tard, pouvait être le contre-poids du despotisme et peut-être la cause de nouvelles erreurs. Longtemps opprimé, tourmenté par les vicomtes ou par ceux qui les représentaient, petits vassaux nés d'hier, et qui ne s'en croyaient pas moins les descendants des conquérants, le Limousin apprit avec joie que

1. MSS. DE NADAUD, *au grand séminaire de Limoges.*

François Ier voulait qu'on fît à ses sujets prompte et bonne justice, que la fortune ou la naissance n'abritât plus de coupables ambitions.

L'institution des *Grands Jours*, remise en vigueur, donnait aux opprimés un tribunal devant lequel toutes les doléances pouvaient se produire. Les *Grands Jours* de Limoges appelèrent le vassal qui avait à se plaindre du suzerain, le bourgeois et l'artisan de la justice de leurs consuls (1541). Durant près de deux mois (août et septembre), la grande salle de la maison consulaire fut occupée par cette haute cour de justice, où siégeait le troisième président du parlement de Bordeaux, avec douze conseillers, entourés de procureurs et d'avocats. Les consuls de la ville assistaient aussi aux audiences, revêtus des marques de leur dignité. Plusieurs seigneurs de la vicomté s'y présentèrent, demandant justice contre leurs tenanciers qui, invoquant la prescription, ou l'absence de titres écrits, refusaient de payer les cens auxquels ils avaient été soumis. Plusieurs ordonnances du roi reconnurent les prétentions des seigneurs, entre autres celles de celui de Lubersac. Le peuple ne retira pas de ces grandes assises ce qu'il en attendait et se montra mécontent des « emprunts, décimes et exactions » levées par le roi.

A peine les *Grands Jours* eurent-ils clos leurs séances (31 octobre), après avoir jugé un grand nombre de procès, que Limoges eut de nouvelles fêtes en l'honneur d'Éléonore, sœur de Charles-Quint, que venait d'épouser François Ier, et dont la présence semblait faire craindre à la reine de Navarre, Marguerite de Valois, vicomtesse de Limoges, que François Ier ne s'attribuât les droits de justice sur la ville, malgré la défense faite l'année précédente au lieutenant criminel de connaître des causes criminelles en première instance au préjudice des officiers du roi-

mte[1]. Les consuls n'avaient pas les mêmes appréhen-
; préférant l'autorité royale à celle de Henri de Na-
, ils allèrent recevoir à Saint-Léonard la nouvelle reine
ue de satin blanc échiqueté, » entourée des plus gran-
lames de France et d'Espagne, et dont les poëtes du
s, entre autres Théodore de Bèze, célébraient la beau-
la paix qu'on attendait de sa puissante intervention[2].
accompagnèrent jusqu'à l'église de Saint-Étienne, où
ut complimentée par le doyen entouré de tous les cha-
s (31 octobre 1542). A la porte Manigne, transformée
c de triomphe aux fleurs de lis, surmonté de deux
nnages symboliques représentant « Limoges et son
nun peuple, » un orateur lui fit une harangue au nom
bourgeoisie, et après lui un des principaux notables
autant au nom des autres habitants. Le niveau de l'é-
des sujets devant les rois n'était pas encore admis.
e consuls la reçurent ensuite sous un dais de velours
, orné de fleurs de lis et de lettres d'or, et l'accompa-
nt ainsi jusqu'à l'entrée de l'église abbatiale de Saint-
al, où elle fut reçue par le chapitre. Elle logea avec
ames de son escorte chez messire Chantois, le lieute-
criminel, et partit le lendemain pour rejoindre la cour,
rtant une coupe d'argent doré et une chaîne d'or
t cent écus, l'une et l'autre artistement travaillées par
gentiers de la ville, offertes par les consuls.

u de jours après, on rendit à peu près les mêmes hon-
à François de Pontbriant, nommé récemment gou-

[1] ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges*, E, 676.

[2] DE HELIONORA, FRANCORUM REGINA.

Nil Helena vidit Phœbus formosius una;
Te, regina, nihil pulchrius orbis habet.
Utraque formosa est, sed re tamen altera major;
Illa serit lites, Helionora fugat.

(*Th. Bezæ poemat.*; Parisiis, H. Steph., 1569.)

verneur et sénéchal du Limousin, qui logea avec sa suite dans la maison du Breuil, et y donna audience à plusieurs grands seigneurs du pays, entre autres à Jacques de Pré, seigneur de la Mabilière, François de Gimel, seigneur de Saint-Gal, François Des Cars, seigneur de la Vauguyon, qui, quelque temps auparavant, avaient fait hommage à Henri II, roi de Navarre, entre les mains de Marguerite de Valois [1].

François Ier, poursuivant l'idée de Charles VII, avait souvent tenté de faire d'une infanterie nationale la principale force militaire de la France; mais malheureusement il fut souvent retenu «par la crainte de donner des armes au peuple [2].» Il sacrifia trop à la formation de bandes d'aventuriers, de soldats mercenaires qui, en se rendant à leurs postes, traitaient les lieux où ils passaient comme un pays conquis. En 1544, on annonça à Limoges l'arrivée de trois à quatre mille hommes d'infanterie et de cinq mille chevaux, conduits par le baron de Bèze, qui devaient se réunir à Arnac, près de Pompadour, en attendant de venir prendre garnison dans la ville et les faubourgs, où ils espéraient bien vivre aux dépens de la population, et emporter ensuite tout ce qu'ils auraient pu prendre. Les habitants effrayés, résolus de les éloigner à tout prix, offrirent au chef, ce qui ne fut pas accepté, une grande quantité de pain, de vin et autres provisions, à condition de passer outre; mais il leur fut répondu qu'on voulait « prendre quartiers dans la Cité, dans les faubourgs et même dans le Château. » Alors, on se prépara à la résistance : on ferma les portes de la ville, et l'on fit partout bonne garde. Les tours, les murailles se garnissent d'artillerie, sous le commandement des citoyens les plus notables, les plus sûrs, choisis dans tous les quar-

1. *F. de la vicomté*, E, 677.
2. Montluc, L. XX, p. 385.

tiers. Pendant ces préparatifs, on apprend que les aventuriers, sous la conduite du baron de Bèze, sont à deux lieues de là, à Beaubreuil et à Rilhac, où ils ont massacré vingt-cinq villageois, et où leur fureur aurait fait un plus grand nombre de victimes, si les paysans n'avaient, pour les arrêter, creusé de profonds fossés, créé des embuscades partout où ils pouvaient passer. Cependant le gros de la troupe ne tarde pas à paraître sous les murailles de la ville (12 septembre 1544). Plusieurs personnes sont égorgées, les champs voisins ravagés. Comme rien n'arrête les pillards, le peuple, malgré la défense des consuls, tire sur eux l'artillerie à la porte de la Cité et devant la maison de l'official. Alors, les assaillants, mis en déroute, décimés par l'artillerie, gagnent le pont de Saint-Martial, et, après avoir tout ravagé dans les environs, renoncent à leur entreprise et s'enfuient du côté de Solignac.

Peu de temps après on apprit que dix mille hommes étaient dirigés sur la ville. Aussitôt, pressés par les habitants de pourvoir à des moyens de défense, les consuls, d'accord avec le cardinal de Bellay, alors évêque de Limoges, qui, parmi les gens de sa maison, comptait le sceptique et ordurier Rabelais[1], firent travailler en toute hâte à la fortification des murailles. Le chapitre offrit de contribuer à tous les frais; mais les gens de guerre annoncés ne se présentèrent pas. La ville eut bientôt d'autres préoccupations; le roi de Navarre, en sa qualité de vicomte, réclamait toujours les droits dont avaient joui ses prédécesseurs. Le parlement, après de longues contestations, donna contre les consuls un arrêt qui rendait à Henri d'Albret la haute justice, ne laissant à la commune qu'un faux-semblant de franchises municipales (1545). Un conseiller du

1. Le cardinal du Bellay, évêque de Limoges dès l'année 1541, fut remplacé en 1547 par Antoine Sanguin, dit le cardinal de Meudon.

parlement vint faire exécuter la sentence au nom du roi. Le chapitre de Saint-Étienne dut aussi renoncer à certaines coutumes et même à quelques droits de propriété. Henri d'Albret s'était toujours montré ambitieux de rétablir partout dans la vicomté l'autorité amoindrie sous ses prédécesseurs, et, pour y parvenir, faisait rechercher avec le plus grand soin tous les anciens titres, à l'aide desquels il pouvait justifier ses prétentions; il s'aida surtout de l'inventaire de 1542, fait dans les archives du château de Montignac, en Périgord, et de celui de 1544, fait par Jean Fabri, évêque d'Aure[1]. Mais, quelque vigilance qu'il pût mettre à ne rien perdre de ses revenus, il fut souvent obligé de recourir à des ventes de terres seigneuriales, soit pour ses besoins personnels, soit pour donner leur part d'héritage aux membres de sa famille. C'est ainsi que furent détachées de la vicomté la seigneurie de Châlus, cédée à Louise de Valentinois, fille de César Borgia et de Charlotte d'Albret[2]; celle de Saint-Yrieix, au prix de dix-huit cents livres au chapitre collégial, et une rente de quatre mille livres sur celle de Puynormand, pour la dot d'Isabelle de Navarre, mariée à René, vicomte de Rohan, prince de Léon[3].

Pendant que le roi de Navarre imposait son autorité aux habitants de Limoges, ceux-ci étaient encore en proie à des maladies contagieuses : le clergé abandonnait les églises; des familles entières se réfugiaient à la campagne, et l'on ne put procéder à l'élection des consuls qu'en réunissant quelques personnes en plein air, sous les arbres de la place Saint-Martial. On compta bientôt jusqu'à quatre mille victimes, et la désolation devint si générale qu'il fallut renon-

1. Arch. de Pau : *F. de la vicomté*, E, 645.
2. Il avait pris possession de la seigneurie de Châlus le 6 avril 1535.
3. Arch. de Pau : *F. de la vicomté*, E, 672.

cer à la grande ostension des reliques. Cependant les habitants de la rue du Consulat et de Manigne, par leur courage à braver le fléau, à ne pas abandonner leurs maisons, parvinrent à relever le moral de leurs compatriotes (1548-1549).

CHAPITRE XXIII

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET : LA RÉFORME.

Quelques résultats du règne de François Ier. — Premiers actes du règne de Henri II. — Insurrection contre la gabelle. — Les lieutenants du connétable de Montmorenci à Limoges. — Sévérité de M. de La Fayette et de Bermondet. — La consternation est générale. — Réclamations contre la perception de l'impôt : sa répartition entre les trois ordres. — Conduite d'Antoine de Bourbon dans ces circonstances. — Établissement du siége présidial à Limoges ; incendie de Château-Chervix. — Punition des coupables. — Zèle des consuls à propager les moyens d'instruction. — Pièces d'artillerie offertes au roi Henri II. — Répartition d'un nouvel impôt ; discussions entre les consuls et de Ponthriant. — Prétentions du Haut et du Bas-Limousin à l'occasion de la répartition de l'impôt. — Réunion des commissaires à Limoges. — La grande ostension des reliques ; plaintes de Maledent, avocat du roi. — Les pauvres secourus par les consuls. — Annonce de l'arrivée d'Antoine de Bourbon. — Préparatifs faits par les consuls. — Arrivée du roi et de la reine. — Récit des diverses circonstances de cette réception solennelle. — La poésie du temps. — Les mêmes honneurs rendus à Jeanne d'Albret. — La disette et le dévouement des consuls. — Henri II exige de nouveaux impôts. — Note sur Claude, vicomte de Rochechouart. — Convocation des trois États à Bordeaux : doléances des consuls. — Établissement d'une recette générale à Limoges. — La compagnie d'Antoine de Bourbon à Limoges. — L'ermite de Mont-Jauvy. — Fête à l'occasion de la paix de Cateau-Cambrésis. — Nouvelle de la mort de Henri II.

Le règne de François Ier venait de finir, laissant après lui les brillants reflets d'une gloire militaire que la France ne connaissait plus depuis longtemps ; mais léguant aussi à un prochain avenir de grandes perturbations dans l'ordre moral, laissant à presque toutes les classes de la société des goûts de luxe, de plaisirs sensuels et de honteux exemples de dépravation. Les magnificences du camp du Drap-d'Or, les grandioses constructions de la renaissance, les splendeurs des fêtes royales, auxquelles accourait la noblesse

pour se ruiner, avaient fait naître dans les classes bourgeoises l'ambition de s'élever aux mêmes hauteurs, et dans les rangs inférieurs des haines jalouses de toutes supériorité de naissance, de fortune ou d'intelligence. Par toutes ces causes avaient grandi les idées de réforme qui résistaient même aux persécutions. Le souvenir de l'extermination des Vaudois avait troublé les derniers moments du roi le plus chevaleresque de notre histoire, mais qui était trop peu religieux et trop peu moral lui-même pour admettre les droits de la conscience convaincue et libre.

Le règne d'Henri II, prince trop oublieux des conseils de son père, parut à tous, dès les premiers jours, chargé d'un sombre nuage qui ne devait pas cesser de s'assombrir encore de jour en jour. Depuis longtemps l'augmentation de l'impôt sur le sel, les restrictions apportées à la liberté de ce commerce, et d'autres mesures fiscales, avaient partout indisposé les populations. Le mécontentement s'accentua avec plus de force, quand les officiers du roi voulurent percevoir l'impôt dit de gabelle. La haine du Midi, comme souvent au moyen âge, parut se réveiller contre le Nord; l'Aquitaine et quelques provinces voisines, déjà mécontentes de tous les impôts de guerre levés par François Ier, tendirent la main à l'Angleterre, qui rêvait encore de ses anciennes possessions continentales.

De Bordeaux, le flot de l'insurrection contre la gabelle remonta jusque dans le Limousin. A défaut d'hommes disposés à la violence comme ceux de l'Angoumois et de la Saintonge, la révolte trouva des sympathies dans le bas peuple. Cependant quelques individus, de ceux qui ont tout à gagner dans les troubles civils, se réunirent secrètement à Limoges pendant la nuit, s'emparèrent des clefs de la ville, brisèrent le lendemain les portes des greniers à sel, pillèrent et saccagèrent pendant deux jours quelques mai-

sons et firent la loi aux magistrats. Les bourgeois, qui d'abord n'avaient pas osé s'opposer au désordre, revenus de leur première surprise, et aidés de la partie la plus saine de la population, parvinrent à chasser les pillards. Mais d'autres mouvements séditieux eurent lieu en même temps sur les limites de la province voisine du Périgord et de l'Angoumois.

A cette nouvelle, le connétable de Montmorenci, qui venait de punir si sévèrement les révoltés de Bordeaux, de Guyenne et d'Angoumois, dirigea vers Limoges les sieurs de La Fayette et de La Terride, avec deux cents hommes d'armes, une troupe d'archers, six enseignes de gens de pied, en tout deux mille hommes, précédés de deux pièces de canon, qu'accompagnaient le duc de Grammont, le vicomte d'Horte, le seigneur de Bussel, Belsonce et plusieurs autres. Deux jours avant l'arrivée du gros de la troupe, Bussel, avec l'infanterie, entra dans la ville, dont il se fit livrer les clefs, ainsi que celles de la maison consulaire, où il força tous les habitants à venir déposer leurs armes : puis, pour éviter toute tentative de révolte de la part des populations des environs, ses gens montèrent la garde, nuit et jour, aux portes et sur les murailles. Ceux qui servaient sous ses ordres, comme à Bordeaux, ne voulurent entrer dans la ville que par une large brèche faite aux remparts, entre la porte de Pissevache et celle des Arènes, par laquelle les habitants consternés virent bientôt arriver le reste des troupes, enseignes déployées et au son des trompettes.

La cavalerie logea dans la ville, l'infanterie dans la Cité et dans les faubourgs. M. de La Fayette, ne tenant aucun compte de ce que les bourgeois avaient fait pour rétablir l'ordre, traita Limoges comme une ville conquise. Le seigneur de Bermondet, lieutenant-général du roi, ordonna, au nom du connétable, de livrer toutes les armes, — « aux

abbés, aux prieurs et aux couvents de faire abattre, dans le délai de dix jours, rompre et mettre en pièces, toutes les cloches, grosses et petites, avec défense, sous peine de confiscation de corps et de biens, de les replacer sans la permission expresse du roi [1]. »

Toutes les cloches, ainsi que les horloges, furent donc abattues, sans que la population osât réclamer contre ces violences qu'elle n'avait pourtant pas méritées. On lui avait d'ailleurs enlevé ses armes, « jusques à un couteau de la longueur d'un pied. » Plus heureuse que celle de Bordeaux, elle n'eut pas de cadavres à déterrer et à porter sur ses épaules [2]. Le clergé n'osa pas se plaindre du dommage causé à ses églises ; les consuls de la violation de leurs privilèges. Après six jours d'une terreur générale, quelques troupes s'éloignèrent, mais furent aussitôt remplacées par d'autres, dont Bussel, lieutenant du duc d'Étampes, prit le commandement. Enfin, la garnison sortit de la ville, n'y laissant que quelques archers et quelques fantassins qui se tenaient en communication avec d'autres détachements campés dans les environs. On ne saurait se faire une idée de la morne stupeur qui régnait dans la ville. Durant quatre mois le son des cloches n'annonça plus à la foule l'heure des cérémonies religieuses; cette voix du catholicisme qui dit la mort et l'avénement à la vie, l'heure du repos et celle des pénibles labeurs, était muette; ses accents aimés du peuple, parce qu'ils le consolent et l'encouragent, ne couraient plus sous les voûtes sacrées des sanctuaires, sur les collines des alentours [3]. Depuis la première apparition des communes, les cloches avaient toujours été

1. *Chron. mss.* — *Mss. de Nadaud.*

2. A Bordeaux, le connétable avait forcé les jurats à déterrer avec leurs ongles Tristan de Moneins, lieutenant du roi, qui avait péri dans la révolte, et à porter sur leurs épaules devant son hôtel le cadavre en putréfaction.

3. *Mémoire des consuls*, année 1549.

un des signes de la liberté. Le droit de convoquer le peuple au son de la cloche est mentionné dans toutes les chartes des communes. C'était donc une grave injure faite aux manants de cette époque, de leur enlever ainsi le moyen de se concerter quand leurs franchises seraient menacées.

Enfin la douleur publique se fit jour; messieurs Saleys, Lascures et Meize, députés de la cathédrale, se rendirent auprès du lieutenant-général, et obtinrent de lui de retarder l'exécution de l'ordre du connétable qui voulait qu'on brisât les cloches et qu'on en portât le métal au siége du sénéchal. Mais si le peuple souffrait des formes violées de son culte, il ne souffrait pas moins dans ses intérêts matériels. Les agents du trésor exigeaient rigoureusement l'impôt sur le sel. Sur les réclamations des États du Poitou, de la Saintonge, de l'Angoumois et du Limousin, le roi consentit, quatre ans après, au rachat de l'impôt, moyennant deux cent mille écus, dont le tiers-état devait payer les deux tiers, tandis que la noblesse et le clergé ne devaient tenir compte que du reste. Après d'assez longues réclamations dans lesquelles intervint le chapitre de la cathédrale qui, pour venir en aide au peuple, offrit aux consuls de payer la moitié de la somme exigée, l'impôt fut à peu près également réparti entre les trois ordres. Le maréchal de Saint-André, par son influence, avait beaucoup contribué à alléger les charges de la bourgeoisie, aussi sa femme fut-elle reçue à Limoges avec les plus grands honneurs. On lui fit présent d'une coupe d'argent doré de la valeur de cinquante et un écus[1].

Antoine de Bourbon, roi de Navarre et vicomte de Limoges, par son mariage avec Jeanne d'Albret, était resté étranger, dans ces graves circonstances, aux réclamations

1. *Reg. consulaire.* — *Chron. mss.*

du peuple et du clergé qui se plaignaient des vengeances exercées par le connétable de Montmorency; il en avait profité pour sauvegarder ses priviléges et retenir à son profit les armes enlevées aux habitants, sans leur tenir compte de la joie qu'ils avaient manifestée à la nouvelle de la naissance de son fils Henri de Béarn, depuis Henri IV, en célébrant ce jour par des feux de joie, par la procession solennelle de toutes les châsses des saints conservées dans leurs églises (1551).

Cependant le pays crut pouvoir espérer de meilleurs jours ; la royauté, entraînée par les idées de réformes qui se manifestaient dans toutes les classes, donnait en partie satisfaction à la conscience publique. Henri II ordonna l'érection de plusieurs siéges présidiaux dans les provinces, de sorte que la justice, exercée par des magistrats plus indépendants, offrait à tous de plus sûres garanties. Le président, pour le Haut-Limousin, fut installé au milieu de la joie publique, par Massicot, conseiller au parlement de Bordeaux (1553). Cette magistrature ne tarda pas longtemps à se montrer sévère et juste contre d'odieuses passions. Un grand crime venait d'effrayer le pays. La même année, Château-Chervix fut brûlé par des malfaiteurs qui, avant d'y mettre le feu, avaient assassiné ceux qui s'y trouvaient, la femme du seigneur, sa mère, ses enfants et ses domestiques. On ne découvrit dans les décombres que le cadavre de la mère. Les soupçons se portèrent aussitôt sur un prêtre de la paroisse de Châlusset, nommé Bernardière, qui avoua, qu'effrayé par les menaces de mort du seigneur de Châlusset, ennemi de celui de Château-Chervix, il avait commis le crime, aidé de quelques complices. Après sa condamnation, on le promena sur un tombereau dans les rues de la ville, en chemise, la tête et les pieds nus, précédé d'une large toile sur laquelle était peinte l'effigie de

l'instigateur du crime, qui échappa aux recherches de la justice. On le tenailla à chaque carrefour où s'arrêtait le cortége ; on coupa son corps en quatre quartiers qui furent ensuite brûlés, ainsi que l'effigie du seigneur de Châlusset, et les cendres jetées au vent [1]. Un ecclésiastique italien, nommé Christophe Marsupino, vicaire général de l'évêque de Limoges, accusé de plusieurs attentats contre les mœurs, souleva aussi à la même époque une vive indignation. Il se sauva en Italie, mais il fut brûlé en effigie devant la grande porte de la cathédrale [2].

Ces deux événements pouvaient bien produire une grande émotion dans le domaine des idées politiques et religieuses, mais n'amoindrissaient en rien le dévouement des consuls à la chose publique. Ces magistrats s'occupaient alors de calmer les esprits en élargissant pour tous les limites de l'enseignement public, en introduisant l'ordre et l'émulation dans les écoles de la ville. D'accord avec Martial Douhet, greffier civil de la sénéchaussée, Pierre du Mas, Jean Alesme, bourgeois et marchands, Pierre Bastide, Pierre Duboys de la Margninie, et Martial Joussen, ils confièrent pour un an la direction des écoles à François Veyriaud, docteur en droit, moyennant le prix de quarante livres tournois, avec la faculté de percevoir sur les élèves une rétribution fixée par les officiers du vicomte-roi : « pour bailler bonne doctrine aux escoliers, et fournir pour l'exercice desdites escoles gens ydoines, non sentants mal de foi [3]. »

Henri II, sur les réclamations des mêmes consuls, avait

1. Bonaventure, t. III, p. 672.
2. Mss. de Nadaud. Marsupino retarda beaucoup la continuation des constructions de l'église cathédrale projetées par le cardinal du Bellay, en refusant d'y concourir de sa fortune et de celle de son évêque, l'Italien de Bourguognonibus, en possession du siége depuis 1547.
3. Arch. de Pau. *F. de la vicomté de Limoges.*

déjà reconnu les priviléges anciennement accordés à la ville, notamment l'exemption du logement et de la nourriture des gens de guerre, et comme marque de reconnaissance, ils lui avaient offert deux mille livres [1]. Ceux qui les remplacèrent l'année suivante, au lieu de se donner un banquet, selon la coutume, après leur élection, décidèrent qu'ils feraient au roi l'hommage de quelques pièces d'artillerie. Martial Douhet en donna une pesant cent livres; Jean Alesme et Christophe Sanxon une autre du même poids. Deux autres, pesant le double, furent données par Pierre Ardant, Pierre du Mas et Martial de Vaubrune.

Au moment où les citoyens se réjouissaient de l'exemption de plusieurs charges contre lesquelles ils réclamaient depuis longtemps, arriva l'ordre du roi de France de répartir sur les villes closes du Limousin un impôt de vingt-quatre mille livres pour leur part des frais d'entretien d'une levée de cinquante mille hommes. Gautier Bermondet, lieutenant-général et juge présidial au siége de Limoges, fit cette répartition, qui ne fut pas agréée par François de Pontbriant, sénéchal du Limousin. Sans se préoccuper du travail de Bermondet, celui-ci vint à Limoges, ordonna aux consuls de comparaître devant lui à Ségur, pour procéder à une nouvelle répartition. Les consuls s'y refusèrent; de Pontbriant passa outre. De là, nouvelles protestations et appel des consuls au conseil privé du roi. Une ordonnance parut devoir maintenir la première répartition, en permettant aux consuls de la soutenir, même par la force; une autre (juillet 1554) [2] maintint les dispositions arrêtées par le sénéchal, mais en exempta « les bourgeois et manans de Limoges, » conformément aux priviléges reconnus. Quant à la répartition des subsides qu'il fallut donner au roi, il

1. Mss. de l'abbé Legros, au séminaire de Limoges.
2. Reg. consulaires.

y eut un grand désaccord entre le Haut-Limousin et le Bas-Limousin.

Les habitants du Bas-Limousin prétendaient ne devoir que le quart, ou le tiers; qu'on devait « avoir esgard à la stérilité du païs, et pouvreté d'icelluy, joinct que les habitans de la vicomté de Turenne ci-contribuables estoient eclipsés et distraicts de ladite contribution, au moyen de l'exemption et privilége à eux baillés par le roi. » De plus, ils faisaient valoir la richesse des habitants de Limoges, « l'accroissement du Haut-Limousin par suite de la réunion des trois châtellenies de Bellac, Rancon et Champagnac. Le Haut-Limousin arguant, au contraire, de la richesse du bas pays, de ses produits et surtout du grand prix de ses vins, demandait que l'impôt fût partagé par moitié. Une réunion de commissaires eut lieu à Limoges; Jean de Puy de Val, doyen de l'église de Tulle, Léonard de Cosnac, protonotaire du saint-siége, François du Peyrat, juge magistrat civil au siége présidial de Brive, Jean Joubert, lieutenant criminel au siége de Tulle, Pascal Verlhac, conseiller et enquesteur à Brive, Pierre Crosnier, procureur du roi à Tulle, Antoine Lestang, consul et bourgeois de la ville de Brive, Jean Treile, marchand de Tulle, Bartholomée Balagier, bourgeois d'Uzerche, représentèrent le Bas-Limousin : le Haut avait choisi pour commissaires : Martial Benoît, official de Limoges, Joseph de Beaune, juge magistrat criminel au siége présidial, Jean Maledent, avocat du roi, Pierre Ardent, procureur du roi, Léonard Barny, juge, François Bechameil, prévôt, Martial Essenaud, contrôleur, Joseph Ruaud, enquesteur, Pierre de Charlonia, procureur du roi de Navarre pour sa vicomté de Limoges; Martial Vertamont, François Duboys, Jean Duboys, Jacques Benoît, Jean Veyrier, Jean Pénicaille, Martial Peyteau, Martial Maillot, Jacques Chapfort et Léonard Dubouchet, consuls.

Il fut décidé, dans cette assemblée, que le Haut-Limousin prendrait pour sa part, dans la quotité des vingt-quatre mille livres, quatorze mille deux cent cinquante livres; le Bas-Limousin, neuf mille sept cent cinquante [1].

La même année eut lieu à Pâques « la grande ostension de monseigneur sainct Marcial, et comme de bonne coustume, en l'église dudict sainct. » Les consuls assistèrent à l'ouverture de la cérémonie et à celle de la clôture. Mais, en présence de la détresse générale, conséquence de tous les impôts demandés par Henri II, et contre lesquels Maledent, avocat du roi, avait osé réclamer, disant dans son langage énergique, « que le Limousin n'avait plus que la peau et les os, » ils n'osèrent pas, à l'occasion des ostensions, faire célébrer les jeux ordinaires, les courses, les spectacles en plein air, comme cela avait lieu dans de meilleurs temps. Ces magistrats, dont chacun était élu pour représenter un quartier de la ville, s'occupèrent ensuite de se procurer des ressources pour soulager les pauvres; et, selon la coutume, ils choisirent deux femmes pour chaque canton, chargées de faire la quête dans les églises et d'en verser le montant dans la caisse de la commune [2]. Ces ressources ne suffisant pas, ils se réunirent aux notables pour faire un appel à tous les citoyens, afin de secourir « les estrangiers et pouvres, qui faisoient plusieurs indignités en la ville, par les rues et carrefours. » La religion, continuant son œuvre, s'efforçait de secourir et de consoler les misères humaines; la philosophie n'avait pas songé encore à la remplacer par la philanthropie.

Au milieu de tous ces embarras et de ces souffrances,

1. Arch. de Pau; liasse des impôts du roi. En 1552, un édit de Henri II avait divisé le royaume en dix-sept recettes générales. Par celui de 1558, le Limousin, quant aux finances, dépendait de la généralité de Riom.
2. 17 novembre 1554. Reg. consul.

à la fin du mois d'avril (1556), les consuls reçurent du seigneur des Cars une lettre leur annonçant, pour le vingt-cinq du mois suivant, l'arrivée d'Antoine de Bourbon, vicomte de Limoges, roi de Navarre et duc de Vendôme, et les engageant à faire les préparatifs nécessaires pour une réception solennelle. Aussitôt deux d'entre eux partirent pour Nérac, afin de connaître les intentions du prince. A leur retour, ils remirent au comte des Cars une autre lettre portant que le roi, « obligé de surveiller les côtes de Guyenne contre le roi d'Espagne, qui envoyait des forces en Angleterre, » ne pouvait pas fixer le jour de son arrivée. « Si M. des Cars, ajoutait la missive, est homme de si bonne chère qu'il veult faire croire, on verra comme il festoyera ses amis. »

Alors les nouveaux consuls, élus peu de temps après[1], secondés par douze députés de la commune choisis par les notables, continuèrent les préparatifs, comme nous l'apprend la relation rédigée par eux et écrite sur les registres consulaires, que nous ne ferons guère que traduire, en rapportant fidèlement toutes les circonstances de cette réception solennelle, qui caractérise bien l'état des esprits à cette époque. Pour s'assurer que toutes les dispositions arrêtées seraient bien exécutées, on fit manœuvrer plusieurs jours à l'avance sept à huit cents hommes à pied, choisis dans tous les métiers de la ville; on réunit aussi un grand nombre d'enfants d'honneur pour répéter le rôle qu'ils avaient à remplir.

Le roi et la reine, qui s'étaient arrêtés au château des Cars le 19 décembre, en partirent le lendemain, et arri-

1. Les consuls, nommés le 7 décembre 1556, furent : Michel Mercier, Pierre Mauplo, Lazare Martin, Jacques Vouzelle, Jean Colomb, Martial Disnematin, Martial Eschaupre, Jean de La Chenault, François du Boucheys, Jean Farne, François Martin, Jean du Boys.

vèrent au château d'Isle. Les consuls, accompagnés des bourgeois et des marchands notables, allèrent leur présenter les clefs. L'évêque de Mende et le seigneur des Cars les introduisirent dans la salle, où le roi et la reine les attendaient, placés sur une estrade richement tapissée, couverte d'un ciel de damas rouge. Tout le cortége consulaire ayant fléchi les genoux, le consul Marin leur débita sa harangue, et après avoir baisé les clefs, les offrit au roi « qui les reçut avec une bénignité, joyeuse caresse et grand contentement, » puis les rendit, « recommandant la garde, offrant comme seigneur de ladicte ville, la tenir en sa foy, protection et sauvegarde. »

Le même jour, après vêpres, le roi et Jeanne d'Albret sortirent du château d'Isle, se dirigeant vers le prieuré de Saint-Géraud, accompagnés des évêques de Mende et d'Oleron, des seigneurs de Rohan, des Cars, de Pompadour, de la Vauguyon, de Montauban, de Bretagne, de Lavaud et de plusieurs autres gentilshommes du pays. Jamais plus grande pompe n'avait été mise en scène. Une foule immense d'artisans, de bourgeois et de prêtres étaient réunis sur la grande place des Carmes, pour leur rendre hommage. « Estans près dudict prieuré, marchèrent au devant, tant leurs joueurs de cornetz à boquin que les trompettes, clerons, tambours, phiffres, auboys et aultres joueurs d'instrumens. Et furent saluez lesdicts seigneur et dame par la ville; de grand nombre de pieces d'artillerie. Furent aussi lanceez des craneaulx des murailles plusieurs fuzeez, les unes voltans et sifflans en l'air, les aultres parmi la grande multitude, laquelle, esfroyee desdictes fuzeez, fuyoit qui çà qui là, causant par ce moyen mainte rizée à la compaignie. » Le cortége arriva ainsi au prieuré, où le roi et la reine furent reçus par le prieur, et y firent séjour jusqu'au lendemain.

« Le lundi 21 décembre, dès sept heures du matin, la foule et les compagnies organisées, comme la veille, sortirent par la porte des Arènes, passèrent devant le couvent des Carmes, et se réunirent sur la place de Saint-Géraud, attendant le moment de marcher en avant. Pendant qu'on s'organisait, le roi sortit du prieuré, et du haut d'une estrade, ornée des armoiries de Navarre et de Limoges, tapissée de verdure et de fleurs, recouverte d'un dais de velours rouge, semée de fleurs de lis d'or, il reçut les hommages et les salutations des quatre ordres mendiants et du clergé de toutes les paroisses. Vint ensuite Pierre Boyol, colonel de l'infanterie, « revestu d'un manteau de velours noir fourré d'hermines, couvert et enrichi de fers et boutons d'or, monté sur une hacquenée blanche, bravement harneschée, garnie de pennasches des couleurs desdictz seigneur et dame. » Devant lui marchaient quatre tambours et dix soldats habillés de rouge et de mandilles blanches. Il mit pied à terre et, fléchissant les genoux, fit sa harangue, remonta à cheval, et se plaça de manière à surveiller le défilé de toutes les compagnies sous ses ordres. Après lui vint son lieutenant, vêtu de velours gris, montant un superbe cheval, suivi des deux capitaines des cantons du Clocher et des Combes, en costume de velours incarnat, conduisant quatre cent cinquante hommes « équipés en gens de guerre, marchant de front cinq à cinq, » portant des étendards aux armes du vicomte. Puis, dans le même ordre et le même costume, les capitaines des cantons de Lansecot et de Banc-Lagier, à la tête de deux cents arquebusiers, « picquiers et aultres équipez en gens d'ordonnance. » Quand ceux-là furent passés, « s'apparut le capitaine du canton de Boucharie (la boucherie), vieux grisard d'un visaige joyeux et allaigre, portant un baston au poingt, marchant avec gravité et d'une grande bravade, revestu de

veloux blanc découpé, son bonnet de veloux noir garni de plumes blanches, distant de trois couldeez de ses soldartz, qui estoient quatre cents en nombre, habillez de mandilz blancs, marchant tous bravement et courageusement cinq à cinq en rang de bataille, animez de la preudhonmie de leur cappitaine, qui de sa contenence et forme de faire contenta fort ledict seigneur et toute son assistance. »

Le dernier groupe du cortége se composait des capitaines, lieutenants et enseignes des cantons de Manigne et de Taules, vêtus d'habits dont les collets de velours incarnat étaient brodés d'argent. Ces deux compagnies comptaient six cents hommes, accompagnés d'un grand nombre de « tabourins et phiffres décorant grandement les dictes compaignies. »

Après ce défilé, le capitaine Boyol, à cheval, suivit la troupe, et aussitôt se montrèrent trente jeunes gens, fils des principaux bourgeois et marchands, conduits par leur capitaine, leur lieutenant, leur enseigne et leur guidon, vêtus de pourpoints de satin, de chausses de velours blanc, avec des manteaux de velours incarnat, bordés de « passemens et canetilles d'argent, enrichiz de boutons d'or, ayant boutines pareez de mesme couleur, garnies de boutons d'or, montez sur chevaulx d'Espagne et aultres braves chevaulx de service. » Arrivé devant le roi, le capitaine mit pied à terre, et à genoux débita sa harangue.

Ce cortége fut suivi de celui, rangé deux à deux, des principaux bourgeois, marchands, avocats et procureurs, « décemment habillez et vestus de leurs bonnes robes, ensemblement pessemeslés, montés sur chevaulx gris garnis de leurs housses, représentans le corps des citadins de la ville. » Les consuls s'avancèrent ensuite, « vestuz de juppes de damas, portans robes longues de velours noir, facouneez à la trésorière, et dessus chapperons de damas cramoisi

rouge à borletz et longue cornette, montez sur braves chevaulx, garnis de leurs housses, » et devant eux, le secrétaire du consulat, le porte-masse à cheval, et, à pied les six gagiers, vêtus de robes mi-partie des couleurs de la ville, perse et rouge, portant chacun un bâton de la même couleur. Le consul, Jean du Boys, adressa en leur nom sa harangue au vicomte. Survinrent ensuite les officiers du roi, exerçant en son nom dans la ville, « habillez de leurs robes tallaires (tuniques longues) avec des sayes rouges, portans les armoiries de leurs maîtres, » et suivis des officiers du siége présidial, « en housses, portans leurs robes longues et au-dessus leurs chapperons, » précédés de leurs greffiers et de l'huissier.

Alors le roi descendit de l'estrade, au bruit de l'artillerie et des instruments de musique, fut reçu par les évêques de Mende et d'Oleron, qui prirent rang devant lui, « revestuz de leurs roquetz episcopaulx. » Antoine de Bourbon s'avançait majestueusement, « revestu richement d'une saye à demi-manches de toilles d'argent frizée, couvert de bandes frangéez, monté sur une brave hacquenée blanche, belle au possible, bardée de même parure, » précédé de ses laquais, tête nue, habillés de pourpoints et chausses de ses couleurs, et à ses côtés ses gardes du corps suisses et archers « portant halebardes et hocquetons » : derrière lui étaient les seigneurs de Rohan, des Cars et autres gentilshommes, sur des chevaux magnifiques. Au dernier rang, d'autres archers « ayans bastons en main, pour garder qu'il n'y eût aulcun désordre, » fermaient la marche.

Le roi parcourut ainsi la ville, s'acheminant par le faubourg Manigne vers la porte du même nom, où avaient été dressées des colonnes ornées des armoiries de Navarre et de Bourbon, et une estrade couverte de verdure et de tapisserie, sur laquelle on représenta une moralité « de bonne

uable invention, au milieu des cris de joie des manans abitans recepvant la nouvelle venue de leur naturel ıeur et vicomte. » On n'était plus au temps de Bertrand orn, de Guillaume, comte de Poitiers, d'Ebles de Ven-ur et de tous ces poëtes qui réveillaient le patriotisme re les Plantagenets, ou qui chantaient la beauté des elaines avec autant de grâce que de naïveté; la muse usine s'était faite courtisane, fade, élogieuse sans ictions, pour plaire à ses maîtres, pour flatter leur eil. Aussitôt que le roi-vicomte eut pris place sur ·ade, les acteurs improvisés chantèrent :

Est-il aultre béatitude
Fors celle qu'ont dessus les champs
Bergers, qu'en grand mansuétude
Oyent les oisillons des champs,
Et en seurté par tout marchans,
Soubz leur prince, qu'en grand désir
Les défend de tous desplaisirs.

ırès ce prologue, chaque acteur, chaque personnage plit son rôle. Le premier berger :

Vive Bergerie
En amour nourie
Près de leur troupeau,
Disant champtz nouveaux,
Le long de l'orée
D'un boys, décorée
De diverses fleurs,
Que ses grandz seigneurs,
Avec leur finance,
Sauf leur révérence,
N'ont pas si bon temps!

LE SECOND BERGER.

Comme tu l'entendz
Savoir je désire

De ce que veulx dire
Qu'un grand terrien
De c'il qui n'a rien
N'a pas ladvantage

LE PREMIER.

Je ne suis si volaige
Qu'à la noblesse nous veulle comparer.
Mais je veulx dire s'il nous fault labourer
En grand travail pour cultiver la terre :
Aussi sont-ilz tous les jours à la guerre
Pour soubstenir le paovre populaire,
Qu'est bien un faict d'un pasteur débonnaire,
Mettre sa vie en ung si grand danger
Pour des tirans nous garder d'oultrager :
Voilà comment je pance et arregarde
Qu'ilz ont peyne pour nostre sauvegarde,
Et nous, n'avons que garder brébiètes
En leur pasture, et dire chansonnettes :
Qu'en veulx-tu dire? Mais n'est-il pas ainsin?

LE SECOND BERGER.

Oy certes, compaignon, mon voisin,
Et le bon temps qu'avons vient de leur part.
Comme pasteurs nous gardent dans leur parc,
Sans eulx l'Esglize seroit tost mis au bas,
Sans eulx le monde regneroyt en debatz,
Sans eulx le droict ne seroyt maintenu
Qu'en France on void par eulx entretenu :
Pour ce, amy, je suy de ton advis.

LE TROISIÈME BERGER.

Il faict bon oyr vos devis,
Gentilz bergers. Appelez-vous pasteurs
Ces grands seigneurs, et les préservateurs
De toute la commune république?

LE PREMIER BERGER.

Oy, voids-tu ce prince sans réplique?
C'est le pasteur des paovres Limousins,

Dont sont heureux plus que tous leurs voisins
D'avoir seigneur de race si notable
De sainct Loys, prince tant admirable,
Qui fut jadis prince des preudz Gauloys,
Dont Pharamond fut premier qui feit loix;
Que le règne des preudz fleurons de France
Ne peult jamais tumber en décadence :
Leur origine vint de la nation
Des preux Troyens, d'un nommé Francion :
Voylà en bref sa noble géniture.

LE TROISIÈME BERGER.

Tu nous raconte une belle adventure
Pour ce pays; qu'un prince de tel nom,
Ung second Mars, qu'a tel bruict et renom,
Vient visiter l'ancien homme Limoges.
Allons le donc trouver dedans ses loges
Pour l'advertir du faict tant souetté.

LE PREMIER BERGER.

Je le veulx bien, j'en suys tout appresté.

ors tous les acteurs, s'avançant vers Limoges, « per-
aige gris et aagé, habillé à l'ancienne mode, qui tenait
enance de prendre repos, » l'un d'eux lui dit :

Sus Limoges! que faictz-tu là? dors-tu?
Ors te veoidz-je de tous biens revestu,
Quand ton seigneur, si noble et si magnanime,
T'est venu voir, qu'est de si bon régime
Que puys le temps tu as été construict
N'as heu pasteurs que fusse mieulx instruict
En bonnes mœurs, et telle en est la fame
Qui defens bien ses subjects de difame.
Te veoidz là donc ton guydon, ton rampart,
Qui surmonte des vertus la plus part
De ceulx qui sont ores soubz la machine
Du monde rond, lequel te monstre signe
De grand amour quand pour le veoir prent peine.

Le vieux Limoges, cette personnification d'une fiction historique qui, remontant dans les siècles, plaçait, comme fondateur de la ville, son origine dans des temps inconnus, levant la tête, comme s'il sortait d'un long sommeil :

O seigneur Dieu, ta bonté souveraine
Je doibz louer, puys que mon trèscher syre
M'est venu veoir, lequel tant je désire.
Or sus doncques, amys! faites-moy place,
Que je voye de vertu l'oultrepasse.

Puis, se mettant à genoux :

O puyssant roy, bénin et charitable,
Fleur de toute noblesse honnorable,
Graces te rendz de genoux, teste nue,
Puys qu'il t'a pleu faire ta bien venue
En ce pays, qui ne méritoyt pas
Qu'eussiez prins peine de faire tant de pas,
Pour venir veoir ceste petite ville.
Elle est à toy, mais par trop est débile
Pour recepvoir ung prince si afable,
A qui est deu honneur innestimable.
Veoidz Limoges, qu'a heu beaulcoupt d'affaires
Qui sont esté à luy fort imprespères.
Car les Angloys et aultre nation
L'ont quasi mise en désolation,
Veu qu'aultres foys, en grand prospérité,
A heu grand bruict tant ville que Cité;
Mais, après Dieu et le bon roy de France,
En toy seul git toute son espérance
De parvenir en aussi grand haultesse
Qu'à présent est l'ancienne Lutesse.
Me veoidzcy donc, et tout ce populaire,
Qui te retient pour défenseur et père,
Criant trèstous, grand, petit et menu :
« Fleur de noblesse, tu soys le bien venu! »

D'habiles mécaniciens avaient aussi travaillé aux sur-

ıes théâtrales de la fête. « Limoges, se relevant, monstra ɜa main un grand cueur rouge, couvrant une pomme, s laquelle estoit ung enfant de l'aage de dix ans, accous- : en fille et déesse, teste nue, ayant sa chevelure blonde, ȝue, crespelée et esparse sur ses épaules, revestue de ›ux et satin blanc, parée de diamans, piarres orientales ;rosses perles brillans vivement par le moyen de la clarté soleil, qui rayonnoyt sus. Ledict cueur fut miparti et ert, et, la pomme étant au dedans escartellée, s'ap- ɹt ladicte fille, tenant en sa main une clef d'argent. » ette apparition, le vieillard reprend :

Voyci ma fille, qui, de amour fervente,
Trèshumblement service te présente.

t la jeune fille, portée par un ressort secret devant le ıce :

Je loue Dieu de m'avoir faict la grâce
De me donner ung si noble seigneur
Que vous, estant ores en ceste place,
Et dont vous plaict me faire cet honneur
Me venir veoir en liesse et bon heur;
Car, si je suis désormais affligée,
Par vous seray grandement soulaigée.
Par quoy je veulx employer mon pouvoir,
O roy heureux, de vous bien recepvoir.
Reconnoissant estre votre servante,
En tous endroictz j'en fayray mon debvoir.
Voici ma clef qu'humblement vous présente.

.près cette représentation, Antoine, avec son cortége, tra dans la ville, « avec une joye indicible et exultation tout le peuple, sonnans les cloches de toutes les es- es; » il suivit la rue Manigne, tendue de tapisseries, et nie des deux côtés par la foule. Arrivé à la porte Pou-

lalière, il se plaça sur une estrade, pour assister au jeu de nouveaux acteurs; l'un représentant la *Vertu* :

Honneur je doibz pour chacun sien merite
De ses haultz faictz à ce prince royal,
Qui s'est monstré mon amy tresloyal :
Je le luy rendz, car très-bien le mérite.

HONNEUR.

Sa Majesté, de tous tant estimée,
Feray si hault par la force extoller,
Qu'à tout jamais on en verra voler
Dessus les cieulx sa noble renommée.

Le vieux Limoges et trois autres personnages entrèrent en scène et s'exprimèrent ainsi :

LE PREMIER.

Rome, voyant ses Cezars retournez
Des régions loingtaines, grandes indices
Monstroyt de joye, or combattant aux lisses,
Et s'estudiant à ses temples orner.

LE SECOND.

Voyre le tout tapisse richement,
Les quarrefours, les rues, les maisons,
Dont je concludz, en suyvant les raisons,
Qu'au prince fault fere tel traictement.

LE TROISIÈME.

Suz donc, amys! laissons ceste tristesse
Que si long temps nos paovres cueurs tenuz
En langueur a, puys que sommes venuz
Au point de la désirée liesse.

LE PREMIER.

C'est bien raison de tout enuy chasser.
Or maintenant, puys que le roi arrive,
Digne sur tous, que plus que Nestor vive,
Et que ne vient que biens nous pourchasser.

LE SECOND.

C'est bien raison que chacun à part soy
Et le commun ensemble ressentir;
S'on veult que ciel et terre retentir
De joye on fasse au venir de ce roy.

LE TROISIÈME.

Aussi le veult nostre père Limoges,
Qui travailler long temps on peut veoir,
Pour dignement son seigneur recepvoir,
A préparer le mieux qu'il peut ses loges.

LIMOGES.

J'ay longuement avec mes habitans
En dueil vescu, sans avoir espérance
Qu'on heust de moy pitié ou souvenance;
Mais maintenant j'aperçoys que le Temps
Pour désormais nous rendra tous contens :
A tout soudain change de contenance.
Je cognois de justice la balance,
La doulce paix qui banyt tout contens;
Je sens venir, je veoidz les verdz rameaulx
De l'olivier : ô mon Dieu, qu'il est beau !
O ! qu'il a d'ans que ne veidz le pareil !
Bien venez-vous la paix, et le seigneur
Bien venu soyt qui nous porte cest heur,
Plus doulx que n'est du printemps le soleil !

LE PREMIER.

Bien venu soyt c'il qu'entre les humains
Plus grand que soyt en terre ne province
N'a jamais heu roy, comte, duc ne prince,
Fusse des Grecs ou superbes Romains !

LE SECOND.

Bien venu soyt le noble sang de France,
Race d'Hector, qu'est à bon droict chery
Et estime de nostre grand Henry
Par sa vertu, grandeur et excellence !

LE TROISIÈME.

Bien soyt venu à la ville et aux champs
Qui d'œil bening petit et grand regarde,
Des bons le fort et seure sauvegarde,
Et au rebour lexilleur des meschans.

Quand les acteurs eurent fini, le roi se rendit à l'église de Saint-Martial où il fit sa prière, ainsi que les seigneurs de son cortége. En revenant, il passa par la rue des Cousteliers [1], et remonta vers le château du Breuil, à l'entrée duquel était établie une galerie, aboutissant à la salle du siége présidial, transformée en salle de bal, et richement décorée.

Jeanne d'Albret reçut aussi tous les honneurs d'une entrée solennelle. Le même jour, à deux heures après midi, les consuls, les magistrats, les députations des bourgeois et des marchands, le clergé conduit par les évêques de Mende et d'Oleron, se rendirent auprès d'elle, à l'estrade d'abord occupée par le prince, et après lui avoir adressé des harangues, l'accompagnèrent par les mêmes rues au logis du Breuil. Elle était richement parée, « habillée de drapt d'or, forée d'hermines, parée de carcans, piarres de hault prix, et aultres pierreries de grande excellence et inestimable valeur, montée sur une hacquenée blance richement enharnachée, » ayant à ses côtés ses pages, ses laquais portant ses couleurs, et suivie de ses dames d'honneur. Arrivée à là porte Manigne, elle prit place sur une estrade, pendant qu'on chantait, avec accompagnement de musique :

Si on faict bruict que Pallas par Prudence
A heu grand loz, aussi veoid on en France

1. Cette rue, qu'on ne connaît plus, devait sans doute son nom aux fabricants de coutellerie.

Une dame qu'a le tout surmonté,
Tant en scavoir qu'en richesse et beaulté,
Comme heust Juno et Hester honnorée :
C'est la royne de Navarre, parée
De telz vertuz, et noble vicomtesse
Des Limosins, lesquelz tient en haultesse.

Quatre personnages représentant Apollon et les trois muses Calliope, Clio et Euterpe, chantèrent :

APOLLON.

Si je vouloys de la fille et la mère
Chanter le loz suz le son de ma lyre,
Et, l'exaltant, en beaulx vers le descripre,
Il me fauldroy Virgille ou mon Homère.

CALLIOPE.

Nymphes et dieux, venez : on vous appelle,
Pour maintenant, en notre compaignie,
Vous accorder d'ulne douce harmonie
A sublimer leur louange immortelle.

CLIO.

Descendez tous du hault manoir célique,
Espritz divins, venez en ces bas lieux
Nous y ayder, afin que puyssions mieux
Les eslever en gloire déifique.

EUTERPE.

Certes, mes sœurs, louer ne cesseront
La fleur des fleurs, feu reyne Marguerite,
Sa fille aussi, l'excellente Charite [1],
Tant que les cieulx et terre dureront.

La vicomtesse-reine entra ensuite dans la ville sous un dais de velours blanc, semé de fleurs de lis, accompagnée

1. Χάριτες. Grâce.

des consuls. Arrivée au carrefour de la porte Poulalièr les chants recommencèrent :

O Deité supernelle,
O souverain Dieu des dieux,
Las! à la paovre sequelle
Soys miséricordieux!

En ses griefs, maulx et misère,
En toy seul a son recours :
Par quoy, Seigneur, ne diffère
De luy donner bon secours.

Elle souloyt en liesse
Vivre, prenant grant soulas,
Dessoubz sa dame et maistresse,
Soubz la francoyse Pallas.

Mais l'envie sathanique
De la cruelle Atropos,
Par malice tropt inique,
Luy tollut tout son repos,

Quand sa royne Marguerite
La fatale luy osta,
La plus noble fleur d'eslite
Qu'onques la terre porta;

Car la science honnorée,
De tous beaulx ars eslevez,
Fut par elle restaurée,
Et bons espritz relevez.

Dont la paovre désolée
Ne cesse de soupirer,
Et, pour estre consolée
Ne scait où se retirer,

Si non que tu luy réserve,
O mon Dieu, à l'advenir,
Sa fille pour sa Minerve,
A fin de l'entretenir.

Deux personnages, représentant Pallas et Mercure, s'avancèrent et lui offrirent ces deux quatrains :

PALLAS.

Par ses vertuz et son divin scavoir,
Ta mère a sceu son nom éternizer,
Et toy aussi, pour t'immortalizer,
De l'imiter fays très-bien ton debvoir.

MERCURE.

J'annonceray la hault à tous les dieux
Tes grandz vertuz, desquelles le clair lustre
S'espand par tout, princesse très-illustre,
Obscurcissant le soleil radieux.

Elle se dirigea ensuite avec tout son cortége, à cheval, descendit à la porte de l'église de Saint-Martial pour faire sa prière. Puis on l'accompagna au château du Breuil. Le soir, dans la grande salle eut lieu un grand festin, où le roi et la reine furent servis par les gentilshommes. Après quoi « fut commense le bal par ledict seigneur suyvi par ladicte dame et plusieurs grands seigneurs, dames et damoizelles, dansans de bonne grâce, avec une exultation et joye incroyable. »

Le lendemain le roi vint à la cathédrale de Saint-Étienne, où il fut reçu par le doyen, les chanoines et les vicaires, revêtus de leurs plus beaux ornements. Il entendit la messe avec une grande dévotion, ainsi qu'un sermon prêché par David, son prédicateur ordinaire. Le troisième jour, les consuls, avec les principaux bourgeois et marchands, se rendirent au Breuil pour offrir à Leurs Majestés des présents, consistant en vases d'or artistement ciselés par les ouvriers de la ville : c'étaient surtout « deux pièces rondes, massives, de la largeur d'un demy-pied et espoyseur d'un demy-doigt. Sur le plat-fond de celle dudict seigneur fut d'un costé élabouréement eslevé cinq trophée fourni de

toutes sortes, de bastons, arnoys et armeures de guerre, subtillement ouvré, taillé, au bas duquel estoyent en petit volume poseez les armoyries de la ville; en l'aultre costé estoyent les armes dudict seigneur, entoureez du colier de l'ordre de France, artificiellement faconneez, et autour d'icelles escript en lectres capitales : ANTONIUS DEI GRA. REX NAVARRÆ, DMUS SUPREMUS BEARNIÆ, DUX VINDOCINUM ET BELLIMONTIS, COMES ARMENIACI ET PETRAGORICENSIS, VICECOMES LEMOVICUM, 1556. »

Comme si les habitants de Limoges eussent eu le pressentiment de ce que devait être la vicomtesse, de son courage indomptable, des ardeurs de son prosélytisme, de sa haine implacable contre le catholicisme, de son dévouement sans limites à la cause de son fils, ils se la représentaient déjà comme l'héroïne des guerres de la réforme en lui offrant, gravé, ciselé par leurs plus habiles artistes, un objet d'art d'un grand prix, « en lequel, d'un costé estoyt figurée une Minerve en relief, le visaige de laquelle se rapportoyt naifvement à celuy de ladicte dame, plantée debout, tenant contenance de marcher en champ de bataille, ayant sur sa teste ung armet, sur son dos une cuyrace, en ses mains une lance et ung escu, sur lequel estoyt plantée la teste de Méduse gorgonienne, et soubz ses pieds un tas de livres, tout auprès une chouette, dédiée à ladicte déesse. De la terrace, où elle estoyt fichée, sourdoyent des rameaulx de laurier, s'espanchans tout autour; et au pied du tige d'iceulx estoyent les armoyries de la présente ville : de l'aultre costé les armes de ladicte dame, releveez curieusement, et autour desdictes pièces, au dedans des filletz et mollures, escript en lectres versales : JOHANNA, DEI GRA. REGINA NAVARRÆ, DNA SUPREMA BEARNIÆ, DUX VINDOCIN. ET BELLIMONTIS, COMES ARMENIACI ET PETROGORICEN., VICECOMES LEMOVICUM.

Ces deux pièces furent mises dans deux coupes d'argent doré « tailleez et ciceleez d'une singulière mainsfacture, » représentant les dieux et les déesses de la mythologie, avec les devises des quatre saisons « environneez de plusieurs compartiments grotesques et feuillages diversiffieez. » Les consuls, chargés de faire hommage de ces magnifiques présents, trouvèrent le roi et la reine assis devant une table, couverte d'un tapis de velours vert. Martial Douhet, fléchissant les genoux, leur débita sa harangue, et leur présenta les deux coupes. Antoine de Bourbon répondit affectueusement, offrit aux consuls, à la ville tous ses bons services, et admira ensuite l'élégance et la richesse des présents qu'on lui offrait.

La cour de Navarre demeura à Limoges jusqu'au dernier jour des fêtes de Noël, donnant de fréquentes audiences, accompagnée des magistrats et de la foule, toutes les fois qu'elle visitait les églises. Elle partit le 28 décembre, suivie de tous les habitants, consuls et notables, jusqu'au Masjambost, à deux kilomètres, sur la route d'Angoulême. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret avaient publiquement fait profession de catholicisme en communiant le jour de Noël à Saint-Michel-des-Lions. Encore quelques jours et ils renieront la foi de leurs ancêtres.

Aux fêtes succéda la misère. Les années 1555 et 1556 n'avaient fourni que très peu de blé en Limousin et dans les provinces voisines. Le prix en fut si élevé, qu'on voyait tous les jours accourir à Limoges les étrangers qui se trouvaient ainsi à la merci de ceux qui en possédaient et qui refusaient de le vendre au marché [1]. L'inquiétude était si grande qu'on ne s'enquérait plus du prix, mais de ceux qui le détenaient dans les greniers. Pour remédier à cet état de cho-

1. Le marché, appelé la *Claútre*, était situé dans la rue des Taules.

ses, et cédant aux clameurs publiques, les consuls firent des visites domiciliaires, laissèrent à chacun la provision nécessaire et ordonnèrent, sous peine de mille livres d'amende, de ne vendre le surplus qu'à ceux qui en auraient besoin et qui seraient porteurs d'une autorisation [1]. Pour s'en procurer au loin, on exempta les marchands de tous droits de péage, et pour que les boulangers ne pussent pas envoyer de pain hors de la ville, on convint de livrer chaque jour à dix d'entre eux cent setiers de grain, dont le produit en pain noir serait apporté au consulat, pour être distribué aux artisans, « gens de mestier, laboureurs et aultres souffreteux. » Cette distribution eut lieu durant un mois. On ne saurait trop louer cette prévoyance des consuls, obligés de se tenir constamment à la disposition des malheureux, non-seulement de la ville, mais des villages des environs. Au moyen du blé qui se trouvait chez les propriétaires ou chez les marchands, on put pourvoir à tous les besoins, même à ceux des gens de guerre plus difficiles à satisfaire que les autres, car au mois de juin et au commencement de juillet, neuf enseignes de gens de pied sous les ordres des capitaines de la Vaulvenne, Boysse, Thouron, Seyssac et Montpolliant, venant de Tourtoyrat, passèrent par saint-Yrieix, Brive et Uzerche, et logèrent dans les faubourgs du pont de Saint-Étienne, de Saint-Martial, de la Cité et du Naveix, « ausquelles chascun jour estoyt distribué en la maison de consulat grand nombre de pain, chair de beufz et de mouton, poysson, vin et aultres vivres nécessaires [2]. »

Henri II, continuant la lutte contre la maison d'Autriche, augmenta encore la détresse générale, en demandant aux

1. La taxe établie par les consuls fut de 24 sous pour le setier de seigle; 34 sous pour le setier de froment. (*Reg. consul.*)

2. Reg. consul.

villes du royaume une somme de cent mille livres. Celle de Limoges avait été taxée à sept cent cinquante, que les consuls répartirent sur les habitants et qu'ils payèrent le 26 mars 1555. Deux ans après, au moment où la France résistait péniblement aux attaques de la maison d'Autriche, représentée par l'héritier de Charles-Quint, le fils de François Ier rappela aux consuls que déjà, en 1547, on avait demandé aux villes du royaume huit cents milliers de salpêtre auxquels ses finances avaient suffi, mais que maintenant le besoin était devenu plus pressant, « par la grande et incomparable quantité de munition d'artillerie dont l'empereur et le roy d'Angleterre avoient faict amas de longue main. » Limoges eut à préparer en toute diligence six milliers de salpêtre et de poudre à canon pour le dernier jour de février [1].

La perte de la bataille de Saint-Quentin, où périt le vicomte de Rochechouart (1557) [2], imposa bientôt après au pays de nouvelles charges : le roi, pour payer les frais de la dernière campagne et se créer de nouvelles ressources, fit un emprunt sur tout le royaume. Les bourgeois, les marchands, les artisans de Limoges, et même leurs veuves, durent y contribuer. Le zèle et le dévouement des consuls ne suffisaient plus aux nécessités publiques ; la fortune particulière de ces magistrats était menacée par la responsabilité qu'on tenta de faire peser sur ceux qui étaient alors en fonctions, en leur demandant compte des deniers perçus par leurs prédécesseurs depuis trente ans.

1. Lettre du 5 octobre 1557, écrite de Saint-Germain-en-Laye. (*Reg. consulaires.*)

2. Claude, vicomte de Rochechouart, eut pour successeur René de Rochechouart, qui avait assisté, à l'âge de quinze ans, au siége de Perpignan, à ceux de Châlons et de Metz. Il fut fait prisonnier dans Hesdin, assista ensuite à la prise de Calais avec le maréchal de Tavanes, aux batailles de Jarnac et de Montcontour. Il épousa la fille de Gaspard de Tavanes, et fut enterré à Poitiers, dans l'église de Saint-François, où on lui éleva un mausolée de bronze et de marbre.

Au mois d'août, le roi de Navarre, gouverneur pour le roi en Guyenne, ordonna aux trois états du Haut-Limousin de se réunir à Bordeaux pour aviser aux moyens de venir au secours de la France. Le clergé s'y fit représenter par le seigneur de Bouchiat, député par la noblesse, et le tiers-état, par les consuls Lazare et François Martin. Geoffroi d'Hauteclaire, conseiller du roi, y fit un appel aux sentiments religieux pour qu'il plût à Dieu « d'envoyer une bonne paix et concorde entre les princes chrétiens, par jeûnes, oraisons, processions, prédications et aultres prières ; » puis, s'adressant au patriotisme, il engagea toutes les villes, à l'exemple de Paris, à fournir au roi des hommes et de l'argent[1]. Comment celle de Limoges pouvait-elle répondre à ce dernier appel, s'imposer de nouveaux sacrifices, quand elle était encore en instance pour ne pas satisfaire entièrement à la fourniture de la poudre à canon qui lui avait été déjà demandée, et dont elle n'avait pu livrer qu'une partie ? En vain les consuls toujours dévoués, toujours sur la brèche pour défendre la fortune de leurs concitoyens, faisaient au roi le triste tableau de leur misère et de leur impuissance, exposant humblement que « depuis dix ans, oûtre les impôts, la peste, pendant deux ans, a ravagé tellement la ville que la pluspart des habitants l'ont abandonnée ; » que les ressources pécuniaires ont été épuisées pour secourir les pestiférés, pour racheter l'amortissement du quart et demi de l'impôt sur le sel, pour compléter les divers emprunts faits sur les habitants, « lesquels ung chascun a esté contrainct payer par distraction de leurs biens et emprisonnement de leurs personnes ; » qu'ils sup-

1. Les consuls, élus cette année, furent : Jean Douhet, Mathieu Benoît, Hélie Rougier, Guillaume Champaignat, Jean Roumanet, Pierre Mosnier, Bertrand de Mons, Mathieu David, Jean Yvernaud, Colas Guéry, Antoine du Boys et Joseph Martin.

pliaient le roi d'avoir égard « à la pouvreté et stérilité du pays, distant de loingtain des rivières et ports maritains, et sans le continuel labeur de leurs bras n'auroyent moyen de vivre ; » que l'année précédente, la ville et la province avaient horriblement souffert de la famine.

Ces plaintes avaient cependant quelquefois de l'écho dans les conseils de la couronne. Henri II chercha à répondre aux doléances de ses sujets. Il apporta un notable changement à l'administration des finances par l'établissement à Limoges, qui avait toujours dépendu de la généralité de Riom, d'une recette générale, confiée à un trésorier, « qui devoit recevoir pour son entretenement deux mille cinq cents livres de gaiges ordinaires, et pour droicts de buche ; » à deux receveurs généraux aux gages de douze cents livres tournois ; à un contrôleur général payé cinq cents livres annuellement (avril 1558) [1].

Cette même année, après l'élection consulaire, qui eut pour résultat le remplacement complet des précédents consuls, preuve que ces fonctions étaient bien difficiles à remplir, ou bien recherchées [2], les seigneurs de Rochefort et de la Feuillade vinrent à Limoges, pour établir en garnison la compagnie du vicomte et roi de Navarre Antoine de Bourbon. Les consuls s'y opposèrent en invoquant leurs priviléges ; mais, mal accueillis, deux d'entre eux vinrent protester devant le comte des Cars, lieutenant de cette compagnie, qui se trouvait à son château, et qui, après avoir pris l'avis du vicomte, parut disposé à choisir une autre localité. Le vicomte reconnut lui-même les priviléges invoqués, mais décida que cette garnison, qui se composait de

1. Reg. consulaires.

2. Pierre Bastide, Jean Malledent Pierre Guibert, Jean Duboys, Étienne Baud, Joseph Baignol, Jean Jay, Jean Froument, Martial du Boucheys, Martial Cibot, Jean Alesme et Martial Martin, sieur du Mont. (*Reg. consul.*, élect. du 7 décembre 1558.)

la compagnie de son fils, plus tard Henri IV, alors âgé de quatre ans, s'établirait provisoirement dans la Cité et dans les faubourgs, sans rien toucher au corps de la ville (22 juin 1558).

Malgré les difficultés du temps, les habitants de Limoges, pieux conservateurs des coutumes de leurs ancêtres, jusqu'à ce que la réforme pénétrât dans leurs rangs et troublât les consciences, veillaient attentivement à ce que l'asile de pénitence de Mont-Jauvy eût toujours son ermite. Frère Louis Bernard, la victime volontaire des péchés de ses concitoyens, étant mort le 11 avril 1559[1], François de Gouttes, appelé le Tullent, parce qu'il était natif de Tulle, mais résidant depuis longtemps à Limoges, fut choisi pour le remplacer. Après lui avoir donné les vêtements de deuil conformes à son état, le consul Étienne Baud, décoré de son chaperon, conduisit le nouvel ermite par la main, de la maison commune à l'église de Mont-Jauvy, voisine de l'hermitage. Après lui marchaient les autres consuls, deux à deux, avec leurs insignes, suivis de plusieurs notables, hommes et femmes. Après avoir assisté avec une foule nombreuse à une messe solennelle du Saint-Esprit, le prévôt introduisit de Gouttes dans son asile de pénitence et l'exhorta à y vivre saintement.

Cependant le traité de paix de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), paix impolitique qui fut le dernier acte du règne[2], semblait néanmoins promettre à la France le repos qu'elle n'avait guère connu depuis l'avénement de François Ier. La

1. L'année commençait encore à Pâques dans le Limousin; de sorte que la mort de l'ermite de Mont-Jauvy eut lieu le 11 avril 1559, qui fut le mardi de Pâques, Pâques tombant cette année-là le 9 avril. (*Art de vérifier les dates.*)

2. « O misérable France! s'écriait du Villars, à quelle perte et à quelle ruine t'es-tu laissé ainsi réduire, toi qui triomphais sur toutes les nations de l'Europe! »

nouvelle en fut donnée au sénéchal de Limoges qui, au nom du roi, ordonna qu'on fît une procession, pour rendre grâces à Dieu « de ceste paix tant désirée par les pouvres subjectz. » Sur la réquisition du procureur du roi, on annonça, à son de trompe, que tous les habitants devaient assister à cette cérémonie, le dimanche suivant. Comme la lettre n'avait pas été adressée aux consuls, ceux-ci envoyèrent au lieutenant du roi deux d'entre eux pour demander quel rang leur serait assigné. Comme on leur répondit qu'ils n'auraient pas le rang en usage dans les autres villes, c'est-à-dire qu'ils tiendraient la gauche avec leurs chaperons, ayant leurs gagiers devant eux, au lieu d'être à droite; ils en furent vivement contrariés et, dans une réunion composée du corps consulaire, des bourgeois, marchands et autres notables, il fut décidé qu'ils n'assisteraient pas à la cérémonie, mais que, le jeudi suivant, ils se rendraient à une autre procession, qui partirait de l'église collégiale de Saint-Martial. Le lieutenant du roi leur intima l'ordre de se présenter, mais comme ils persistaient dans leur résolution, les gagiers de la ville « avec leurs robes et bastons, » suivis de Raymond, leur officier, à cheval, portant l'étendard aux armes de la ville, et précédés « de quatre tabourins de Suysse » et autres instruments de musique, annoncèrent par toutes les rues que la procession et les autres manifestations de la joie publique auraient lieu le lendemain de l'Ascension. En effet, dès sept heures du matin, les consuls se réunirent à la maison commune, où se trouva Jean Julien, trésorier général de France, avec Étienne Baud, consul et prévôt, et d'où ils partirent, revêtus de leurs chaperons, accompagnés du juge civil et prévôt criminel, de l'avocat, du procureur et du greffier du roi-vicomte. Derrière eux se pressaient un grand nombre de bourgeois, de marchands et d'autres habitants de la ville.

Le cortége se rendit à l'église de Saint-Martial, où fut célébrée une messe solennelle, après laquelle les chanoines portèrent en procession la châsse de leur patron, celle de saint Loup et celle de saint Aurélien, par les rues de la ville, accompagnés des prêtres des deux églises paroissiales et des quatre couvents d'ordres mendiants. Les consuls et leur prévôt tenaient à la main chacun un flambeau d'une livre et demie de cire, tandis que d'autres les précédaient avec douze torches, auxquelles étaient attachés les panonceaux aux armes de la ville. Après cette cérémonie, ils firent dresser sur la place des Bancs un arbre haut de quatre-vingts pieds, « lequel fut garni de grand quantité de fagots, avec force pouldre de canon; à la sonmité troys baricques de tourmentine (térébenthine), et au bas, quatre baricques de la tourmentine et pouldre à canon, et oultre ce, trois charretées de gros boys et deux charretées de fagots, avec pouldre de canon et tourmentine; et un peu plus loing, à l'endroit du pillory, furent dressées trois douzaines de pièces d'artillerie. » Le cortége, dans le même ordre que pour la procession, partit à une heure de l'après-midi, de la maison commune, précédé de douze enfants portant des torches aux armoiries du roi de France et du dauphin. On arriva ainsi sur la place, au bruit de douze pièces d'artillerie. Après avoir fait trois fois le tour de l'arbre, le trésorier général et les consuls allumèrent le feu, aux grands applaudissements de la foule, contente de ce que ses magistrats avaient su maintenir leurs priviléges.

D'autres intérêts à sauvegarder, les luttes incessantes contre les prétentions de l'État, qui exigeait chaque jour de nouveaux impôts, préoccupèrent encore les consuls. Le haut et le bas Limousin eurent à se répartir la somme de douze mille livres, pour le remboursement à faire au nom-

mé Castel, pourvu de l'office de surintendant des finances, dont la suppression avait été ordonnée par le roi. Il en fut de même, lorsqu'on demanda au tiers-état de nouveaux impôts pour les fiefs et arrière-fiefs qu'il détenait en mainmorte, et dont la recherche avait été confiée à M. de Chamborant, seigneur de Lavaud[1]. Les consuls s'opposèrent aussi, mais inutilement, à la nomination d'un notaire royal en la ville de Limoges. Les priviléges et les franchises si souvent invoqués dans les derniers siècles par la commune, et défendus avec tant d'obstination par les consuls contre les vicomtes, les rois d'Angleterre, les rois de France, et contre le clergé, étaient ouvertement méconnus. L'autorité royale absorbait tous les droits conquis par la commune au moyen âge. Au mois de juillet, le 9, jour de dimanche, on apprit la mort d'Henri II (1559). Cette nouvelle prématurée, car le roi n'expira que le lendemain, ne donna lieu à Limoges à aucunes manifestations. Ce règne n'avait rien eu, en effet, qui pût mériter l'expression de la douleur publique, ni l'enthousiasme de la reconnaissance. La peste, la famine et les impôts avaient mis le comble à la misère du peuple; la bourgeoisie avait vu diminuer sa fortune, le commerce son activité, la noblesse son ascendant et l'Église son influence; dans tous les rangs de la société, le mécontentement, quoique parfois dissimulé, n'en couvait pas moins des ferments de discordes et de haines.

Le Limousin avait fourni aux graves négociations politiques de ce règne une de ses illustrations. Jean des Montiers du Fraisse, né au château de ce nom, après avoir été nommé évêque de Bayonne en 1550, prit une grande part aux relations diplomatiques de Henri II avec les puissances étrangères dont on voulut se faire des alliées contre Char-

1. Lettres de Henri II du 30 mai 1559. (*Regist. consulaires.*)

les-Quint. Chargé d'une ambassade près des princes d'Allemagne en 1551 et 1552, il avait défendu avec éloquence les intérêts de la France à l'assemblée de Passaw. D'autres missions diplomatiques lui furent encore confiées par le même roi, qui appréciait sa fidélité et ses talents [1].

1. C'est à Jean des Moutiers, évêque de Bayonne, qu'est due la construction de la principale partie du château du Fraisse, dans la commune de Nouic, mais la partie la plus ancienne remontait aux premières années du XIII[e] siècle. La même famille l'a toujours possédé depuis cette époque. Jean des Moutiers avait composé un ouvrage sous ce titre : *Des états et des familles illustres du monde chrétien*, et un autre, cité par Du Verdier dans sa bibliothèque imprimée en 1585, intitulé : *Sommaire de l'origine, description et merveilles d'Écosse, avec une petite chronique des roys dudict pays*. Il mourut en 1558. (De Thou : *Hist.*, l. 8.)

CHAPITRE XXIV

JEANNE D'ALBRET DANS LA VICOMTÉ; LE PROTESTANTISME.

Progrès de l'hérésie à Limoges. — Abjuration à Saint-Yrieix. — La bourgeoisie avide de nouveautés. — Les consuls de Limoges prennent des précautions. — Premiers actes de violence exercés par les protestants; conduite du clergé et des consuls. — Nouvelles violences des protestants. — Ils tiennent des assemblées; précautions prises par les consuls. — La défense organisée à Limoges. — Les protestants deviennent plus hardis. — Les consuls de Limoges aux États d'Orléans. — Le prédicant Lafontaine à Limoges. — Les lieutenants du roi dans le Limousin. — Réunion des consuls pour régler l'entrée des troupes du maréchal de Thermes. — Les troupes en garnison à Brive. — Note sur la dépense faite pour les troupes campées à Aixe. — Les consuls appellent les maréchaux de la Basse-Marche et de Montmorillon. — État des esprits à l'avénement de Charles IX; excitations de Jeanne d'Albret. — Les protestants envahissent les églises. — Les protestants à Rochechouart. — Les ministres Duparc et Belchi. — Réclamations des consuls contre un nouvel impôt. — Prédication à Saint-Martial; quelques protestants chassés de la ville. — Insulte à la religion catholique pendant une procession. — Les consuls demandent des secours à Pontbriant. — Quelques compagnies de gens d'armes arrivent à Limoges. — Érection de la vicomté en marquisat. — Ordres du roi de Navarre aux habitants. — Arrivée du comte de Ventadour; discussions entre lui et les consuls. — Mort d'Antoine de Bourbon; les ornements des églises enlevés par les consuls. — Mesures prises par les consuls contre la cherté du blé. — Les maladies contagieuses à Limoges. — Moyens employés pour combattre le fléau. — La ville d'Uzerche assignée aux protestants. — Jeanne d'Albret et son fils à Limoges. — Opposition des consuls à la violation de leurs privilèges. — Établissement d'une Bourse de judicature. — Jeanne d'Albret réclame les censives. — Note sur les impôts. — Institution de juges de police. — Les chefs du parti catholique à Limoges. — On pourvoit à la sûreté de la ville.

La Réforme, qui s'était d'abord montrée hardie, décidée à saper les fondements du catholicisme, offrant à tous le dangereux privilége de se faire une croyance par la lecture et la libre interprétation de l'Écriture sainte, semblait avoir fait trêve sous les deux derniers règnes, et reculé devant les persécutions exercées contre ses adeptes; mais elle

n'en travaillait pas moins dans l'ombre contre les dogmes de l'Eglise. Sous François II, pauvre roi gouverné par une jeune et belle reine, qui avait reçu de son royal fiancé en présent de noces une magnifique coupe peinte par Court, dit *Vigier*, émailleur de Limoges [1], les partisans des idées nouvelles avaient su mûrir dans l'ombre l'exécution de leurs projets. Quoique dominée par les princes de Lorraine, ces géants de la foi catholique menacée, l'hérésie, politique parce qu'elle promettait le pouvoir et la fortune à la petite noblesse, religieuse parce qu'elle déliait la conscience de toute satisfaction donnée à un culte intérieur, retrouva toute son énergie sous un roi faible, attira à elle les princes et les grands, séduisit les ignorants en leur attribuant la même intelligence qu'aux savants, car elle leur prêchait l'égalité intellectuelle, le libre arbitre dans le choix d'une religion. Armée d'un aussi puissant levier, elle ne consentait plus à reculer devant les violences du pouvoir, les persécutions ne pouvaient que servir sa cause. Au milieu des populations limousines, où le catholicisme était si vieux d'influence, d'autorité et de bonnes œuvres, il semblait qu'elle ne devait pas trouver de partisans; mais, pressé par les provinces voisines, avec lesquelles il avait de nombreux rapports d'origine et de relations commerciales, où les disciples de Calvin étaient déjà nombreux, excité par plusieurs gentilshommes qui, plus par ambition que par conviction, se déclaraient pour les novateurs, le Limousin ouvrit ses rangs aux prédicants de la réforme.

Déjà, à Saint-Yrieix, en 1551, un des viguiers de la ville, moins par conviction peut-être que par désir de nouveauté, avait ouvert sa maison pour y faire la Cène, parodie du plus

1. Cette œuvre d'art a été vendue 27,100 francs.

saint mystère de la religion catholique. Ces premiers essais de prosélytisme eurent peu de succès; mais l'émotion fut grande, quand Yrieix Gentil, curé de Saint-Sulpice, abjura publiquement le catholicisme et se fit ministre protestant. Quatre ans après, un autre prêtre, Guillaume du Dognon, vicaire de la Jonchère, osa aussi apostasier. Le clergé effrayé ameuta contre lui ses paroissiens, et, malgré la sage tolérance dont usait l'évêque de Limoges, les gens du roi livrèrent au bourreau le prêtre apostat, qui refusa de se rétracter, même en présence des tourments qui l'attendaient; il fut baillonné, conduit au supplice et brûlé vif à Limoges, sur la place des Bancs[1].

Le peuple, qui en général ne comprenait pas dans quelle voie on le poussait, eut de la pitié pour la victime, admira son courage et crut voir quelque chose de merveilleux dans chaque circonstance du supplice. Bientôt les bourgeois se mirent à réfléchir à cette religion de libre examen, dont les conséquences semblaient leur promettre l'autorité et le maniement des affaires publiques, au détriment de la noblesse et du clergé; d'autres, plus hardis ou plus curieux, se mêlaient parmi les néophytes du nouveau culte expliqué par des apôtres improvisés, ardents à la conversion de la foule ignorante. Quand la nuit était venue, ils se glissaient secrètement dans les maisons où avaient lieu les conciliabules et les prédications. On cita bientôt dans la vicomté les noms des adeptes du peuple, de la bourgeoisie et de la noblesse qui s'étaient laissé entraîner. Quelques-uns osèrent avouer publiquement leurs doctrines et crurent pouvoir détruire les dogmes catholiques qui avaient fait la vie, les progrès de l'esprit humain à travers de plus de quinze siècles. Une vague inquiétude se manifestait parmi les hommes sages,

1. Jean Crespin : *Hist. des martyrs*, l. v, p. 327.

qui, sans se rendre un compte exact de ce que préparaient ces événements, voyaient dans la foule irréfléchie des dispositions au désordre et à la violence.

Les consuls récemment entrés en charge[1], préoccupés de cet état de choses, résolurent cependant de prendre des précautions pour maintenir la ville en paix et pour réprimer toute tentative violente. Ils firent visiter ce qu'on appelait « la chambre du trésor du consulat », où avaient été déposés, lors de la répression des troubles, à l'occasion de la gabelle, les armes, « bastons et harnois » des habitants. Tout s'y trouva en mauvais état; plusieurs engins avaient été enlevés. « Quoy voyant, par trois ou quatre forbisseurs firent forbir et racoustrer tous lesdicts bastons, avec les arquebuses et harnois, et firent mettre en la chambre du trésor et en la chambre appelée du conseil portans bastons, et après les firent remplir de hallebardes, picques, javelynes et aultres à bois long. » Mais les impatients du parti calviniste n'attendirent pas le moment de la discussion qui éclaire les esprits; ils recoururent aux excès, qui déshonorent toujours même les meilleures causes. Pendant que la conspiration d'Amboise s'ourdissait dans l'ombre, des conciliabules avaient lieu fréquemment à Limoges. Quelques calvinistes de nouvelle date, mais plus pressés que les autres, brisèrent pendant la nuit les images de la Vierge et de saint François placées sur le portail du couvent des Cordeliers. L'émotion fut générale; l'impossibilité de découvrir les coupables ne fit qu'accroître l'audace des nouveaux convertis (4 juillet 1560). Quelques jours après on eut à déplorer un nouvel acte de vandalisme. — « Le di-

1. Les consuls nommés le 7 décembre 1559 étaient : Jean Veyrier, Grégoire Deschamps, Jean Rougeron, Martial Vertamon, François du Boys, Hélie Galichier, Nicolas Voulrey, François de Lanneau, Pierre du Monteil, Pierre du Mas, Pierre Boyol et Pierre Boulhon. (*Reg. consul.*)

manche quatorzième juillet, de nuict fut rompu, froissé et gecté par terre l'image de la benoiste vierge Marie estant en la place et derrière l'église Saint-Michel[1].» La tête de la Vierge fut même portée au pilori du marché des Bancs où l'on exécutait les malfaiteurs.

Le catholicisme voila son auguste face en présence de cette odieuse profanation, et demanda au peuple une solennelle expiation. Le lendemain, le clergé, suivi d'une foule nombreuse et triste, vint relever la statue, devant laquelle tout le monde se prosterna. La piété outragée demanda davantage : le clergé, espérant ainsi effrayer les sectaires, ordonna qu'une procession eût lieu, à sept heures du soir, par toutes les rues de la ville. La foule répondit à cet appel; un immense cortége de bourgeois et d'artisans, de prêtres de tous les ordres se mit en marche, portant en triomphe la statue de la Vierge, devant laquelle marchaient les bannières de toutes les corporations. Le chanoine Jean de Champsac mit cette effigie à l'abri des insultes par la construction à ses frais d'une chapelle couverte en plomb qui porta son nom[2]. Tout acte d'irrévérence, pendant ces expiations religieuses, irritait les assistants. Sur la place des Bancs, deux étrangers, placés à la porte d'une auberge, eurent l'air d'insulter tous ces catholiques, dont la foi s'exaltait en proportion des outrages qu'on leur adressait : aussi une vive émotion se manifesta-t-elle dans tous les rangs. On allait se précipiter sur les imprudents, qui prirent la fuite, lorsque des gens armés se réunirent et accompagnèrent la procession pour la protéger. De nouvelles insultes s'étant produites, l'indignation ne put plus se contenir. Un charpentier, nommé Grosserais, fut tué sans pitié à la place Saint-Michel. Dans une réunion, qui eut lieu à la maison

1. *Reg. consulaires.*
2. On la nomme aussi Notre-Dame-des-Aides, du nom d'une confrérie.

commune, on décida que Martial Deschamps, secrétaire des consuls, se rendrait en toute hâte auprès du roi de Navarre, alors à Nérac, pour l'avertir de ce qui avait lieu. Celui-ci, déjà partisan de la réforme, comme la reine Jeanne d'Albret, ne fut pas grandement ému de ces nouvelles : il se contenta de mander à ses officiers « de tenir l'œil sur les passans et repassans, s'ilz estoient armés; de quelles armes; s'il y avoit congrégations et monopoles, de l'avertir du tout. » On décida alors que vingt personnes veilleraient chaque jour à la garde de chacune des portes de la ville.

Ces précautions ne purent ni calmer les esprits des catholiques, ni effrayer les ennemis de leur culte. Des plaintes partirent de tous côtés contre les calvinistes, dont l'audace se manifesta par de nouveaux outrages. Une autre image de la Vierge qui se trouvait à une des portes de la Cité, du côté des Vimières, fut aussi arrachée, traînée dans la boue et mutilée.

François de Pontbriant, alors gouverneur de la ville, pour calmer l'agitation des esprits, accusa de ce nouvel attentat deux enfants que leurs familles eurent beaucoup de peine à sauver du supplice, mais qui furent pendus en effigie. Quelque temps après, furent aussi brisées pendant la nuit les croix et les images des saints, placées depuis des siècles dans les vignes des environs et dans des niches sur divers points des murs de la ville.

Au dehors, les protestants tenaient des assemblées dans les petites localités, où la force ne pouvait les contenir. A la nouvelle que quelques-uns d'entre eux « avaient mené au présent païs ung homme prédicant, incogneu, qu'ils firent prescher doctrines faulses, pernicieuses, libertines à leur plaisir à une demy lieue des environs de la ville, » dans la crainte de nouveaux scandales, on renforça la garde

qui veillait aux portes. On envoya de nouveau vers le roi de Navarre pour l'avertir de ce qui se passait. Bientôt les consuls annoncèrent que le vicomte-roi se disposait à envoyer à Limoges le seigneur de Thermes avec huit compagnies d'ordonnances pour « chastier et punir les sédicieux rebelles et désobeyssans aux commandemens de Dieu et de l'Église; » mais qu'auparavant, il enverrait le seigneur de Ventadour, gouverneur et sénéchal du Limousin, chargé de s'enquérir de ce qui s'était passé, notamment de la destruction de l'église de Saint-Étienne et de l'assassinat du grand vicaire de l'évêque. En effet, le seigneur de Ventadour arriva bientôt après, fit appeler le grand vicaire, les principaux chanoines des églises de Saint-Étienne, de Saint-Martial, les officiers du roi, les bourgeois et marchands notables, et s'assura de la fausseté des rumeurs qui avaient couru au loin, car l'église de Saint-Étienne n'avait point été détruite, ni le grand vicaire mis à mort.

Cependant l'audace des calvinistes croissait; l'indignation des catholiques devenant plus grande que jamais, cent vingt des principaux d'entre eux accourent à la maison commune, pour prêter main-forte aux consuls. Un médecin allemand, habitant la ville depuis quelque temps, fortement soupçonné d'hérésie, est arrêté et gardé à vue par des gens armés. Les consuls, sommés de veiller plus attentivement à l'ordre public, choisissent pour capitaine de la ville François Colomb, catholique exalté, qui donne des ordres en conséquence. Le jour et la nuit des patrouilles parcourent les rues, menaçant d'arrêter tous fauteurs d'hérésie.

Les calvinistes, car leur nombre s'était augmenté d'étrangers venus les jours précédents, fatigués de cette surveillance, mais n'osant pas résister par la force, recoururent à de honteux moyens : ils enfoncèrent dans les pavés des rues des pointes de fer qui devaient blesser les patrouilles,

et même, pendant la nuit, ils tirèrent de leurs maisons des coups de feu sur les soldats. Un soir, plus audacieux à braver les catholiques, ils se présentèrent, en bon ordre et en assez grand nombre, à la porte des prisons, demandant qu'on mît en liberté le médecin allemand. Plusieurs furent arrêtés, mais protégés secrètement par le vicomte de Limoges et surtout par la vicomtesse Jeanne d'Albret, ils ne tardèrent pas à recouvrer leur liberté.

Sur ces entrefaites, comme des plaintes partaient de toutes les provinces, demandant au roi de remédier aux troubles, François II fit annoncer que les états généraux se réuniraient à Orléans le 10 décembre prochain. Le vicomte-roi fut invité à s'y rendre, et aussitôt les consuls envoyèrent vers lui Martial Essenault, avocat au siége présidial, Jean Verrier et Pierre Boulhon, leurs collègues, pour le prier de se charger de leurs cahiers de doléances. Ne l'ayant pas trouvé, comme ils l'espéraient, à La Rochefoucauld, ils se seraient remis en route et l'auraient rejoint à Chaunai en Poitou, où il leur aurait promis tout son dévouement. Selon d'autres, il aurait passé par Limoges, où sept à huit cents gentilshommes bien armés seraient venus offrir, à la même époque, aux princes de la maison de Bourbon, dix mille hommes bien équipés, au nom des réformés du Midi, s'ils voulaient entreprendre de s'emparer de la personne du roi, ce qui aurait été refusé. Cette dernière assertion est sans fondement et ne saurait être acceptée, car le tiers-état de Limoges choisit, pour ses représentants à l'assemblée, Jean du Boys, maître de la monnaie, et Jean Bernard, chargés de faire valoir leurs doléances; ce qui semble prouver que le tiers-état comptait peu sur le vicomte, qu'on regardait généralement comme engagé dans toutes les entreprises contre les princes de la maison de Lorraine.

Les troubles continuaient dans la ville malgré la surveillance des consuls et la garnison qui, campée à Saint-Étienne, sous le commandement du capitaine Loyset, veillait à la conservation des édifices religieux; les catholiques, quoique toujours sur leurs gardes, étaient inquiets de l'audace de leurs ennemis. Jusqu'alors cependant aucun ministre avoué des nouvelles croyances n'était venu recruter publiquement des prosélytes. Ce n'était qu'en secret que quelques hommes, sans autre titre que leurs convictions, avaient cherché à propager leurs doctrines. Mais à l'arrivée d'un nommé Lafontaine, qui venait, disait-on, au nom de Jeanne d'Albret, la préoccupation fut générale. Partout, sur les places publiques, dans les maisons, aux portes des églises, on discutait l'Écriture sainte, que catholiques et calvinistes interprétaient à leur manière. Alors eut lieu en Limousin la première « école buissonnière ». On accourut pour entendre Lafontaine, qui prêchait dans le bois du Moulin-Blanc, sur la route d'Aixe à Limoges, appartenant à Jean Lescure, bourgeois. Bientôt on apprit que la lutte armée allait s'engager; que la cour préférait les conseils des Guise à ceux du vertueux l'Hospital. Le roi de Navarre, vicomte de Limoges, et Condé venaient d'être arrêtés. Excités par les violentes prédications du ministre réformé, les calvinistes du Limousin, indignés, se disposèrent à recourir à la force; ils prirent les armes pour garder les passages et pour prévenir toute surprise. De leur côté, les consuls, craignant qu'on ne cherchât à s'emparer de la ville, firent surveiller les portes.

Malgré toutes ces précautions, le nombre des prétendus réformés augmentait; les discussions religieuses continuaient. Convaincre ses adversaires n'était plus possible, la passion étant l'âme de ces conciles de la rue qui se terminaient toujours par des injures, par des actes de vio-

lence. Dans la crainte de voir piller les églises, le clergé paya encore quelques compagnies de gens armés, qui veillaient aux portes, pendant que le capitaine Loyset maintenait son corps de garde à Saint-Étienne. Ce fut pendant ces jours de désordre et par suite de toutes ces précautions que le bruit s'était répandu au loin que les huguenots avaient détruit la cathédrale. Quoique le duc de Ventadour, chargé de s'enquérir des faits, n'eût rien constaté de semblable, le roi envoya le maréchal de Thermes, avec huit compagnies d'ordonnances et douze cents hommes commandés par les seigneurs de la Vauguyon et des Cars, qui arrivèrent à Saint-Junien le 6 décembre 1560, et s'y arrêtèrent en attendant de nouveaux renforts. Sur ces entrefaites, le 7 du même mois, eut lieu l'élection des consuls, après laquelle les élus [1], pour témoigner de leur foi religieuse, allèrent rendre grâces à Dieu à l'église de Saint-Martial, où ils firent chanter la messe : puis, selon la résolution prise précédemment, quatre d'entre eux donnèrent « quatre pièces d'artillerie de fonte, assises sur chevalet, au lieu d'un banquet que chacun d'eulx debvoit faire ».

Le même jour ils tinrent une séance à laquelle assistèrent les principaux bourgeois et notables dans le but de savoir quelles charges on aurait à supporter pour les frais des troupes campées à Saint-Junien, mais qui devaient venir à Limoges. Ils envoyèrent deux des leurs, Jacques Grégoire et Jean Dumontheil, vers le maréchal de Thermes, pour savoir comment il devait entrer dans la ville, et s'il fallait « fournir à ladicte gendarmerie vivres, logis, ustencilles ou aultres choses ». Après avoir appris les intentions du maréchal, mais voyant que les capitaines Ambars, Sar-

1. Martial Des Cordes, Jean Vidau, Pierre Raymond, Pierre Des Cordes, Jacques Benoît, Jean Dumontheil, Martial du Boys, Pierre Saleys, Pierre Segond, Thomas Brugière, Martial Maillot, Jacques Grégoire. (*Reg. consul.*)

labast et Jacques Wolf, chargés de conduire les premières bandes composées de mille hommes d'infanterie, ne s'étaient pas encore dirigés sur Limoges, ils songèrent à faire valoir leurs anciens priviléges en vertu desquels les troupes étrangères ne devaient loger ni dans la ville, ni dans les faubourgs. Un sursis leur fut accordé, et en attendant que la décision fût prise dans les conseils du roi, le maréchal consentit à envoyer ses gens de pied en logement à Aixe, mais en faisant signer aux consuls l'engagement de lui fournir les vivres nécessaires, ce qui eut lieu durant vingt-six jours, pendant lesquels d'autres troupes tenaient aussi garnison dans les localités voisines de Limoges. Le maréchal resta à la tête de sa cavalerie jusqu'à la mort de François II.

M. de Marval, maître d'hôtel du seigneur des Cars, partit pour la cour, et obtint que les compagnies d'ordonnances cantonnées dans le Limousin se retireraient immédiatement. Cette concession était illusoire, car on ordonnait en même temps que la compagnie de Mgr le prince prît garnison à Limoges. Les consuls protestèrent en toute hâte; Jacques Grégoire, l'un d'eux, se rendit à Paris pour réclamer, au nom des priviléges accordés à la ville, l'exemption du logement des gens de guerre. Satisfaction leur fut donnée; les troupes reçurent l'ordre d'aller tenir garnison à Brive. Mais l'entretien de celles qui avaient séjourné à Aixe n'en fut pas moins très-onéreux pour les habitants de Limoges, comme l'indique l'état dressé à cette occasion [1]. Les con-

1. A la compagnie du capitaine Sarlaboust, qui est de deux cents quarante arquebuziers, deux livres de pain bourgeois pour chascun soldat, poisant chacune une livre seze onces, ledit pain essayé et rassis, cy.... .... iiije iiij *l. pain.*

Item, en vin, à raison d'un pot pour chacun soldat, cy. ije XL *potz.*

Item, en chair, à raison d'une livre de beuf et demy livre de mouton, pesant chacune livre seze onces, cy.... iiije iiij xx

suls furent obligés d'avancer de leurs deniers six mille cent livres, pour payer les frais de route des troupes envoyées ailleurs : mais, un mois après, cette somme leur fut remboursée[1]. Quant au montant des dépenses de la garnison d'Aixe, il fut de cinq mille huit cent seize francs environ, qu'on ne put payer que par un impôt réparti seulement sur la ville de Limoges et non sur les environs.

La présence des troupes dans les localités voisines avait donné quelques jours de paix au pays; mais après leur départ, comme on redoutait de nouveaux désordres, et dans la crainte de ne pouvoir maintenir l'autorité du roi, les consuls appelèrent à leur secours les prévôts et maréchaux de la Basse-Marche, de Montmorillon et du Limousin qui, disposant de douze fantassins et de trente-deux archers, se montraient décidés à châtier les rebelles. Cette force armée, qui demeura un mois à Limoges, occasionna

Item, ez jours de poisson, au lieu de ladite chair, sera fourny une morue, une livre formage et un quarteron d'huile d'olif, pour quatre soldatz.

Chacune livre de pain estimée à	iij *d.*
Le pot de vin, à raison de	xvj *d.*
La livre de beuf, à raison de	vj *d.*
Livre de mouton, à raison de	ix *d.*
La morue, à raison de	ij *s.*
Livre de formage, à raison de	xij *d.*
Livre d'huile	xviij *d.*

Qui est, pour la nourriture de chacun soldat, à raison de ij *s.* viij *d. obole* pour jour de chair, et ij *s.* x *d. obole* pour jour de poisson. Aux aultres compagnies sera fourny *pro rata* selon le nombre pourté par le rolle du commissaire Cambes; pour le maistre du camp, sera faict fourniture aultant que à huict soldatz.

Pour les capitaines en chef, aultant que à six.

Au lieutenant, aultant que à quatre.

A l'enseigne, aultant.

Aux lampessades (officier sulbaterne, sergent) et payes royalles, aultant que à deux.

Le commissaire Cambis aura égard à la fourniture des vivres, à ce qu'il ne se commecte abbuz, et lui sera administré aultant que à quatre soldatz.

Faict au pont Saint-Junien, le xiiij[e] jour de décembre m. v[e] LX. Signé : Paule de Termes.

1. Reg. consul.

encore de grands frais à la charge des consuls, mais imposa aux calvinistes, qui n'osèrent rien entreprendre. Sur ces entrefaites, on apprit la mort du roi François II, dont le corps allait sans bruit à Saint-Denis, escorté seulement de ses deux précepteurs et d'un évêque. Le clergé, qui combattait toujours la réforme à outrance, regrettait que ce prince n'eût pas eu son Tanneguy-Duchâtel pour le délivrer de ses ennemis [1].

Le nouveau règne, celui d'un enfant livré aux caprices de l'ambition de sa mère et des factions qui l'entouraient et abusaient de son nom, commença par un pardon aux passions fanatiques de l'époque; mais ni le pardon, ni la persécution ne pouvaient arrêter la révolution qui poussait le siècle. La réforme continuait d'agiter les villes, semant partout ces germes de discordes d'où devait sortir, meurtrie et sanglante, la liberté de conscience, et avec celle-ci des calamités pour l'avenir. Aux états d'Orléans, où l'Hospital avait vainement sollicité des droits égaux pour les deux cultes, le parti des Guise réclama des supplices contre les huguenots. Cependant quelques concessions furent faites par l'édit de juillet (1561). Les calvinistes de Limoges purent alors assister librement aux prédications des deux ministres du Parc et Belchi, dont la parole, éloquente quelquefois, et souvent trop emportée, réunissait le peuple dans les villages voisins, à Laborie, à la Couture et à Mont-Jauvy. Ils abusèrent des concessions que leur faisait l'opinion publique, et se montrèrent plus fiers et plus intolérants. C'est qu'ils comptaient sur la protection de Jeanne d'Albret, qui les excitait secrètement à persévérer, et aimaient à se répéter les paroles de la vicomtesse-reine à Catherine de Médicis, « que plutôt d'aller jamais

1. On avait mis ces mots sur le drap mortuaire du roi : « Où est maintenant Taneguy-Duchâtel? »

à la messe, si elle avait son royaume et son fils dans la main, elle les jetterait tous deux au fond de la mer, pour ne lui être en empêchement. » Antoine de Bourbon, au contraire, retenu par l'évêque de Mende et par François des Cars, partisans des Guise, agissait avec timidité et semblait craindre d'arborer son drapeau; mais il était plus hardi quand il s'agissait d'user de ses droits contre ses sujets de la vicomté. Au mois de mai 1560, Pierre Belut, son procureur en la cour du parlement de Paris, avait fait savoir aux consuls que le roi et la reine de Navarre demandaient l'exécution d'un arrêt contre certains habitants, à raison des censives des maisons. Il fallut payer. Au mois d'août de la même année, on n'en envoya pas moins une députation à Poitiers pour complimenter Jeanne d'Albret qui allait rejoindre son mari.

Sur la fin du mois d'octobre, les protestants, qui avaient joui assez paisiblement de la liberté accordée par les édits précédents de s'assembler dans les faubourgs, se montrèrent plus entreprenants, prétendant exercer leur culte même dans les églises. Ils envahirent celle de Saint-Cessadre (Saint-Cessateur) pour y faire leurs prêches. Chassés par les catholiques, ils s'emparèrent de celle de Sainte-Valérie, placée près du couvent des Jacobins. Leurs ministres y firent la cène et y administrèrent le baptême à plusieurs enfants. Les plus notables d'entre eux, sur la plainte des femmes catholiques qui appartenaient à la confrérie de Sainte-Valérie, furent appelés devant les magistrats du siége présidial, qui devaient leur enjoindre d'abandonner l'église; mais ils revendiquèrent hautement le droit d'y faire les cérémonies de leur culte. Ainsi, les deux partis, en portant leurs réclamations devant la justice, semblaient renoncer à recourir à la violence. Pourquoi n'en fut-il pas toujours de même? Les consuls et les officiers du

roi-vicomte, sur l'avis du grand vicaire de l'évêque, portèrent l'affaire, instruite au présidial, devant le roi de Navarre, en sa qualité de lieutenant général du roi de France, qui décida que le sénéchal du Limousin et les consuls feraient rendre l'église aux catholiques, et que la même décision serait notifiée, comme ordonnant la restitution de toutes les églises partout où les protestants s'en seraient emparés « sous prétexte des différends et controverses des deux opinions de la religion [1]. » Ce fut l'application de l'édit de 1561.

Ce n'était pas seulement à Limoges que se heurtaient les opinions religieuses, mais aussi dans les principales localités du pays. Claude, vicomte de Rochechouart, qui avait été fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin, avait fait publier à son de trompe l'interdiction absolue de prêcher la réforme dans la ville de Rochechouart; mais, malgré cette défense, un maître d'école, nommé Jean Lespinasse, avait osé tenir des conciliabules pendant la nuit, et l'on s'aperçut bientôt qu'une certaine agitation divisait les habitants. Le vicomte le fit arrêter, au moment où il dogmatisait en secret au milieu de trois cents auditeurs (1561).

A mesure que s'affirmaient les dissentiments en matière de foi et que de là surgissaient des passions hostiles, la désunion avait lieu parmi les habitants de Limoges, selon qu'ils étaient ostensiblement ou en secret partisans de Rome ou de Calvin; aussi remarque-t-on que cette même année, quand on procéda à de nouvelles élections consulaires, on ne réélut qu'un seul des anciens membres. Était-ce parce que les anciens n'avaient pas assez bien protégé les intérêts catholiques, ou parce que les partisans de la réforme espéraient être soutenus par les nouveaux

1. ARCH. DE PAU : *F. de la vicomté de Limoges.* Cette décision est du 10 novembre 1561.

élus[1]? Quoi qu'il en soit, les protestants, forcés d'abandonner l'église de Sainte-Valérie, à défaut de temple, firent leurs cérémonies dans des maisons particulières. Un orfévre de la rue des Combes, nommé Jean Bertrand, leur permit de dresser dans la cour de sa maison, près de l'hôpital de Saint-Martial, une chaire autour de laquelle se réunissaient tous les jours des enfants, des femmes, des bourgeois et même des prêtres, pour entendre les ministres Duparc et Belchi. Deux moines de l'ordre de Saint-Augustin y jetèrent le froc en pleine assemblée et se déclarèrent disciples de Calvin.

Les nouveaux consuls n'eurent pas seulement à s'occuper de maintenir la paix entre les catholiques et les dissidents, il leur fallut réclamer contre la levée de nouveaux impôts, payer, malgré leur opposition, à la recette générale de Riom une somme de sept cent cinquante livres. En même temps, le roi, « pour subvenir à ses affaires, » venait d'imposer sur le vin cinq sous par muid dans toute l'étendue de l'élection. Les consuls s'entendirent avec les principales localités pour réclamer, exposant au roi Charles IX et à la reine mère « que leur païs est un païs montieux, le plus pouvre et infertile que païs du royaulme, en la plus grande partie duquel ne croid et provient bled et vin, si ce n'est que raves et chastaignes. Et y est la pouvreté si grande, que de dix familles l'une ne mange pain, ne boid vin une fois la sepmaine; » mais que cependant ils avaient fait publier l'édit, et qu'ils offraient de se racheter de l'impôt par l'offre d'une somme de cinquante mille livres pour les six années, ce qui fut accepté[2]. Pour la perception de cette

1. Les consuls élus le 7 décembre 1561 furent : Aymeri Verrier, Martial Decordes, Jean Decordes, Guillem Disnematin, Jean Lescure, Pierre Sanxon, Jacques de Vaubrune, Jouvent Reynier, Pierre Valade, Jean Boulet, Estienne Disnematin. (*Reg. consul.*)

2. Lettres du conseil du roi du 11 avril 1562.

somme et sa répartition, les trois états du Haut-Limousin se réunirent à Limoges et décidèrent qu'elle serait levée sous forme de taille, mais seulement sur le tiers état[1].

Les actes de violence de la part des catholiques ou des protestants coïncidaient presque toujours avec l'établissement et la répartition des impôts, soit que les dissidents considérassent ces mesures comme devant servir à les combattre, soit que les catholiques en attribuassent la cause aux entreprises de leurs ennemis contre l'ordre public. Comme les prédications des ministres de Calvin avaient chaque jour pour résultat le scandale de nouvelles conversions, le clergé catholique opposait son éloquence à ces entraînements irréfléchis, et cherchait dans ses rangs quelque saint Bernard ou quelque saint Dominique qui pût lutter contre l'hérésie. Les chanoines de Saint-Étienne firent venir de Rhodez un prédicateur célèbre, nommé Ceré, qui prêcha dans la chaire de Saint-Martial pendant l'Avent et le Carême, sans être arrêté par les menaces des ministres protestants jaloux de ses succès. Il partit comblé de présents offerts par le clergé et par les personnes pieuses. Mais son éloquence n'avait fait que surexciter les passions : les catholiques, voyant que les protestants, conformément aux précédents édits, continuaient de s'assembler dans les faubourgs, et les soupçonnant de vouloir s'emparer de la ville, en chassèrent un grand nombre qui se retirèrent à Confolens. Après leur départ, on démolit la maison où avait lieu le prêche ; les bancs furent brûlés, ainsi que la chaire du prédicant, et la maison rasée[2]. Cependant plusieurs protestants restèrent dans les faubourgs et continuèrent leurs cérémonies dans le jardin de l'hôpital, où les introduisait secrètement Martial Borie, un de

1. Décision du 20 avril de la même année.
2. De Thou, t. IV, l. 30, p. 265.

leurs adhérents. Mais comme on les fouillait aux portes de la ville, ils prirent le parti de se fortifier derrière trois portes de pierre qu'ils gardaient eux-mêmes dans le faubourg Manigne. Quelques-uns se rendirent au siége de Châteauneuf en Angoumois.

Ces tristes représailles n'allèrent pas plus loin : on semblait comprendre de part et d'autre que le Christ avait apporté au monde la paix, la charité et l'amour. Les protestants continuaient de se réunir à Aixe, sans qu'on songeât à les inquiéter, lorsque le mardi de Pâques (1563), au moment où la procession des catholiques parcourait les rues, une pierre fut lancée sur la châsse de saint Martial, du côté de la Croix-Neuve. Tous les yeux cherchèrent l'auteur de ce sacrilége : on aperçut à une croisée un bourgeois, nommé Linlou, d'autres disent Rincaud, qui avait le chapeau sur la tête. Cette irrévérence fit croire que c'était le coupable. La foule, indignée de l'outrage fait à son apôtre, se précipita dans la maison, dévasta tout ce qui s'y trouvait, pour se venger de l'impie qui lui avait échappé. A cette nouvelle, les huguenots, qui étaient au prêche, s'apprêtaient à courir aux armes, lorsque la voix du ministre Duparc arrêta cet élan de fureur auquel, de leur côté, s'apprêtaient à résister les catholiques accourus à la maison de ville offrir leur secours aux consuls. Charles IX, informé de ce qui s'était passé pendant cette procession, ordonna des informations, « parce que autour de la présente ville se ramassoient aucuns perturbateurs, et par dehors et près de ladite ville se faisoient assembleez, presches et batesmes et aultres sacrements à la manière de Genève, où assistoient grand nombre de gens, dont le peuple estoit esmeu et grandement scandalisé. »

Quelque temps après, à la nouvelle que les protestants s'étaient rendus maîtres de plusieurs villes, qu'ils avaient

ravagé les églises, outragé le clergé, les catholiques, réunis en grand nombre à l'hôtel de ville, écrivirent à François de Pontbriant, seigneur de Montréal, gouverneur et sénéchal du Limousin, l'informant qu'ils étaient menacés, le priant de venir les protéger avec tous les gentilshommes qui voudraient le suivre. En attendant, pour veiller à la sûreté de la ville, on choisit six capitaines, qui, à l'approche de la nuit, venaient s'établir aux portes, d'où ils dirigeaient des patrouilles dans tous les quartiers. Cette force militaire, improvisée à la hâte, ne tarda pas à être travaillée par des discordes. Le capitaine Colomb, qui avait son corps de garde à la vieille tour de la Monnaie, refusa un jour de céder ce poste à un autre; mais, comme on le soupçonnait déjà de vouloir pactiser avec les protestants, le peuple le força de se retirer, et il vint avec ses hommes camper dans l'église de Saint-Étienne [1].

M. de Pontbriant, ayant pris l'avis des consuls, des autres officiers, des principaux bourgeois et marchands, ordonna que les habitants montassent la garde la nuit et le jour, sous le commandement de chefs élus par chaque canton [2]. Alors on distribua toutes les armes déposées dans la maison du consulat. On appela le seigneur de la Chapelle, qui arriva avec un grand nombre de gens armés, tant gentilshommes que bourgeois, et après lui les seigneurs de Molin, d'Orsène et de Leychoussier, avec plusieurs compagnies d'étrangers. Le jour, comme la nuit, deux cents hommes étaient à la garde de la seule porte par laquelle on pouvait pénétrer dans la ville. Les tours et les murailles, tous les lieux où devaient veiller des sentinelles, furent réparés, des fossés creusés en dedans, des pièces d'artillerie placées dans les tours, deux pièces de cam-

1. Mss. de 1638.
2. 17 juin 1562.

pagne, l'une à la porte de la Reine, l'autre à la tour de la Prison. Comme les habitants du faubourg Manigne se croyaient menacés par les dissidents, le gouverneur les autorisa à établir des fortifications, des corps de garde, mais à condition qu'il en aurait les clefs et qu'on les démolirait à sa volonté.

Limoges devenait ainsi une place de guerre, où le commerce languissait, où la misère augmentait. Ne sachant plus comment fournir aux charges qui pesaient sur eux, les habitants s'adressèrent plusieurs fois au vicomte, roi de Navarre, en faveur duquel Charles IX, pour mieux l'attacher à son parti, et surtout Jeanne d'Albret, avait érigé en marquisat la vicomté de Limoges [1]. C'était de lui principa-

1. « Charles, par la grâce de Dieu, etc., sçavoir faisons que nous, ayans esgard et considération à la proximité de sang et de lignage, dont nous attiennent et attouchent nostre très-cher et très-ami oncle et tante, les roy et reyne de Navarre, vicomte et vicomtesse de Limoges, et désirant, en considération de ses grandes et très-dignes vertus et très-recommandables services, que nostre dict oncle a faict à nos prédécesseurs et nous, le favoriser et gratifier en toultes choses dignes de la grandeur de leur maison et de leurs successeurs, et conserver les droicts, qu'ont été délaissés à leurs dits prédécesseurs en la vicomté de Limoges, qui estoit antiennement de la maison et duché de Bretaigne, et baillée à leurs prédécesseurs, pour leur apanage, avec tout droit de régalle, et icelle tenue de nous à foy et hommage lige, à cause de nostre duché de Guyenne, sans que nos prédécesseurs y aient prétendu aultres droitz que la souveraineté, de laquelle sont membres dépendants les terres et seigneuries de Peysac, de Mareuil, d'Ayen, d'Excideuil, d'Ans, Auberoche, de Nontron, de Châlusset, Châlus, Corbefy, Larche, Ségur, Masseret, la prevosté de Saint-Yrieix, Tiviers et Aixe, dont les prédécesseurs de nostre dict oncle et tante et eux ont toujours jouy, et en icelle toujours un juge d'appeau, qui connaissoit en appellation des juges des terres, seigneuries, chastellenies et baronies susdictes, et des aultres tenures et mouvans d'eux, à cause de ladicte vicomté de Limoges, savoir les villes, terres et seigneuries de Mareuil, Rochebeaucourt, d'Escars, Juilhac, Nexon, Lastours, Pompadour, Bré, Saint-Cyre, Laroche, Varayne, La Costière, Bussière-Badil, Saint-Bonnet-la-Rivière, Saint-Ybars, Pierre-Bufière, Saint-Aulaire, Mansac, Chabrignac, Lubersac, Thenon, Lamothe, Chamers, Bernardière, Coussac, Châteaubouchet, Les Cars, Roufflac, La Croisille, Juyerlhac; des paroisses Condat, Villars, Puyguillem, Milhac, Saint-Laurent. Saint-Senac, La Roche-l'Abeille, Peyriénac, Saint-Sulpice, Marqueyssac, de la Mothe, Saint-Pantaly, des Bories, Jumilhac, Faxinet, Salon, La Jurousse, Nantiat, Foulhade, Larenaudie, du Bourdeix, Saint-Jean-de-Ligoure, Saint-

lement qu'ils pouvaient alors obtenir aide et protection, et non de la vicomtesse Jeanne d'Albret, qu'Antoine venait de renvoyer dans son duché de Vendôme, après avoir tenté en vain de la contraindre à faire profession de catholicisme. Il les autorisa à lever des impôts, mais sur les habitants de la ville seulement, pour l'entretien des hommes de la compagnie de son fils [1], les encouragea à maintenir la

Priest, Ligoure, Tourtoyrac, Châtre, Saint-Germain, Château-Chervix, Saint-Sulpice et des Combes; le château haut de Brujac, le château bas de Brujac et Vendoire, Banceil, Vic, Fontaines, Lussac, Saint-Pardoux-la-Rivière, Collaire de Val, Saint-Cyprien, Abzac, Montréal, Savignat, Saint-Cyr, les Champagnes Saint-Éloi, le Peu de Ban et Châlais, le pariage de Lardimalie, la Crouzille, Tourdonnet, Bussière-Galant, Rossignol; la justice basse de Haut-Cor, la Porcherie, Jumilhac, Saint-Étienne de Ladou; la justice du doyenné de Saint-Yrieix, de Badefol, Meilhard, Rochefort; les terres de Montbrun tenues en ladicte vicomté, la cour du sénéchal en ladicte ville et aultres. Nous supplians et nostre dict oncle et tante, que nostre bon plaisir fût unir à ladicte vicomté toutes les terres, seigneuries, chastellenies et baronies susdictes à eux appartenant, comme membres dépendans d'icelle, et l'ériger en nom, titre et dignité de marquisat, et en supprimant l'office de juge d'appeau, lui permettre créer et ériger seneschal de robe courte audict marquisat, et deux siéges de séneschal, en la ville de Limoges, capitale capital dudict marquisat, et l'autre... Et en chacun desdicts siéges un lieutenant de robe longue, un procureur et un greffier, pour connoître des appellations des juges des terres, seigneuries et chastellenies et baronies; et pour la commodité des subjects, ordonné que les appellations, qui seroient interjectées du séneschal, ressortiront neuement, sçavoir est celles que par nos édicts doivent être jugées en dernier ressort par les juges présidiaux au siége présidial de Limoges, et autres siéges présidiaux qui ont accoutumé connoître des appellations dudict juge d'appeaux, et celles qui sont hors de nostre cour de parlement de Bordeaux, et sur le tout leur pourvoir pour les causes susdictes, et autres bonnes, grandes et raisonnables considérations à nous mouvans, avons, par l'advis et conseil de nostre très-honorée dame mère, princes et seigneurs de nostre sang et autres grands et notables personnages, érigé en marquisat (énumération des localités précédentes). Mars 1561. » (Original aux Arch. de Pau.) A ce même document sont attachés deux *vidimus*, l'un de l'édit du même roi et de la même année, ordonnant que le siége de la sénéchaussée de la Basse-Marche resterait fixé au Dorat; l'autre créant deux tribunaux dans la Basse-Marche, le siége principal au Dorat, dont le premier magistrat prendrait le titre de lieutenant-général. Ces deux pièces ne sont pas indiquées dans l'inventaire.

Qu'il me soit permis de témoigner ici toute ma reconnaissance pour le concours bienveillant que me prêta M. Raymond, le savant archiviste de Pau, pour faciliter mes recherches.

1. 22 juillet 1562.

ville sous l'obéissance du roi, « à raison des émotions, du passage des troupes, qui fouloient le pauvre peuple, d'ailleurs assez affligé tant pour la suyte des guerres que chertés de tous vivres, mesme du bled [1], parvenu à si haut pris qu'il n'y avoit moyen d'en faire modération. » Ordre fut aussi donné à toutes les compagnies de soldats de ne pas loger dans la ville, mais seulement dans les faubourgs et les environs [2]. Au mois d'août de la même année, arriva le comte des Cars pour prendre connaissance de l'état du pays et porteur d'une lettre adressée aux consuls, par laquelle le roi de Navarre les félicitait d'avoir su maintenir l'autorité du roi de France [3].

Pendant ce temps-là, le désordre augmentait dans les provinces; les protestants étaient déjà maîtres de plusieurs villes. Dans la crainte qu'ils ne s'emparassent aussi de Limoges, le comte de Ventadour y fut envoyé en qualité de lieutenant de Sa Majesté, pour le Haut et Bas-Limousin. Il arriva à Limoges (août) avec soixante argoulets [4] et arquebusiers à cheval, qui devaient lui servir toujours d'escorte; puis il ajouta à cette force armée soixante-dix autres arquebusiers à pied, cent à cheval, dont il donna le commandement à La Chapelle-Fouchier. Le seigneur de Châteauneuf et celui de la Brande commandaient aussi une compagnie de cent cinquante hommes, avec lesquels ils devaient parcourir le pays.

Le seigneur de Ventadour ne se contenta pas de faire des levées d'hommes à Limoges et dans les environs, il demanda aux consuls de lui livrer les clefs de la ville. Les consuls voyant en cela une violation de leurs privilèges, s'y

1. Le prix du blé était alors de 2 livres 7 sous 6 deniers, et en 1559, de 18 sous. (*Pouillé du diocèse de Limoges.*)
2. 20 juillet 1562.
3. 18 août.
4. Corps de cavalerie légère. (Chéruel, *Dict. des Instit.*)

refusèrent, portèrent leurs plaintes au roi de Navarre qui y fit droit, et promit de maintenir toutes les anciennes immunités et franchises [1]. Pendant ce temps, la compagnie du jeune Henri de Navarre séjourna quelques jours dans la ville, faisant fréquemment des sorties « sur aulcuns personnages ramassés qui se vantaient par leurs menez et inventions d'entrer dans la place. » M. de Pontbriant faisait aussi bonne garde, et visitait chaque jour les postes qui gardaient les portes. Mais il n'en fallut pas moins payer l'impôt de six mille livres exigé par le roi pour l'entretien des troupes : les consuls en firent la répartition, pour la part qui leur incombait, sur tous les habitants, et même « sur les rebelles et séditieux. »

Il ne s'agissait plus, comme sous le dernier règne, de liberté de conscience; cette liberté, les calvinistes l'invoquaient comme un droit exclusif de leur croyance; ils ne réclamaient plus seulement celui de prier en public, ils s'efforçaient d'abaisser le catholicisme à leur niveau. Les catholiques ne voyaient plus en eux que des ennemis implacables. De là, pour toutes les localités où la lutte était engagée, des misères de toutes sortes. A Limoges, les consuls nommés pour l'année 1563 [2] ne savaient plus comment faire face aux besoins de leurs concitoyens, comment payer la garnison établie dans la ville. Le vicomte-roi n'était plus là pour modérer leur administration, pour la réglementer : atteint d'une arquebusade à l'épaule gauche, le 14 octobre, en voulant entrer à Rouen par la brèche, il était mort le 17 novembre, laissant un fils âgé de neuf ans, dirigé par une mère fanatique, ambitieuse et violente. Ne sachant plus

1. 14 septembre 1562.

2. Joseph Dauvergne, Léonard Mosnier, Jean Duboys, Jacques de La Roche, Jean Colomb, Hélié Peyrat, Jean Lagorce, Martial de Lachenault, François du Boucheys, Jean Farne, Lazarre Martin et François Martin. (*Reg. consul.*)

où se procurer des ressources, les consuls obtinrent de Charles IX un édit qui les autorisait à faire enlever et à vendre « tous les joyaux et argenteries estans ez principales et plus riches esglises de la ville, cité et faulxbourgs, pour l'argent qui en proviendrait estre converty au remboursement des deniers fournis et empruntés pour faire les frais de la garde de la ville (14 novembre 1562). » M. de Pontbriant, gouverneur et sénéchal, veilla à l'exécution de cet édit. On enleva de l'église de Saint-Martial « le grand joyaulx d'argent doré où estoit l'effigie de saint Martial, posée sur un piédestal enrichi de piarrerie et perles, ouvrage et mainfacture industrieusement de grand somptuosité, où estoit au pied engravé et couvert d'émail la vie de monseigneur sainct Martial; » un grand crucifix d'argent placé au-dessus du grand autel, et un autre sur l'autel de saint Austriclinien : la couverture en feuille d'argent placée sur la châsse et sur le tombeau du sépulcre, « avec dix images d'appostres, enlevés en bosse en petit volume d'or, dont les ungs avoient des mains et pieds d'argent doré, estans dans les tabernacles de ladicte châsse, garnis de beaucoupt de piarres et perles précieuzes; et estoient lesdicts joyaux et argenteries de la valeur de dix-huict mille livres tournois. »

L'Église payait ainsi les grands combats du catholicisme. L'avenir lui gardait d'autres épreuves; ses trésors devaient payer, à la fin du XVIIIe siècle, la main-d'œuvre des iconoclastes de 93. Ce vandalisme fait sourire de pitié les beaux esprits de nos jours, asservis par l'infaillibilité du nombre et de la force; mais pour qui conserve encore quelque respect pour les choses saintes, il est facile de comprendre quelle dut être la douleur d'une population religieuse, en voyant disparaître ces riches ornements qu'avaient baisés ses ancêtres, et qui étaient sortis des mains des plus ha-

biles artistes. Le clergé ne put pas empêcher ces spoliations, mais il appela sur leurs auteurs la colère de Dieu et tous les remords de la conscience. L'avocat du roi, Maledent, dans ses écrits du temps, eut d'éloquentes imprécations contre ce sacrilége, qu'il compara à celui de Brennus, et l'or qu'on en retira à celui de Toulouse (*aurum Lemovicense*) :

Discite justitiam moniti et non temnere divos,

criait-il à ses concitoyens, en attribuant à l'expiation de cette profanation la peste qui fit six mille victimes à Limoges.

Sur la fin de janvier, lorsqu'après les froids on pouvait compter sur de plus abondantes récoltes que l'année précédente, le prix du blé augmenta tellement, qu'on craignit que le peuple affamé ne se révoltât. Les consuls, assistés des principaux bourgeois et marchands, décidèrent qu'ils se procureraient dix mille livres, tant par eux-mêmes qu'avec le concours des plus riches, avec lesquels quatre marchands iraient, dans l'Auvergne ou dans les autres provinces voisines, acheter des blés. Pendant cinq mois, on put ainsi fournir aux plus pressants besoins. Chaque mois, on put acheter trois mille setiers, qu'on déposait dans un grenier public, pour les livrer ensuite à des boulangers qui ne distribuaient le pain qu'aux plus pauvres et en présence des désignés du consulat. « Pour nourir et allimenter le paovre peuple, les tourtes estoient délivrées pour sept solz la pièce, mais revenoient auxdictz consuls neuf solz, et perdoient sur chacune tourte deux solz, car se vendoient aux aultres villes circonvoysines de dix à douze solz [1]. »

Pendant cette disette, Montluc, lieutenant pour le roi en Guyenne, annonça l'arrivée à Limoges de la compagnie du

1. Par suite de ces mesures le prix de 5 et de 4 livres tournois pour le setier de froment et de seigle fut réduit à 2 livres 15 sous et 2 livres. (*Reg. consul. Pouillé du diocèse.*)

prince de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon [1]. Les consuls, effrayés des nouveaux sacrifices que leur imposerait cette garnison, invoquèrent encore leurs priviléges et, sur l'ordre du roi et de la reine-mère, Montluc envoya ailleurs ces gens de guerre. Le dévouement, la générosité et la vigilance des consuls et des principaux bourgeois avaient bien pu alléger les misères des pauvres, leur éviter les tortures de la faim; mais il n'en fut pas de même lorsqu'il fallut combattre cet autre fléau que l'Église et le peuple considéraient comme une expiation des sacriléges commis par les protestants, et de l'enlèvement des richesses pieuses et artistiques vénérées dans les sanctuaires depuis des siècles. Sur la fin du mois de juin, au moment où la terre promettait de riches moissons, la peste s'était déclarée dans une maison du faubourg Manigne, et de là bientôt dans le reste de la ville, de sorte qu'en moins de quinze jours, l'intensité du fléau força tous les habitants qui pouvaient vivre au dehors de leurs ressources, d'abandonner la ville. Pour surexciter le dévouement des hommes de l'art, on se procura un chirurgien, « auquel, pour le dangier de peste, fut octroyé l'estat de mestrize, avec pouvoir de lever bouticque de chirurgien, sans souffrir l'examen des aultres chirurgiens. » On lui fournit tous les médicaments nécessaires et une habitation dans la tour appelée le *Digiet*, où furent établies deux chambres garnies de lits, et dans l'une desquelles habitait un prêtre, chargé d'administrer les sacrements aux malades. Le prêtre et le chirurgien furent bientôt victimes de leur dévouement. D'autres, animés de cet esprit de charité que la religion seule peut inspirer, offrirent leurs services, tandis qu'on payait des gens pour porter les malades, creuser des fosses pour les morts, distribuer des secours

1. Lettre du 27 avril 1563, adressée à Montluc par Catherine de Médicis.

dans tous les quartiers. Comme on craignait que les ennemis du roi ne profitassent de ce triste état de choses pour s'emparer de la ville, les consuls et les officiers du roi de Navarre en confièrent spécialement la garde à un capitaine nommé Gabriel Raymond, qui recevait vingt sous par jour pour sa solde, et quinze pour chacun de ses hommes.

La maladie fit de si rapides progrès, que cinq à six mille personnes de la ville et des faubourgs, sans y comprendre ceux de la Cité, moururent en peu de temps. Elle dura jusqu'à Noël, se répandit ensuite dans les campagnes et y fit aussi de nombreuses victimes. Sur ces entrefaites, furent élus pour l'année suivante de nouveaux consuls[1], qui montrèrent le même dévouement que leurs prédécesseurs. Nous leur devons la triste relation des malheurs du temps. Au moment où ils entrèrent en charge, la ville était presque déserte. Il en était de même des localités voisines, des bourgs et villages à quatre ou cinq lieues aux environs. On fit rentrer dans la ville les pestiférés, logés d'abord sous de pauvres abris hors des murs; on les réunit dans l'église de Sainte-Valérie, où l'on avait soin d'approprier leurs vêtements, de leur distribuer des vivres; « et tous les corps et chasalles[2] qui mouroient n'estoyent point portés dans les esglises, » mais déposés à la hâte dans les cimetières, sans que les parents osassent les accompagner. Ces maladies, qui durèrent six mois, eurent pour cause, selon l'opinion générale, la présence à Limoges de cinq à six mille soldats qui venaient d'Orléans, après l'édit de pacification, et qui se retiraient dans leurs foyers. La frayeur avait été si générale, que le clergé de Limoges avait déserté, ne laissant

1. Les élus du 7 décembre 1563 furent : Antoine Duboys, Mathieu Benoît, Jean Gergot, Bartholomé Juge, Pierre Verrier, Claude Rouard, Martial Eschaupre, Mathieu David, Simond Yvernaud, Jacques Cybot, Martial de Douhet, Pierre Mosnier.

2. *Chasselle*, diminutif de châsse, bière.

dans la cathédrale que quelques pauvres prêtres avec trois choristes.

Cependant le traité d'Amboise (1563) paraissait devoir rétablir la paix par les concessions faites à Condé et à Coligny, les chefs avoués de la réforme. Quelque temps auparavant, huit jeunes gens de Mucidan, en Périgord, venus à Limoges avec des armes, avaient été arrêtés, et quatre pendus. Les autres allaient avoir le même sort, lorsqu'ils furent sauvés par le traité de paix, au nom duquel un message de leurs compatriotes menaçait les habitants de Limoges de traiter de la même manière ceux des leurs tombés entre leurs mains. Un ministre de la religion réformée et ses adhérents, qu'on avait pris à Pierre-Buffière, durent aussi à ce traité d'avoir la vie sauve. Alors les protestants du Bas-Limousin purent célébrer leur culte à Uzerche. Un mois après, ceux de Limoges, apprenant l'arrivée de M. de Pontbriant, se rendirent près de lui, demandant qu'il leur fût donné un temple pour administrer les sacrements et exercer leur culte, qu'on leur remboursât ce qu'ils avaient payé sur le dernier emprunt fait par la ville et réparti sur eux par les consuls. Charles IX ayant fait droit à cette dernière demande, le sénéchal ordonna que la requête serait signifiée aux consuls le lendemain. Ces magistrats répondirent que le roi avait assigné, comme lieu d'exercice du culte protestant, la ville d'Uzerche, conformément à l'édit d'Amboise, portant que « le culte réformé était maintenu dans les villes où il était exercé jusqu'au 7 mars courant, mais que, dans le reste de la France, il ne pourrait être célébré, hors des maisons nobles, que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage ou sénéchaussée; » quant à la restitution d'une partie de la cotisation, que si les protestants l'avaient obtenue, ce n'était qu'en circonvenant le roi, et qu'en conséquence, l'emprunt ayant été remis au roi, c'était

à lui qu'ils devaient le réclamer. Cette affaire fut soumise au grand conseil. Néanmoins, les protestants obtinrent l'autorisation de former un syndicat, dont ils présentèrent les membres au greffe du sénéchal. On leur toléra aussi une réunion, peu nombreuse, dans la maison d'un nommé Miotte[1].

Ces concessions, en facilitant l'établissement progressif de la réforme, pouvaient ramener l'ordre et la paix ; mais le clergé s'en indignait, parce que, dans le même temps, le roi demandait, pour les besoins de l'État, le quart du domaine de l'Eglise[2]. Tous les catholiques partagèrent ce mécontentement, et leur haine se manifesta hautement contre le parti opposé. Les protestants ne montrèrent pas plus de modération ; cependant ils étaient encore peu nombreux à Limoges, où le peuple restait fidèle à ses anciennes croyances, et où la bourgeoisie se méfiait des projets ultérieurs des calvinistes, dans la pensée que la vicomtesse Jeanne d'Albret, avec laquelle la ville était en procès, faisait de la nouvelle religion un instrument de sa politique.

Jeanne d'Albret, toujours attentive à ce qui pouvait favoriser son parti, vint à Limoges avec son jeune fils, Henri de Navarre, caressa les bourgeois, qui la reçurent avec empressement, espérant que l'édit d'Amboise satisferait son ambition ; elle usa de son autorité avec une certaine modération, promit sa protection aux consuls, espérant ainsi en faire des prosélytes de la réforme (mai 1564). En se déclarant contre la cour de France pour le calvinisme, elle croyait relever la fortune de sa maison tombée de son haut prestige de l'autre côté des Pyrénées, et léguer à son fils

1. Chron. mss. — Mss. de Nadaud.
2. Bermondet, lieutenant-général, fit la vente des biens ecclésiastiques à Saint-Léonard, au moment où la peste sévissait à Limoges. Les revenus de l'évêché et des abbayes du Limousin furent estimés 300,000 livres. Le clergé racheta plus tard les biens aliénés.

une grande Navarre aquitanique. Mais à Limoges, le peuple et les bourgeois ne se laissaient séduire ni par ses caresses, ni par l'éloquence du ministre qui l'accompagnait. Aussitôt qu'elle eut installé sa petite cour d'huguenots dans le palais du Breuil, vieille maison construite en bois, composée d'un assemblage de cellules étroites, qui servit longtemps de résidence aux vicomtes et à leurs représentants, elle y fit transporter par ses suisses la chaire de Saint-Mar- Martial[1]. Son ministre y prêcha quelques jours devant un petit nombre de réformés. Une tradition, si ce n'est pas une invention pour donner du ridicule à Jeanne d'Albret, rapporte qu'elle-même monta en chaire et qu'elle prêcha ses adeptes. Mécontente de ne pas voir accourir à elle un plus grand nombre de partisans, et après avoir reçu l'hommage de ses vassaux, elle partit pour Lyon, poursuivie par les malédictions du clergé, qui fit brûler la chaire à l'endroit même où elle avait été dressée, et que longtemps on nomma « place du Prêche ».

Jusqu'alors les habitants avaient toujours librement élu leurs consuls, comme durant tout le moyen âge, sans que la royauté fût intervenue; mais cette même année, Charles IX s'ingéra dans l'organisation des municipalités. Apprenant le résultat des élections qui venaient d'avoir lieu à Limoges, il approuva le choix des citoyens, mais se réserva le droit d'instituer lui-même ces nouveaux magistrats. Au moment de remettre leurs charges à leurs successeurs, les consuls de l'année précédente leur firent connaître la lettre

1. Les religieux de Saint-Martial firent peindre sur les vitraux de leur église une femme en chaire, prêchant devant quelques auditeurs, artisans et moines débraillés, avec ces deux vers :

Mal sont les gens endoctrinés,
Quand par femme sont sermonnés.

L'arbre que représentait le fond du tableau tenait lieu du nom de la reine. *Arbre* se dit encore en patois *Albré*.

d'approbation du roi. Mais cette prétention ne fut pas sans doute acceptée unanimement par les nouveaux élus, car six d'entre eux n'assistèrent pas à la séance, protestant ainsi par leur absence contre la violation de leurs priviléges[1].

Vers la fin de l'année, le roi ordonna qu'on élût, non plus douze, mais vingt-quatre candidats, parmi lesquels il devrait en choisir douze. On s'y soumit, et le 17 janvier suivant (1564), les consuls, ainsi acceptés, entrèrent en fonctions. Les protestants n'avaient pas été appelés à concourir à l'élection, aussi tentèrent-ils de la faire invalider, comme ayant eu lieu en dehors des règles ordinaires[2].

La première période de la réforme ne fut pas seulement remplie par les discussions religieuses, par les guerres civiles qui en furent la conséquence, mais par une large transformation en politique et en industrie. De la lutte de deux principes opposés sortirent des améliorations que personne n'avait prévues. Le besoin d'argent poussa la royauté à des institutions libérales, comme la crainte de la trop grande influence des communes la porta à restreindre les priviléges de quelques villes. Déjà on avait supprimé les charges de trésoriers, espèce de traitants qui s'attribuaient une partie des revenus publics. Par cette suppression Limoges devint le chef-lieu d'une généralité, nouvelle forme administrative qui facilita dans chaque province la marche de la civilisation. Le commerce, enrichi de nouvelles branches d'industrie, chercha alors des garanties d'ordre et de moralité pour ses transactions. Les consuls, avertis que le

1. Les consuls élus cette année furent : Jean Maledent, Jean Mauple, Jean Dupré, Louis Romanet, Martial Benoît, Bertrand de Mons, qui assistèrent à l'installation. Ceux qui n'y parurent pas furent : Martial Merlin, Jean Lachenault, Martial Du Boucheys, Jean Cibot, Guillaume Poilevé et Joseph Rougier.

2. Ils en appelèrent au parlement de Bordeaux, mais le roi, ayant retenu l'affaire, maintint l'élection. (*Ordonnance rendue à Toulouse, le 22 février* 1565.)

jeune roi, alors âgé de dix-sept ans, venant de Lyon, allait à Toulouse, convoquèrent à l'hôtel de ville une assemblée dans laquelle on décida qu'on lui demanderait la confirmation des priviléges qui n'avaient pas été confirmés depuis Henri II, qu'on lui enverrait des députés pour en obtenir des lettres de confirmation, ainsi que l'établissement d'un tribunal appelé « Bourse de Judicature », connaissant de toutes les causes concernant le commerce, nonobstant l'opposition faite à cette institution par la vicomtesse, reine de Navarre. Charles IX y consentit : ses lettres, données à Toulouse le 3 mars 1565, enregistrées au parlement de Bordeaux et publiées, furent présentées à Limoges à M. de Bermondet, lieutenant général, par les consuls Martial Benoît, Jean Maledent, Louis Romanet et Jean de Lachenault ; ce magistrat en ayant reconnu l'authenticité, les consuls présidèrent à l'élection, demandèrent la mise en fonction de leurs élus, exposant cependant que Vertamon, l'un d'eux, était « mal disposé de sa personne, et ne pouvoit venir en la maison commune. » Celui-ci refusait en effet les fonctions auxquelles il avait été nommé, parce que sans doute il n'était pas partisan de l'institution ; mais les consuls donnèrent à son refus d'autres motifs, disant « qu'il estoit maladif, vieux et caduque, de l'âge de soixante-dix ans, lequel, au moyen de la caducité de sa personne, avoit perdu grand partie de sa vue et ne voyoit comme gnyeres[2] ; aussi estoit-il chargé de dix-sept enfans ou filles, qu'il avoit à nourrir sur ses bras, » et qu'en conséquence

1. C'est au chancelier de L'Hospital qu'il faut attribuer l'institution des bourses ou tribunaux de commerce, dont jouissaient déjà quelques villes. La Bourse de Limoges fut composée d'un *juge* ou *président*, de deux consuls ou *juges*; lesquels trois nommaient le *juge*, deux conseillers, dont le premier avait le titre d'*assesseur*; les deux consuls, chacun un ; en tout sept magistrats consulaires.

2. *Gnier*, voir en fermant les yeux à moitié. (ROQUEFORT.)

ils demandaient qu'il fût remplacé. Le lieutenant général n'y consentit qu'après avoir forcé le récalcitrant, sous peine d'amende, à comparaître devant lui, à justifier par témoins des infirmités dont il était atteint, de son âge, et de la nécessité de pourvoir par lui-même aux besoins de sa nombreuse famille [1]. Les trois membres du tribunal de commerce furent Laseure, juge, Colomb et Grégoire, tous trois consuls. Lorsqu'ils comparurent pour prêter le serment selon les formes voulues par l'Église, ils s'y refusèrent, probablement parce qu'ils étaient, au moins en secret, partisans de la réforme; et ce ne fut que pour éviter l'amende et la prison qu'ils s'y décidèrent.

La même année, Charles IX autorisa la création de cent prud'hommes qui devaient seconder les consuls dans l'administration [2]; la demande en avait été faite dès le règne de François II. Les magistrats de la commune, comme on le voit, ne négligeaient rien de ce qui pouvait concourir à la prospérité de la ville. Ils obtinrent encore du roi, qui se trouvait alors à Cognac, en Angoumois, et à qui ils envoyèrent une députation composée de trois d'entre eux et de neuf des plus notables habitants, de ne payer que la moitié des tailles ordinaires, montant à 1087 livres, qui devaient être réparties à titre d'abonnement sur tout le Limousin [3]. La question de l'érection d'un collége, souvent mise en délibération, mais dont la décision n'avait pu avoir lieu par suite des malheurs du temps, fut reprise dans une assemblée où furent appelés, avec la bourgeoisie, le doyen et le chantre de la cathédrale. Le clergé se montra, comme au moyen âge, tout disposé à concourir au développement

1. 21 mai 1565.
2. Ordonnance rendue à Toulouse.
3. Décision prise à Cognac, le 28 août 1565, contre-signée par de Montluc, évêque de Valence, frère du fameux Blaise de Montluc, connu par ses massacres.

intellectuel : mais en même temps, les grands vicaires du diocèse luttaient énergiquement contre l'hérésie, et ordonnaient des prières publiques pour demander à Dieu la paix de l'Église, à tous les fidèles de communier et de jeûner pendant trois jours. Heureuse la France si, faisant de la tolérance une vertu, les partis, au lieu de recourir à la force, n'avaient employé que la prière pour calmer les consciences !

La présence de Jeanne d'Albret à Limoges, n'avait pu détourner de la religion catholique que bien peu de personnes. Aussi se retira-t-elle mécontente et bien décidée à ne faire aucune concession de ses priviléges de vicomtesse à ces bourgeois inaccessibles à ses séductions. En vain le pape la déclara-t-il proscrite et déchue de son autorité, si elle ne renonçait pas l'hérésie ; en vain Philippe II, le roi de l'inquisition, songea-t-il à la faire enlever, ainsi que son fils ; les événements ne permirent pas l'exécution des projets arrêtés dans l'entrevue de Bayonne. Jeanne d'Albret, pour se venger, poursuivit activement l'exécution des arrêts relatifs aux censives et à d'autres réclamations, déjà admises par le parlement. Effrayés des suites de ce procès, les consuls, avec le lieutenant général et les principaux bourgeois, décidèrent que des députés, choisis par eux et munis de pouvoirs, iraient trouver la vicomtesse à Moulins, pour faire avec elle une transaction[1]. On convint, quant à ce qui regardait les censives, que la question resterait réservée ; que les consuls et habitants obéiraient « à la dicte dame et à ses successeurs, comme à leur dame

1. Les envoyés, chargés de traiter en vertu d'une procuration, furent : Jean Hugon, sieur de Farges et de la Gardelle, lieutenant criminel en la sénéchaussée ; Pierre Boyol, receveur des tailles ; Martial du Boys, consul, et Jean Verthamon, qui jurèrent sur l'Évangile de remplir fidèlement leur mission. (Procuration du 18 juin 1566, signée par Marchant et Payen, notaires. *Reg. consul.*)

vicomtesse et justicière dudict Limoges, selon la subjection et obéyssance naturelle qu'ils luy doibvent; » qu'il en serait de même des droits réclamés sur les droits de barrage, de péage, de vinage et de panage[1]. Une propriété appelée le pré Vicomtaud, située dans la ville, détenue depuis longtemps par la commune, lui fut rendue par les consuls. Mais la vicomtesse réclamait bien d'autres prérogatives. Quant à la prétention la plus importante de toutes, celle de contraindre tous ses vassaux à la suivre en armes dans le Limousin et dans l'Angoumois; d'avoir un four et des moulins banaux; de lever des tailles aux quatre cas; d'exiger que les habitants fussent tenus de reconstruire un château qui existait autrefois sur la place de la Mothe, de la mettre en possession de toutes les maisons construites sur ce dernier emplacement, et de lui tenir compte de tous les revenus perçus par les consuls depuis un grand nombre d'années, elle en fit l'abandon, moyennant une somme de dix mille livres tournois, qui serait consacrée au rachat de la seigneurie de Ségur, aliénée par elle au profit de Jean le Roy, son secrétaire[2].

Ces discussions provenant depuis des temps reculés de l'empiétement de la Cité sur les droits du seigneur, ou du

1. A Limoges, comme dans la plupart des communes complètes, la principale ressource était l'impôt indirect, connu sous le nom de péage, et qui plus tard prit le nom d'*octroi*, lorsque l'autorité royale eut absorbé le pouvoir municipal. Le *péage* était un droit permanent d'entrée ou de sortie sur la marchandise, abstraction faite du véhicule qui la transportait. Le *barrage* s'appliquait aux véhicules chargés d'objets non destinés à être vendus dans la ville. Le *vinage* était un droit perçu par la ville sur chaque tonneau vendu par un étranger dans l'intérieur de la ville. La rente ou *leyde peneuse*, ou *panage*, s'exerçait dans les foires et marchés. Une charte d'Aymar, vicomte, de l'an 1184, fait mention de ce droit. (LEYMARIE : *Hist. des communes.*)

2. Ce n'était pas la terre de Ségur proprement dite, qui avait été ainsi aliénée, mais bien les droits féodaux qui y étaient attachés. Jeanne d'Albret changea d'avis, la somme de dix mille livres fut employée plus tard au rachat de quelques terres en Périgord.

seigneur sur les priviléges de la Cité, cessèrent par suite de l'ordonnance de Moulins, qui battit en brèche les prérogatives féodales de la reine de Navarre. Les consuls élus pour l'année 1567, à l'approche de la guerre civile qui allait recommencer, comprirent qu'il leur fallait profiter de cette ordonnance pour se prémunir contre de nouvelles réclamations et pour exercer plus librement leur autorité : sur requête présentée au sénéchal, et malgré l'opposition des officiers de la vicomtesse, ils obtinrent de Charles IX le droit d'instituer des juges de police qui auraient pour mission de surveiller la vente des grains, des farines et d'autres denrées de première nécessité [1]. Il était nécessaire en effet que la juridiction consulaire pût disposer de ses propres forces pour mettre la ville à l'abri des entreprises des protestants, en évitant tout ce qui aurait pu occasionner des troubles, comme, par exemple, la surélévation du prix des vivres sur les marchés.

Tout annonçait une nouvelle levée de boucliers. Charles IX venait d'engager six mille Suisses, dont un détachement fut accueilli à Limoges par des démonstrations de joie. Bientôt après, les consuls reçurent avec les plus grands honneurs les chefs du parti catholique, le cardinal de Guise, le duc de Guise, son neveu, madame de Guise (Anne d'Este), le duc de Nemours, de l'Aubespine, évêque de Limoges, qui suivait presque toujours la cour, et un grand nombre de gentilshommes avec leurs compagnies. Une découverte due à la vigilance des officiers de police jeta une

1. (*Ordonnance du 1er février* 1567.) Les consuls de cette année furent : Mathieu Decordes, Jean Vidaud, Psaulme Grégoire, Jacques Champaignac, Jacques Grégoire, Léonard Galichier, Pierre Nozerines, Pierre Saleys, Jean du Montheil, Pierre Cibot, Martial Martin et Martial Mallot. Les juges de police étaient institués et élus par les consuls, deux pris parmi les magistrats justiciers, deux parmi les bourgeois et les deux autres dans le corps consulaire.

certaine perturbation dans la ville. On découvrit dans la maison d'Antoine de La Forge, marchand, natif de Saint-Étienne, un certain nombre d'arquebuses cachées parmi d'autres marchandises, qui selon la rumeur publique auraient été destinées aux protestants. Ces armes furent saisies avec d'autres munitions et vendues aux catholiques.

Le désordre continuant dans les provinces, Limoges pouvait craindre de tomber au pouvoir des huguenots qui parcouraient le pays; mais on se rassura quand on vit arriver M. de Verteillac, à qui le roi venait de confier la garde de la ville. Le nouveau gouverneur prit aussitôt de sages mesures, ordonna de raser le sommet des tours et des murailles, de placer de l'artillerie sur les plates-formes, de creuser des fossés et d'établir un poste retranché, où l'on construisit plus tard un bastion nommé la *Tour des Anges*. Des ponts-levis furent aussi établis à Saint-Martial et à Saint-Étienne, pour fermer les propriétés des chanoines qui touchaient au faubourg Manigne. En même temps, les catholiques les plus zélés se réunissaient et formaient pour la défense commune une ligue appelée la Confrérie de Sainte-Croix [1].

Quelques jours après, la basilique de Saint-Étienne se remplissait de tout ce que la ville avait de magistrats, de riches bourgeois et de prêtres, pour être témoins de la remise du grand cordon de l'ordre de Saint-Michel, que fit le comte des Cars, au nom du roi, à François de Pontbriant, sénéchal du Limousin (1567). On pouvait se croire alors à l'abri de nouveaux dangers.

1. Cette confrérie célébrait sa fête le 3 mai. Le premier jour de ce mois, les officiers ou *bailes* faisaient planter un arbre (un mai) devant la maison du premier frère Mathieu Benoît, qui distribuait à chacun des associés une croix d'étain qu'on portait au chapeau. Par la suite cette croix fut d'argent.

CHAPITRE XXV

HENRI DE BÉARN, VICOMTE DE LIMOGES; LES LIGUEURS EN LIMOUSIN.

Jeanne d'Albret et son fils. — Précautions des consuls de Limoges. — Ravages commis par les protestants à Saint-Junien, à Solignac. — Saint-Yrieix pris par les chefs protestants. — Entrée du duc des Deux-Ponts dans le Limousin; sa mort à Nexon. — Les bandes des protestants à Saint-Junien, à Rochechouart. — Le duc d'Anjou au Couzeis. — Catherine de Médicis à Limoges : elle écrit pour Gui de Lubersac au duc de Guise. — Le duc d'Anjou et sa mère au Petit-Limoges. — Coligny repoussé d'Aixe. — Conduite du comte des Cars. — Forces des deux armées. — Position de l'armée royale. — Dispositions de Coligny. — Combat de La Roche-l'Abeille. — Coligny va attaquer Poitiers. — Bataille de Montcontour. — Les consuls de Limoges font garder les portes. — Arrivée de M. de Lansac et de M. de Losse. — Réception faite à madame de Sainte-Croix. — Paix de Saint-Germain. — Arrivée du comte de Ventadour à Limoges; réception solennelle. — Entrée du marquis de Villars dans la ville. — Les esprits se calment. — Le clocher de Saint-Étienne incendié. — Les consuls enregistrent les événements. — Secours donnés aux indigents. — Note sur le prix du blé. — Madame de Sainte-Croix, abbesse de la Règle. — Les consuls envoient une députation à Jeanne d'Albret. — Quelques consuls partisans des protestants; discussions à l'occasion d'un marché. — Mort de Jeanne d'Albret; espérances de paix. — La nouvelle de la Saint-Barthélemy à Limoges. — Les protestants reprennent les armes. — Le comte de Ventadour à Limoges. — Les consuls résistent à ses prétentions. — Intervention de Mgr de Laubespine. — Les consuls refusent de recevoir les gens d'armes du duc de Ventadour. — Montluc est reçu à Limoges. — Fête à l'occasion de l'avénement de Henri III. — Le vicomte de Turenne et ses partisans réunissent leurs forces. — Ils occupent Ségur, Uzerche, Brive. — Les habitants de Limoges surveillent Châlusset. — Les abbayes et les églises pillées. — Projets de la faction des *Politiques*. — Limoges refuse de remettre les clefs de la ville au comte de Ventadour. — Entrevue de celui-ci avec les envoyés des consuls; ses troupes occupent la Cité. — Désastres, suite de cette occupation. — François de Neuville, abbé de Grandmont. — Le Dorat ferme ses portes au vicomte de la Guerche. — La Ligue reconnue à Limoges. — Le vicomte de Turenne occupe Beaulieu; courage de Madeleine de Senneterre. — Note sur le château de Montal. — La noblesse du Limousin pour Henri de Navarre. — La famille de Saint-Aulaire. — Note sur le vicomte de Turenne. —

:epousse les protestants; le duc de Biron dans Brive. — Les con-
'ec les communes vont assiéger Châlusset. — Le duc d'Alençon à
es. — L'évêque Sébastien de l'Aubespine à Saint-Léonard. — Ten-
des gentilshommes du Poitou contre Limoges; les traîtres arrêtés
lamnés. — Claude de Lévi, gouverneur du Bas-Limousin. — Note
'ection du duché de Ventadour. — Henri III avertit les consuls de
r sur leurs gardes. — Plaintes des consuls rejetées par le conseil
— Inventaire des munitions de guerre. — Arrivée du seigneur de
the-d'Authefort. — Il demande des secours aux consuls. — Prise
teau de Saint-Germain. — Les maladies contagieuses dans le Li-
. — Les troupes du maréchal de Biron se retirent. — La nouvelle
té de Fleix à Limoges. — Doléances des consuls sur la pauvreté du
- Le collége de Limoges. — Les positions des ligueurs attaquées.
le au pouvoir des protestants; odieuses violences. — Tentatives
d'autres places; plusieurs sont prises. — Le Dorat assiégé par les
s. — Le seigneur d'Aubeterre à Brive; ses succès. — Tulle résiste
mte de Turenne. — Les Rastignac à Saint-Yrieix. — Arrivée du
le la Voûte à Limoges.

:é le traité de Lonjumeau (2 mars 1568), conclu
ı bataille de Saint-Denis, une nouvelle guerre parut
ınte. Catherine de Médicis, excitée par la cour d'Es-
en cherchant à s'emparer des chefs de la faction
ınte, apprenait aux huguenots à ne pas compter sur
messes. Le prince de Condé et l'amiral, échappés
ine à ses embûches, se réfugièrent à La Rochelle,
urent joints par Jeanne d'Albret et par le prince de
son fils. Les calvinistes accueillirent avec enthou-
l'indomptable vicomtesse de Limoges, qui, ayant
ıatre mille hommes, partit avec son fils, qu'elle avait
par une mâle éducation à subir, sans s'étonner,
ıuves de la fortune; elle mit au service de sa cause,
ıs ses joyaux, le jeune héros de quinze ans, qui brû-
aire ses premières armes sous son oncle le prince
lé.

l'attente des événements, les consuls de Limoges,
jue plusieurs villes avaient été occupées par les cal-
, gardèrent plus attentivement leurs portes; mais
ptant pas assez sur leurs propres forces, ils appelè-

rent à eux les comtes des Cars, de la Vauguyon, de Pompadour et autres gentilshommes du pays, qui arrivèrent bientôt avec des troupes, mais qui, ne pouvant séjourner dans la ville, parce que le roi les appelait à son secours d'un autre côté, engagèrent les consuls à choisir pour capitaines quatre gentilshommes limousins, de l'Eschauzier, de Molyn Paulte, d'Andelay et d'Aygueperse, ayant chacun deux cents hommes sous leur commandement, outre le guet, composé de quatre-vingts, qui montait la garde la nuit. Les consuls, pour surcroît de prudence, choisirent encore pour capitaines les plus dévoués d'entre les habitants, le receveur Bouyol, Pierre Benoît, Jean Duboys, Antoine Duboys, Mathieu Benoît, Jean Martin et Étienne Bonny, dont chacun commandait une compagnie de cent hommes, chargés de veiller nuit et jour aux portes et aux murailles.

Ces précautions n'étaient pas inutiles, car les calvinistes de la ville étaient déjà partis pour rejoindre leurs coreligionnaires, avec lesquels ils espéraient revenir bientôt revoir leurs foyers et faire la loi à leurs adversaires. Plusieurs détachements ennemis parcouraient le pays. L'un d'eux, sous la conduite de Caumont de Piles, en passant à Saint-Junien, avait incendié l'église et le couvent des Cordeliers. D'autres pillèrent le monastère de Solignac, si célèbre par l'illustration de son fondateur et par les vertus de ses religieux, toujours fidèles aux règles cénobitiques et « habiles dans plusieurs métiers. » La plupart des reliques furent brûlées, les autels profanés, et les ornements d'or et d'argent volés. L'année suivante, la bataille de Jarnac, gagnée par le duc d'Anjou sur le prince de Condé, qui y fut assassiné (16 mars 1569), sembla assurer le triomphe des catholiques; mais l'infatigable ardeur de la vicomtesse de Limoges releva l'inébranlable constance de l'amiral de

Coligny. Traversant les rangs de l'armée vaincue, tenant par la main son fils et le jeune prince de Condé : « Mes amis, dit-elle aux soldats, voilà deux nouveaux chefs que Dieu vous donne, et deux orphelins que je vous confie. »

Coligny rallia les débris de l'armée vaincue à Jarnac. Quelques-uns de ses lieutenants menacèrent alors les principales localités du Limousin. Les habitants de Saint-Yrieix, sommés par le capitaine Noumens, au nom des princes et de l'amiral, de livrer la ville, s'y refusèrent avec la plus grande énergie. Trois jours après, le sieur de Bonneval [1] envoya Plantadis, son fourrier, renouveler la sommation, et sur un nouveau refus, sa compagnie et celles de Pierre-Buffière et du capitaine Cigounat, au nombre de cinq ou six cents hommes, tant à pied qu'à cheval, prirent, à sept heures du soir, les faubourgs et s'y logèrent. Le lendemain (12 juin), l'assaut fut donné, et la place prise à dix heures, les maisons pillées et saccagées, les églises Saint-Pierre, Sainte-Catherine détruites, les habitants surpris mis à mort [2].

Le duc des Deux-Ponts, conduisant les troupes allemandes, entrées récemment dans le Limousin, était arrivé près de la Souterraine, menaçant les détachements de l'armée royale, qui se trouvait sous le commandement du duc d'Aumale et du duc d'Anjou, dans les environs de Saint-Benoît-du-Saut et de Saint-Gauthier. Le capitaine Massez [3], « homme de bonne conduite, et autant expérimenté au faict des armes qu'autre de son temps, » que le comte des Cars

1. Gabriel de Bonneval, seigneur de Coussac, Blanchefort, Salagnac, était fils de Jean et de Françoise de Varye de Montaigut. Il était neveu de Germain de Bonneval, en grande faveur sous Charles VIII, et un des trois dont on disait :

Chastillon, Bourdillon, Bonneval
Gouvernent le sang royal.

2. Journal de Pierre de Jarrige.
3. Merigou de Massez, capitaine de cinquante hommes d'armes.

avait établi gouverneur de Limoges, après la mort du seigneur de Verteillac [1], sortit avec quelques compagnies, et alla à Saint-Léonard pour défendre le passage de la Vienne. Mais le chef des reitres, quoique harcelé par les catholiques qui se trouvaient sur ses flancs, parvint néanmoins à franchir la rivière, auprès de Saint-Priest-Taurion [2], et arriva au bourg de Nexon, le 11 juin. Coligny, qui venait de s'emparer du château des Cars, s'y rendit, pour conférer avec lui : « Toutefois, estant arrivé à Nexon, l'auroit trouvé mort, que lui seroit grandement facheux, mesme que la mort auroit été plus prompte et plus soudaine qu'on ne cuidoit; car bientôt après qu'il fut arrivé en la maison de maistre François Hebrard, et bu par trois fois par plein verre, un tremblement de membres l'auroit saisi, tellement que, sans le laisser, bientôt après seroit décédé (18 juin 1569) [3]. » On voit encore dans cette bourgade, sur le bord de la voie publique, un bloc de granit taillé en forme de carré long, planté verticalement, placé là comme un monument à la mémoire de l'illustre chef.

Dans le même temps, de sinistres nouvelles arrivaient à Limoges; l'ennemi était presque aux portes de la ville : les calvinistes campaient à Saint-Yrieix; Saint-Junien, après un siége de quelques jours, s'était rendu au sieur de Mouy, qui exigea du chapitre et de la commune une forte ran-

1. Hector de Pontbriant, seigneur de Verteillac, Montréal et Capdeville.

2. Un pont, de construction romaine, existait sur le Taurion à Saint-Priest. Les consuls de Limoges y avaient fait dresser, en 1458, six piliers de pierre, comme signe de leurs droits de justice. (*Bonaventure de St-Amable*, t. III, p. 715.)

3. Nexon possède une église dont l'abside et les deux absidioles sont du XIe siècle. La nef, à trois travées, est du XVe. Sur la porte est l'écusson de la famille de Lastours, *semé de tours et de fleurs de lis*. Le genre de mort de Volfang de Bavière, duc des Deux-Ponts, a donné lieu à ce distique:

Pons superavit aquas, superavere pocula pontem;
Febre tremens periit qui tremor orbis erat.

›n. D'autres bandes étaient entrées à Rochechouart, y aient pillé et détruit le monastère de Saint-Sauveur. Les nsuls, ne comptant plus sur leurs propres forces, appe-ent à leur secours le duc d'Anjou, qui s'était mis à la ursuite de Coligny, et qui campait alors à Saint-Pardoux, ès de Razès. Le prince mit aussitôt ses troupes en mou-ment, vint camper, la veille de la Fête-Dieu, à Couzeix, ou tit-Limoges, où les consuls lui offrirent les clefs de la ville. La reine-mère, arrivée quelques jours après avec les car-iaux de Bourbon et de Lorraine, fut reçue à la Porte-›ntmaillé par Massez, qui l'accompagna jusqu'au logis du euil, où elle logea, attentive à tout ce qui pouvait assurer n triomphe et lui faire des partisans : « Elle appretia ›ûta) le vin, et commanda que ceux qui en avoient mis-it des bouchons pour le vendre aux troupes de l'armée yale [1]. » Pour rassurer les habitants, et pour avoir l'air de aver ses ennemis, elle ordonna que les portes de la ville ›tassent ouvertes le jour et la nuit, annonçant que des se-urs arriveraient bientôt d'Allemagne, d'Italie et de Flan-e. Pour hâter l'arrivée de nouveaux renforts, elle avait rit au cardinal de Guise la lettre suivante, dont elle char-a Gui de Lubersac, pour lequel elle demandait au roi, son ;, un grade distingué dans cette même armée : « Mon usin, je vous envois par ce présent porteur, un discours s particularités de nos affaires. J'espère que ceste des-che vous trouvera encore assez tôt, pour pouvoir haster la iue de quatre mille arquebusiers, que monsieur mon fils, roy catholique, nous a fait conduire par le jeune Ville-rc. L'état des forces du duc des Deux-Ponts, qui s'est nt avec l'amiral, nous fait grand et pressant besoin de ; secours, comme bien le devriez voir. Mon cousin, je

. Reg. consulaires. — Nadaud : mss.

vous veux encore faire recommandation pour ce gentilhomme, présent porteur, nommé Gui de Lubersac, gentilhomme et bien né, et de bonne maison, pouvant mériter la grâce que je vous prie pour lui demander au roi catholique, qui est de nous le vouloir renvoyer dans ces troupes et secours avec grade honorable, que pour être fidèle et toute sa maison au service du roy mon fils, et de moi, je désire infiniment lui soit octroyé. Et m'assurant que vous n'épargnerez peine pour l'amour de moi, je prierai Dieu qu'il vous conserve. A Limoges, le 21e jour de juin 1569. Votre bonne cousine, Catherine [1]. »

Le jour de la Fête-Dieu, le duc d'Anjou fit une visite à sa mère, au moment où l'on apprenait à Limoges l'approche de l'armée du duc des Deux-Ponts, contre lequel on avait envoyé quelques troupes, qui furent mises en déroute au gué de la Salusse, qu'un détachement, conduit par Mouy et d'Autricourt, avait franchi sur les indications fournies par un paysan [2]. Pendant ce temps, l'amiral, parti de Châlus, où il avait été rejoint par les troupes allemandes, s'était emparé d'Aixe. A cette nouvelle, le duc d'Anjou quitta aussitôt le Petit-Limoges, vint camper à Isle, d'où il dirigea quelques compagnies qui mirent le feu aux faubourgs qu'occupait déjà l'ennemi. Catherine de Médicis, escortée de plusieurs grands seigneurs du pays, alla visiter le reste de l'armée. A son retour, elle se rendit à l'église de Saint-Martial, se fit montrer le chef de l'apôtre, qu'elle vénéra avec l'apparence de la plus grande piété, et quitta ensuite la ville avec tout son cortége.

Pendant ce temps-là, les catholiques attaquaient si vivement la place d'Aixe, qu'ils repoussèrent les gens de l'ami-

1. (*Arch. de Lubersac : original en papier.*) Le château de Lubersac était alors occupé par les protestants.
2. De Thou, l. 45, p. 587.

ral, les régiments de Piles et de Rauraix, et restèrent maîtres du théâtre de la lutte. Coligny, avec les troupes allemandes, opéra sa retraite du côté de Saint-Junien, poursuivi par le duc d'Anjou, qui vint camper à la Roche-l'Abeille, à cinq lieues de Limoges, où il se trouva bientôt en présence de l'ennemi, qui venait de traverser la Vienne une seconde fois, auprès d'Esse, place appartenant au comte des Cars, dont les protestants tenaient aussi le château.

Si nous en croyons Pierre de Jarrige, auteur d'un journal sur les événements du temps, le comte des Cars, nommé gouverneur du Limousin par Charles IX, se serait montré peu digne de cette confiance. « Cependant, ledict sieur des Cars, par le commandement dudict sieur d'Anjou, se seroit retiré audict pays de Limousin, pour pourvoir à ce que seroit besoin pour la deffense d'iceluy; lequel estant arrivé en sa maison des Cars, se trouva malade, comme le commun bruit, fust toutefois adverti que ledict duc des Deux-Ponts s'approchoit, et estoit près la ville de la Souterraine, aussi que ledict amiral, avec toutes ses forces, s'avançoit pour venir trouver le duc des Deux-Ponts, près la ville de Limoges, sans qu'aucun s'aperçut d'un si soudain département, auroit délogé ladicte maison, avec sa femme et sa famille, et retiré en un château appelé Gimel[1]. »

Coligny, s'attendant à être attaqué prochainement, avait

1. François de Pérusse, seigneur des Cars, servit d'abord dans la maison de Navarre, passa ensuite dans le parti des Guise. Le curé Nadaud dit que François des Cars, frappé de la prédiction d'un astrologue, qui lui avait annoncé qu'il devait mourir d'un coup de pied de cheval, fuyait toutes les occasions de se trouver à un combat de cavalerie (*Nobiliaire du Limousin*). C'est ainsi qu'on peut expliquer sa conduite à l'arrivée du duc des Deux-Ponts, dont l'armée se composait en grande partie de reitres (*cavalerie allemande*). Le château de Gimel, où il se retira, est situé dans la partie la plus montueuse et la plus inaccessible du Bas-Limousin. L'église des Cars, du XIe siècle, possède un reliquaire très-remarquable, orné de filigranes d'argent et enrichi de pierres précieuses. Quant au château, situé dans le bourg, les ruines n'y rappellent rien de l'ancienne splendeur de cette famille. Il

concentré presque toutes ses troupes à Saint-Yrieix; il les y passa en revue et paya la solde de ses alliés, en présence du jeune roi de Navarre, qui logeait dans la maison du seigneur de Longchapt[1], et du prince de Condé, accueilli dans celle de Chouly[2]. « Et pendant que le dict camp séjourna dans ladicte ville, les princes estrangers furent festoyés par les princes, amiral et autres grands seigneurs de leur suite; furent baillés grands dons et présents auxdicts princes estrangers, et leur fust payée une grande partie de leur solde[3]. » Les forces des protestants se montaient à 25,000 hommes, celles des catholiques à 30,000. Il était difficile aux deux armées de subsister longtemps dans des positions dont les environs manquaient de vivres; aussi furent-elles obligées d'étendre leurs quartiers.

Le camp de l'armée royale couvrait une plaine et un coteau au pied duquel s'ouvraient d'étroites vallées: un fossé à palissades l'entourait, excepté du côté de Saint-Yrieix, où il y avait un vallon profond dominé par une colline qu'occupait l'artillerie sous la garde des Suisses. Un peu plus bas coulait un ruisseau, dont les eaux réunies à d'autres sources formaient un étang. Au delà de la chaussée de cet étang, le duc d'Anjou avait établi une avant-garde, forte de deux régiments, commandés par Barte et Goas, qui, en cas d'accident, avaient devant eux des haies et des bois de châtaigniers où ils pouvaient se mettre à couvert. Un corps nombreux de cavalerie soutenait l'infanterie. Coligny, dans une

ne reste que deux grosses tours, et dans une chambre où coucha, dit-on, Henri IV, on voit l'écusson des Cars: *de gueules à un pal de vair.* (De Verneilh-Puyraseau: *Hist. d'Aquitaine.*)

1. Jacques de Gentils, seigneur de Lajonchapt, fils d'Élie et de Léonne de Sanzillon-la-Foucaudie. On montre encore dans cette maison la chambre où coucha le jeune prince de Navarre.

2. Yrieix de Chouly, seigneur de Permangle, conseiller du roi, et son élu en l'élection du haut pays de Limousin.

3. *P. de Jarrige: mss.*

position moins favorable, voyant le duc d'Anjou faire un mouvement en avant, marcha à sa rencontre avec son avant-garde, dans laquelle étaient Jean de Soubise, La Fin, seigneur de Beauvais, François de Briquemaut, La Noue, Taligny et Louis de Nassau, avec un corps d'Allemands. François de la Rochefoucauld commandait le corps de bataille, dont faisaient partie les princes de Béarn et de Condé, le prince d'Orange et Henri de Nassau, son frère. Quoique les deux camps fussent très-rapprochés, l'armée royale était dans une si grande sécurité, et si peu attentive, qu'elle n'apprit l'arrivée des ennemis que par un prisonnier. Alors se fait entendre sur toute la ligne le cri : Aux armes ! Les mousquetaires sortent de leurs retranchements, pour soutenir le corps de garde sur la levée de l'étang. De Piles engage le combat, mais ceux des siens qui s'élancent les premiers sont d'abord repoussés : soutenus bientôt par d'autres qui les suivent, ils forcent les catholiques à rentrer dans leurs retranchements, d'où ceux-ci, couverts par les palissades et les châtaigniers, tirent sans cesse sur les confédérés, leur tuent beaucoup de monde. Vaincus par le nombre, ils commencent tardivement à opérer leur retraite, tandis que les officiers généraux les plus rapprochés de la mêlée cherchent au contraire à arrêter ce mouvement en faisant espérer de prompts secours. En effet arrive aussitôt Philippe Strozzi [1], qui avait remplacé Brissac dans la charge de colonel général, et avec lui trois cents hommes d'élite. Il arrête, exhorte, appelle par leurs noms ceux qui reculaient, et rétablit le combat. Encouragés par sa fermeté, les catholiques chargent vigoureusement, le suivent et font reculer les troupes du seigneur de Piles, qui se mettent en déroute à l'arrivée de nouveaux adversaires con-

1. Philippe Strozzi, fils de Pierre et de Laodamia de Médicis.

duits par le lieutenant Semma. L'honneur de la journée semblait réservé au duc d'Anjou, quand l'amiral, voyant le désordre des siens, envoie des troupes fraîches; et, comme on n'avait combattu jusque-là que de front, il ordonne de tourner le village et d'attaquer le retranchement par derrière. Les chefs qui menaient ces renforts prennent les catholiques en flanc et en queue, et tout change de face. Les soldats de Strozzi sont mis en déroute, sans qu'on puisse les rallier. Les protestants ne font aucun quartier, et le carnage eût été bien plus grand, s'ils avaient poursuivi les fuyards. Mais une pluie battante y mit obstacle, ce qui permit aux vaincus de rentrer dans leur camp (15 et 16 juin 1569). Le sieur de Massez, mort dans cette journée, eut une tombe dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. Le jeune Henri de Béarn fit ses premières armes à cette bataille, après laquelle le duc d'Anjou plaça dans Limoges une forte garnison, qui fut employée à achever une plate-forme à la porte des Arènes.

Malgré ses succès à la Roche-l'Abeille, l'amiral n'osa pas venir attaquer Limoges. Pendant que le duc d'Anjou se dirigeait vers le Bas-Limousin, il dispersa ses troupes dans les environs de Saint-Yrieix, et les conduisit ensuite au siége de Poitiers. A cette nouvelle, le duc d'Anjou accourut, remonta vers le Haut-Limousin, en passant par Treignac, et arriva assez à temps sous les murs de Poitiers, d'où Coligny fut repoussé par son plus mortel ennemi, le duc de Guise, fils de l'illustre défenseur de Metz. Une nouvelle action dans la vaste plaine de Montcontour (3 octobre) lui coûta la perte de huit mille hommes et de son artillerie. Mais la guerre civile n'en continua pas moins, « comme une rage, comme un feu qui brûlait et embrasait toute la France [1]. » Quelques détachements, revenus dans le Li-

1. Mém. de Castelneau, l. v.

mousin, occupaient encore les châteaux de Lubersac, de Juillac, pendant que d'autres brûlaient le monastère de Bonnesaigne, dévastaient l'abbaye de Beaulieu, y tuaient les moines et s'enrichissaient des ornements de l'église abbatiale. Jeanne d'Albret, suivant avec inquiétude la marche des événements, séjourna quelque temps à Ségur, d'où elle envoyait ses émissaires pour exciter ses partisans, mais sans se rapprocher davantage de la capitale de sa vicomté.

Les nouveaux consuls de Limoges, nommés le 7 décembre 1569, pour entrer en charge l'année suivante[1], s'occupèrent aussitôt de tout ce qui concernait la défense de la ville. Ils convoquèrent en assemblée les principaux bourgeois, avec le président Bermondet et les autres officiers du roi. On décida qu'on payerait cinquante soldats au prix de douze livres par mois, pour garder les portes pendant la nuit, sous le commandement du capitaine Gabriel Raymond, pendant que les huit capitaines déjà nommés, et dont chacun disposait de cent hommes, sous les ordres du gouverneur M. de Jougnac, garderaient ces mêmes portes pendant le jour.

Toutes les fois que quelques-uns des hommes les plus remarquables du parti catholique passaient par la ville, on ne manquait jamais de les recevoir avec de grandes marques de déférence. A l'arrivée de M. de Lansac, qui se rendait à la cour, les consuls et les notables allèrent l'attendre à une demi-lieue de la ville, et à son départ l'accompagnèrent jusqu'à Aurance, où ils lui donnèrent vingt hommes d'escorte pour le protéger jusqu'à Poitiers. M. de Losse[2], dont

1. Les consuls nommés furent : Jean du Boys, Mathieu Benoît, Jean Descordes, Jean Verthamon, Grégoire Bault, Martial de Lachenaud, Aymeri Guibert, Jacques David, Jean Jullien, Martial Guery, Jean Disnematin et Jean Gergot. (*Reg. consulaires.*)

2. Pierre de Losse, fils puîné de Jean, seigneur de Losse, lieutenant général au gouvernement de Guyenne, et d'Anne de Puymartin.

ils connaissaient déjà tout le dévouement, pour éviter les mêmes honneurs, arriva incognito, au grand regret des habitants, mais n'en reçut pas moins comme marque de reconnaissance une coupe d'argent doré de la valeur de six ou sept livres. Peu de temps après, un envoyé du roi d'Espagne, qui se rendait à la cour, fut aussi honorablement reçu et accompagné jusqu'à Poitiers par vingt arquebusiers.

En parcourant les registres où les magistrats de la commune inscrivaient exactement tous les actes de leur administration, on ne peut s'empêcher de reconnaître avec quel dévouement ils se préoccupaient des intérêts de la ville, et avec quelle adroite politique ils recherchaient toujours la protection des personnages haut placés. Ainsi, madame de Sainte-Croix, fille du duc de Montpensier, qui venait de Toulouse, et qui la veille avait couché au château du comte des Cars, fut reçue à l'entrée de la ville au bruit de l'artillerie ; on lui fit présent d'une certaine quantité d'épiceries et d'une douzaine de flambeaux. Mais, malgré toutes ces prévenances, les consuls ne purent pas la même année être autorisés à faire payer aux huguenots de la ville un impôt destiné aux réparations des fortifications et à la solde de la garnison. La somme demandée devait être de 7,000 livres, ce qui porte à croire que le nombre des dissidents s'était bien augmenté depuis quelques années ; mais ce n'était pas une raison pour qu'ils fussent obligés de contribuer de leur argent au triomphe de leurs ennemis.

La présence de Catherine de Médicis à Limoges, la protection que les habitants attendaient de plusieurs grands personnages, avaient beaucoup contribué à relever le courage des catholiques, comme à ruiner l'influence de Jeanne d'Albret, toujours disposée à user sévèrement des droits que lui avait reconnus l'ordonnance de Moulins. Cependant Catherine de Médicis, malgré la victoire de son parti

à Montcontour, désespérant de triompher par la force, méditant la ruine des protestants par d'autres moyens, les éblouit par des propositions avantageuses, et alors fut conclue à Saint-Germain une troisième paix, qui accordait aux calvinistes une amnistie générale avec le libre exercice de leur culte (8 août 1570).

Avec plus de bonne foi d'un côté et moins d'ambition de l'autre, le calme se serait fait dans les esprits. On l'espérait surtout à Limoges, on s'en réjouissait, quand on apprit que le jeune Henri de Béarn, qui appelait les habitants « ses plus malins et désobéissants sujets [1], » allait épouser la sœur de Charles IX. Les consuls venaient d'être informés que Gilbert de Lévi, comte de Ventadour, gouverneur et sénéchal du Limousin, arrivait à Eymoutiers et se disposait à faire son entrée dans la ville. On députa aussitôt vers lui Jean Gergot et Martial de Lachenaud, tous deux consuls, qui le rencontrèrent à Saint-Léonard, et lui demandèrent dans quel rang les consuls devaient marcher le jour où il ferait son entrée solennelle, parce que les officiers du siége présidial réclamaient la place d'honneur. Après d'assez longues contestations, le gouverneur décida que les consuls marcheraient d'un côté et les officiers de l'autre, la préséance étant égale. Alors les consuls, « montés sur chevaulx couvertz de housses noires, » accompagnés de plusieurs bourgeois notables, marchands et d'autres, précédés par Gabriel Raymond, capitaine de la ville, commandant une escorte de cent hommes, prirent la route de Saint-Léonard pour aller au-devant du gouverneur, qu'ils rencontrèrent au lieu appelé la *Boune-Doune*, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes. Aymeri Guibert, consul et avocat au siége présidial, lui ayant adressé sa harangue, le cortége reprit la route de Limoges ; arrivé au lieu nommé le *Sablard*, Gilbert de Lévi découvrit « l'infan-

terie campée dans une terre, en nombre de sept ou huict cents hommes les mieulx armés et en couche que gens qu'on eût encore vus, le moindre ayant le morion grave, et presque tous harquebouziers; l'arrière-garde estant de quinze ou seze rangs de picquiers, gens de belle talhe et stature, armés et couvertz de toutes pièces. » Après une décharge générale d'artillerie, « tellement que toutes les compagnies estoyent couvertes de fumée, » on se remit en route. Michel Verthamon, colonel de l'infanterie et receveur pour le roi en l'élection, « vêtu de veloux noir couvert de passement d'or, » suivi de plusieurs autres officiers du roi et de la commune, « vestus de veloux, taffetas et aultres accoustrementz riches somptueux, » fit aussi sa harangue; puis toutes les compagnies défilèrent devant le gouverneur, qui fut bientôt obligé de s'arrêter pour écouter Gauthier de Bermondet, ancien lieutenant général au siége, et Joseph Lamy, lieutenant particulier. Mais lorsque les deux orateurs voulurent prendre rang à ses côtés, les consuls réclamèrent, demandant qu'une place d'honneur fût au moins réservée à leur prévôt, comme représentant le corps de ville. Gilbert de Lévi ordonna que M. de Bermondet resterait à ses côtés, et que le prévôt et le lieutenant particulier le précéderaient. Arrivé dans le faubourg de Manigne, une nouvelle salve d'artillerie salua le cortége, « faisant un bruyt de tonnerre mervelheux. » Devant le clocher de Saint-Martial, se présentèrent en procession les religieux qui conduisirent le gouverneur devant le grand autel, et lui présentèrent le chef de Saint-Martial. La maison du Breuil, selon la coutume, servit de logement au grand dignitaire, où il reçut le lendemain la visite des consuls et d'autres notables, qui lui offrirent trois douzaines de cierges, un bassin d'argent doré, six coupes, un vase ou aiguière et deux salières, aussi en vermeil.

A peine le comte de Ventadour était-il parti pour aller faire reconnaître de la même manière son autorité dans le Bas-Limousin, que les consuls apprirent la venue prochaine du marquis de Villars. Aymeri Guibert et Jacques David, désignés pour le recevoir, partirent aussitôt et le rencontrèrent à la Maison-Rouge, près de Bellac. Comme on avait déjà décidé qu'on lui rendrait les mêmes honneurs qu'au gouverneur, les consuls se présentèrent à lui à l'entrée de la ville, près de la Croix-de-Bregefort, où il fut harangué par Aymeri Guibert, à qui il promit de protéger et de défendre les habitants du pays. Un peu plus loin, Michel de Verthamon lui offrit les hommages et le dévouement de ses concitoyens, ainsi que le vicaire général de l'évêque le salut respectueux du clergé, à l'entrée du faubourg Montmaillé; les sept capitaines centeniers, après l'avoir salué « de coups d'harquebuzades, pièces à croc, faulcouneaulx et autres pièces de qualibres, » défilèrent devant lui, ainsi que leurs compagnies, et l'escortèrent jusqu'au logis du Breuil. Le marquis de Villars avait pour mission de faire reconnaître et observer la paix de Saint-Germain, de recevoir les plaintes des habitants, et de se faire rendre compte des impôts perçus, « des mulets, chevaulx, armes, bledz, farines, vivres et munitions de guerre, » levés sur le peuple dans les trois années précédentes. MM. de Montdoucet, conseiller au grand conseil, de Tambonneau, maître des comptes, qui l'accompagnaient comme commissaires, firent annoncer dans toutes les paroisses que chacun pouvait en toute liberté leur soumettre ses plaintes et ses réclamations.

Les esprits se calmaient; la haine entre catholiques et dissidents semblait disparaître; la paix et les mesures prises depuis quelque temps par le gouvernement de Charles IX promettaient à tous bonne justice; on comptait sur

un avenir de prospérité, malgré quelques souffrances occasionnées par l'intempérie des saisons, lorsqu'un événement survenu à Limoges fut interprété comme le pronostic de nouvelles épreuves. Voici comment le rapporte un chroniqueur du pays :

« Le jour de la Grand-Saint-Martial, le dernier jour du mois de juin 1571, et environ l'heure de vêpres, il fit un éclair de tonnerre qui passa sur la ville, venant du côté de la porte Montmailler, et vint tomber sur le clocher de la grande église cathédrale de Saint-Étienne de la Cité de Limoges, par la sommité et pomme, où était la croix et girouette étant sur l'aiguillon couvert de plomb, sans que bien peu de gens s'en donnassent garde, tellement que l'éclair, du coup qu'il donna contre ladite pomme estant de bois et couverte de plomb, le feu s'y mit et entra dans le clocher par là, que tellement que, bien peu de temps après, ledit feu s'estant pris au bois de l'aiguillon étant sous le plomb de la couverture d'icelui, commença à sortir un peu par le dehors, ce que plusieurs gens voyant eurent les frayeurs. Et petit à petit commença ledit feu à augmenter et brûler le bois, tellement que le plomb de la couverture d'icelui se mit à fondre et tomber tant par dedans le clocher que par le dehors. Et tomba incontinent par terre la pomme d'icelui avec la croix de fer estant fort grosse et grande. Et le monde se riait en pensant que le feu ne pénétrât guère au bas dans ledit clocher, attendu qu'il était fort haut d'icelui ; mais messieurs les chanoines firent monter plusieurs maîtres charpentiers de la présente ville pour y donner secours, ce qu'ils ne purent faire, causant le plomb de ladite sommité qui se fondait et tombait incessamment, tant par le dedans que par le dehors du clocher, qui endommagea grandement le charpentier. Et tellement pénétra le feu malin que, outre son naturel, descendit peu

à peu depuis le haut du clocher jusques au pied d'icelui, en frayeur, que en moins d'une heure et demie la bardèche et le bois du clocher fut toute en flamme de feu si ardent que, environ l'heure de sept heures du soir, le feu était dans le clocher depuis le pied jusques aux sommités, en si grande ardeur et frayeur que toute personne qui le voyait ainsi était épouvantée. Et, en voyant le feu si épouvantable brûlant ladite bardèche et bois, et sortant de tous côtés, que lesdits pauvres qui y étaient pensèrent être tous perdus et brûlés à cause de la grande flamme qui en sortait : et s'épandant sur l'heure même sur les maisons prochaines, sans le secours qui fut mis, les plus près des maisons se fussent brûlées. Et enfin le feu s'enflamma que toutes les cloches qui étaient le plus près se fondirent dans le clocher, et les autres tombèrent au pied et se brisèrent, chose bien épouvantable à voir, tellement que enfin il ne demeura aucune chose dans ledit clocher, et demeura tout vide, sans aucun bois ni chose qui se puisse réserver. Et disait que ce n'était pas présage de bon signe au pays. Et atteint le feu jusqu'à heure de minuit. Je prie Dieu qu'il nous garde de telle infortune, et croyant toutefois que c'étaient nos péchés, qui étaient cause de telle infortune, Dieu et la sacrée et bienheureuse Vierge Mère de Dieu nous donne sa sainte bénédiction[1]. » Avant que le scepticisme eût ravagé les âmes et usé l'intervention de la Providence, les hommes se consolaient de leurs infortunes, luttaient contre elles de courage et de pieuse résignation. Que fût devenue la société sans la religion à travers les épreuves du moyen âge, et qu'est-elle aujourd'hui dans ses révoltes contre l'éternelle justice ?

1. PIERRE MESNAGER : Mss. intitulé *Histoire de la vie de monsieur saint Martial*, p. 211. Un autre manuscrit de 1638, f° 331, raconte aussi le même événement. L'acte en langue romane, concernant les ordonnances de Limoges qui s'y trouvent, est en original aux Archives de Pau.

Les nouveaux consuls nommés pour l'année suivante[1] voulurent, comme leurs prédécesseurs, léguer à la postérité les événements et les malheurs dont ils furent témoins, aussi ouvrent-ils leurs annales par ces mots empreints d'une profonde tristesse : « Par le sommaire recueil des choses advenues ez années précédantes, escript à nous et à nos successeurs par ceux qui ont eu la charge et maniement de la chose publique, depuis l'an quinze cent soixante, la postérité recognoistra les premiers actes de l'histoire tragique de France et lamantables frayeurs qui souvent ont espouvanté la ville de Limoges. Par le succès de la présente année mil cinq cent soixante-douze, on recognoistra l'acte dernier et la fin de la tragédie autant hœroïques et sanglants qu'ils étoient inopinés et incogneuz mesme à ceulx qui avoient l'esprit et le jugement plus œgu, subtil et prévoyant. »

L'état du pays à cette époque pouvait bien, dans de certaines limites, justifier ces récits. Les récoltes de l'année précédente avaient été nulles : le peu de grains anciens étaient détenus par les plus grands propriétaires et par les marchands : le commerce était complétement arrêté : les pauvres sans travail circulaient déjà par bandes dans les rues de la ville. Les consuls, effrayés, craignant une révolte, proposèrent deux moyens pour parer aux nécessités: le premier, que toutes les personnes aisées y contribuassent par des aumônes; le second, qu'on achetât une certaine quantité de blé. La première proposition fut acceptée ; mais pour faire la distribution des secours, il fallait connaître le nombre des nécessiteux. On fit publier que la distribution

1. Consuls pour 1572 : Martial Benoît, Léonard Mousnier, Léonard Limosin, Jean Loudeys, Bartholomé Albin, Martial Merly, Bertrand Demons, Guillaume de Julhen, Pierre Teulier, Pierre Dumas, Jean Pénicaud, avocat, Martial Duboys. (*Reg. consul.* de Limoges.) L'un d'eux, Léonard Limousin, ne serait-il pas l'émailleur dont le musée possède quelques ouvrages?

se ferait dans le préau de Saint-Martial un jour fixé, et qu'à mesure que chaque pauvre se présenterait, on lui donnerait un liard. On connut ainsi le nombre des indigents pour chaque quartier, et selon les besoins de chaque famille visitée par les consuls on distribua du pain ou de l'argent. Mais la disette sévissait aussi dans les environs, où, après avoir consommé l'avoine et le mil réduits en farine, on se nourrissait d'herbe et de racines. Le nombre des étrangers qui accouraient fut si grand, qu'il fallut leur refuser l'entrée de la ville. Les femmes montrèrent le plus sublime dévouement durant cette famine ; elles recueillaient les aumônes et en faisaient la distribution deux fois par jour : plusieurs vendirent même leurs bagues et leurs joyaux pour en donner l'argent aux pauvres[1]. Quiconque achetait du blé sur les routes, ou le faisait enchérir sur le marché, était conduit au pilori, ou « mîtri » et chassé de la ville par l'exécuteur des hautes œuvres[2].

Malgré les avantages accordés aux dissidents par la dernière paix, tous ceux qui avaient en main une partie du pouvoir voyaient de nouveaux orages dans un avenir peu éloigné. Les nouveaux magistrats et le peuple se préparaient à les combattre ou cherchaient à les écarter en recourant à la protection des grands personnages, dont le crédit pouvait influencer la marche des événements politiques. Les consuls, apprenant que le duc de Montpensier et sa femme, sœur du duc de Guise, conduisaient de Poitiers à Limoges madame de Sainte-Croix, leur fille, qui avait été pourvue de l'abbaye de la Règle, allèrent les recevoir près de Mont-Jauvy, les conduisirent à la porte Montmaillé, au

1. Le setier valait à Limoges 5 décalitres 2 décilitres, et dans la *Cité* 5 décalitres 4 décilitres. A cette époque, 51 litres 2 décilitres valaient 25 francs 87 centimes et demi de notre monnaie actuelle. (*Dict. des institutions*, par M. Chéruel. — *Tarif des notaires*, par Dupuytrem.)

2. La mitre de papier était un signe d'infamie.

bruit de l'artillerie[1]. Le cortége, après avoir traversé la ville, sortit par la porte Manigne, et aperçut à peu de distance madame de Sainte-Croix. Les consuls allèrent au-devant d'elle, la complimentèrent, se félicitant « de sa venue et demeure au monastère, tant pour le bon exemple d'une singulière chasteté remarquée en ladicte dame, admirable sur toutes autres, que pour l'espoir qu'ils avoient de veoir ladicte abbaye remise aux premières règles de son ancienne dévotion et sainctelé[2]. »

Une autre visite occupa plus sérieusement la population et les magistrats de la commune, qui ne la désiraient que pour faire oublier des actes d'opposition d'une autre époque et par lesquels on s'était attiré l'inimitié de Jeanne d'Albret. Au mois de juin, à la nouvelle que la vicomtesse-reine se rendait à la cour pour négocier les conditions du mariage de son fils avec Marguerite de France, se dirigeait vers Périgueux, mais ignorant si elle passerait par Poitiers ou par Limoges, une assemblée fut convoquée à l'hôtel de ville. On y décida que deux des consuls, Jean Pénicaud et Martial Dubois, se rendraient près d'elle pour connaître ses intentions. Les deux envoyés, partis en toute diligence, la rencontrèrent à Mareuil, en Périgord, et lui exposèrent : « que l'injure des troubles et du temps n'avoit en rien diminué la naturelle et ancienne affection de ses subjectz de la ville de Limoges ; » qu'elle pourrait s'en convaincre par sa présence. Jeanne d'Albret, dissimulant ses ressentiments, répondit : « qu'elle s'étoit toujours employée, comme feroit à l'advenir, pour tous ceux qui luy avoient esté bons et loyaulx subjectz en ladite ville et ailleurs. »

1. Jeanne III, fille de Jean de Bourbon, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, avait été nommée abbesse de la Règle en 1575, mais ne reçut ses bulles qu'en 1586.
2. Reg. consulaires.

Mais un secrétaire d'État, qui l'accompagnait, ne laissa aucun doute sur ses sentiments; prenant à l'écart les deux consuls dans l'appartement où elle se trouvait, il leur rappela avec arrogance, que « les citoyens de Limoges étoient les plus malins et désobéissants sujets de la dame; que toute leur vie ils avoient plaidé contre elle, refusé d'obéir à ses commandements, et même quand elle avoit voulu établir chez eux l'exercice de sa religion. » Les envoyés se justifièrent en disant qu'il était difficile d'établir la nouvelle religion dans une ville essentiellement catholique, et que d'ailleurs ils n'avaient fait, comme ils le feraient encore, qu'obéir à la volonté du roi. Le secrétaire, désarmé par ces paroles énergiques, n'ajouta plus rien. Après dîner, dans une autre entrevue, la reine elle-même se contenta de dire aux consuls qu'elle n'avait encore rien décidé quant à son passage à Limoges, et qu'ils restassent près d'elle pour attendre sa décision. En effet, ils l'accompagnèrent jusqu'au château de Marthon, où elle fit connaître sa réponse à une heure assez tardive pour que ceux-ci fussent obligés de cheminer une partie de la nuit pour trouver à se loger [1].

Parmi les consuls alors en charge, quelques-uns s'étaient déjà montrés partisans de la reine et disposés en faveur du protestantisme; les divisions religieuses et politiques s'étaient déjà introduites dans les rangs des représentants de la Cité. Cette opposition s'était manifestée peu de temps avant le voyage de Jeanne d'Albret, à l'occasion des affaires intérieures de la ville. Les consuls, « ceux qui se disoient les consuls de la Cité, » c'est ainsi que les désignaient leurs adversaires, ayant fait annoncer l'établisse-

1. Nous ne saurions dire quel était alors le château de Marthon où put coucher Jeanne d'Albret, à moins que ce ne fût dans quelque partie conservée de celui dont on voit encore le donjon, mais dont la destruction remonte à une époque bien plus éloignée.

ment de deux foires et d'un marché à certain jour de la semaine, pour la vente des provisions, les autres, réunis aux officiers de la reine, défendirent de vendre ou d'acheter partout ailleurs qu'au marché public. Le jour de l'ouverture du nouveau marché, ils s'y présentèrent et renouvelèrent cette défense, sous peine d'amende, contre ceux qui s'y rendraient, soit pour vendre leurs denrées, soit pour en acheter. Ils demandèrent aussi qu'un prêche fût établi. Au mois de mars suivant, pour mettre fin à ces contestations, Jean Pénicaud et Jean Dubois furent chargés de les soumettre à la cour, qui se trouvait alors à Blois. Mais ils ne purent parvenir jusqu'à Jeanne d'Albret, qui les remettait de jour en jour sous prétexte des soins qu'exigeaient la négociation du mariage de son fils, et sa propre santé, et la venue des reîtres qui demandaient leur solde; tout cela n'était qu'autant de prétextes pour se venger de la froideur des catholiques limousins. Sur ces entrefaites arriva un autre envoyé de la ville qui, recommandé par l'évêque, obtint de Charles IX qu'il n'y eût d'autres foires et d'autres marchés que ceux qui étaient ouverts indistinctement aux habitants de la ville et de la Cité[1].

L'année 1572 avait fourni des récoltes abondantes; l'ordre se rétablissait dans les villes; le peuple des campagnes reprenait ses travaux avec confiance; les consuls continuaient de veiller aux intérêts de Limoges et à l'ordre public sans trop d'embarras pour leur administration. La vicomtesse Jeanne d'Albret, cette femme « d'un esprit puissant aux grandes affaires, d'un cœur invincible aux grandes adversités », venait de mourir (10 juin 1572), non sans soupçon de poison. Les catholiques, délivrés des craintes qu'elle leur

1. Reg. consulaires.

donnait, des réclamations dont elle les poursuivait depuis si longtemps, ne témoignèrent cependant aucune joie de cet événement, tandis que les protestants les plus ardents ne dissimulaient pas leurs regrets. Malgré ce que lui prédisait un capitaine calviniste, « que si les noces du prince de Béarn se faisaient à Paris, les livrées en seraient vermeilles, » Coligny se rendit à la cour où eut lieu le mariage du roi de Navarre, que nous appellerons désormais le prince de Béarn, vicomte de Limoges (18 août). Les plus sages des deux partis, comme tous ceux qui en temps de révolution en redoutent les excès, croyaient au maintien de la paix. Le duc de Guise et Catherine de Médicis en décidèrent autrement : s'ils firent connaître leurs odieux projets dans quelques grandes villes, il ne paraît point cependant qu'ils aient cherché des assassins à Limoges, quoique les consuls et les magistrats eussent fait savoir à Charles IX que le peuple serait disposé à punir les protestants, si ceux-ci cherchaient encore à troubler l'État. La nouvelle de la Saint-Barthélemy y surprit tout le monde. Nous ne saurions mieux faire que de citer textuellement le récit que nous fournissent les registres consulaires :

« Le pénultième jour dudict moys d'aoust, le maistre-d'hostel du seigneur De Cosse, amy favorable de la ville, passant par ceste ville en diligence, s'adressa à un consul en particulier et secret, luy descouvrit que le vendredi, vingt-deuxiesme jour dudict moys d'aoust, l'admiral avoit été blessé d'un coup d'arquebousade par un soldat qui luy estoit au guet. Le boulet lui avoit percé le bras et emporté un doigt de la main. Ceux de sa faction, tout le jour et le lendemain, avoient instamment pressé le roy en faire raison, usant de grandes menaces et propos de vindicte. Et sur ce on avoit descouvert l'entreprise et détestable conspiration contre Sa Majesté, son sang et tous les grands sei-

gneurs de sa cour faict par ledict admiral et ses adhérants, qu'auroit esté l'occasion que, le dimanche, sur une heure après minuict, on avoit commencé un grand et sanglant massacre, auquel ledict admiral avoit esté tué dans son logis, geté par la fénestre de sa chambre au milieu de la rue, où son corps estoit délaissé ensevely dans la boue, en opprobre et vitupère de tout le peuple de Paris. Le comte de La Rochefoucauld, les Pardailhans, le capitaine Pilles et un fort grand nombre de seigneurs et gentilshommes de marque suivant ce party avoient esté mis au cousteau en mesme instant. Le consul, ayant entendu ce discours en particulier, pour l'importance de l'affaire, le pria venir en la maison du consulat, où, en présence de la pluspart desdits consulz et auteurs des principaulx de la ville, assemblez à mesme heure, il discourut de rechef tout au long la vérité de la tragédie, et l'assuroit pour l'avoir veu et y avoir esté. Les premières et plus qu'estranges nouvelles d'un si soubdain et inopiné changement estoient tant eslougnies de la pensée et jugement des hommes qu'elles ressembloient plus tost la mémoire d'un songe que a un vray récit et histoire de vérité. Toutes fois la grandeur de l'affaire, le péril qui s'en pourroit ensuyvre et le désir que les consuls et tous les bons cytoiens avoient de conserver l'estat de la ville en repoz et sûreté, les esveilla de leur songe et sommeil, et facilement leur persuada que tout ce discours estoit véritable, et d'autant plus qu'un chascun en son cœur le souhetoit pour se voir délivré entièrement des anciennes misères, injures et tormens des troubles passés. »

Si les habitants furent surpris à ce récit de ce drame sanglant, il est juste de dire cependant qu'ils n'en furent pas affligés; le cadavre d'un ennemi sent toujours bon aux hommes surexcités par les passions politiques. La réforme avait attiré tant de malheurs dans le pays, qu'on s'explique,

sans prétendre l'approuver, cette joie secrète chez ceux qui en avaient tant souffert. Au reste, les expressions dont se sert le narrateur peuvent bien ne traduire ici que la satisfaction d'un seul. De grands désordres pouvant survenir, on mit aussitôt en délibération comment on pourvoirait à la sûreté de la ville pour empêcher toute surprise de la part des calvinistes du dehors et de ceux de l'intérieur. Huit centeniers furent élus, chargés de faire prendre les armes aux habitants divisés par quartiers. On paya aussi trente soldats placés sous les ordres de Gabriel Raymond, capitaine de la ville, qui veilleraient la nuit aux lieux les plus exposés des murailles, mais dont la direction appartiendrait aux consuls. Trois jours après arriva une missive de la cour, confirmant la nouvelle des événements et ordonnant de veiller à la paix publique; on apprit aussi peu de temps après que le corps de l'amiral avait été traîné par les rues de la capitale, puis pendu par les pieds et sans tête au gibet de Montfaucon; que tous ceux de la nouvelle religion avaient été massacrés au nombre de plus de douze cents, et qu'il en avait été ainsi dans plusieurs villes du royaume.

Ces récits exagérés, commentés, comme tout ce qui vient de loin, pouvaient entraîner quelques catholiques égarés à traiter de même les huguenots, d'ailleurs trop peu nombreux et trop effrayés pour songer à se prémunir contre toute attaque. Les consuls convoquèrent une assemblée des plus notables habitants : il fut convenu que l'un d'eux et un autre magistrat, assistés de deux centeniers et de leurs compagnies, feraient une ronde la nuit et visiteraient chaque poste. On avait raison de prendre de telles précautions, parce que les officiers du roi n'ayant point reçu l'ordre de procéder comme dans les autres villes, on craignait, si le peuple prenait librement les armes, que non-seulement il s'en servît contre les protestants, mais encore qu'il ne pil-

lât les magasins et les maisons des riches. Cependant, on décida de faire savoir au roi que les habitants étaient prêts à exécuter ses ordres, soumission que ne sauraient accepter la justice et l'honneur. Toutes ces dispositions empêchèrent l'exécution du massacre auquel songeaient quelques fanatiques. L'ordre était donc maintenu lorsqu'arrivèrent le baron de Crozan, lieutenant du comte de Ventadour, gouverneur du Limousin, et le baron de Magnac, chargés de prendre le commandement de la ville et d'y mettre une garnison. Mais les consuls, en vertu de leurs priviléges, s'étant opposés à cette mesure, en référèrent au comte de Montpezac, continuèrent de garder la ville, y maintinrent l'ordre jusqu'à la réponse du roi, qui, tout en reconnaissant leurs priviléges, leur commandait d'arrêter les protestants, de les cerner, de les tenir en lieu sûr et d'exiger d'eux une abjuration. Rien n'autorise à croire que ces ordres sévères furent exécutés. Il n'en fut pas de même quand, peu de temps après, le marquis de Villars, chargé de faire rentrer toutes les villes sous l'obéissance du roi, envoya au sénéchal de Limoges l'ordre de lever sur le Limousin trente-sept mille cinq cents livres. Les consuls, qui avaient à pourvoir alors à tant de besoins pressants, à de grandes dépenses nécessitées pour le maintien de l'ordre public, cherchèrent, mais inutilement, à échapper à cet impôt en envoyant à Agen deux de leurs collègues, Léonard Mousnier et Léonard Limousin, chargés de présenter leurs réclamations au marquis de Villars.

Les coups d'État peuvent bien donner le pouvoir à des ambitieux, mais jamais à la nation de longs jours de paix et de prospérité; c'est un outrage aux lois morales, qui seules doivent régir l'humanité, que de proclamer que la force prime le droit : c'est un retour à la barbarie. La nuit du 24 août 1572, « cette nuit exécrable, dit un prélat fran-

çais, qui n'avoit jamais eu, et qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable [1], » avait vu s'accomplir un crime odieux, et même inutile à ses auteurs. La terreur, portée à son comble dans les provinces, fit bientôt place à la vengeance, à la haine, à l'ambition, à toutes les passions politiques et religieuses, qui n'allaient plus connaître de frein. Les protestants reprirent les armes, firent de la Rochelle leur boulevard, et forcèrent le duc d'Anjou à un accommodement, pour lui laisser le temps de mettre sur son front la couronne de Pologne (1572). Cependant le Limousin fut relativement peu troublé pendant cette première période de la reprise des hostilités. Les consuls de cette année, pour parer à la sécurité publique, levèrent une somme de sept cents livres consacrée à la réparation des murailles [2]. Charles IX, comme dédommagement des pertes éprouvées dans les dernières guerres, érigea la généralité à Limoges, comprenant l'Angoumois, la Haute et Basse-Marche, le Haut et le Bas-Limousin, avec un bureau des trésoriers et officiers de France. Ce prince mourut l'année suivante (30 mars 1574). En l'absence du duc d'Anjou, son successeur, alors roi de Pologne, de nouveaux projets de désordre s'ourdissant dans l'ombre, le comte de Ventadour et le comte des Cars, au nom de la reine mère régente, ordonnèrent de veiller à la sûreté de la ville en attendant l'arrivée du nouveau roi.

Bientôt après, le comte de Ventadour partit de Paris pour venir dans son gouvernement. Les consuls, les autres dignitaires, une foule d'habitants les plus notables allèrent le recevoir en grande pompe et l'introduisirent dans la ville par la porte de Montmaillé au bruit de l'artillerie. Après

1. Péréfixe.

2. Ces réparations furent faites par les soins des consuls : Mathieu Decordes, Pierre Boutin, Melchior de Lavaud, Martial Duboys, Louis Rougier, Jean Lascure, Jean Cibot, Hélie Gay, Pierre Segond, Noël Benoît, Étienne Disnematin et François Bastier. (*Reg. consulaires.*)

s'être occupé de quelques intérêts relevant de son administration, instruit que quelques protestants des environs réunissaient des armes pour envahir la ville, il demandait qu'on réunît de nouvelles forces : les consuls protestèrent qu'ils étaient en mesure; qu'ils ne pouvaient mettre sur pied un plus grand nombre d'hommes, surtout des inconnus, des étrangers qui, quoique catholiques, pourraient bien se ranger du côté des séditieux. Pour s'assurer si, en effet, les forces dont on disposait étaient suffisantes, il ordonna une revue générale, de laquelle il résulta que la force armée était alors de douze à quinze cents défenseurs, sans y comprendre ceux qui n'avaient pas assisté à la revue.

Néanmoins, sous prétexte qu'il importait à sa dignité de gouverneur que la ville et le pays ne fussent pas surpris, il demanda qu'on fixât une somme nécessaire à la solde de cinquante gentilshommes. Les consuls le supplièrent de renoncer à ce projet, — « eu esgard à la chairté du temps, à la stérilité des années passées, et laquelle continuoit encore, à la grand diminution du commerce et trafficq des marchantz et artisantz », et en considération des priviléges dont ils jouissaient depuis longtemps. Pendant ces discussions arrivèrent plusieurs gentilshommes mandés par le gouverneur, et à qui on ne pouvait pas fournir de logements; celui-ci, mécontent, leur donna l'ordre de se loger même dans les maisons des consuls jusqu'à ce qu'on eût pourvu à d'autres moyens. Indignés, les magistrats de la commune fermèrent leurs portes, et ne les ouvrirent que lorsqu'ils virent qu'on se disposait à les briser. Un de ces gentilshommes eut même l'audace de se rendre à la maison de ville, où se trouvaient quatre ou cinq consuls sans armes, sans soldats pour les garder; s'adressant à eux en les injuriant, il allait en frapper un de sa dague, quand un de ses compagnons le retint. A la nouvelle de cet acte de violence,

la population s'émeut : une assemblée est convoquée pour délibérer tant sur l'injure faite à la ville dans la personne de ses magistrats, dans un lieu « sacré et inviolable », que sur la garnison qu'on voulait imposer. On décida qu'on demanderait au gouverneur de se contenter de dix à douze gentilshommes pour veiller sur sa personne, et qu'il serait donné satisfaction de l'injure faite aux consuls. Effrayé des menaces de la foule, le noble seigneur congédia ses gentilshommes, n'en garda que douze, pour la solde desquels la ville paya neuf cents livres.

Les consuls n'avaient pu faire mieux, mais ils résolurent de s'adresser au roi, en envoyant à la cour Jean Cibot et Noël Benoît réclamer l'exécution de leurs priviléges, et se plaindre de ce que le gouverneur voulait avoir les clefs de la ville. Effrayé des suites de cette démarche, le comte de Ventadour se rendit à la maison commune, déclara qu'à la fin du mois il les exempterait des frais de garnison, et quant aux clefs, qu'il les remettrait le lendemain, que les troupes qu'il pourrait lever ne tiendraient point garnison dans le Haut-Limousin. Soit que les consuls n'eussent pas confiance en ces promesses, soit qu'ils voulussent se mettre pour l'avenir à l'abri de nouvelles inquiétudes, ils envoyèrent leurs députés à la cour. Le moment était mal choisi; la cour, n'étant occupée qu'à pourvoir aux nécessités de la guerre, refusa d'entendre les doléances. Mgr de l'Aubespine, évêque de Limoges, se chargea de les soumettre au roi, et, à force de sollicitations, obtint l'exécution des promesses du gouverneur; mais il n'en fut pas de même quand les consuls, par une autre requête, sollicitèrent d'employer une partie des tailles, levées sur le pays, à la reconstruction des tours et des forteresses de leur ville, — « que les rebelles avoient souvent projeté de surprendre depuis le commencement de la présente année. » En vain invoquèrent-ils « bonne volonté

d'emploier leurs personnes et moiens pour le service du roy, dont ils avoyent rendu toujours bon témoignage par leurs actions et désiroient continuer en mesme volonté jusques aux derniers soupirs de leurs vies », il leur fut répondu qu'on ne pouvait les satisfaire.

Peu de temps après, de nouvelles difficultés survinrent. Le comte de Ventadour, revenant de parcourir le Bas-Limousin, arrivait à Limoges avec une escorte de vingt à trente gentilshommes et de trente arquebusiers à cheval. Les consuls, apprenant par un fourrier, envoyé devant pour préparer des logements, que le cortége était encore plus nombreux, convoquèrent aussitôt une assemblée pour délibérer si l'on devait ou non le recevoir dans la ville. On décida qu'on irait immédiatement trouver le gouverneur pour lui exposer que ce serait contraire à ses priviléges, s'il les mettait dans la nécessité de recevoir « ses argoulets »; que ceux-ci ne respectant leurs hôtes, il pourrait en survenir de grands inconvénients; qu'on le suppliait de ne pas permettre à ses gens l'entrée de la ville, qu'autrement on était disposé en conséquence à renforcer le poste qui veillait à la porte Monique, par laquelle il devait entrer. Les consuls seuls se chargèrent de cette mission sans la participation des bourgeois, voulant sans doute par ce moyen en faire peser sur eux seuls toute la responsabilité. L'un d'eux, Jean Cibot, alla donc au-devant du gouverneur, qu'il rencontra à une lieue de là, et lui exposa très-hublement, « le danger évident de quelque tumulte et sédition »; qu'on le priait de ne loger ses soldats que dans les faubourgs de la ville et de la Cité, où il serait pourvu à tous leurs besoins. Il répondit avec fierté que, « comme gouverneur, c'estoit à luy à commander, aux consuls à obéir »; que d'ailleurs sa suite était peu nombreuse. On insista, en ajoutant que la demande se justifiait par l'expérience du passé, par tout ce

qu'on avait déjà souffert de la présence de troupes étrangères. Le gouverneur ne voulant rien entendre, les consuls l'accompagnèrent cependant jusqu'en vue de la ville, et alors, pour se décharger de toute responsabilité, lui demandèrent de faire connaître ses intentions, afin d'en avertir les habitants, — « et, que si ses argoulettectz se présentoient à la porte, il s'en pourroit ensuyvir du scandalle à leur grand regret. » Il se contenta d'ordonner au sieur de Lauthonie [1], un de ses lieutenants, de loger ses gens dans les faubourgs. Peut-être ne prit-il ce parti que parce qu'il ne se sentait pas assez fort pour avoir raison de cette population, dont le patriotisme s'exaltait. En effet, quand les consuls l'accompagnèrent à son logis, il vit à la porte de la ville plus de deux cents soldats, assez « disposés à faire exploict de guerre », et au bout de la rue de la porte des Arènes, d'autres faisant bonne contenance, conduits par messire Martial Decordes. Il ne fit pas un long séjour, fatigué qu'il était des réclamations continuelles des habitants et des consuls contre ses soldats, qui fourrageaient sans cesse dans les environs.

Après son départ arrivèrent Montluc et de Ponte avec quatre-vingts chevaux. Cette visite fut plus agréable que la précédente. Les consuls, qui n'avaient pas oublié les services que leur avait rendus de Montluc, notamment en 1567, lorsque la ville avait été menacée par les protestants, allèrent au-devant de ces nobles personnages jusqu'au moulin Blanc, sur la route d'Aixe, les complimentèrent, les reçurent honorablement et leur fournirent une escorte d'arquebusiers à leur départ pour Paris.

1. Lauthonie (Jean de), né au château de la Forge en 1510, après avoir servi sous le maréchal de Saint-André, en 1560, fut nommé maréchal des logis d'une compagnie de cinquante lances, sous les ordres du comte de Ventadour. Cette famille se maintient dans le département de la Corrèze.

Dans le mois de septembre, Limoges eut un beau jour de fête et des élans de joie pour célébrer l'arrivée en France de Henri III, tant on croyait aux dispositions pacifiques du nouveau roi. On ne prévoyait pas à combien de cruelles épreuves devait être soumise la France sous ce prince, trop docile aux conseils de sa mère, trop faible en présence des factions. On fit chanter un *Te Deum* dans l'église collégiale de Saint-Martial, où assistèrent les consuls « avec leurs chaperons, assis aux haultes chaires d'un costé du cuer, et les officiers du roi de l'aultre costé. » Un feu de joie et un service solennel furent indiqués pour un autre jour. Pour éviter les conflits de préséance dans cette ville où les magistrats attachaient un grand prix aux honneurs dus à leur dignité, on convint qu'à l'église les consuls occuperaient le côté gauche, les officiers le côté droit. A la fin de la messe sortit de l'église une nombreuse procession, pendant laquelle les consuls tenaient un flambeau avec les armoiries de la ville, et après laquelle un prédicateur de Saint-Martial fit un sermon sur la place des Arbres. On assista ensuite au feu de joie dressé sur la place des Bancs, en présence de la foule accourue de tous les quartiers. Les consuls s'y rendirent par la rue nommée Crochedoz [1], et eurent l'honneur d'y mettre le feu au bruit de l'artillerie [2].

Les habitants et leurs magistrats, quoique rassurés par le dernier traité de paix, espérant que le nouveau roi, qui avait déjà acquis une certaine expérience dans les affaires de l'État, saurait maintenir les factions, n'en refusaient pas moins de recevoir des étrangers dans leurs murs. En vain le comte des Cars, en leur apprenant que des mouvements

1. C'est aujourd'hui la rue Cruchedor, ainsi nommée parce qu'on y fabriquait une très-grande quantité de crochets qui se vendaient par toute la France.

2. Reg. consulaires.

séditieux avaient lieu dans les provinces, leur offrit-il le secours de son fils aîné avec un bon nombre de gentilshommes; ils refusèrent, et cependant le danger était proche. Deux mois après, le vicomte de Turenne et ses partisans reprirent les armes, au nombre de quatre mille, sur les marches du Périgord, et occupèrent l'abbaye de Terrasson. Jacques de Maumont, seigneur de Saint-Avit, descendant d'une famille qui avait toujours été l'ennemie de Limoges et des consuls, se proclamait le défenseur des huguenots, s'emparait du château de Châlusset, dont il n'existait plus qu'une partie depuis l'expulsion des Anglais, relevait à la hâte les murailles de la vieille forteresse, assise sur une montagne, que l'artillerie ne pouvait battre de près, la munissait de provisions de guerre et de vivres, y laissait une partie des siens, et sortait pour courir le pays [1]. En même temps la plupart des petites places du Limousin se révoltaient à l'instigation du vicomte de Turenne, dont les détachements venaient assiéger le château d'Astaillac, où s'étaient réfugiés les religieux de Beaulieu. La place résista, mais tout fut pillé dans les environs. Favorisés par la nature des lieux, hérissés de montagnes ou de collines, arrosés par de nombreux cours d'eau, d'autres détachements s'emparaient des principales positions. Ils restèrent maîtres assez longtemps du château de Cazillac, sur la limite du Querci [2]. Pour les en chasser, le gouverneur du Limousin partit de Limoges avec quelques canons, vint à Brive, où il fit ses dis-

1. Le baron de Maumont avait épousé, en 1550, Marie de Bourdeille. Il eut de ce mariage un fils en qui s'éteignit la famille, et une fille « belle et grande », dit Brantôme, qui fut la maîtresse du dauphin. C'est à elle que s'adressait la chanson :

Brunette suis, jamais ne seray blanche.
(*Opuscules de Pierre de Bourdeille.*)

2. Ce château était si ancien que la tradition le faisait remonter aux Troyens, qui l'auraient construit; aussi quelques titres l'indiquent-ils par le nom de *Casa Iliaca*.

positions d'attaque. Instruite de ses projets, la garnison quitta la place, vint rejoindre un autre détachement, remonta le cours de la Vézère, se dirigea vers Ségur, alors occupé par les catholiques, plaça un canon sur une hauteur, près du village appelé *le Mas*, et battit en brèche le vieux château qui avait arrêté les Normands. D'autres bandes, conduites par le sieur de Sédières, envahissaient dans le même temps l'abbaye d'Uzerche [1], entraient par trahison dans la ville de Brive, désarmaient les habitants et se retiraient avec une forte somme d'argent. Les ennemis, retranchés dans Châlusset, inquiétaient surtout la ville de Limoges. De cette position, qui fut le théâtre de tant de luttes au moyen âge, Jacques de Maumont ravageait les campagnes, entrait en maître dans les petites localités, forçait les habitants à lui livrer des vivres et les deniers des tailles du roi, et pillait les voyageurs et les marchands. On n'osait plus sortir des villes. Cependant, les habitants de Saint-Léonard, plus aguerris que les autres, plus dévoués à la cause catholique, avaient su par leurs propres forces chasser quelques bandes de calvinistes entrés chez eux par surprise, et les forcer de se retirer dans leur repaire de Châlusset; et non contents de s'en être délivrés, ils venaient fréquemment les y attaquer avec tant d'acharnement, « qu'ils se tuoient entre eux comme des bêtes [2]. »

Henri III, informé de ces brigandages, ordonna à ses lieutenants de « courir sus à ces malfaiteurs. » De leur côté, les habitants de Limoges, indignés de la hardiesse et des bravades de ceux « qui n'avoient ni foi ni loi », demandèrent à marcher contre eux. Les consuls remirent en charge le

1. Les protestants enlevèrent le cartulaire de cette abbaye, l'emportèrent à Bergerac, où il resta jusqu'à ce que les religieux pussent le racheter et le remettre dans leurs archives. Ce monument du XI[e] siècle ne se retrouve plus.

2. Bonaventure de Saintt-Amable, t. III, p. 795.

capitaine Vauzelle, et le chargèrent de tenir la campagne et de surveiller. Puis, apprenant qu'un certain nombre de huguenots se rendaient à Châlusset pour y tenir des assemblées, ils lui ordonnèrent de se porter dans ces quartiers. Arrivé à Boisseuil, il rencontra le sieur de Beaupré qui s'y rendait, et qui, effrayé, se réfugia dans une église, où ne pouvant l'assiéger, il fit demander de nouveaux secours à Limoges pour le surveiller dans sa retraite, comptant bien que la faim le forcerait bientôt à se rendre. Mais dès qu'à la pointe du jour, Beaupré, du haut de la voûte de l'église, vit approcher les nouveaux venus, par un trait de courage ou de désespoir, il sortit furieux, l'épée à la main, écarta ses ennemis, en tua quelques-uns et fit prisonnier le capitaine Gallichier, qu'il conduisit en triomphe à Châlusset. Le capitaine Vauzelle put bien arrêter quelque temps les incursions dans les environs, mais, désespérant de prendre la place de vive force, il se contenta de la surveiller.

Malgré ces mesures, on redoutait toujours à Limoges les bandes nombreuses qui se montraient chaque jour sur divers points. L'Église n'osait plus appeler à ses fêtes les populations du dehors, dans la crainte que les calvinistes ne profitassent de cette occasion pour introduire les leurs dans la ville. Tout le monde se préoccupait de ce triste état de choses : on se racontait, avec autant de tristesse que d'indignation, que l'abbaye de Chambon avait été pillée, qu'on avait brûlé la châsse qui renfermait les reliques de la pieuse vierge, première martyre de l'Aquitaine, et que tous les ornements avaient été détruits [1]. A Saint-Léonard, malgré le courage des habitants, on n'ouvrit à la foule qu'une des portes de la ville, encore la faisait-on garder par des hommes armés, quand on voulut faire l'ostension des reliques. C'est que, outre la fortune publique, on avait à soustraire au van-

1. Jouilleton, *Histoire de la Marche*, t. I, p. 410.

dalisme des huguenots de précieuses richesses artistiques et religieuses. Au XVI[e] siècle, comme au moyen âge, on voyait encore dans cette église, et sur le tombeau du saint cénobite resté le rendez-vous de nombreux pèlerins, de magnifiques ornements du XV[e] siècle; des sculptures symboliques, tantôt gracieuses, tantôt bizarres, de la même époque que celle de Solignac; des bas-reliefs en albâtre qui font encore l'admiration des amateurs de nos antiquités nationales et des fervents catholiques qui accourent de nos temps mêmes aux ostensions des reliques du saint (1575).

L'union n'existait pas plus à la cour que dans les provinces; le parti des *politiques*, mélange de catholiques et de réformés rapprochés un instant pour satisfaire leur ambition, continuait ses intrigues, et, sous prétexte de réformer les abus, sollicitait la convocation des états généraux. Après eux venaient les chefs les plus décidés du parti catholique, tous avec l'arrière-pensée de démembrer la France, de se former des principautés indépendantes des Guise et des Valois. C'était revenir au moyen âge, briser l'unité nationale, œuvre de la royauté et des aspirations démocratiques, la morceler en petites républiques fédératives qui, comme celles de l'Italie, n'auraient jamais connu le désordre. Le parti du duc d'Alençon, frère du roi, ne semblait avoir pour but que de partager le pouvoir avec les Guise. Les principaux seigneurs du Limousin, Gilbert de Lévi, comte de Ventadour, Henri de La Tour, vicomte de Turenne, les vicomtes de Rochechouart et ceux de Pompadour, s'étant rangés de ce côté, étaient parvenus à occuper les châteaux de Saint-Yrieix, de Saint-Léonard, de Châlusset et de Meilhac.

Le comte de Ventadour, le plus actif, le plus entreprenant, cachant son ambition sous l'apparence d'un dévouement sincère au roi, chercha à s'emparer de Limoges. De

Saint-Léonard, où il était avec trois mille hommes, il écrivit aux consuls de venir le trouver et de lui apporter les clefs de la ville, ajoutant pour les effrayer, que Langoiran, lieutenant du vicomte de Turenne, qui était entré dans Thiviers avec six mille hommes, viendrait bientôt les attaquer[1]. Tout en protestant de son attachement au roi et à la religion catholique, il leur demandait d'introduire des troupes dans la place pour la défendre contre les calvinistes. Les consuls, dont on connaît le patriotisme, qui n'avaient jamais admis que malgré eux des troupes étrangères, suffisant eux-mêmes, disaient-ils, avec le courage de leurs concitoyens, à la défense de la ville, promirent de soumettre l'affaire à leurs concitoyens. A leur retour, ils réunirent les plus notables, qui, d'une voix unanime, répondirent qu'ils ne craignaient pas Langoiran, qu'ils n'avaient pas besoin de secours. Quatre d'entre eux portèrent cette réponse au comte, qui repartit qu'il jugeait du danger mieux que personne; qu'il entrerait dans la ville avec ses troupes, et par les quatre portes, menaçant d'employer la force si l'on tentait de lui résister. Trois jours après, accompagné des seigneurs de Bouchiat, de Pompadour et de Courbière, il partit de Saint-Léonard avec trois mille hommes, laissant une garnison dans cette ville pour se ménager une retraite, et se dirigea vers Limoges, précédé des seigneurs de Pompadour et de Lauthonie qui devaient avertir les consuls de lui ouvrir les quatre portes. Les consuls et les principaux bourgeois, agissant avec prudence, comme ils l'avaient déjà fait dans une autre occasion, répondirent qu'ils étaient prêts à le recevoir, mais seulement escorté de cinquante gentilshommes, et que ses troupes camperaient à une lieue de la ville.

1. Thiviers dépendait de la vicomté de Limoges. C'était une prévôté royale, comprenant un juge conseiller du roi, un lieutenant général de police et un procureur du roi.

Il entra à ces conditions, se logea au Doyenné, tandis qu'une partie de ses gens s'établissaient dans les faubourgs de Manigne et de la Boucherie. Le lendemain, s'appuyant de l'autorité de son titre de gouverneur, il manda les consuls, qui vinrent accompagnés des receveurs, des trésoriers généraux, des officiers de justice, des principaux bourgeois et marchands, qui formaient un cortége d'environ cinquante personnes. Il leur parla avec toute la fierté d'un grand seigneur, leur exposa le danger qui les menaçait et leur ordonna de lui livrer le commandant de la ville. Les consuls se retirèrent, craignant qu'on attentât à leur liberté. Le vicomte de Pompadour avait conseillé en effet de les retenir jusqu'à ce qu'ils eussent tout accordé. « Ils auroient payé leur rançon, disait-il, plus de deux cent mille écus. »

Le parti des *politiques* n'avait pour lui ni le patriotisme qui pousse aux grandes choses, ni la justice qui attire à elle les gens honnêtes : les villes ne voulaient pas s'y associer. Trois jours après leur entrevue avec le comte de Ventadour, les consuls, inquiets de ce qu'il pourrait entreprendre, convoquent les principaux habitants pour prendre leur avis. Les plus dévoués aux intérêts de tous, persuadés que les soldats de Langoiran, qui formaient une partie des troupes du vicomte de Turenne, pilleraient Limoges, comme ils avaient déjà pillé Périgueux, jurent de mourir plutôt que d'ouvrir leurs portes. Tout le monde est de cet avis. A cette réponse, qui lui est apportée par deux envoyés de la commune, le gouverneur fait dire aux consuls de se rendre à son logis avec les receveurs, les officiers de justice et trente des plus notables bourgeois et marchands. On s'y refuse; mais, comme on ne veut pas avoir l'air de braver son autorité, et qu'il importe de lui donner une réponse, on lui envoie le juge Pétiot, Gaubert, avocat du roi, Jean Dubois,

maître de la monnaie, le consul Jean Colomb, et Guinot Forêt, secrétaire du consulat. Tous ont accepté cette mission dangereuse, sachant bien qu'il y va du péril de leur vie ou de leur liberté. Arrivés à la porte des Arènes, on les engage à ne pas aller plus loin; rien ne les arrête. Quand le gouverneur leur demande où sont les quarante personnes qu'il a demandées, ils s'excusent, en disant qu'eux seuls ont eu la permission de sortir de la ville. Il ordonne de les conduire en prison, déclarant qu'il ferait mettre à mort quiconque favoriserait leur évasion. En même temps ses troupes se mirent en mouvement, et au premier choc s'emparèrent de la Cité et de l'église de Saint-Étienne, qui fut pillée. Les habitants, maltraités, rançonnés par cette soldatesque sans foi et sans loi, prirent la fuite, pendant que d'autres troupes, restées dans les faubourgs de Manigne et de la Boucherie, perçaient les murailles pour ouvrir le feu dans l'intérieur de la ville. Le clergé de Saint-Étienne avait prévu les événements, car, avant même l'arrivée du gouverneur, il avait fait transporter dans l'intérieur de la ville les châsses des reliques, les ornements et l'argenterie. Le bruit de la mousqueterie continua jusqu'au soir. Le sieur de Chamberet, gouverneur de la ville en l'absence du comte, était resté dans la place, mais n'avait rien fait contre les bourgeois. Pendant la nuit, l'ennemi se fortifia dans ses positions, éleva des barricades, tendit devant les murailles des draps cousus les uns aux autres, pour que les assiégés ne pussent apercevoir les dispositions qu'il prenait.

Cependant, le comte de Ventadour, effrayé de son entreprise, ne comptant plus sur lui-même, envoya demander des secours à Langoiran, qui répondit qu'il n'avait promis de renfort qu'autant que la ville serait occupée. Le vicomte de Turenne, mieux disposé, arriva avec quatre compagnies (24 octobre 1576). Les assiégés, par les conseils du sieur de

Chamberet qui, sans oser se déclarer ouvertement pour eux, blâmait cependant les entreprises de son chef, firent aussitôt une sortie, brisèrent à coups de mousquets les cordes qui retenaient les draps tendus dans les rues, et firent reculer les assaillants jusque dans la Cité. Craignant que certaines églises ne devinssent des positions avantageuses pour l'ennemi, les consuls et les citoyens se décidèrent à démolir les bâtiments placés hors des murs, l'abbaye Saint-Martin, les prieurés de Saint-Gérald et des Arènes. D'autres établissements religieux furent brûlés pendant que le duc de Ventadour, qui redoutait d'être forcé dans le Doyenné, où il s'était logé, faisait tirer du haut de la tour de Saint-Étienne des coups de canon contre la ville. Cependant les deux faubourgs furent évacués, mais cent vingt cadavres restèrent sur la place. Le soir, le duc de Ventadour, repoussé sur tous les points, se retira dans l'abbaye de la Règle, y passa la nuit tout tremblant, et dès le matin, pliant bagage, se dirigea vers Saint-Léonard, sans cesse harcelé, après avoir éprouvé de grandes pertes. Il écrivit au roi, accusant les habitants de Limoges d'avoir méconnu son autorité. Les consuls, de leur côté, députèrent vers Sa Majesté le sieur Baillet, marchand, à qui le roi déclara qu'il approuvait tout ce qu'ils avaient fait pour l'intérêt de son royaume et loua leur courage. Mais la ville paya bien cher sa victoire : ses plus belles maisons, ses temples si aimés des catholiques, avaient été incendiés; les bâtiments des Cordeliers ne présentaient plus que des ruines aux regards attristés de la foule. En se retirant, ou pendant le combat, les troupes du comte avaient mis le feu à plusieurs maisons, dont quinze furent entièrement brûlées dans le faubourg Manigne, et toutes celles de la Boucherie, depuis la porte jusqu'à l'entrée de la Cité.

Pendant que les factions se heurtaient ainsi, le clergé,

heureux du dévouement du peuple à la cause du catholicisme, cherchait à relever les ruines faites par la réforme dans les consciences mêmes de quelques-uns des siens. Un chanoine de Limoges reprochait à ses confrères leurs défaillances : — « Débauchés, disait-il, qui passez les jours et les nuits à vous divertir, à jouer, à festiner, et qui trouvez trop longue une heure de prières adressées au Seigneur[1]. » François de Neuville, abbé de Grandmont, bâtissait à une lieue de Limoges, dans le domaine du prieuré de Châtenet, un monastère pour des religieuses de son ordre qui n'avaient plus d'asile, pauvres colombes chassées par la tempête, et qui ne demandaient que l'ombre d'un cloître pour y prier Dieu de rendre la paix à leur pays[2].

La même année, les troupes du comte de Ventadour continuèrent de tenir en échec le Haut-Limousin. Le vicomte de la Guierche, confirmé par Henri III dans le gouvernement de la Marche, que lui avait conféré Charles IX, s'étant présenté au Dorat pour s'y faire reconnaître, les portes lui furent fermées. En vain essaya-t-il de bloquer et d'affamer la ville; les jeunes gens, « portant des bonnets ronds de couleur rouge, » firent une sortie si vigoureuse qu'ils le forcèrent à se retirer. Le désordre était partout à son comble. Intimidé par les forces des rebelles, Henri III chargea sa mère de négocier la paix à quelque prix que ce fût. Elle fut signée à Loche, à des conditions également contraires aux intérêts du trône et à ceux de la religion (16 mai 1576). Les catholiques, irrités de toutes les concessions faites à leurs ennemis, le duc de Guise songea à les réunir, sur le modèle de la grande association des protestants, en un corps dont

1. Mss. de l'abbé Nadaud.
2. L'abbé de Neuville assista, comme député du clergé, à l'assemblée des États tenue à Rome, où il prit place après l'abbé de Cîteaux, à qui il céda le premier rang par respect pour son âge et ses vertus.

il serait l'âme. Alors se forma la Ligue, qui attira à elle beaucoup d'hommes de bonne foi, mais ne comprenant pas que, dans la pensée des chefs, la religion n'était qu'un prétexte et qu'il s'agissait d'un changement de dynastie par l'exclusion des Valois. Ceux de Limoges partagèrent le ressentiment des catholiques, quand ils virent qu'en vertu du dernier traité de paix, publié chez eux solennellement, les protestants se réunissaient dans la maison de Joseph Verthamon pour assister au prêche. Les consuls, les soupçonnant de vouloir s'emparer de la ville, choisirent un homme de confiance, le sieur Jambier du Bouchaud, qui, avec quatre autres, fut chargé de veiller aux portes, d'empêcher tout étranger d'introduire des armes à feu. Dans les carrefours, sur les places publiques, dans les églises, les catholiques manifestaient hautement leur haine contre les protestants et juraient fidélité au chef de la Ligue. Toujours menacés par les troupes du comte de Ventadour, qui se tenaient dans les environs, ils chargèrent le capitaine Vauzelle de se mettre à leur poursuite. Celui-ci, à la première rencontre, fit prisonnier Neuvillard, un de leurs chefs, et les mit en fuite. A cette nouvelle, ceux qui étaient dans Saint-Léonard sortirent à la hâte, ne laissant dans la ville qu'un petit nombre des leurs; ils se trouvèrent bientôt en face de ceux de Limoges, à l'endroit appelé les Alois, siége d'une ancienne abbaye de religieuses de l'ordre de Cluny; mis promptement en fuite, ils regagnèrent Saint-Léonard; mais les habitants, qui s'étaient révoltés contre ceux qui les gardaient, leur fermèrent les portes, ce qui les força de se réfugier les uns à Châlusset, les autres à Sainte-Anne d'Eymoutiers. Ceux qui s'établirent dans cette dernière position continuèrent leurs ravages jusque sous les murs d'Eymoutiers, où ils furent encore attaqués par le capitaine Vauzelle et mis en fuite. Ceux de Châlusset, qui s'étaient emparés des Al-

lois [1], furent aussi forcés d'évacuer la place pendant la nuit et de rentrer dans leur fort.

Le reste de la province, qui touche aux limites du Périgord, du Querci et de l'Auvergne, où les passions n'étaient pas moins vives, avait aussi ses discordes, et les catholiques de dures épreuves. Le vicomte de Turenne séduisait ses voisins par ses promesses, effrayait les autres par ses menaces, guerroyait contre quiconque ne voulait pas se plier à son caractère inquiet et ambitieux. Les habitants de Beaulieu ayant voulu lui résister, il les poursuivit à outrance, en tua plusieurs, força les autres à se soumettre. Un des clochers de l'église abbatiale porte encore les marques des balles et des biscaïens de l'artillerie qui dirigeait ses coups contre l'église où s'étaient retirés une partie des habitants. De là, il était allé seconder le sieur de Saint-Héran, occupé à faire le siége du château de Miremont. Repoussé à la première attaque, où il perdit vingt de ses hommes, il revint à Turenne pour réunir de nouvelles forces, laissant devant la place l'agresseur, qui cherchait moins à faire triompher le parti protestant qu'à satisfaire une haine personnelle, car Madeleine de Senneterre, veuve du seigneur de Saint-Exupéri, y soutint peu de temps après la cause des religionnaires : aussi courageuse que belle, elle avait réuni autour d'elle soixante chevaliers, tous jaloux de mériter, par leurs faits d'armes, son amitié et son estime. A la tête de cette petite troupe d'hommes dévoués, heureux de mourir à ses côtés, comme aux plus beaux jours de la chevalerie, elle ravageait les environs, se faisait un jeu de surprendre et de tailler en pièces les détachements des catholiques. Montal,

1. Les Allois, dans la commune de la Geneytouse, ancien monastère fondé au XII[e] siècle, dont les reliques furent transférées à Limoges en 1758, dans la rue de la Cité qui a conservé leur nom. On voit encore les ruines d'une chapelle.

lieutenant du roi, résolu de se défaire à tout prix de cette dangereuse ennemie, vint investir le château, où il croyait l'héroïne occupée d'amour et de folles joies avec ses servants d'armes, pages et écuyers. Mais celle-ci s'élança sur le premier détachement qui parut, le mit en fuite et le poursuivit quelque temps. Quand elle voulut rentrer dans la place, trouvant la porte gardée par des forces supérieures aux siennes, sans se déconcerter, elle se dirigea vers Turenne, et en ramena quatre compagnies d'arquebusiers à cheval. Posté avec ses troupes entre deux hautes collines, Montal, heureux de l'avoir vue fuir, crut pouvoir l'arrêter encore. Le combat s'engagea. Montal y fut vaincu et blessé à mort. Le soir même, l'héroïne rentra victorieuse dans le château [1] de Miremont.

Autour du vicomte de Turenne se rangeaient, pour la même cause, la plupart des grandes familles du Bas-Limousin; entre les plus connus, le vicomte de Pompadour, qui affectait des droits de suzeraineté sur ses voisins, exigeait impérieusement leur foi et leur hommage, comme représentant les vicomtes de Limoges depuis l'acquisition de Bré en 1490 [2], empiétait même sur leurs droits de seigneurie, comme il le fit à l'égard du seigneur de Lubersac, obligé de solliciter de lui la permission de bâtir une halle à Lubersac et d'y établir un marché (1585); le seigneur de Beaupoil-Saint-Aulaire, dont le père avait fait bâtir, à côté de son

1. Le château de Montal, ou Montats, était bâti sur la cime d'une colline, d'où l'on découvrait les tours de ceux de Saint-Laurent et de Castelnau. Une légende en conserve le souvenir. « Rose de Montalt, fille d'un seigneur de ce nom, avait reçu longtemps les hommages du seigneur de Castelnau, qui l'abandonna ensuite. Espérant le ramener, un jour, d'une croisée où elle se mettait bien souvent pour contempler la demeure de l'ingrat, ou le voir lui-même errer dans les environs, elle l'aperçut dans la belle vallée de la Bave et se mit à répéter un chant d'amour auquel il ne répondit pas. Ne pouvant plus supporter ce dédain, elle se précipita du haut de la croisée en s'écriant : « Rose, plus d'espoir! »

2. Voir la note de la page 300, du t. I.

château, une belle église qui devait recevoir les tombeaux de ses successeurs, mais qui, pour léguer à l'avenir un nom sans tache, abandonna le nom primitif de Beaupoil, pour ne garder que celui de Saint-Aulaire [1]; Bertrand de Livron, seigneur d'Objat [2], de Vars et de la Rivière; les chevaliers de Beynac, de Boussolles, d'Allaynac, de la Villate, et tant d'autres, tous dévoués au Béarnais, venant chaque jour offrir leurs services au fier vicomte de Turenne, qui les entraînait souvent à des aventures périlleuses, dont l'une surtout avait failli lui être fatale [3]. Comme il redoutait les populations des montagnes, dont il savait l'attachement au catholicisme, il y envoya de nombreux détachements qui, remontant la Corrèze et la Dordogne, s'emparèrent, dans les environs de

1. Par suite de la corruption des mœurs, cette famille comptait plusieurs enfants illégitimes, ce qui fut cause que le chef, Jean Ier, aurait abandonné le nom de Beaupoil et n'aurait gardé que celui de Saint-Aulaire. Vers 1480. Jean II, son fils, épousa Marguerite Bourdeille, si remarquable par la blancheur de son teint qu'elle transmit à la famille de Saint-Aulaire, jusqu'alors d'un teint foncé.

2. La maison de Livron était originaire de la Champagne. En 1341, Hélie de Livron prenait le titre de seigneur d'Ayen et d'Objat. Son fils épousa en 1362 Marie de Saint-Exupéri. (*Généalogie de la maison Rosier.*) Les Pompadour usèrent de tant d'exactions contre ces seigneurs qu'ils vendirent leurs fiefs du Limousin et se retirèrent dans celui de Bourbonne-les-Bains qui leur appartenait.

3. Il a ainsi raconté cet événement : « Ayant passé par un bourg appelé La Salvetat, douze hommes armés de cuirasses et quinze arquebusiers à cheval se mettent sur ma piste. Les premiers qu'ils rencontrent furent quelques valets, auxquels ils donnèrent quelques coups d'épée. Regardant derrière, je vis venir cela, estant cinq de front. Un de mes pages, nommé Solignac, portoit mon espée qu'il me donna. Soudain je retourne, sans aviser qui me suivoit, et vais, choisissant celui des ennemis qui estoit le plus à leur main droite, afin de n'en rencontrer qu'un, qui fut nommé La Force, auquel je portai une estocade dans le visage. Soudain, ces cinq me mettent au milieu d'eux. Sans m'étonner, pressant et poussant mon cheval, je me fis faire place. Alors les sieurs de la Villate et d'Aunai vinrent à moi. La Villate vint à être blessé le premier, puis Aunai. Enfin, un qui se nommoit Le Perrier, et moi, allasmes l'un à l'autre; il me porta un coup d'espée dans la gorge, et moy un à la teste... Mon coup me pressant fort, outre que c'estoit la première blessure que j'avois eue, je m'enquis plus tôt d'un ministre que d'un chirurgien... Continuant à estre mal, je m'en vins à Turenne. » (*Mss. du duc de Bouillon.*)

Tulle, de plusieurs châteaux et de quelques maisons fortifiées. Après avoir réduit cette ville presque à la famine, en interceptant ses communications avec le dehors, ses auxiliaires, résolus d'y entrer par surprise, se réunirent pour faire leurs préparatifs au bourg de Sainte-Fortunade, d'où ils envoyèrent douze des leurs qui, à la porte de la Barrière, enlevèrent deux mulets chargés de vivres.

Les habitants de Tulle songeaient à se rendre lorsque, prévenus par quelques-uns du dehors du nombre des assaillants, ils coururent aux armes, repoussèrent les ennemis, que poursuivit assez loin le jeune Lachapelle, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes. L'intrépide chef, trop ardent à cette poursuite, tomba dans une embuscade près de Sainte-Fortunade, au lieu nommé la Grange, où eut lieu un combat acharné. Dix-huit Tullistes y périrent, les autres se réfugièrent dans le village de Sauries, se barricadèrent dans une maison qui fut aussitôt incendiée. Deux soldats y furent brûlés; les autres, avec leur chef, se rendirent prisonniers au capitaine Vivans, qui les envoya les uns à Brive, les autres à Uzerche et à Argentat (18 juin 1577). La plupart des petites localités du Bas-Limousin étaient occupées par les protestants, les autres sans cesse menacées. Le duc de Biron entra dans Brive, y brûla plusieurs maisons (24 juin 1577). Un mois après, le capitaine Vivans y alluma un autre incendie qui dévora une partie de la maison commune, ainsi que quelques bâtiments situés derrière l'abside de l'église de Saint-Martin, dont les ornements furent pillés [1]. Les protestants, exaspérés contre les moines qui prêchaient contre eux, pillèrent aussi et détruisirent en partie les couvents des Jacobins, des Cordeliers, et celui des religieuses de Sainte-Claire.

La guerre continuait avec la même activité dans le Haut-

1. Archives de Brive.

Limousin. Les protestants s'étaient emparés du château du Dorat. Ceux qui s'étaient retranchés derrière les fortes murailles de Châlusset ravageaient les environs, et, malgré de récents échecs, se montraient parfois du côté de Limoges. On résolut alors d'attaquer cette tanière de brigands et de la détruire, comme le roi l'avait permis. Les consuls mandèrent aux habitants de Solignac de se saisir promptement de tous les chemins et sentiers qui conduisaient à la citadelle. Les gens d'Eymoutiers accoururent aussi avec les communes voisines, marchant en bon ordre, conduits par le sieur de Fraisseix. Les troupes de Limoges, tant à pied qu'à cheval, arrivèrent bientôt, enseignes déployées, s'emparèrent des maisons voisines, investirent ainsi la place, pendant que Vauzelle, leur capitaine, avec deux cents chevaux, battait l'estrade, visitait les postes que les ennemis venaient observer quelquefois, mais sans oser les attaquer (14 avril 1577). Les populations des alentours étaient si impatientes de se voir délivrées qu'un grand nombre de femmes, d'enfants, de vieillards, accourus pour être témoins du triomphe des leurs, se tenaient pendant la lutte sur les collines voisines avec quelques prêtres qui les engageaient à prier pour le succès de leurs frères. Les assiégés, sommés de se rendre, ne continuaient plus la résistance que dans l'espoir d'être secourus : bientôt, se voyant livrés à eux-mêmes, ils offrirent de donner des otages et de capituler si, après deux jours, ils n'avaient pas reçu de renforts. On y consentit; mais personne n'étant venu, le samedi 19 du même mois, plus de soixante soldats, conduits par le capitaine Plaix et le sergent Latour, sortirent et firent leur soumission. Les vainqueurs, fiers de leur victoire, rentrèrent avec leurs prisonniers dans Limoges, dont le gouvernement venait d'être donné au sieur de Bussel, qui fit son entrée le même jour à la grande joie des habitants. La vieille cita-

delle de Châlusset, fortifiée avec soin par Jacques de Maumont, avait été si souvent dangereuse pour la sécurité du pays que les habitants de Limoges et des autres villes résolurent de la démolir. Ces hautes murailles tombèrent aux cris de joie de la population; mais ce qui reste de ces ruines imposantes suffit encore pour donner une idée de cette forte position.

Depuis la mort de Charles IX, toutes sortes de difficultés s'étaient produites dans l'administration consulaire : la perception des impôts, les événements de la guerre, la nécessité d'y pourvoir, les comptes demandés aux magistrats de l'argent qu'ils avaient reçu, et de leurs dépenses, tout avait occasionné une grande perturbation dans les affaires publiques. Les élections s'étaient faites d'une manière irrégulière; aussi, pendant les quatre dernières années, peu de renseignements nous sont fournis par les registres des délibérations [1]. Il semble qu'accablés par les malheurs du présent, les consuls n'osaient pas en transmettre à la postérité les tristes souvenirs.

Dans l'intervalle de tranquillité que procurèrent la pacification de Poitiers et l'édit de Bergerac, on put espérer la fin des troubles. Henri III, dans l'espoir de détacher plusieurs seigneurs du parti protestant, institua l'ordre du *Saint-Esprit*, et parmi les nouveaux chevaliers on compta les seigneurs de Ventadour, de Noailles, d'Aubusson, de Saint-Chamans et de Pompadour. Peu de temps après arriva à Limoges le duc d'Alençon, frère du roi, à la tête de la petite armée avec laquelle il avait réduit à l'obéissance les protestants de l'Auvergne. Les consuls et le gouverneur

1. Un signe visible du trouble de ces temps est la négligence des consuls à lever toutes les taxes dont la population avait été frappée de l'année 1575 à l'année 1578, et l'irrégularité des élections qui auraient dû être faites, selon l'ancienne coutume, au mois de décembre, et qui avaient eu lieu le 13 avril, le 30 juin et le 15 mars.

allèrent au-devant de lui jusqu'à Bourganeuf. La ville se livra à toute l'expansion de sa joie. Bourbon-Busset, les consuls, accompagnés d'une nombreuse infanterie et de huit cents arquebusiers, reçurent le prince en dehors des murailles, et, arrivés à la porte Manigne, le couvrirent d'un dais magnifique, honneur qu'il ne voulut accepter que jusqu'au pont-levis. Le clergé montra le même empressement, fit sonner toutes les cloches et chanta un *Te Deum* à la porte de la cathédrale, où il entra pour vénérer les reliques exposées sur le grand autel. La bourgeoisie accueillit aussi magnifiquement les seigneurs de sa suite. Son armée campa dans les environs : la garde française au faubourg Manigne, les Suisses aux Combes, et l'arrière-garde à Saint-Junien. En partant pour se rendre à Poitiers, il laissa le commandement de la ville au duc de Nevers. Confiant dans le dernier traité de paix, il y fit conduire les canons, les munitions et les bagages de son armée. On rendit les mêmes honneurs au duc de Montpensier, qui arriva bientôt après, avec sa femme et son fils. Ce prince, surpris par une maladie, séjourna près de deux mois, pendant lesquels les consuls, les principaux officiers et les plus notables de la bourgeoisie allaient le visiter tous les jours, lui demander des conseils pour maintenir la ville sous l'autorité du roi. A son départ, on lui offrit « des épiceries et des dragées, des confitures et des flambeaux », représentant une valeur de quarante écus [1].

La confiance renaissait; le clergé, si éprouvé dans les dernières années, crut retrouver ses jours de prospérité, car la solennité de ses fêtes attirait de nouveau la foule. L'évêque Sébastien de l'Aubespine se rendit en grande pompe à Saint-Léonard, pour célébrer l'office divin dans l'église dédiée au pieux disciple de saint Remy, et construite, ou plutôt réédi-

1. Reg. consulaires.

fiée par Richard Cœur-de-Lion [1], et que les protestants avaient profanée. Les consuls de cette localité et les bourgeois lui firent une brillante réception, et après plusieurs grandes cérémonies auxquelles la population fut heureuse d'assister, ils l'accompagnèrent jusqu'à Limoges (1578).

Quelques infractions au dernier traité de paix ne tardèrent pas à faire naître l'inquiétude dans les rangs des protestants et même des catholiques. La confiance de ceux-ci avait été trop grande, la défiance des protestants trop pleine de précautions pour qu'il ne fût pas facile de prévoir de nouvelles luttes. Un tremblement de terre effraya tellement les populations que les habitants de Limoges, l'interprétant comme le présage de nouveaux dangers, ne songèrent plus qu'à leur sûreté, surtout lorsqu'ils apprirent que les protestants venaient de s'emparer d'Uzerche, de ce rocher que couronne encore la belle église abbatiale, au pied de laquelle coule lentement la limpide Vezère. Comme à la veille de grands dangers, les esprits étaient préoccupés; les moindres apparences expliquées, commentées par la foule; arrivait-il un étranger dans la ville, on le soupçonnait, on épiait ses démarches. Bientôt il fut prouvé que ces craintes n'étaient pas chimériques. Dans le mois d'octobre (1579), on apprit que quelques gentilshommes du Poitou avaient formé le projet de s'emparer de Limoges. Un des habitants à qui ils s'étaient adressés pour leur fournir les moyens de réussir se laissa séduire. Alors quatre gentilshommes entrèrent dans la ville, chacun prenant son logis dans un des quatre quartiers pour mieux étudier les lieux. Accompagnés de leur complice, ils visitèrent les positions et plusieurs châ-

1. Les chapelles de l'abside de cette église et la partie basse de la nef sont du style roman du XI[e] siècle, et se rapporteraient à une restauration de l'année 1062. (*Bonaventure*, t. III, p. 410.) Le chœur paraît avoir été restauré au XVII[e] siècle. Le portail occidental est du XIII[e]. (L'ABBÉ ARBELLOT : *Revue archéol. et hist.*)

teaux des environs. De ces quatre personnages, les plus actifs étaient le seigneur de Princay et celui du Bouchet, qui désiraient surtout s'associer un des consuls. Ceux-ci feignirent d'accepter leurs propositions : l'un d'eux alla trouver les deux gentilshommes à l'auberge du Lion, où ils étaient logés, eut avec eux une longue conversation dans laquelle ils firent connaître leur projet, et, comme il leur représentait que l'exécution n'en serait pas facile, ils lui répondirent qu'ils avaient à leur disposition un grand nombre de gentilshommes et d'arquebusiers prêts à les seconder; qu'il fallait surprendre la ville par la porte de la Boucherie; que le consul qui en aurait la garde devrait la laisser ouverte pendant le jour, après en avoir éloigné les soldats du poste; qu'alors, se précipitant dans la ville, on ferait main basse sur tous ceux qui s'opposeraient à l'entreprise, et que, maîtres de la place, on ferait de l'église Saint-Michel, de la maison du Breuil, et de quelques maisons voisines, autant de centres d'action pour commander à la ville. Pendant cet entretien, M. de La Roche, sénéchal, et deux autres citoyens, se tenaient derrière la porte et recueillaient tout ce qui se disait. Puis, au moment où le consul donnait le mot du guet, le sénéchal, avec ses archers, se précipita sur de Princay et du Bouchet, qu'il garda prisonniers jusqu'au lendemain, qu'ils furent conduits dans la maison de ville et renfermés séparément.

L'instruction, dirigée par le lieutenant criminel, le vice-sénéchal et les gens du roi, se fait au milieu d'une inquiétude qui est générale, et dure jusqu'à minuit. Le lendemain, les deux prisonniers sont conduits au parquet du lieutenant criminel, interrogés et condamnés à avoir la tête tranchée, après avoir été mis à la question pour qu'ils fissent connaître leurs complices. Princay, pressé par les souffrances, et du Bouchet, volontaire-

ment, nommèrent comme leurs complices, des Lezes, de Busserolles, de Ladange, le sieur de Résos et Morit, le sieur de Frétel et de Valon, les neveux de ce dernier, les sieurs de Puyrobins, de Masgoudard; les sieurs de Constancerie et de Baigne, habitant Saint-Germain, près de Confolens; le sieur du Bouchet et sa troupe, les soldats de M. de Malescot, ceux du Blanc, de Chevigni et de Saint-Sornin, les sieurs du Cluzeau et de l'Age-Bernard, le sieur de La Voste et ses deux beaux-frères Chanterye et des Champs; de la Roudrie, près de Lussat, et les guidons de Montmorillon le sieur de Rochefort le jeune de Dournay, des environs du Blanc; La Pagerie, Chillon, de Deux, de Graves et du Boys, de Vivans, habitant aussi les environs du Blanc; Le Petit, La Mothe, demeurant à la Roche-Volusson; les soldats d'Angle, Beaudoin, de La Barlottière, du bourg de Rochambaud; du Mas de Chevigni, du Cluzeau et son frère; Beyssat, neveu et voisin de la Voulte de Mezières; enfin, les sieurs des Landes et de La Vallière, presque tous appartenant au Poitou.

Les deux condamnés, qui avaient déclaré se nommer, l'un Innocent de Princay, seigneur dudit lieu, en Berry, et Regne Bigot, seigneur du Bouchet, en Poitou, furent conduits par l'exécuteur de la haute justice à la place des Bancs : ils eurent la tête tranchée; leurs corps furent coupés en quatre parties et attachés à quatre potences dressées aux quatre entrées de la ville; leurs têtes mises au bout d'une lance, celle de Princay à la porte de la Reine, et celle de du Bouchet à la porte de la Boucherie (12 octobre 1579)[1]. Par la même sentence, leurs biens étaient confisqués au profit du roi, après prélèvement de « six mille escus soleil », dont deux

1. L'acte de condamnation était signé : Martin, de La Roche, Lamy, Deloménie, Gadaut, Martin, Delapine, de Joyet, Dupont et Denycard. (*Reg. consul.*)

mille devaient être employés à la réparation des murailles de la ville, et deux mille à la fondation d'un collége. Henri III approuva la conduite des consuls [1]; ce fut sans doute pour leur tenir compte de leur vigilance à conserver la ville sous son autorité qu'il leur accorda une diminution sur un impôt de trois mille trois cent trente-trois écus ordonné précédemment, « eu esgard, dit l'ordonnance, à la gelée qui a gasté tous les bledz, vins, chastaignes et aultres fruictz servans à la nourriture des habitants [2]. »

Pendant que les villes du Midi se déclaraient pour les protestants, la réforme trouvait peu de partisans dans la vicomté de Limoges; les habitants des campagnes, et surtout ceux des petites localités qui rapportaient leur origine au séjour de quelques saints anachorètes du moyen âge et dont on conservait précieusement les reliques, restaient fidèles à la religion de leurs ancêtres. Presque partout on accusait les nouvelles doctrines de jeter le trouble, de nuire au commerce, à l'agriculture, par suite des guerres. La noblesse, malgré les fréquents appels que lui faisait Henri de Navarre par ses agents, qui se présentaient souvent dans les châteaux sous prétexte de leur rappeler les droits de suzeraineté de leur maître, refusait de prendre les armes, ou ne les prenait que pour le roi ou pour la Ligue. Henri III avait donné le gouvernement du Bas-Limousin à Claude de Levi, seigneur de Carlux, qui était venu aussitôt à Tulle prendre possession de sa charge, circonstance qui donna lieu au bruit que Gilbert de Levi, vicomte de Ventadour, fâché de se voir enlever cette dignité, se disposait à s'emparer de Tulle. Mais le noble seigneur protesta de sa fidélité au roi, avouant qu'à la vérité il avait fait placer sur leurs affûts de vieilles pièces de canon laissées au château de Ventadour

1. Ordonnance du 27 octobre 1579.
2. Les consuls n'eurent alors à lever que 1,333 écus.

depuis les dernières guerres, mais qu'il n'y avait pas de roues pour les transporter plus loin. Sa vicomté, qu'il tenait de sa femme, dernière héritière des descendants d'Archambaud de Comborn, ou de l'émule en chansons du comte de Poitiers, avait été érigée en duché, dont le siége était à Ussel, avec une juridiction sur cinq cents fiefs, abbayes, prieurés, marquisats et baronnies [1].

De nouvelles bandes de calvinistes couraient encore le pays, à l'instigation du vicomte de Turenne. Les habitants de Limoges se tinrent sur leurs gardes, surveillant avec soin les portes de la ville, réparant à la hâte leurs murailles et le fort de Saint-Martial. Une lettre d'Henri III leur annonça que ceux de la religion « estoient montés à cheval »; qu'ils ne permissent « entrer en la ville gens incogneuz avecques armes [2] ». Alors il fut convenu que chacun des consuls ferait des rondes de nuit pour s'assurer si les chefs de poste étaient présents; qu'à l'annonce de tout danger, deux d'entre eux veilleraient sur les murailles jusqu'à minuit, et un autre jusqu'au jour. Un corps de garde chargé de faire la patrouille, de visiter les tavernes et les cabarets, pour reconnaître ceux qui y seraient logés, fut établi sur la place des Bancs. De nouveaux avertissements exigèrent bientôt de nouvelles mesures. Les consuls décidèrent qu'ils iraient, avec les

1. Les habitants de Tulle, par l'érection de la vicomté de Ventadour en duché, crurent leurs franchises menacées, car le duché comprenait une partie de leur ville, où il avait pour limite un petit ruisseau, appelé *Ric-ou-Bel;* aussi réclamèrent-ils pendant quelque temps. Une transaction eut lieu. Les limites du nouveau duché furent reconnues, à condition que la maison de Lévi fonderait dans la ville un collége, où la jeunesse serait instruite par les jésuites. Il en fut de même pour la ville d'Ussel, dont le duché ne comprenait qu'une partie. Une coutume fort ancienne à Tulle voulait que, si une fille du duché de Ventadour devenait enceinte, elle ne pût rien réclamer de son séducteur, s'il était prouvé qu'elle eût résidé dans la vicomté de Tulle. « Avez-vous passé le Ric-ou-Bel? » disait-on en plaisantant aux jeunes filles d'Ussel dont on suspectait la conduite; ce qui peut expliquer certaine qualification donnée encore de nos jours à la ville de Tulle.

2. Lettre du 5 avril 1580.

gens de justice, visiter les quartiers de la ville, faire le recensement des armes, de la poudre et autres munitions de guerre, et s'assurer si chacun des habitants avait assez de blé pour vivre trois ou quatre mois. Après cette inspection, de laquelle il résulta qu'il y avait dans la ville un grand nombre de pauvres, on distribua des aumônes dans l'hôpital Saint-Géraud. Ceux qui étaient valides reçurent l'ordre de travailler aux fortifications, moyennant, pour chacun, deux pains de trois livres par jour, deux sous pour se procurer du vin et de la viande, et la permission de venir prendre à volonté un potage à l'aumône générale [1].

Sur ces entrefaites, la guerre ayant recommencé avec acharnement dans toute la Guyenne, comme on l'apprit par le maréchal de Biron [2], les consuls firent exposer au roi qu'ils avaient déjà dépensé plus de quatre mille livres pour les réparations des murailles ; que la totalité des dépenses faites par eux depuis quelques années se montait à plus de quatre cent mille ; qu'ils le suppliaient de leur faire don des tailles encore établies sur eux, « remonstrant, dit la supplique, que les ennemis commectent une infinité de violences et oppressions envers vos paouvres subjectz, preignent leurs personnes, bestial et aultres meubles et fruictz et leurs immeubles, et tous autres actes d'hostilité ; contraignent les habitans des petites villes, bourgz et bourgades, leur paier les deniers ordonnés pour les tailles et subcides ; que sous prétexte de quelques querelles particulieres, il se dresse audict païs et ez envyrons de grandes assemblées, estans déjà deux ou trois mil personnes vivans sur le pouvre homme. » A ces doléances bien légitimes, le roi répondit qu'il allait envoyer dans le Limousin, en l'ab-

1. Le nombre des pauvres assistés fut d'environ 10,000.
2. C'était la guerre dite *des Amoureux*, parce qu'elle fut excitée principalement par les dames de la cour de Nérac.

sence du sieur de Biron[1], le seigneur d'Authefort pour veiller aux intérêts du pays. C'était une nouvelle occasion de dépenses pour la ville, aussi les consuls firent-ils entendre de nouvelles plaintes, priant le roi de les dispenser des frais de séjour de son envoyé, dont la présence, disaient-ils, était beaucoup plus nécessaire dans le Bas-Limousin.

Toutes ces doléances furent inutiles; le conseil d'État les rejeta, en considération des besoins qu'on avait des tailles « pour résister aux ennemis de la religion et du roi ». Quant à la mission qu'aurait à remplir le seigneur d'Authefort, il fut répondu qu'il ne serait à la charge de la ville que le moins possible; qu'il se retirerait « en tel lieu qu'il verrait à propos », mais qu'il était juste qu'il fût pourvu à ses besoins[2]. Bientôt après les consuls reçurent de Henri III la lettre suivante : « Nous vous advisons qu'il nous a esté encore mandé de trois ou quatre divers endroictz, que les perturbateurs du repos public doibvent bien tost exécuter une entreprinse sur nostre ville de Limoges, par le moyen de quelque intelligence qu'ilz ont en icelle, et que c'est l'occasion pour laquelle le roy de Navarre est venu à Bergérac avec toutes ses forces. Au moyen de quoy nous vous ordonnons très-expressement de redoubler la garde de ladicte ville, recebvoir en icelle le sieur d'Authefort, obéir à ce qu'il vous commandera de nostre part, comme à nous-même, et ne vous fier tant en vos forces, qu'il vous en advienne comme à ceux de Cahours, lesquelz, pour n'avoir volu recepvoir en leur ville quelques gens de guerre pour les garder, sont tombés en la désolation que chacun sait. Nous vous admonestons et enjoignons aussy vous tenir et

1. Le maréchal de Biron avait quitté le Limousin pour prendre le commandement de nouvelles troupes envoyées en Guyenne. Il s'empara de Mont-de-Marsan, et s'approcha de Nérac; il fut arrêté par une chute de cheval et par une fracture à la cuisse.

2. Décision du conseil d'État du 22 juillet 1580.

joindre tous ensemble en bonne concorde et amitié et bannir de vostre ville toutes partiallités, contentions et inimitiés particulieres[1]. » Le seigneur d'Authefort, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, avait en effet reçu sa commission pour se rendre le plus tôt possible dans le Limousin avec le pouvoir « de faire assembler les gens d'Église, nobles et aultres, pour agir contre les perturbateurs, s'estans eslevés en armes descouvertes, surprenans de jour à aultre villes et chasteaux[2]. » A la même époque, le jeune roi de Navarre faisait aussi tous ses efforts pour réunir ses partisans. Il écrivait à la noblesse du Limousin, au sieur Malet de la Jorie, au baron de Saint-Chamans, au sieur de Foucault de Lardimalie, au sieur de Noailles, de venir le rejoindre; au vicomte de Turenne, de hâter la venue de ses serviteurs[3].

Le nouveau gouverneur, qui se trouvait alors à Brive, avant de se mettre en route pour Limoges, écrivit aux consuls, leur demandant l'état des forces dont ils pourraient disposer, « car, disait-il, toutes les forces qui sont ici ne me pourront suivre, et faudra que j'en y laisse pour la garde du païs. Je désire estre eclairé, tant pour le faicts de l'artillerie et munitions que forces de gens de guerre[4]. » Il était facile aux consuls de fournir tous les renseignements demandés, car ils avaient déjà dressé l'inventaire exact de leurs ressources[5].

1. Lettre du 27 juillet 1580.
2. Lettre du 15 juillet 1580.
3. Berger de Xivrey : *Lettres missives d'Henri IV*, t. I, p. 284; t. III, p. 309.
4. Lettre datée de Brive, le 27 juillet même année.
5. « 1° Chez M. le recepveur Verthamon, du consulat : ung baril à pouldre canon raffinée, pesant 195 livres. Chez le sieur Estienne Disnematin : un baril pouldre raffinée, pesant net 141 livres. Chez le recepveur Malledent : un baril pouldre raffinée, net 135 livres. Chez le sieur Léonard Gallichier : un baril pouldre raffinée pesant 200 livres. Chez le sire Martial Malledent l'aîné : un baril pouldre, qu'estoit chez dame Madeleine Duboys, pouldre

Le seigneur de La Mothe-d'Authefort arriva plus tôt qu'on ne l'attendait, avec une suite nombreuse, et quatre ou cinq compagnies de gens de pied qui logèrent dans les environs. Les consuls, croyant trouver en lui une protection suffisante, allèrent avec toute la population à son avance, espérant cependant que bientôt il tiendrait la campagne, chasserait des châteaux voisins les protestants qui, chaque jour, pillaient les villages. Mais avant de rien entreprendre, il demanda qu'on lui livrât les canons, les boulets, la poudre et les autres munitions de guerre déposés dans les magasins de la ville. Les consuls ne pouvaient se dessaisir qu'avec beaucoup de peine des moyens de défense qu'ils s'étaient procurés de leurs propres deniers. Leur refus d'ailleurs prouvait leur patriotisme, aussi bien que la volonté de suffire par eux-mêmes à la défense de la ville, si elle venait à être attaquée; aussi, avec quelle fierté avaient-ils souvent

non raffinée, 186 livres. Dans la chambre du Trésor : un baril pouldre à canon, non raffinée, pesant 121 livres. Ung aultre non raffiné, pesant 220 livres. Ung aultre, fonds de baril, 90 livres. Une balle salpestre, net... Ung baril souphre, pesant 73 livres. Ung pannier plombs, pesant 150 livres. Ung baril plombs, pesant 180 livres. Une aulne à mesurer le cuivre : métal, 160 livres. Métal, 263 livres. Métal, 140 livres. Métal, 175 livres. Métal, 240 livres. Une cloche métal, poisant... Deux timons balances grands. Une molle (moule) de cuivre à faire plombs pour la grande pièce de fonte. — *Artillerie :* 1° Dans la tour de Boucherie : sept pièces à croc de fer, dont une non montée, et une pièce qu'est du sire Mathieu Benoît. Huict pièces de fonte. Dix chevalletz. Troiz douzaines bouletz grands et petitz. Dans la tour de Magninie : une grande pièce de fonte avec ses roues. Deux pièces de fonte. Ung fauconneau de fer. Sept pièces à croc. Une verge de fer. Sept chevalletz. Quatre livres pouldre. Deux douzaines bouletz. Dans la tour de Montmailher : six pièces de fonte. Six pièces à croc. Cinq chevalletz. quatre livres pouldre. Deux douzaines bouletz. Dans la tour de la Reyne : huict pièces à croc. Sept pièces de fonte. Cinq chevalletz. Dans la chambre du Consulat : une pièce de fonte, une autre de fonte, petite. Deux pièces de fonte, petites. Quatre arquebuzes à croc de fer. Une arquebuze à croc de fer. Cloches métal ez tours des portes de la ville. Plus receubs de nos prédécesseurs, le xxiiij décembre 1576 : seize livres pouldre à canon, quatre ceaulx d'argent, deux ceaulx de cuivre. » (*Reg. consul.*) — Le même inventaire se trouve reproduit en 1599 et fourni à Sully. (*Arch. de Pau : F. de la vicomté de Limoges.*)

protesté qu'ils sauraient eux-mêmes résister aux ennemis, toutes les fois qu'on avait voulu loger dans leurs murs des troupes étrangères. Plusieurs réunions eurent donc lieu à la maison commune, pour délibérer sur la demande du gouverneur. On lui proposa, ce qu'il accepta facilement, de lui livrer une des grosses pièces de canon, quelques parties des boulets et des autres munitions, mais sur un reçu signé de sa main, par lequel il s'engagerait à ramener le tout à Limoges dans le délai de trois mois [1].

Il partit quelques jours après, alla assiéger le château de Saint-Vic, retraite ordinaire « des volleurs qui escumoient le païs et rançonnoient les gens et levoient les tailles ». Après un siége de quelques jours, il y entra par la brèche et le fit démolir. Averti des ravages que faisaient les protestants dans le Bas-Limousin, il se dirigea de ce côté, mais ne trouvant pas suffisantes, pour cette expédition, les munitions fournies par les consuls, il demanda qu'on lui livrât le reste. Mais par le même esprit de patriotisme, et pour pouvoir se défendre, si l'occasion se présentait, les consuls refusèrent.

1. « Nous, de Haultefort, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté au haut et bas païs de Lymosin, certifions à tous qu'il appartiendra, que ce jourd'hui maître Guillaume Nantiat, procureur; Jehan Cibot, advocat; Mathieu Malledent, recepveur général; Rolland Verthamon, recepveur du taillon; Joseph de Roulhat, procureur; Léonard Benoît, esleu; Bartholomé Albin, appoticaire; Léonard Gallichier, Jehan de Lachenaut, Jacques Tailhandier, François Verthamon, marchans, et Pierre Mauple, consuls de la présente ville de Limoges, ont mis entre nos mains ung canon de fonte, merqué du poids de 5072 livres, monté sur deux roues ferrées, avec auge, fourgon et l'attelage, et de cordes; plus unze cents livres pouldre à canon, comprins le pulverin; d'avantage soixante bouletz de fer... pris en présence de MM. maître Simon du Boys, lieutenant général en la sénes-chaussée de Lymosin; Aymeri Guibert, Pierre Ardent et François Lamy, advocatz; pour icelle pièce d'artillerie fere mener et conduire ès lieux de nostre gouvernement... Et lequel canon nous promectons, en nostre nom propre et privé, et soubz nostre foy, obligation de biens, rendre et restituer ausditz consulz; et fere mener et conduire en la présente ville dans trois mois prochains... » (*Reg. consul.*) 5 septembre 1580.

Il s'en plaignit au roi, qui écrivit aux consuls, leur reprochant d'avoir déjà refusé leurs canons et leurs munitions, et leur ordonnant de les livrer[1]. Pour justifier sa demande et vaincre toute hésitation, d'Authefort présenta aux consuls une autre lettre, par laquelle Henri III lui faisait connaître sa résolution de faire attaquer les châteaux de Beaupré et de Villeneuve par les troupes envoyées en Guyenne ; d'avoir à faire des préparatifs en conséquence, « et mesmes, pour avecques ceux de Lymoges, que ils tiennent preste l'artillerie, qui estoit en ladicte ville, laquelle leur seroit rendue après, » mais de tenir cette entreprise secrète jusqu'au moment où seraient réunis tous les moyens d'attaque[2]. Le maréchal d'Aumont, au nom du gouverneur, vint donc presser les habitants d'obéir aux volontés du roi dont il présentait une nouvelle lettre adressée aux consuls, mandant et ordonnant « que sans plus y user d'aucuns refuz, ni difficulté quelconque, ils eussent à délivrer incontinent et sans delay audict Sr de Hautefort, ou aultre qui seroit envoyé, les pièces d'artillerie, avec l'attirail et equippage, pouldres, bouletz et munitions », et que le tout serait rendu après le succès de l'expédition résolue.

Après une longue délibération, les consuls consentirent enfin à ce nouveau sacrifice, d'autant plus pénible qu'il pouvait compromettre la sécurité de leurs concitoyens. Après un procès-verbal de prise de possession signé par l'envoyé du gouverneur, ils livrèrent leurs canons, coulevrines, boulets, poudre et attelages qu'ils avaient depuis plusieurs années réunis avec tant de soin et à grands frais[3].

1. Lettre du 22 septembre 1580.
2. Lettre du 3 octobre, même année.
3. « Sçavoir ung canon poisant cinq milliers quatre vingtz quatorze livres, cothe dessus de l'an mil vc soixante-six, avec les fleurs de lys de la devise du feu roy Charles. Une coulevrine, appartenant aux habitans de la présent ville, merquée des armoiries d'icelle, poisant treize cens, faict an l'an 1577

Mais avec quel soin, par leur lenteur, leurs objections, ils parvinrent à ne livrer qu'une faible partie de leur artillerie et de leurs munitions ! Le seigneur de la Guierche, porteur d'une autorisation du seigneur d'Authefort, vint leur déclarer que cinquante salades[1] et cent arquebusiers se rendraient à une demi-lieue de la ville pour recevoir tout cet attirail ; mais que la ville aurait encore à fournir des chevaux et des bœufs pour le transport, ainsi que vingt-cinq à trente pionniers, mais qui ne seraient exposés à aucun danger de guerre. Pendant ce temps-là, le maréchal d'Aumont campait devant le château de Saint-Germain, attendant si impatiemment l'arrivée de cet attirail et de ces renforts, qu'il écrivait encore : « Et se faut diligenter, si avez envye purger votre patrie des volleries et oppressions qui se y commectent et vous mectre en repos[2]. » Le château assiégé fut pris et ruiné[3]. Dans toutes les révolutions religieuses ou politiques, l'intérêt personnel domine souvent les consciences. Le seigneur de Saint-Germain, quoique catholique, n'était, comme beaucoup d'autres, entré dans le parti protestant qu'en vue de rétablir sa fortune délabrée.

le tout garni de leur attelaige et cables, montée ladicte coulevrine sur ung rouage de canon. Deux caques de poudre, poisans chacune deux cens soixante quinze livres, que montent les deux la quantité de cinq cens cinquante livres. Soixante bouletz de la coulevrine. Un gros combleau (*cordage*). La lanterne du canon. Le refouloyr, lescouvillon. Ous ce que dessus a été délivré par les consulz en l'année 1577, scavoir : pour ledict canon, deux palouneaux garnis de traictz, quatre paires de traictz de soubz palouneaux. Deux paires de traictz de retraicte; une autre paire de traictz de palouneaux; plus deux palouneaux garnis de traictz pour la coulevrine. Tout ce que dessus bailhé et délivré par lesditz consulz au sieur de Charon, et dont il s'est chargé et en a quicté les consulz, et de rendre et restituer les deux pièces de canon en ceste ville... signé de nous. Faict à Limoges, le trentiesme jour d'octobre mil v^c quatre vingtz. Ainsi signé : du Boys et de Vouneys, commis du greffier. » (*Reg. consul.*)

1. Salade, casque de fer.

2. Du camp de Saint-Germain, ce xxviij octobre 1580. Signé : d'Aumont.

3. C'est à tort qu'un écrivain du pays a fixé la prise de ce château à la date 1576. (*Historique monumental de la province du Limousin.*) Ce fut le château de Saint-Germain, près de Confolens, qui fut pris à cette date.

Dans le même temps, des maladies contagieuses décimaient la population. Au moyen âge les siècles jetèrent sur l'humanité bien des misères : le peuple trembla devant les barbares du Nord, se prosterna, tout haletant de désespoir, devant la féodalité, qui ne sut pas le défendre contre les Normands ; l'Église seule le consola. Mais il fut peut-être plus malheureux pendant les luttes sanglantes de l'hérésie contre le catholicisme, parce que sa foi s'était affaiblie dans ces luttes homicides et ne lui donnait plus le même courage et les mêmes espérances. Dans le Bas-Limousin surtout, la contagion fit les plus grands ravages. Les malheureux qu'elle atteignait n'avaient pas le temps de confier leurs dernières volontés à leurs parents ou à leurs amis. Un testament, reçu par un notaire d'Ussel, fait par Anne de Saint-Remy et par Michel Raynaud, son fils, habitants de la ville, nous apprend que les testateurs s'étaient retirés à l'écart, avec plusieurs autres, au-delà de la Saronne, au lieu appelé *les Cabanes*, et que pour recueillir leurs volontés, il fallut rester en deçà de la rivière, de peur de la contagion. Le notaire ne pouvant trouver de témoins pour signer le testament, il se contenta d'indiquer quelques personnes qui ne voulurent ni apposer leurs signatures, ni s'approcher [1].

Malgré la prise de quelques châteaux sur les protestants, on n'était pas rassuré à Limoges contre de nouvelles attaques : on y travaillait sans cesse à mettre les murailles en état de défense, à réparer le pont de Saint-Martial, à fortifier toutes les avenues et à établir des herses aux portes de la Boucherie et de Montmaillé ; on supprimait la place de greffier des tailles pour payer ce qu'avait coûté la construction du fort Saint-Martial. Henri III ordonnait en même

1. Un autre document mentionne une dépense de vingt écus d'or, payés par les consuls d'Ussel, pour faire des fumigations dans le village du *Fraisse*.

temps au maréchal de Biron de réunir des troupes pour se saisir de quelques châteaux de Guyenne, et aux consuls de Limoges de fournir des pionniers, des chevaux, des voitures et de l'argent. Les consuls, au nom de tous leurs concitoyens, se refusèrent à cette corvée. « Fust par le consentement de tous lesdictz habitans formé opposition, attendu que le peuple estoit beaucoup foulé pour les aultres subsides, que pour estre impossible trouver lesdictz chevaulx, roulliers et charrettes, n'usant en ce païs desdictz chevaulx et charrettes. » Après la prise du château de Saint-Germain sur les protestants par le maréchal d'Aumont, un régiment de lansquenets, conduit par le sieur Hans Féderic, au nombre de quatre mille, se disposait à passer par Limoges en se rendant en Guyenne. Henri III avait expressément ordonné de les loger et de subvenir à leurs besoins [1]. Les consuls, à force de supplications, obtinrent du maréchal que ces troupes, arrivées déjà jusqu'à Verneuil, prendraient une autre direction et ne laisseraient pas leurs nombreux malades dans la ville; il ne fallut pas moins leur fournir six mille pains qu'on leur envoya à Saint-Léonard, pendant que d'autres détachements allaient passer la rivière à Aixe et à Saint-Junien.

Les traités de paix, qui trompèrent si souvent l'attente publique, n'étaient, le plus souvent, qu'un moyen dont se servaient les partis pour se refaire de leurs pertes. Aussi les consuls, en apprenant que de nouvelles négociations avaient lieu à Fleix, en Périgord, s'adressèrent-ils à M. de Villeroy, pour en connaître les dispositions. Il leur fut répondu qu'en effet le traité avait eu lieu, mais qu'il était soumis à l'agrément du roi [2]. La publication de ces conventions fut accueillie avec joie par la population, qui

1. Lettre du 2 octobre 1580, signée Henry.
2. Lettre datée de Fleix, le 26 novembre 1580.

espérait se reposer enfin de toutes ses épreuves : les marchands comptaient reprendre leur commerce et ne craignaient plus d'être pillés sur les routes, les prêtres d'être insultés jusque dans les églises. Les consuls, plus prévoyants, n'ayant pas la même confiance, continuèrent de faire garder attentivement les portes et les murailles [1]. On ne tarda pas à payer bien cher ces quelques jours de trêve. Au moment où les nouveaux magistrats de la commune recevaient les comptes de leurs prédécesseurs (1581), M. d'Authefort, gouverneur, leur apprit que, malgré le traité de paix, les ennemis continuaient les hostilités sur quelques points, avaient arrêté le sieur de Saint-Basyle, et le retenaient prisonnier. On rétablit alors le corps de garde de la tour des Arènes, où chaque nuit devait veiller un des consuls, pendant que des patrouilles parcourraient la ville. La crainte des maladies contagieuses inquiétait tout le monde, et, comme le fléau faisait surtout des victimes dans les contrées avec lesquelles Limoges entretenait des relations, les consuls, sur l'ordre venu de la cour [2], réunis aux officiers de justice et à un grand nombre de bourgeois les plus notables, défendirent « à tous les habitants de la ville, cité et faubourgs d'aller plus trafficquer ezdits lieux; et aux hosteliers de loger désormais aulcuns marchantz ou aultres estrangiers venantz desdictz lieux, ny recepvoir en leurs maisons aulcunes marchandises d'yceulx ».

Il fallait de l'argent à Henri III, non-seulement pour résister à ses ennemis, mais aussi pour faire des noces à Joyeuse, à Lavallette, et à d'autres qui, courtisans sans conscience, abusaient de sa faiblesse. Le Limousin fut en-

1. Les consuls élus pour l'année 1581 furent : Mathieu Decordes, François Chartaignac, Psaulmet Grégoire, Pierre Benoît, Jean Colomb, Jacques Aubusson, Pierre Sanxon, François Lamy, Pierre Teulier, Martial du Trueilh, Étienne de la Brousse et Jean Martin.

2. Lettre de Henri III, du 31 décembre 1581.

core écrasé d'impôts. Les syndics chargés de les répartir, trouvant que la ville de Limoges ne supportait pas sa part proportionnelle, se réunirent à Aixe pour en délibérer. Les consuls, au contraire, d'accord avec les lieutenants et les conseillers du roi, décidèrent qu'ils ne se rendraient à l'assemblée que pour s'opposer à la rédaction des doléances, qui, disaient-ils, ne pouvait se faire que dans la ville capitale de la province. Duboys, lieutenant général, les consuls de La Brousse et Grégoire se rendirent à Aixe; arrivés à l'hôtellerie de Sainte-Catherine, ils mandèrent devant eux les syndics, se plaignirent de ce que ceux-ci séparassent leurs intérêts de ceux de Limoges. Après de graves discussions, les représentants du pays, ayant déclaré qu'ils ne s'étaient réunis que dans l'intérêt de leurs localités, et non en vue de nuire à ceux de Limoges, consentirent à se rendre à la maison du consulat, où il fut convenu dans une nouvelle assemblée qu'on enverrait présenter au roi les doléances du pays. Quand on voit les consuls de Limoges traduire devant eux les magistrats chargés de fonctions analogues dans des villes voisines, on est bien forcé de reconnaître qu'ils s'abritaient sous l'autorité royale, et qu'on n'était déjà plus aux temps où les hommes de la commune n'invoquaient que les priviléges de leurs ancêtres. Mais il n'en faut pas moins admirer l'énergie avec laquelle syndics et consuls traduisirent les doléances du pays, rappelant, au moment même où il leur était donné communication d'une lettre du roi les pressant de faire la levée d'une taxe pour la solde de cinquante mille hommes de pied, que le pays était infertile par sa situation, exposé au froid, une grande partie inhabitée, le plus souvent abandonnée par les habitants; que lorsque la récolte promettait d'être abondante, on ne pouvait pas la recueillir par suite des violences exercées par les gens de guerre, ce qui forçait les

laboureurs à mendier leur pain; que, depuis 1575, il n'y avait plus à compter sur la vente du bétail, jusqu'alors la seule ressource du pays; que ceux du plat pays « avoient été contrainets par emprisonnement de leurs personnes et prinse de leurs meubles de payer la solde de ceulx de la religion prétendue réformée, qui tenoient par force les chasteaux et places fortes »; que, depuis 1569, les gens de guerre, les régiments des sieurs de Montluc, Joyeuse, Monsaleys, La Vallette, et autres, au nombre de dix mille, avaient séjourné chez eux; qu'après le passage de ces troupes, les protestants avaient pillé les fruits de la terre et les maisons; qu'après le siége de la Rochelle, six mille Suisses et deux mille hommes de l'armée y avaient vécu à discrétion; qu'après eux, le vicomte de Turenne était venu avec sept mille hommes, suivis bientôt des régiments des sieurs de Bussy, Chamoys, Lancosme et de Saint-Luc; que les habitants des villes du pays, surtout les artisans, avaient souffert les mêmes privations, forcés d'abandonner tout ce qu'ils possédaient encore, les uns pour aller à la guerre, les autres pour chercher à vivre ailleurs; que, malgré l'infertilité du pays, la perte des bestiaux, le passage et le séjour des troupes, la cessation du commerce, on avait veillé avec soin à la sûreté des villes, tant de nuit que de jour, de sorte « que les ungs, pour les trop assidues veilles, étoient mortz, laissant leurs vefves et plusieurs enfants dénués de tout; les aultres tombés au lict griefvement malades, et semblent plus tost languir que vivre »; qu'ils avaient supporté tous les frais des fortifications des murailles et des tours, tandis que d'autres villes y avaient pourvu au moyen des deniers de Sa Majesté; que, l'année précédente, M. d'Authefort, lieutenant du roi, avait levé dans le pays des compagnies à pied et à cheval, entretenues pendant plus de dix mois de vivres et de munitions, et envoyées ensuite au siége du

château de Saint-Vic, dont la garnison courait « ordinairement le plat païs, avecq prise tant de personnes que de bestial, récolte de tous fruictz, et nouvelle imposition sur les paroisses proches et voisines audict château; et pour les accabler du tout, iceulx habitans ont esté cottizés par le maréchal de Biron, de cent pionnyers, cent chevaux rolliers, douze charrettes et demye; et, pour la solde d'iceulx, pendant deux mois, à deux mille soixante-trois escuz; et pour les frais de la levée, conduicte desdictz pionnyers et chevaulx, à mil cinq centz trente-cinq escuz et deux tiers d'escu... »

Ces plaintes énergiques étaient bien justifiées; c'était bien le cri de désespoir d'une contrée ruinée, mais dont on ne tenait pas compte; le gouverneur d'Authefort adressait en même temps aux consuls une lettre menaçante : — « M. le maréchal de Biron, disait-il, se plainct infiniment de votre négligence à fournir les choses à quoi les villes et paroisses du hault païs ont esté cottisées. Et, parce qu'il me commande d'amener mes troupes en le hault païs, avec le régiment des lansquenets, et de n'en bouger qu'il n'ayt satisfaict à ladicte levée... Mais si on ne satisfaict à ce que dessus, je ne fauldray point d'amener mes troupes, pour contraindre et pugnir les refusans... Vous devez vous diligenter à effectuer la volonté du roy et dudict sieur mareschal, car vous savez comment il a les bras assez longs pour vous en faire repentir, si vous y faillyez [1]... »

Un commissaire arriva bientôt après pour lever un écu sur chaque tonneau de vin. Le peuple s'indigna, la bourgeoisie se mit à maudire un pouvoir qui tremblait devant les factions, des agents qui abusaient souvent des ordres du prince : les réclamations furent si menaçantes qu'on n'osa

1. Brive, le 23 décembre 1580.

pas lever ce dernier impôt. L'année suivante, Henri III n'en recommanda pas moins aux agents de ses finances de presser l'exécution des derniers édits fiscaux. Les habitants des campagnes, les petits propriétaires qui ne vivaient que difficilement, furent taxés à six écus, ceux de la ville à deux cents. Quelques-uns vendirent leurs biens pour échapper à l'impôt, ou pour se libérer, tant les officiers du roi étaient ardents à poursuivre les retardataires. Le pays était épuisé, et cependant, à Limoges, les consuls faisaient de généreux efforts pour sauvegarder l'avenir, comprenant qu'une nation s'affaisse dans l'ignorance, que l'instruction apprend à combattre les tristesses du présent, à espérer de l'avenir quand elle a pour base la religion et l'accomplissement du devoir, faisaient les frais de l'érection d'un collége, dont ils donnèrent la direction, par élection, à Guillaume Malherbaud, docteur en théologie et chanoine de Saint-Étienne (1583)[1]. Six régents y furent institués pour y enseigner le grec et le latin. On entrait ainsi plus libéralement dans un nouvel ordre d'idées. Il ne faudrait pas croire cependant que, jusqu'à cette époque, l'enseignement eût fait défaut aux intelligences d'élite. Des écoles des congrégations religieuses déjà établies et de celles des abbayes étaient déjà sortis des hommes qui furent dans les lettres la gloire du pays, dans l'Église de savants prélats, comme Pierre d'Arrablay, cardinal et chancelier de Philippe de Valois, Foucaud de Rochechouart, archevêque de Bourges, Aymeric de Guerrat, archevêque de Lyon; d'illustres pontifes, comme les trois papes d'Avignon, Clément XI, Innocent VI et Grégoire XI; des artistes émailleurs riches de coloris et d'ima-

1. Guillaume Malherbaud, né dans la paroisse de Folles, chanoine théologal de Limoges en 1570, publia à Paris, en 1566, les légendes de saint Pierre et de saint Paul, attribuées à saint Lin, successeur du prince des Apôtres, ouvrage inséré dans la bibliothèque des pères, en 1575.

gination, comme les deux Bertholus, les Courteys, les Bardon, les Pénicaud et les Léonard Limousin, qui eurent tant de brillants émules [1]. Limoges, qui comptait encore parmi ses plus lettrés Antoine de Muret et Jean Dorat, s'enorgueillissait aussi des poésies de Joachim Planchon [2], des travaux du médecin, géomètre, géographe Jean Fayen [3], des essais de la muse tragique de Jean de Beaubreuil, de la science théologique de Pierre Benoît [4], du *Traité de la peste* de Jean David, médecin [5].

Le traité de Fleix n'avait donné au pays que quelques jours de trêve; la mort du duc d'Anjou, jusqu'alors le légitime héritier de la couronne, donna de nouvelles forces à la Ligue, aux prétentions des Guise, et, par suite, à la haine des réformés contre le catholicisme. Les partisans d'Henri de Navarre recrutèrent des forces dans le Limousin, et marchèrent de nouveau à l'attaque des positions occupées par les ligueurs. Rochebrune, ayant sous ses ordres les capitaines Le Dreuille, Savary, Pressiniac, Foussac, Busserolles, se présenta devant Châteauponsac, donna l'assaut à la ville, mais fut repoussé et tué malgré l'énergie de ses compagnons (1584) [6].

Au commencement de l'année suivante, le vicomte de

1. Voir à la fin les émailleurs de Limoges, liste chronologique.

2. Un volume rare et recherché, publié en 1583, et très-bien analysé par M. Auguste du Boys dans sa *Biographie des hommes illustres du Limosin.*

3. Surnommé l'*Archimède de Limoges*, auteur de la plus ancienne carte du Limousin, qui parut en 1594.

4. Mort en 1596, inhumé dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix. En sa qualité d'archidiacre de Limoges, il fut un des quatre docteurs désignés pour enseigner les dogmes catholiques à Henri IV.

5. Cet ouvrage, aujourd'hui très-rare, fut imprimé chez Hugues Barbou, en 1595.

6. Le château qui a donné son nom à cette localité est appelé par Adémar de Chabanais, au XIe siècle, *Castellum Potentiam* (*apud Labbeum*). « Rocabrunus, calvinista, scalis admotis, castrum Pontiacum invadit; quo in conflictu occiditur, sceleris sui et ministris et adjutoribus usus Drolio, Savario, Pressiniaco, Fossaco, Busserolio, et aliis calviniani erroris fautoribus. » (COLLIN, MSS. *ap.* NADAUD.)

Turenne, rappelant autour de lui ses principaux lieutenants, La Morie, Le Bègue, de Rignac et Lacroie, leur donna l'ordre, avec dix-huit cents hommes, de surprendre la ville de Tulle. A la faveur d'un brouillard épais qui couvrait les collines, ils dressèrent une embuscade près du faubourg appelé la Barrière. Avertis à temps, les habitants de la ville courent aux armes, font une sortie, les repoussent et en tuent plusieurs. Les autres, en se retirant, mettent le feu à quelques maisons, et, pendant qu'on cherche à éteindre l'incendie, se rallient et prennent position à l'Espinat. Quelques jours après, le gros de leur troupe s'avance, se range en bataille près de la ville, devant la porte du Ramesy. Là s'engage un combat qui dure plus de trois heures. Encore battus, les protestants se retirèrent, allèrent le même jour attaquer la position de Saint-Sylvain, où ils ne furent pas plus heureux. Alors, divisés en petites bandes, ils allèrent ailleurs porter leurs ravages et faire du butin.

Tulle avait dû son salut au courage et à la vigilance du chevalier de Lauthonnye, qui reçut à cette occasion les félicitations de Henri III [1]. Mais, malgré ses premiers succès, elle n'en était pas moins menacée par le vicomte de Turenne, qui bientôt, à la tête de dix mille hommes, réunis à ceux du comte de La Rochefoucauld, se présenta sous ses murs, et trouva les habitants d'autant plus intéressés à se défendre qu'ils devaient à la royauté de précieux priviléges [2]. Les protestants, conduits par Pierre Choupes et par Robert Thouvenas, pénétrèrent cependant jusque dans l'intérieur de la place, arrivèrent à l'entrée du faubourg de la Barrière, mirent le feu à la porte du couvent des Fran-

1. Lettre du 1er septembre 1585.

2. Charles IX, en récompense de sa fidélité, avait accordé à Tulle le droit d'avoir un maire et quatre consuls. (*Lettres patentes de* 1566.) Ces magistrats devaient être élus tous les ans. Sous Louis XIV la place de maire fut inamovible.

ciscains, et s'en emparèrent. Le vicomte, prévenu de ce premier succès, arriva aussitôt avec Charles de La Rochefoucauld, et établit dans le couvent son quartier général [1]. L'église, richement décorée, où plusieurs familles avaient leurs sépultures, retentit des cris de colère des soldats indisciplinés, des malédictions de l'hérésie contre le catholicisme. Les tombes furent brisées, les ornements les plus précieux pillés ou foulés aux pieds. Quelques jours auparavant, le prieuré de Notre-Dame-de-Bort avait été aussi démoli, et les religieux chassés. Pendant que le faubourg de la Barrière était envahi aux cris de : Mort à la Ligue ! la légion de La Morie attaquait celui de La Barussie. Les habitants, retranchés dans l'intérieur de la ville, opposèrent une vive résistance. A la porte de Chanac eut lieu un si grand carnage que quatre-vingts hommes eurent à peine le temps d'ensevelir en un seul jour les cadavres [2]. Grands furent les malheurs de la ville, qui capitula, donna des otages, et ne se racheta du pillage que par une forte somme d'argent (6 novembre). Ceux des habitants qui purent s'échapper se réfugièrent dans le château de Gimel, séjour autrefois splendide des sires de ce nom. Un moine, prisonnier du vicomte, trouva dans son indignation et dans la force de sa foi d'amères paroles adressées au vainqueur. — « Je suis surpris, dit-il, que tu sévisses contre les prêtres et les moines, toi qui, par Anne de Beaufort, ta trisaïeule, tiens à deux illustres pontifes, Clément et Grégoire, à qui ta maison doit une grande partie de sa fortune [3]. »

Après la capitulation de la ville, dont le vicomte confia la garde à La Morie, son lieutenant, un seul magistrat, l'échevin Baluze, âgé de quatre-vingt-cinq ans, osa rester

1. Ce couvent avait été fondé par Bertrand de Saint-Chamans, en 1491.
3. Baluze : *Historia Tutelensis.*
3. Papirius Masson : *Vita Gregorii XI.*

pour protéger ses concitoyens contre la fureur des soldats et les exactions des chefs. La Morie, sans respect pour ses cheveux blancs, le fit arrêter, le retint cinq jours dans une prison sombre et étroite, couché sur la terre humide, et presque sans nourriture. Il ne lui rendit la liberté qu'au prix d'une rançon de deux cents écus d'or. Ce chef, barbare et rapace, voulut forcer aussi les officiers de l'élection, Pierre La Fagerdie, Martial Chassaing et Guillaume de Maruc, à percevoir le montant des tailles de l'année suivante et à le lui livrer, menaçant de les étrangler de ses propres mains, ou de les faire pendre, si dans quatre jours ils n'avaient pas obéi. Les malheureux prirent la fuite. L'un d'eux, réfugié dans son château de Pontmartin, y fut attaqué; mais, aussi courageux que fidèle à ses devoirs, il força les assaillants à la retraite. La Morie ne sortit de la ville, pour se retirer au château de Turenne, qu'à l'approche du duc de Mayenne, qui venait de s'emparer de Beaulieu, où les ligueurs, aussi avides de butin que les protestants, pillèrent l'abbaye [1]. Tulle, pour perpétuer le souvenir de la délivrance, prit cette devise : ***Fide et fidelitate semper immota***, « inébranlable dans sa foi et dans sa fidélité. »

L'armée des ligueurs, commandée par Mayenne, eut des succès sur plusieurs points du Bas-Limousin. Saint-Chamans, un de ses chefs, établit son quartier général à Astaillac, s'empara du château de La Roque; d'Authefort força Cavagnac, lieutenant de Turenne, à sortir de Beaulieu.

Pendant ce temps-là, les protestants n'avaient pas cessé de parcourir le Haut-Limousin et de menacer Limoges, où les consuls faisaient toujours bonne garde. Le château de Cromières, propriété héréditaire de l'ancienne et illustre famille de Bermondet, tombait en leur pouvoir (1586) [2].

1. Voir pour plus de détails mon *Hist. du Bas-Limousin*, T. II, p. 351.
2. Château situé dans la commune de Cussac.

Profitant de la détresse générale du pays, alors en proie aux maladies contagieuses et à la famine, ils tentèrent aussi de prendre Saint-Germain, mais furent mis en fuite par les habitants, qui avaient été informés de leurs projets [1]. Château-Chervix tomba dans leurs mains, mais ils ne s'y maintinrent que peu de temps. L'année suivante (10 février), quelques-uns de leurs chefs, en partie gentilshommes du pays, tentèrent de prendre par escalade la ville de Saint-Junien, d'où les repoussèrent vigoureusement les habitants accourus en grand nombre, et qui les poursuivirent jusqu'au passage de la Vienne. Ils furent plus heureux sous le commandement du capitaine Pamphile, qui les conduisit à l'attaque du château du Muzeau, bâti dans un site très-pittoresque, au confluent de la Mende et de la Vienne [2]. Saint-Germain-Beaupré, avec une autre bande, entra dans l'Artige, dont l'église et le monastère furent pillés et les ornements employés à couvrir les chevaux [3].

Les consuls de Limoges, instruits de ces événements et craignant une attaque pendant la confusion occasionnée par le grand nombre d'indigents et de pestiférés qui arrivaient de tous côtés, forcèrent les malades de se retirer au-delà de la rivière, du côté du pont de Saint-Martial, dans des cabanes construites à la hâte autour des villages de Lascoux et de Vaury. La surveillance devenait alors plus facile, mais on n'en imposait pas moins à cette foule de malheureux de nouvelles privations. Des murailles de la

1. Le cardinal Hugues Roger, nommé aussi le cardinal de Tulle, mort en 1364, avait fondé à Saint-Germain une église collégiale qui fut établie en 1384.

2. Commune de Saint-Denis-des-Murs, canton de Saint-Léonard.

3. Deux nobles pèlerins de Venise, venus à Saint-Léonard pour honorer les reliques, au XIIe siècle, fondèrent à l'Artige un ordre religieux dont le monastère fut construit en 1165. (Mss. ARTIGIÆ, *ap. Biblioth. nationale.*) Des extraits de ce document ont été faits par Nadaud (*mss. au séminaire de Limoges*).

ville, on entendait les plaintes de ces pauvres éprouvés que la charité publique ne pouvait plus secourir. Plusieurs mangeaient des herbes crues et mouraient ensuite dans d'affreuses tortures; cependant la peste faisait les mêmes ravages à Belac et dans d'autres localités. On disait partout qu'elle avait été portée de Lyon à Limoges par un homme au service du marchand Bouty. Les chroniqueurs ajoutent qu'en effet, toutes les fois qu'elle avait sévi à Lyon, Limoges en était atteint avant les autres villes, sans doute par suite des nombreuses relations de commerce entre les deux cités.

Rien n'arrêtait cependant les hostilités. Les protestants qu'on était parvenu à chasser du château de Cromières s'étaient saisis de celui de Saint-Victurnien et s'y étaient fortifiés[1]. Attaqués par le capitaine Puymolinier, ils furent forcés de se retirer dans l'église, d'où l'on ne put pas d'abord les déloger. D'autres, commandés par les capitaines Delagne, de Borie et de Carbonnière, occupaient le bourg d'Ambazac, établissant leur principal poste dans la vieille église, qui jusqu'alors n'avait retenti que des chants sacrés[2]. Dans le même temps, les chanoines de Saint-Étienne, que la peste avait forcés de fuir, mais qui ne trouvaient ailleurs ni ressources ni sécurité, rentraient dans leurs cloîtres. Alors la haine des catholiques devenait plus que jamais implacable, poursuivant quiconque était soupçonné de servir le parti des huguenots. L'ex-

1. Ce bourg doit son nom à un solitaire, venu d'Écosse au VII[e] siècle. Son tombeau attire encore de nombreux pèlerins. Jacques Merlin, savant très-distingué, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1525, naquit à Saint-Victurnien. On lui doit des éditions d'Origène, de Pierre de Blois, et une collection des conciles.

2. Cette église possède une riche châsse byzantine, revêtue d'or, de pierreries et d'émail. (L'abbé TEXIER : *Essai sur les émailleurs*, p. 118.) Devant la porte est un grand bassin en granit qui servit peut-être à donner le baptême par immersion.

communication frappait en même temps Henri de Navarre, qui traversait la vicomté de Limoges, pour aller à Coutras relever l'honneur et la fortune de sa maison. Ses vassaux n'accoururent point au-devant de lui, pour lui faire hommage. Les principaux étaient encore dans les rangs des ligueurs; les autres se cachaient dans leurs petits manoirs. Tous, se rappelant à combien d'humiliations les avaient soumis ses prédécesseurs, croyaient qu'en combattant contre le roi il avait perdu tous ses droits de suzerain. L'ennemi du catholicisme était l'ennemi du grand nombre, dans ce pays profondément attaché aux croyances de l'Église. Malheur aux adhérents de la réforme! Maurice Lescure, fils d'un marchand de Limoges, et quelques autres, accusés de favoriser ce parti, furent décapités à la grande joie du peuple.

Après la bataille de Coutras (1587), la guerre continua avec le même acharnement, alors que la modération du vainqueur eût dû disposer les partis à plus d'humanité. Le chapitre de Saint-Étienne fit de la cathédrale un poste militaire en y mettant une garnison, et alla faire ses cérémonies à Saint-Martial ou à Saint-Pierre-du-Queyroix. La Morie, chef calviniste, surprit Châteauponsac, y séjourna quelques mois avec sa troupe, y leva de l'argent et des hommes[1] pendant que d'autres de son parti étaient chassés de Maraud par La Guiche, qui conduisait un détachement de catholiques. Le prince de Dombes assiégea le château du Dorat, occupé par les ligueurs, qui se rendirent aux premiers coups de canon (1589). Les habitants, depuis longtemps sous le coup des menaces de cette position qui dominait leur ville, demandèrent alors qu'elle fût rasée[2]. Peu de temps après les troupes royales, sous la conduite du

1. JOULLIETON : *Hist. de la Marche*, t. I, p. 333.
2. EUGÈNE LECOINTRE : *Mémoires sur Pierre Robert*, p. 9.

vicomte de Ventadour, prenaient leur revanche en s'emparant du fort Saint-Anne[1] et du château de Béchadie[2].

Les hostilités continuaient aussi dans le Bas-Limousin; le vicomte de Turenne, « cet homme qui ne fut animé que par l'esprit de faction[3], » excitait ses détachements à ravager les champs. Cavagnac, son lieutenant, étant venu attaquer le château du Pescher, les habitants accoururent au secours de cette place au moment où les seigneurs de Pompadour, de Gimel et de Marcillac y arrivaient aussi dans la même intention, avec un renfort venu de Tulle. Les protestants levèrent le siége et rejoignirent ceux des leurs qui, maîtres du château de Voutezac, exerçaient dans les environs les plus odieuses violences et attachaient souvent aux créneaux des tours les cadavres de leurs prisonniers. Le seigneur d'Aubeterre, sénéchal du Périgord, chargé de rétablir dans le pays l'autorité du roi, ne tarda pas à arriver à Brive avec cinq cents cavaliers et quelques fantassins. Aidé des volontaires qui répondirent à l'appel du consul Maillard, il attaqua Voutezac, s'en empara, et détruisit le château. Les positions d'Ayen et de Saint-Robert résistèrent plus longtemps. La belle église de Saint-Robert, relevant de l'ordre de Malte, servit de citadelle aux protestants qui, un jour, ayant aperçu François de Lastours, abbé de Dalon, qui revenait d'un pèlerinage à Rocamadour, avaient dirigé sur lui leur artillerie, sous les coups de laquelle il périt. Forcés de quitter cette position, ils ruinèrent la maison des religieux et une partie de l'église[4]. D'autres qui occupaient le

1. BONAVENTURE DE ST-AMABLE, t. III, p. 802.
2. Commune de Jourgnac.
3. Mémoires de Richelieu.
4. Le prieuré de Saint-Robert avait été fondé en 1122, près d'une ancienne chapelle taillée dans le roc, placée sous l'invocation de saint Maurice, qu'avait fondée Rodolphe de Turenne, archevêque de Bourges, en 876. (V. mon *Histoire du Bas-Limousin*.)

bourg de Saint-Féréole, situé sur le plateau d'une haute colline, craignant le châtiment infligé à ceux de Voutezac, effrayés aussi de l'arrivée du seigneur d'Authefort accouru pour les assiéger, abandonnèrent le château, que Maillard, consul de Brive, fit aussitôt démolir. Les garnisons de Lissac et de Puy-de-Noix se retirèrent sans combattre. Celle de Beynat se défendit à outrance, mais fut emportée par le seigneur d'Authefort, qui fit attacher les prisonniers à des gibets dressés sur les murailles. La ville d'Argentat, où plusieurs familles avaient embrassé de bonne heure le protestantisme, effrayée du danger qu'elle courait et dans l'intérêt de l'activité de son commerce avec l'Auvergne, promit de rester neutre et fit démolir les quatre forts élevés pour sa défense. Le vicomte de Turenne, furieux contre les habitants de Brive qui avaient si courageusement fait face à ses lieutenants, vint pour attaquer cette ville, mais voyant toutes les dispositions prises contre lui, il y renonça, se promettant bien de se venger plus tard. Quelque temps après, de Lestang, lieutenant général de la sénéchaussée, ayant laissé le pays sans défense pour aller au siége de Castillan, quelques bandes calvinistes étaient rentrées dans les ruines des châteaux de Voutezac, de Saint-Féréole et de Puy-de-Noix. Un jour que le seigneur d'Authefort se trouvait à Brive avec plusieurs gentilshommes, un soldat étant venu à la hâte l'avertir que les capitaines protestants Labrousse et Brach venaient d'enlever tous les troupeaux dans les environs d'Issandon, il accourut, surprit les ennemis entre l'Arche et Lissac, en tua une partie et rentra à Brive avec trente-cinq prisonniers et soixante-huit chevaux.

Le vicomte de Turenne, qui tenait toujours la campagne, honteux de son dernier échec contre Brive, se disposait encore à une nouvelle attaque et donnait l'ordre à ses lieu-

tenants de s'en rapprocher. Les habitants s'empressèrent de demander des secours au seigneur d'Authefort, et invitèrent en même temps les chevaliers du Pescher, de Saint-Chamans, de la Chapelle et d'autres à se joindre au gouverneur. En attendant, on prépara la défense en toute hâte; on creusa des retranchements en avant de la tour carrée et autour de l'église Saint-Pierre; le faîte de la tour Mage fut muni de créneaux et chargé de projectiles. On venait d'apprendre que le vicomte s'approchait, traînant avec lui plusieurs canons, et que les siens avaient déjà pillé le bourg de Saint-Féréole, ceux de Plus, de Naves, et la petite ville de la Guenne, qui avait trouvé le moyen de sauver la châsse de saint Calmine, l'apôtre de l'Évangile et de la civilisation[1]. Mais l'intrépide chef recula devant l'énergie des Tullistes, exhorta les siens à se porter d'un autre côté, à reprendre les localités occupées dans les environs par les partisans de la Ligue, à laquelle Henri III tendait les mains, entraînant dans ce parti le vicomte de Pompadour qui campa quelque temps à Limoges, où l'évêque de La Marthonie se montrait le plus exalté du parti contraire au Béarnais. Les ligueurs étaient maîtres des châteaux d'Eymoutiers, de Masseret, de Saint-Germain et de Meillars[2]; les calvinistes de ceux de Chamberet, de Châteauponsac, de Royère[3].

La guerre était partout; les villes fermaient leurs portes,

1. Cette châsse, chef-d'œuvre du style byzantin, enrichie de ciselures émaillées du XIIe siècle, fut longtemps conservée à la Guenne. Elle a été vendue de nos temps à un de ces marchands qui trafiquent des plus beaux ornements de nos églises.

2. Le château de Meillars eut une grande importance au moyen âge. On y a trouvé des deniers d'argent portant d'un côté : *Castellum Meilhares*, de l'autre, la tête de saint Martial, comme sur les deniers de Limoges.

3. Ce château est le même que celui de Brignac, où naquit Foulques de Royère, abbé du monastère de Saint-Germain de Toulouse, fondateur de l'hôpital Saint-Jacques, mort en 1455. (COLLIN : *Table chronologique*.)

les plus petites bourgades se fortifiaient, les châteaux du moyen âge, comme dans la guerre de Cent-Ans, se couronnaient de créneaux, s'emplissaient de munitions et de vivres; les détachements des deux partis se montraient également audacieux et cruels, pillaient les maisons dans les campagnes, enlevaient les bestiaux et souvent mettaient le feu aux forêts. Le malheureux Henri III s'enfuyait de Paris, se demandant peut-être déjà comment il pourrait échapper aux ciseaux de mademoiselle de Montpensier.

A Limoges, des gentilshommes, des bourgeois, des artisans, effrayés des excès de leur propre parti, songaient à abandonner la Ligue et à se ranger du côté du vicomte de Ventadour, que Henri III venait de nommer gouverneur du Limousin. Mais comment se décider, menacés qu'ils étaient par les ligueurs qui couraient dans les environs? Aussi peu de jours après, ceux-ci, conduits par les Rastignac, les capitaines Gaillard, Puymolinier, Benoît, Descordes et Boyol, après s'être emparés de Saint-Yrieix, firent-ils une invasion dans Limoges, se présentèrent devant le couvent des Carmes des Arènes, arrêtèrent neuf habitants de ce quartier et reprirent la route de Saint-Yrieix avec leurs prisonniers, poursuivis par le capitaine Raymond et par le sergent Goiraud, qu'ils tuèrent d'un coup de pistolet. On craignit encore de plus audacieuses entreprises, facilitées par la trahison; aussi, dans une assemblée tenue à la maison consulaire, fut-il convenu qu'on s'assurerait des parents ou amis des ligueurs dont on soupçonnait la fidélité.

Pendant qu'on prenait ces mesures de sûreté contre lesquelles réclamèrent plusieurs familles, les Rastignac surprenaient quelques places dans les environs d'Eymoutiers. Le 15 mars 1589, la ville de Saint-Yrieix « fust mise sous leur obéissance par les menées et trahison de

Pierre de Lafon, Dominique de Lafon, Jean et René Lafon, frères, et d'un nommé Truffin de la Nouaille, qui saisirent les portes, moyennant la faute de monsieur Gravier, qui avoit esté esleu viguier de ladicte ville; de laquelle prise sont accusés aussi messieurs Maistres François Fabry, doyen, Hélie Leymarie, chanoine, François de Lafon, aussy chanoine[1]. » A cette nouvelle, les consuls de Limoges, menacés à l'extérieur, se défiant au dedans de quelques-uns de leurs concitoyens, réunirent à prix d'argent quelques détachements qui, sous les ordres des lieutenants Sanal et Vertamond, prirent position dans la Cité et au pont de Saint-Martial, d'où sortaient de temps en temps des patrouilles pour surveiller les routes. D'autres, entretenus par le clergé, campaient à la porte de Saint-Martial. Sur ces entrefaites, arrivèrent les régiments de Maligni et du capitaine Marest, que les consuls prièrent de se joindre à eux pour attaquer dans son château le seigneur de Puymolinier, qui capitula et sortit de la place avec sa famille. L'arrivée du comte de la Voulte, fils du duc de Ventadour[2], récemment nommé gouverneur de la province, rassura les habitants. Les consuls, accompagnés d'un corps d'infanterie commandé par le président Martin, allèrent le recevoir aux portes de la ville et le conduisirent au palais du Breuil, pendant que ses soldats se logeaient dans les environs. Les ligueurs, campés à Béchardie, apprenant qu'un détachement de l'armée du gouverneur était cantonné au bourg de Naugeat, s'avancèrent sans bruit, surprirent les soldats endormis, en tuèrent sept, en blessèrent d'autres et firent quelques prisonniers. A quelques jours de là, Montégut,

1. *Journal de Pardoux de Jarrige.*
2. Anne de Levis, comte de la Voulte, fils aîné de Gilbert, comte, puis duc de Ventadour, et de Catherine de Montmorency, fille du connétable Anne de Montmorency.

lieutenant du comte de la Voulte, prit sa revanche et se fit rendre les hommes qu'on lui avait enlevés. Pendant que les ligueurs et ceux des catholiques qui tenaient encore pour le roi multipliaient leurs moyens d'attaque ou de défense, le clergé usait de toute son influence pour modérer, au profit de la morale, l'emportement des passions. Le peuple, encore docile à ses enseignements, se laissait aller parfois à la confiance et parfois aussi à des récits absurdes [1], mais qui n'en étaient pas moins un hommage rendu aux bonnes mœurs.

1. Le récit suivant des chroniques du temps fournit la preuve qu'à cette époque on se préoccupait de faits étranges, mais dans lesquels on croyait voir l'intervention d'une cause surnaturelle. « Le chanoine Ardant mourut à Limoges, lequel scandalisait la ville. Le lendemain, il apparut dans la maison de son frère. Il est vu des domestiques et des étrangers. Il se montre aux fenêtres, et ceux qui passent par la rue le peuvent contempler à leur aise. Cela dura plus de six mois, jusqu'à ce qu'un bon prêtre, avec la permission de l'évêque, se transporta à la maison avec le Saint-Sacrement. Le défunt est interrogé de sa qualité, du sujet qui l'a fait venir là? Après une profonde révérence faite au Saint-Sacrement, devant lequel il se tint à genoux, et se dit être le chanoine Ardant, condamné aux flammes éternelles, pour n'avoir pas gardé la chasteté promise en recevant les ordres sacrés, et que J.-C. lui a ordonné de se montrer à ses concitoyens, pour les exhorter à ne pas l'imiter. Cela dit, il disparut et ne fut plus vu depuis. » (CHR. MSS.)

CHAPITRE XXVI

HENRI IV, ROI DE FRANCE ET VICOMTE DE LIMOGES.

Dévouement des consuls de Limoges; Gui de Lubersac persécuté par les ligueurs; lettre que Henri de Navarre lui adresse. — Mort de Henri III. — Entreprises de l'évêque de La Marthonie; troubles à Limoges. — Les ligueurs maîtres de la Cité; ils capitulent. — La place pillée par les gens du duc de Ventadour. — La noblesse pour Henri IV, qui écrit à Gui de Lubersac. — Note sur Louis de Pierre-Buffière. — Nouvelles intrigues de La Marthonie; capitulation des ligueurs au château de Laurière. — Les ligueurs perdent Meilhars et d'autres places. — Le comte de Ventadour assiége le château de Ladignac. — Frayeur à Limoges à la nouvelle des succès de Louis de Pompadour à Béchadie. — Récit d'un miracle. — Le seigneur de Chamberet à Masseret. — Note sur Louis de Pierre-Buffière. — Nouveaux succès du vicomte de Pompadour. — Le comte de Ventadour défait les ligueurs à Masseret. — Le vicomte de Pompadour et les Rastignac à Saint-Yrieix. — Récit de Pierre de Jarrige sur le siége de Saint-Yrieix. — Note sur ce chroniqueur. — Le comte de Ventadour attaque Saint-Yrieix. — Les ligueurs au Dorat. — Les Rastignac menacent Limoges; Chamberet occupe la tour de Bar. — L'autorité des consuls méconnue à Limoges. — Procession à Limoges, à Saint-Léonard, pour la conversion de Henri IV; les ermites de Saint-Léonard et de Mont-Jauvy. — Le catholicisme se relève : cérémonies religieuses. — Le collége de Limoges confié aux jésuites. — Troubles à Grandmont, dont le trésor est pillé. — Note sur cette abbaye et ses richesses dispersées. — Abjuration de Henri IV. — Les ligueurs menacent Ussel; ils se retirent. — Ils occupent le château de Gimel et Corrèze. — Cornil se rend par capitulation à Bouchard d'Aubeterre. — Le Limousin ravagé par les *Croquants;* lettre de Henri IV à M. de Bourdeille. — Henri IV s'occupe de rétablir l'ordre : la prospérité renaît à Limoges. — Les jésuites à Limoges. — Troubles à l'occasion d'un sacrilége. — Élection de nouveaux consuls; prétentions des habitants. — Note sur le chevallier de Noailles. — Révoltes au Dorat et à Limoges à l'occasion des impôts. — Lettre de Henri IV à cette occasion. — Le dernier jour de la commune bourgeoise de Limoges. — Cérémonie à l'occasion d'un sacrilége. — Changement dans le mode d'élection des consuls. — Nouvelles intrigues du vicomte de Turenne et du vicomte de Pompadour. — Lettres de Henri IV à M. de la Force et à M. de Rosny. — Henri IV en Limousin, à Busserolles, à Bellac, à la Croix-du-Breuil. — Roissy occupe le château de Turenne.

Jusqu'au XVI[e] siècle les consuls de Limoges, honorés du titre de *seigneurs*, n'étaient investis de leurs fonctions

qu'au nom du peuple qui les avait élus : non-seulement ils étaient responsables de leur gestion, mais la solidarité de leurs actes pesait sur leurs successeurs, quand ils sortaient de charge. Alors même qu'ils faisaient quelquefois à grands frais de longs voyages pour défendre les droits de la commune, ils ne recevaient aucune indemnité, et, pour que leur autorité ne pût jamais être soupçonnée, ils ne devaient rien vendre pour les besoins de leur administration, ni accepter de présents; de toutes les chartes communales du moyen âge, celle de Limoges est une des plus remarquables. Fidèles représentants des intérêts de leurs concitoyens, ils ne faillirent pas à leur devoir durant toute cette période de troubles : ils surent résister aux mauvaises passions des calvinistes, aussi bien qu'à celles des ligueurs. Dans les derniers jours de cette faction, qui cachait ses projets sous des semblants de religion, on les vit souvent intervenir pour protéger contre les officiers du roi les personnes à qui, sur le moindre soupçon, on demandait de faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine, les menaçant dans le cas contraire de la saisie de leurs biens. Gui de Lubersac, qui servait alors dans l'armée du maréchal de Matignon, aussi dévoué à son roi qu'attaché de conviction à la foi de ses ancêtres, avait vu confisquer ses terres par le procureur du roi de Limoges, sous prétexte qu'il n'avait pas fait cette profession. En son absence et malgré l'opposition des consuls, des commissaires étaient venus prendre possession de son château et de ses propriétés. Sur les réclamations de sa famille, on l'assigna à comparaître dans six semaines devant l'évêque ou devant ses grands vicaires[1]. Cette intolérance de la faction des Guise mécontenta plusieurs gentilshommes qui passèrent

1. Informations faites par Martial de Gay, seigneur de Nexon, lieutenant général de la sénéchaussée du Limousin. (1586.)

du côté du Béarnais. Gui de Lubersac, blessé dans une de ces rencontres si fréquentes entre les catholiques et les protestants, était à peine rentré sur ses terres, que Henri de Navarre lui écrivit de venir à lui avec tous ceux qui voudraient le suivre[1], et dès lors il prit une glorieuse part à tous les événements de la guerre[2].

Les événements se précipitaient, les passions étaient à leur paroxysme; on se demandait comment devait finir ce long drame qui tenait depuis si longtemps la nation en éveil, lorsqu'on apprit que le poignard d'un fanatique venait d'envoyer dans la tombe le dernier des Valois, qui avait expiré entre les bras du roi de Navarre, en le déclarant son héritier, et en l'exhortant à rentrer dans le sein de l'Église (1er août 1589). A ces conditions on avait rendu la paix au pays, mais les droits de succession au trône étaient mis en question par les ligueurs, qui, d'abord défenseurs convaincus du catholicisme, n'étaient plus que des factieux en révolte contre les lois et les traditions, livrant la France à l'étranger. La Ligue et les Seize s'insurgèrent contre Henri IV. A Limoges, après un service célébré à Saint-Martial en mémoire de Henri III, l'évêque Henri de La Marthonie se détacha du parti des consuls, se mit à la tête de cette

1. Voici cette lettre : « M. de Lubersac, j'ai entendu par Boysse des nouveles de votre blessure, qui m'est en extreyme deuil. Dans ces nécessités, un bras, comme le vostre, n'est de trop dans la balance du bon droict. Hâtez donc de l'y venir mettre et de m'envoïer le plus de vos bons parents que vous pourrez. D'Ambrugeac m'est venu joindre avecq tous les siens, chasteaux en crouppe, s'il eust pu. Je m'assure que vous ne serez pas des derniers à vous mettre de la partie. Il n'y manquera pas d'honneur à acquéryr, et je says vostre façon de besogner une telle afère. Adieu donq et ne tardez; voyez l'eure de fère merveylles. » (Berger de Xivrey : *Lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 287.)

2. Il est probable, d'après une lettre de Henri IV à M. de Chanaleilles, que Gui de Lubersac s'empara de quelque position dans le Limousin : « J'ai esté très-ayse d'entendre par le sieur de Lubersac la bonne assistance que vous luy avez faicte dans son entreprinse... » (*Lettres de Henri IV*, t. II, p. 284.)

faction, entraîna une partie des habitants avec le juge et consul Petiot[1], Pierre de Laroche, vice-sénéchal et capitaine, l'hôtelier du Cheval-Blanc et le capitaine Delauze, et fit occuper plusieurs postes de la ville (15 octobre). Les troubles commencèrent, et avec eux l'anarchie. C'était à qui saurait se pourvoir contre les éventualités; chaque parti prétendait dominer. Catholiques, ligueurs et protestants semblaient s'être donné rendez-vous pour imposer leurs volontés, s'attribuer la garde des murailles et occuper les tours. Chaque parti travaillait au succès de sa cause, sans oser pourtant recourir encore à la force. On ne savait qui l'emporterait dans ce grand conflit où se heurtaient la politique et la religion. Au milieu de cette confusion générale, les protestants qui occupaient Saint-Michel coururent aux prisons et délivrèrent quelques-uns des leurs, prisonniers. D'un autre côté, les catholiques de la Cité, car c'était là principalement qu'étaient leurs forces, s'emparèrent de douze huguenots, qu'ils placèrent sous la garde de l'évêque, et qui furent détenus dans les caveaux de Saint-Étienne. Les quatre consuls Roland de Verthamont, Étienne Pinchaut, Pierre Marentin et Durand-Brusière, voulant mettre ces mêmes prisonniers dans une des tours de la ville, pour qu'ils fussent plus en sûreté, accoururent sur la place revêtus des marques de leur dignité, et furent accueillis par des injures et des menaces pendant que Petiot et le capitaine Rouard arrivaient avec leurs partisans. Hors d'état de résister, les consuls battirent en retraite, entourés d'enne-

1. Ce fut le juge et consul Petiot qui fit dresser vers cette époque le plan de Limoges signé de *Jehan Court*, dit *Vigier*, peintre en émail, qui représente bien l'enceinte de la ville d'alors. On y voit les clochers de Saint-Martial, de Saint-Michel, de Saint-Pierre, le fort Saint-Martin avec son pont-levis, et trois vieux donjons sur le chemin qui conduisait à l'église de Saint-Martin. (*Archives du département.*) Je dus, dans le temps, la connaissance de ce document à mon bien regretté et savant ami Maurice Ardant.

mis, lorsque passant près de l'église Saint-Michel une arquebusade tua le consul Pinchaud, blessa Brugière et le capitaine Lombard: les autres cherchèrent un asile dans l'église Saint-Michel.

Les hommes de tous les partis couraient en armes dans les rues, dressaient des barricades et tendaient des chaînes. A la nouvelle de ce tumulte, le sieur de Saint-Vic, après avoir placé des soldats dans les tours, sur les murailles, et pris les ordres du gouverneur, court à la place des Bancs, où l'on en vient aux mains. Plusieurs protestants périssent dans cette mêlée. Les ligueurs se réunissent autour de leur fougueux évêque, se fortifient dans la Cité, et par ses ordres vont occuper l'église et le couvent des Carmes. La trahison leur vint en aide; le capitaine Avril, que le gouneur avait chargé de garder l'église de Saint-Étienne au nom du roi, oubliant le serment de fidélité qu'il avait prêté, fit sortir de leurs maisons tous les ligueurs de la Cité, et courut rejoindre sur la place des Bancs les domestiques de l'évêque, qui, réunis à plusieurs ecclésiastiques, cherchaient à rallier des partisans. Cette petite armée, grossie de la garnison de Saint-Étienne, se jeta sur les maisons des bourgeois de la ville en les appelant huguenots et hérétiques, et fit plusieurs prisonniers, entre autres Pierre Cibot, savant théologien, prêtre sans reproche qui ne demandait qu'à vivre en paix. Une autre troupe de ligueurs, commandée par le vice-sénéchal Petiot et les capitaines Rouard et Delauze, précédés du prêtre Jérôme Blanchard, portant une grande croix et criant: *Vive la croix et la liberté!* se dirigeait vers le canton de la Boucherie, lorsqu'elle fut arrêtée dans la rue des Bancs par le président Martin. Après une rude mêlée dans laquelle le vice-sénéchal et son fils furent légèrement blessés, cette troupe se réfugia dans Saint-Michel. Le président Martin, aidé des forces du sieur de

Montignac, lieutenant du comte de la Voulte, investit cette église et mit garnison toute la nuit dans les maisons voisines. Le gouverneur, de son côté, fit surveiller les cantons de Lancescot et de la Boucherie, dans la crainte que les ennemis n'occupassent la tour du Saint-Esprit et l'église Saint-Pierre. Le lundi, les ligueurs, serrés de près, demandèrent à capituler; le vice-sénéchal se rendit chez le gouverneur, qui refusa d'accepter ses conditions. Le ligueur se retira, alla se cacher chez un ami; ses compagnons en firent autant. Alors ce qui restait dans Saint-Michel sortit sans recevoir de mauvais traitements. Les plus compromis seulement furent arrêtés et exécutés sur la place où avait été tué le consul Pinchaud. D'autres, se voyant en même temps menacés par les partisans de la Ligue et par les troupes royales, abandonnèrent la ville, pendant qu'on pillait leurs maisons.

Les ligueurs n'en persistaient pas moins dans leurs projets, espérant profiter du désordre et s'emparer de plusieurs positions avant que leurs adversaires eussent pris leurs dispositions. Le vicomte de Pompadour[1], leur chef, qui commandait dans la Cité, assisté de La Capelle-Biron, des Rastignac, de La Bastide, de Boffran et de plusieurs autres gentilshommes, se saisit du couvent des dominicains et du faubourg de la Boucherie. Mais à peine avait-il fait élever une barricade qu'elle fut attaquée et emportée par les bourgeois. Les vaincus, obligés de rentrer dans la Cité, mirent le feu au faubourg, où quatorze maisons furent brûlées. Alors les catholiques, indignés, obéissant aux ordres du gouverneur, établirent une pièce du canon sur le rempart pour tirer sur la maison de l'évêque, fortement occupée, pour en déloger les ligueurs qui s'y réunissaient. Cependant l'évêque et le vicomte de Pompadour, apprenant

1. Jean de Pompadour, fils aîné de Geoffroi et de Susanne des Cars.

que le duc d'Épernon arrivait au secours du gouverneur et des consuls, quittèrent la Cité, laissant le commandement à La Capelle-Biron, qui éleva des barricades sur plusieurs points. Le duc d'Épernon arriva à dix heures du soir avec cinq cents chevaux et deux mille arquebusiers. Les ligueurs ainsi menacés abandonnèrent la position prise au pont Saint-Martial, pendant que leur nouveau chef était aussi forcé de chercher une retraite dans l'église de Saint-Étienne. On escarmoucha toute la nuit; à la pointe du jour, la Capelle-Biron se décida à capituler et eut une entrevue avec le duc d'Épernon dans une maison proche de l'église; comme les négociations traînaient en longueur, on se disposait à recommencer le feu, et déjà on roulait une pièce de canon contre l'église, lorsque les ligueurs acceptèrent une capitulation.

Le lendemain (22 octobre 1589), La Capelle-Biron et les siens sortirent de la place; mais tous ceux qui étaient reconnus pour être des habitants de la ville, de la Cité, ou des faubourgs, furent retenus et mis à rançon par les gens du duc d'Épernon. Le comte de Ventadour, après s'être entendu avec les consuls, établit un poste dans la cathédrale. On pouvait croire que dès lors les divisions allaient cesser. Le duc et les seigneurs de son parti assistèrent à un *Te Deum*, pour rendre grâces à Dieu de leur victoire. Mais leurs gens firent ce qu'auraient fait les ligueurs; ils pillèrent la Cité, ne respectèrent que l'abbaye de la Règle. Les habitants de la ville achetaient aux soldats les meubles de ceux qui s'étaient enfuis de la Cité et qui n'osaient pas reparaître, dans la crainte d'être mis à mort ou retenus prisonniers. Les soldats du gouverneur s'emparaient de la partie du butin que ceux du duc ne trouvaient pas à vendre et ne pouvaient emporter. La demeure de l'évêque fut ruinée, les meubles, entassés par les habitants de la Cité dans l'église

de Saint-Étienne, furent pillés et vendus. Les saintes filles de la Règle, s'attendant à être violentées par la soldatesque, étaient sorties de leur couvent pour se réfugier dans la ville, où, fidèles à leurs habitudes religieuses, on les voyait tous les jours pleurer leur malheur et prier dans la chapelle de la Courtine, voisine de Saint-Martial. Les chanoines de Saint-Étienne ne purent faire leurs cérémonies que dans l'église de Saint-Pierre-du-Queyroix.

Le calme reparut à Limoges. La Ligue, puissant moyen de défense pour la religion outragée, pour la royauté méconnue, après la mort de Henri III, ne représentait plus que la démagogie et ne pouvait appeler à elle que les ambitieux pour qui les troubles civils sont des occasions de fortune. La France, fatiguée, déchirée, ruinée, comprit que pour elle il n'y avait d'avenir qu'avec la monarchie légitime, traditionnelle, représentée par le roi de Navarre, que nous appellerons désormais Henri IV. Mais les passions politiques ne se calment pas en un jour, et ne désarment que lorsque enfin le droit s'impose à la force. La guerre continua; la plupart des gentilshommes du Limousin se rangèrent sous la bannière du Béarnais, accompagnèrent Gui de Lubersac au siége de Chartres, d'où Henri IV écrivait : « Nous avons de quoy chanter plus hault qu'eux; c'est de quoy tirer près de troys myl coups de canon, que M. de Lubersac a ramené de Normandye, soubz l'escorte de sa compagnie, non sans s'alléger du poids en route. Ce ne sera besoyn de toute cette musique pour leur ouvrir l'oreylle [1]. »

Quoique les ligueurs eussent eu le dessous à Limoges, l'évêque de La Marthonie n'en continuait pas moins ses intrigues, donnait le mot d'ordre aux siens, qui se fortifiaient

1. *Lettres de Henri IV*, t. III. Celle-ci, adressée à M. de Briquemont, est datée du camp de Chartres, le 9 février 1590.

sur plusieurs points de la vicomté (1590). Ils occupaient Meilhars, Eymoutiers, Masseret, Saint-Germain et le château de Laurière, où ils retenaient prisonnier le capitaine Beaupré, chef calviniste, et Châteauponsac, où ils étaient parvenus à rentrer. Le gouverneur de Limoges se décida à les attaquer; après avoir confié la garde de Saint-Étienne ou de la Cité à un nommé Thomas Papon, bien connu par son courage, celle de la ville au capitaine Romanet, il se mit en campagne. Dans les rangs de sa petite armée, on distinguait surtout Charles de Pierre-Buflère [1], vicomte de Châteauneuf et de Comborn, La Coste-Mézières, de Beaumont et le capitaine Raymond, de Limoges, qui commandait les soldats fournis par les consuls. Le château de Laurière, vivement attaqué, fut obligé de capituler [2]. Quelques jours après, les mêmes chefs, aidés du régiment de Frugelon et des gens d'armes fournis aussi par les consuls, entrèrent par la brèche dans le château de Croz, le jour du jeudi saint. De Rastignac, qui occupait Saint-Yrieix, en sortit moyennant une rançon de quatre mille livres (3 février 1590), après avoir pillé quelques maisons.

Mais les ligueurs chassés d'une position en occupaient bientôt une autre. Les partisans de Henri IV en faisaient autant, de sorte que les châteaux du pays avaient presque toujours une garnison de l'un ou de l'autre parti. Le président Martin, choisi à Limoges pour tenir la campagne, chassa d'abord du village de Groy quelques ligueurs dispersés; puis, aidé du sieur de Rochefort, il se présenta devant Meilhars. La garnison refusait de se rendre, lorsqu'un renfort, conduit par le capitaine Buy, arriva avec

1. Le château de la Coste-Mézières, sur un promontoire dont un étang baigne le pied, fut bâti par le seigneur dont il est ici question.

2. Il ne reste du château de Laurière que quelques débris. D'abord détruit par les Anglais au XIV[e] siècle, il fut rebâti au XVI[e] par un évêque du nom de Pompadour.

deux voitures chargées de cuirasses, de mousquets et d'une pipe de vin. Les assiégés, prenant tout cet attirail pour une nombreuse artillerie, rendirent le château, qui fut aussitôt incendié. Les ligueurs perdirent encore, la même année, la ville d'Eymoutiers, les positions de Saint-Germain et de Masseret (1590). En vain trois jeunes audacieux de leur parti se firent renfermer dans Beynac, dont ils se rendirent maîtres; les paysans des environs les y assiégèrent, s'emparèrent de leurs personnes et les conduisirent eux-mêmes en triomphe à Limoges, où les consuls les emprisonnèrent dans la tour nommée *des Dégets*.

La nouvelle de ces succès était accueillie à Limoges avec la plus grande joie; mais on y était toujours en défiance contre tous ceux qu'on soupçonnait de connivence avec les ligueurs, et on les chassait de la ville. Le président Martin se faisait surtout remarquer par son activité et son courage, courant partout où il savait qu'il y avait des ennemis à combattre. A la tête du régiment de Saint-Léger et de plusieurs bourgeois, il vint à Saint-Paul sommer le sieur de Veyrine de rendre le château d'Aigueperse [1], y entra par force et le détruisit.

En même temps, le comte de Ventadour, emmenant avec lui une pièce de canon appelée *la Marsalle*, et les régiments de la Roudarie, de Dussac, venait camper devant le château de Ladignac. Le sieur de La Cousse, qui y commandait, fit brûler les maisons voisines pour empêcher le siége; mais les assiégeants, après que leur canon eut percé les murailles, montèrent à l'assaut. Les assiégés, après deux heures de résistance, mirent le feu à un monceau de bois, et, à la faveur de l'incendie, se réfugièrent dans une église. Le

1. François d'Aigueperse du Repaire, gouverneur du château d'Angoulême, est cité comme un des hommes illustres du Limousin au commencement du XVII[e] siècle. (*Mss. de Nadaud.*)

canon y ayant ouvert une brèche, ils se rendirent enfin à discrétion. Six ou sept furent pendus, et leur chef, envoyé à Limoges, y fut décapité.

Quelques jours après, les ligueurs prirent leur revanche. Le vicomte Louis de Pompadour [1], l'audacieux chef de la Ligue en Limousin, rencontra près de Béchadie les troupes royales qui venaient d'occuper Ladignac, les attaqua vivement, leur tua beaucoup de monde et leur enleva le canon nommé *la Marsalle*, qu'il conduisit en triomphe dans son château de Pompadour [2]. La nouvelle de ce revers causa à Limoges une grande émotion. Les habitants, craignant d'être attaqués, envoyèrent à la hâte des renforts au gouverneur, et abattirent les murailles de la Cité, depuis l'église de Saint-Maurice jusqu'au portail des Vinières. Les prêtres abandonnèrent les églises; les religieuses de Notre-Dame-de-la-Règle, à peine rentrées dans leur couvent après les précédents événements, en sortirent de nouveau, les unes se réfugiant dans leurs familles, les autres demandant l'hospitalité à quelques amis, toutes pleurant sur les malheurs de l'époque, racontant dans la naïveté de leur foi, comme autant de manifestations de la colère divine, les châtiments infligés à ceux qui enlevaient les riches ornements des églises abandonnées [3].

On se demandait comment finirait cette période de ruines et de sang; quand la Providence daignerait venir

1. Louis, vicomte de Pompadour, baron de Treignac, chevalier de l'ordre du roi, fils de Geoffroi et de Suzanne des Cars.

2. Cette pièce de canon portait cette inscription gravée : *Inania pello*. Plus tard, Louis XIII l'emprunta avec d'autres à la ville pour le siége de la Rochelle. Elle ne fut jamais rendue.

3. On racontait à Limoges qu'un domestique de François de Neuville, abbé de Grandmont, envoyé à Limoges par son maître, y avait vendu deux images d'or de la Vierge enlevées du trésor de l'abbaye; que des ciseaux, qu'il portait dans sa poche, s'étaient ouverts miraculeusement et lui avaient percé le ventre. (*Chron. de Grandmont.*)

au secours de cette génération, qui ne savait les douleurs du moyen âge que comme des légendes. Tant de grands personnages s'étaient compromis dans les derniers événements, que plusieurs, moins dans l'espoir du succès que par esprit de vengeance, continuaient la lutte ; quelques-uns pour faire acheter leur soumission. La guerre semblait ne devoir pas finir de longtemps. Le seigneur de Chamberet, après avoir chassé du château de Saint-Martin, près de Treignac, le lieutenant Lapouge, qui commandait le régiment de Puymaud, s'était replié sur Masseré, ignorant que les ligueurs s'en étaient emparés. Il y trouva le vicomte de Ventadour, qui venait de chasser les ennemis de cette position, mais qui, atteint d'un coup de feu à la cuisse, était forcé de rentrer à Limoges pour faire soigner sa blessure, laissant le commandement à M. de Beaumont. Le vicomte de Pompadour, instruit que les siens étaient sortis de Masseret, accourut à la hâte, rallia les fugitifs et assiégea à son tour le château. A cette nouvelle, Charles de Pierre-Buffière, seigneur de Chamberet, qui se trouvait alors à Limoges, en partit à la pointe du jour pour secourir son frère. C'était d'ailleurs pour lui une occasion favorable de se trouver en face du vicomte, ennemi particulier de sa famille [1]. Après s'être introduit, à l'insu de l'ennemi, dans l'église de Neuvic, d'où les siens, placés dans le clocher, observaient les alentours, il informa les assiégés de

1. Louis de Pierre-Buffière, baron de Chamberet, fils de François de Pierre-Buffière, vicomte de Comborn, baron de Châteauneuf, de Treignac, et de Jeanne Chabot, était lieutenant du gouverneur du Limousin en 1565, lorsqu'il fut tué en duel par son cousin le vicomte de Pompadour. « C'était, dit de Thou, un jeune gentilhomme qui avait toutes les qualités du corps et de l'esprit, qui joignait à beaucoup de courage et de politesse beaucoup d'esprit. » La haine entre les deux familles datait du mariage de deux seigneurs de ce nom avec les deux dernières héritières de la puissante et riche maison de Comborn. (NADAUD : *Diction. de la noblesse du Limousin*, manuscrit au séminaire de Limoges.)

son arrivée. Des deux côtés opposés eut lieu une sortie qui mit les assiégeants entre deux feux. Cependant la victoire resta aux ligueurs. De Beaumont, atteint d'un coup d'arquebuse et mis hors de combat, se replia avec les siens sur Châteauneuf, se fit porter dans le château pour y faire panser sa blessure, pendant que son frère, évitant les ennemis, fuyait à travers champs, à la faveur de la nuit, du côté de Limoges [1].

Le vicomte de Ventadour, guéri de sa blessure, se fit un point d'honneur de se rendre maître d'un poste où ils avaient si malheureusement échoué. Il revint l'attaquer (1er janvier 1591), et occupa d'abord le faubourg. Le lendemain, il entra par escalade dans la place, chassant devant lui les ligueurs, qui se réfugièrent dans une tour située sur le penchant de la colline, où ils furent encore poursuivis. Les soldats victorieux, entrés par la brèche, les tuèrent tous, excepté trois qui demandaient grâce. Le gouverneur, après sa victoire, rentra à Limoges et fit chanter un *Te Deum* dans toutes les églises. Si les habitants eurent des cris de joie, il n'en fut pas tout à fait de même au dehors. Les vainqueurs avaient pillé Masseré et toutes les paroisses par lesquelles ils étaient passés, et dont les habitants effrayés à leur approche allaient se cacher dans les bois [2].

Les partisans de Henri IV éprouvèrent à leur tour des revers. Les ligueurs recommencèrent à tenir campagne, sortant secrètement de leurs positions pour en surprendre

1. Il n'existe plus que de rares vestiges du château de Châteauneuf, qui avait soutenu un siége contre les Anglais au XIVe siècle et qui, au XVe, était passé dans la famille de Pierre-Buffière, qui en fit hommage aux vicomtes de Limoges de la dynastie de Bretagne. (*Arch. de Pau.*)

2. On distinguait encore, il y a peu de temps, quelques vestiges du château de Masséré, élevé sur l'emplacement d'un camp romain, d'où l'on apercevait à l'horizon les tours de Châlusset, les flèches des clochers de Limoges, les cimes des monts d'Auvergne et l'ondulation des collines d'Uzerche.

Sans doute le champ de foire actuel
un arbre énorme brisé par la foudre occup[illegible]
une [illegible] de terrain aux pieds de laquel[illegible]
des [illegible] de murailles : c'est tout récemment
1896 [illegible]

d'autres. Les Rastignac, qui avaient abandonné Saint-Yrieix, s'emparèrent de Courbefy [1]; le vicomte de la Guierche, de Magnac, qu'il avait attaqué avec huit cents arquebusiers et trois canons. Le plus entreprenant des chefs de la Ligue était toujours le vicomte de Pompadour, ennemi implacable des protestants. Il confia la garde de son château et de sa famille au comte des Cars, un de ses plus proches parents, et vint, à la tête de toutes ses forces, assiéger Saint-Yrieix, occupé alors par le seigneur de Chamberet. Sous ses ordres marchaient de Montpezat [2], de Saint-Chamans [3], les régiments et les compagnies de Montréal, de Pouget [4], de Peyrot [5] et d'autres gentilshommes. Ce siége fut un des principaux événements de cette année (1591). Le continuateur du journal de Pierre Jarrige en raconte ainsi les divers incidents : « La première batterie fust dressée dans le jardin à Jehan Rouchaud, près de mon jardin de Dalon, où fut posé le gros canon et la couleuvrine, d'où ils battoient depuis la maison de Louys Personne jusques à ma tour, prenant toute la maison et galerie de Pierre Salvanet, pâtissier de la présente ville. Ils commencèrent le jeudi au soir (14 mars), et tout le vendredy quinze. Le premier coup qui fust tiré frappa en haut de ma maison et au grenier bas d'icelle, et ayant percé la muraille, vint percer la butte de la cheminée; toutes foys ayant faict le trou, ne pust passer dans ycelluy, et tomba dans ledict grenier

1. Jean Chapt de Rastignac, fils aîné d'Adrien et de Jeanne de Hautefort, fut l'un des principaux chefs de la Ligue en Limousin.

2. Melchior de Lettes-des-Prez, seigneur de Montpezat et du Fou, gouverneur et sénéchal du Poitou, fils d'Antoine, maréchal de France, et de Liette du Fou.

3. Antoine de Saint-Chamans, seigneur du Pescher, fils de Hélie et de Jeanne de Hautefort.

4. Antoine du Pouget, seigneur de Nadaillac, marié à Catherine Chapt de Rastignac.

5. Peyrot Chapt de Rastignac, second fils d'Adrien et de Jeanne de Hautefort, seigneur de Laxion, Saint-Jory et autres lieux.

mesme, et ez deux jours fust tiré de sept à huict vingt coups de canon. Durant aussi lesdicts jours, ils fisrent une autre batterie à la maison de Parthenie[1], avec la pièce de Limoges qui n'y fist rien. Ils l'avoient mise dans une petite grange appartenant à Marie Garreau, veuve à feu maistre Martial de Lafon, qui estoit joignant la maison des hoirs de feu Me Hélie Garreau, notaire de la présente ville. »

« Le dix-neuf dudict mois, ils remuèrent les pièces dans la maison et jardin de Me Antoine Rouchaud, près le portail de chez Cédor, et pour les faire passer rompirent le bas de la maison. Ils battirent tout ce jour si furieusement, que la bresche étoit suffisante pour venir à l'assaut, comme de faict ils y vinrent; mais, grâce à Dieu, ils fusrent bravement repoussés avec grande perte des leurs. De nostre côté y mourust ce soir, durant ledict assaut, Pardoulx Sauve, à qui un boulet d'une des grosses pièces emporta la teste. Il y fust tué aussi un gentilhomme italien, nommé le sieur César, escuyer de M. de Chamberet, lequel sieur de Chamberet de sa grâce se vint jeter dès le jeudy de bon matin, quatorze dudict mois, accompagné d'une centaine de soldats, une partie desquels estoit des gardes du sieur comte de la Voulte, nostre gouverneur, avec leur cappitaine, appelé le cappitaine Vincent de Tulle. Il y avoit aussi en la compagnie du sieur de Chamberet, de ceux de Treignac, entres lesquels il y avoit un nommé le cappitaine Bernard... Plus fut tué durant ledict assaut, François Deladoire, frère de Noël, dit Leblanc, et un nommé Michaud Blanchard, orfesvre de Limoges; ledict assaut fut baillé ledict jour, entre quatre à cinq heures après midy. Le lundy empres, ils remuèrent les trois pièces et les mirent dans la grange

1. Fief appartenant à la famille de Gentils, situé où est actuellement l'hospice de Saint-Yrieix.

de Monsieur de Langalerie[1], située près l'église Saint-Pierre de la Nouailhe, hors les murs, et de là ils battirent le portail de la ville, où fust tiré cent moins deux ou trois coups de canon sans faire autre chose que rompre un coin de la porte; ils pensoient abattre ladicte porte pour nous empescher de sortir, pour secourir la maison de Parthenie, qui estoit aussi tenue par nous. La batterie fust faicte le vingt-six dudict mois, et voyant qu'ils n'y faisoient rien, ils remuèrent le vingt-sept dudict mois les pièces, et mirent le gros canon dans ladicte maison des hoirs dudict feu Mᵉ Hélie Garreau, et pour ce faire rompirent le chapial au droict de la cheminée et remirent dans ladicte grange de ladicte Marie Garreau, joignant ladicte maison, la pièce de Limoges; la couleuvrine se rompist. Et de là ils battirent durant les vingt-huict et vingt-neuf ladicte maison de Parthenie, de façon qu'ils rompirent le chapial, ensemble un autre qui estoit par derrière d'ycelluy, et la muraille de la basse-cour jusques à terre, et deux ou trois fois s'efforcèrent de venir à l'assaut; mais ils furent toujours repoussés vivement et y perdirent plusieurs de leurs gens. Et voyant qu'ils ne pouvoient rien faire, le trente dudict mois ils menèrent les pièces à la......... et de là, le dernier dudict mois, jour de dimanche, de bon matin, ledict sieur de Pompadour leva le siége, bien honteux de n'avoir pu rien faire; mais :

> Ce que l'homme propose en son entendement
> L'Éternel le dispose en soit tout aultrement.

« Il avoit esté délibéré, estant stimulé et sollicité par les traîtres de leur patrie susnommés, en la prise d'icelle par

1. Yrieix de Gentils, seigneur de Langalerie, fils de Jacques et de Marguerite de Salignac, fut gouverneur de Cognac : il posséda par sa femme, Anne Giraud, la seigneurie de la Mothe-Charente, en Angoumois.

le sieur de Rastignac; y estoit aussi audict siége et contre la pauvre ville, oultre les susnommés, ledict sieur de Lafon, lieutenant de ladicte ville. Accusé aussi de la trahison François Mazeau, fils de Me Yrieix Mazeau, chantre de ladicte ville, Yrieix Lavaud, Pierre Gandinet, Noël Gandinet, Louys Personne et beaucoup d'autres portant les armes [1]. »

Le vicomte de Ventadour, d'accord avec M. de Turcant, intendant de la généralité, pour secourir la ville assiégée, avait fait appel à tous ceux qui tenaient au parti de Henri IV. Alors accoururent les seigneurs de Rilhac-Lastours, de La Coste-Mézières, de Beaupré, de La Tour [2], de Landau, de La Mothe-Saint-Cloud, de Sédières [3], de Noailles [4], le comte de La Rochefoucauld, les chevaliers de Rochefort, de Frédaigue, en tout environ cent vingt rejetons de l'ancienne noblesse, armés de toutes pièces, disposant d'environ quinze cents hommes. Ce renfort, arrivé à trois heures après midi, sans prendre aucun repos, attaqua les ligueurs avec d'autant plus de fureur qu'on venait d'apprendre que ceux-ci avaient mis à mort le seigneur de Saint-Chamans, fait prisonnier au moment où il tentait de sortir de la place, quoiqu'il offrît une rançon. Les royalistes, malgré tous

1. Pierre de Jarrige, auteur du précieux journal que nous avons déjà cité, mourut en 1574 : son fils, Pardoux de Jarrige, continua ce journal; mais comme il n'avait que treize ans à la mort de son père, il est probable que ce ne fut que longtemps après qu'il annota les événements; aussi cette continuation est-elle incomplète; comme il la termine par le récit du siége de Saint-Yrieix, il est probable qu'il n'eut pas le temps de faire connaître ce qui concerne l'entreprise du vicomte de Ventadour que nous rapportons ici. Il ne mourut cependant qu'en 1656.

2. Galliot de la Tour, seigneur de Limeuil. Il appartenait à l'illustre maison de la Tour, et fit son héritier le vicomte de Turenne, son cousin.

3. Pierre de Sédières, fils de Dominique et d'Anne de Pierre-Buffière, marié le 17 mai 1571 à Marthe de Noailles, fille d'Antoine et de Jeanne de Gontaut.

4. Henri de Noailles, seigneur d'Ayen, Chambres et Malemort, gentilhomme de la chambre du roi, en 1583, fut nommé comte d'Ayen en 1592. Il était fils d'Antoine de Noailles, gouverneur de Bordeaux, et de Jeanne de Gontaut.

leurs efforts, ne pouvant percer les lignes ennemies, se retirèrent dans un faubourg et s'y retranchèrent. Le vicomte de Pompadour, profitant de cette retraite, détacha une partie de sa cavalerie, en ayant soin de mettre en croupe un fantassin derrière chaque cavalier, et la fit passer secrètement derrière les maisons du faubourg, près d'un moulin, où les fantassins déposés à terre se mirent en embuscade, pendant que la troupe à cheval se rangeait en bataille sur deux rangs, de chaque côté du chemin, afin de masquer ceux qui étaient derrière elle. Le comte de La Rochefoucauld, qui arrivait pour débusquer cette cavalerie, la croyant isolée, s'élança sur elle par un mouvement rapide. Celle-ci, feignant d'éviter le combat, se replia sur l'infanterie. Alors l'agresseur, apercevant l'embuscade, cria aux siens qui descendaient le ravin, de regagner la hauteur. Mais ceux-ci, n'entendant pas son commandement, tombèrent dans le piége, furent mis en déroute, et causèrent parmi les autres détachements un si grand désordre, qu'il fut impossible aux chefs de reformer leurs lignes de bataille. Le seigneur de Chamberet, accouru pour les soutenir, renversa quelques barricades, mais ne put rallier les fuyards, qui, poursuivis par Montpezat, périrent en assez grand nombre. On trouva parmi les morts le comte de La Rochefoucauld, La Coste-Mézières, La Mothe-Saint-Cloud, de Frédaigue et de Progi (20 mars). Malgré ce succès, le vicomte de Pompadour, après de nouvelles tentatives inutiles contre la ville, abandonna le siége et se retira sur ses terres.

Un mois après, les ligueurs, conduits par le sieur de La Guierche, au nombre de plus de mille hommes d'infanterie et de cavalerie, mirent le siége devant la ville du Dorat, et furent repoussés par les habitants, qui, pour récompense de leur courage et de leur fidélité, obtinrent de Henri IV que

désormais les clefs de la ville demeureraient en la garde des consuls [1]. La Guierche, après cet échec, croyant profiter du moment où les habitants de Saint-Yrieix assistaient à une procession générale en action de grâces de leur délivrance, chercha encore à surprendre le château. Chamberet, averti de ce projet, arriva aussitôt au secours de la ville, qui avait eu le temps de fermer ses portes, et tua à l'ennemi deux cents hommes.

Pour les deux partis, il ne s'agissait plus de catholicisme, de liberté de conscience. Le débat était tout politique. Aussi la religion ne voyait plus la foule accourir à la solennité de ses fêtes. Celles de Saint-Martial n'attiraient pas, comme autrefois, les populations, qui ne venaient à Limoges que pour vendre les produits de leurs champs ou pour acheter ceux de la ville. Le clergé, pour combattre cette préoccupation des intérêts matériels, ne voyant plus que de rares offrandes déposées sur le tombeau de son apôtre, cherchait à ranimer les sentiments religieux en interprétant tous les malheurs publics comme autant de punitions du Ciel [2].

1. Cette concession n'est en quelque sorte que la reconnaissance d'un droit beaucoup plus ancien que nous trouvons dans les coutumes approuvées et confirmées par les rois d'Angleterre en leur qualité de ducs d'Aquitaine, et dont voici le texte roman pour le cas spécifié : « Que li Cossols en nom de lor et de la dicha communitat, tenen en possedissen... Los murs, las portas, la claus, portiers, tortz, fortalezas...; et ils hi pozen gardas de jorn et de nuech... » (Voir à la fin les *Coutumes de Limoges*.)

2. On peut juger de l'état impressionnable des esprits par ce passage des chroniques manuscrites : « On avait posé des corps de garde aux chemins d'Aixe et de Saint-Junien : sur le chaud du jour, les soldats, s'égayant sur l'herbe, tirèrent leurs épées avec des cris et des risées. Le peuple, craignant que ce ne fussent des ligués (*ligueurs*), prit la fuite. Ceux qui gardaient la tour des Arènes, voyant cette émeute, lâchèrent en l'air quelques pièces de calibre, et donnèrent l'alarme par la ville. Ceux qui étaient à la foire couraient avec vitesse vers la porte de Montmaillé, laquelle seule était ouverte en ce jour, pour se sauver. Et dans l'enfoncement du chemin joignant le cimetière, il y eut si grande presse de gros bétail, tombant les uns sur les autres, qu'il en fut étouffé cent ou six vingt bêtes, et plusieurs hommes et

Les chefs des ligueurs, qui avaient à satisfaire des haines personnelles, les soldats qui les suivaient, avides de meurtres et de pillage, continuaient de tenir la campagne, ne tenant aucun compte de la bataille d'Ivry, gagnée par Henri IV sur Mayenne, au cri généreux de : « Compagnons, sauvez les Français! » ni de la modération de ce prince qui nourrissait ses sujets affamés de Paris. A un roi légitime, depuis la mort du cardinal de Bourbon, ils préféraient encore Philippe II et les Seize. Les Rastignac, irrités de la mort de leur frère décapité à Limoges, s'avancèrent jusqu'à Saint-Gérard, et campèrent devant le couvent des Carmes, où ils firent trois prisonniers qu'ils conduisirent dans la tour de Bar. Cette tentative ne leur réussit pas. Dans le même temps, le capitaine Laforêt, qui commandait dans Saint-Yrieix, apprenant qu'ils étaient sortis de Corberfy pour se porter sur d'autres points, ne laissant dans le fort que quelques-uns des leurs, s'y présenta à l'improviste, brisa la porte avec un pétard, et s'établit dans la place. Chamberet, récemment nommé gouverneur de la province, apprenant le succès de ce coup de main, dirigea ses forces d'un autre côté, vint attaquer la tour de Bar, que le sergent La Plante, bourgeois de Limoges, rendit par capitulation [1].

La réforme, qui, comme toutes les révolutions violentes, troublait pour longtemps l'ordre social, n'était point un événement purement accidentel. Depuis surtout le XIIe siècle ses tendances réformatrices s'étaient développées; du Midi, où fut son berceau, elle était montée vers le Nord réveiller les esprits inquiets de Luther, de Zwingle et de Calvin :

femmes oppressés dans la foule. Ce châtiment ayant fait ouvrir les yeux à ceux de la ville, ils transférèrent cette foire au lendemain de Saint-Martial. »

1. La tour de Bar, paroisse de Saint-Martin de Jussac, Morterolles, et le Palais, près Limoges, servirent de prison aux habitants de Limoges, arrêtés par les Anglais, lors de la prise de la Cité.

hardie et entreprenante, elle s'était facilement introduite, non pas seulement dans les rangs du peuple, mais parmi les représentants les plus élevés de l'ordre social. La politique l'accepta; la liberté l'appela sa sœur. Aussi, depuis moins d'un demi-siècle, s'apercevait-on que le vieux monde croulait, que la démocratie n'obéissait plus aux chefs qu'elle s'était donnés ou qu'elle avait subis au moyen âge. A Limoges, ce changement était manifeste; les consuls, ces fiers représentants de la liberté légale, qui avaient lutté pendant des siècles pour le maintien des privilèges de la commune, n'avaient plus la même autorité qu'autrefois : elle s'était usée dans les commotions civiles. La masse des habitants ne voulait plus voir en eux que ses délégués. Le peuple, témoin et trop souvent victime de l'ambition des chefs protestants et de ceux de la Ligue, réclamait sa part dans l'administration de la chose publique. Sur la fin de l'année 1591, à Limoges, une multitude d'ouvriers, de gens de peine, de petits propriétaires ou marchands, s'assemblèrent devant la maison de ville, demandant qu'on nommât des consuls qui ne fussent ni huguenots ni ligueurs. Comme ils paraissaient décidés à user de violence, on ferma les portes, dont ils continuèrent de secouer les verrous, ce qui les fit appeler les *Vérouillats*. L'intendant de la généralité et les consuls, menacés d'être violentés, sortirent secrètement du consulat par une petite rue qui conduisait aux rues Montant-Manigne et Cruche-d'Or, et, reparaissant avec quelques forces aux deux bouts de la rue du côté des *Bancs* à la halle de la Boucherie, surprirent cette foule désarmée, qui prit la fuite. Les plus violents furent arrêtés et exilés [1]. A Saint-Léonard se manifestèrent les mêmes prétentions : on ne voulut ouvrir les portes au comte de Ventadour qu'à

1. Reg. consulaires.

la condition qu'il n'entrerait qu'avec quarante chevaux. Au contraire, quand il vint à Limoges, les consuls, ceux de Saint-Junien et de Solignac, pressentant qu'ils auraient besoin de l'appui de l'autorité royale pour le maintien de l'ordre, s'empressèrent de venir lui offrir leur dévouement et leurs hommages.

Cependant le parti de la Ligue, s'il comptait encore dans ses rangs quelques grands personnages, n'avait guère plus de force que celle de l'intrigue; son fanatisme tombait devant la froide raison des populations qu'on égare souvent, mais qui se fatiguent même du désordre. A Limoges, où le catholicisme n'avait fait qu'une place bien étroite à la croyance ennemie de ses dogmes, on désirait la conversion de Henri IV : on faisait des processions pour l'obtenir. On en faisait autant à Saint-Léonard, où les consuls installaient solennellement dans sa grotte un ermite qui, comme au moyen âge, devait prier pour le monde, faire pénitence de ses erreurs ou de ses crimes. Le peuple aimait à venir entendre psalmodier la prière dans cette tombe anticipée, s'agenouillant devant l'homme à la longue barbe, aux cheveux blancs, vêtu de deuil, qui donnait ses prières et ses mortifications au prix de quelques provisions que lui apportaient de saintes filles. Cet homme, qui acceptait ainsi l'aumône et la solitude, était un gentilhomme nommé Mathieu de La Firge. Au fond de cette grotte, où coulait une source limpide, où il entendait le bruit de la ville et celui des passants qui se recommandaient à ses prières, il se consolait d'avoir renoncé à ses titres de noblesse que lui conservait le peuple, l'appelant toujours le seigneur de Noblac. On sait que les consuls de Limoges avaient aussi « l'intendance des reclus ». A Mont-Jauvy, la grotte de l'ermite était toujours pourvue : la vie s'y continuait dans la mort. Quand le matin le passant avait vu un cadavre gisant sur

la roche nue, on courait avertir les consuls qui devaient chercher un remplaçant, un initié à la pénitence. A l'intérieur de la ville, près du couvent des Carmes, dans un caveau éclairé par une étroite ouverture, creusé dans de vieilles substructions qui, sous les Romains, avaient supporté les murailles d'un cirque, vivait aussi une pauvre femme, habillée d'un sac de toile blanche, toujours priant ou dormant de lassitude sur la dalle froide où la mort devait la saisir. A la descente de Pierre-Buffière, sur le penchant de la colline au pied de laquelle murmure le torrent, le voyageur s'arrêtait souvent pour donner un morceau de pain ou son vêtement à l'ermite qui logeait sous l'humide rocher. Ces hommes et ces femmes, entrés vivants dans la tombe, semblaient heureux d'expier jusque dans la mort les fautes d'une société qui voulait vivre en paix. Qu'on ne s'étonne pas si le Limousin, attaché aux pieuses pratiques du moyen âge, voulait avoir un roi catholique.

La conversion de Henri IV, à laquelle avait travaillé, par l'explication des dogmes catholiques, Pierre Benoît [1], chanoine de Limoges, comme autrefois saint Waast à celle de Clovis, fit espérer au clergé et aux fidèles du Limousin de voir renaître bientôt les beaux jours du catholicisme. Il y eut en effet, comme toujours après les révolutions violentes, une certaine réaction dans toutes les consciences. Les consuls et les habitants de Saint-Léonard, la ville aimée des pèlerins, célébrée par tant de pieuses légendes, commencèrent la construction d'un couvent pour les religieux cordeliers (1594). Le général Verdier, en sa qualité de premier consul, en posa la première pierre [2]. L'évêque de La Marthonie, le fougueux partisan de la Ligue, vint, l'année sui-

1. Benoît (Pierre), archidiacre de Limoges, fut désigné pour instruire Henri IV. Il mourut en 1595.

2. Ce couvent a été converti en une fabrique de porcelaine.

vante, consacrer l'église, que l'abbé de Grandmont enrichit de plusieurs reliques. La foule se pressa autour de la chaire évangélique, où elle n'entendait plus, comme quelques années auparavant, des paroles de haine, des injures et des anathèmes contre le Béarnais. Par une sage tolérance, l'Église pouvait retrouver son influence, continuer sa noble mission de civiliser et de bénir. Le peuple ne demandait pas mieux que de se laisser aller aux espérances immortelles, de s'associer aux prières qu'on venait d'ordonner pour les biens de la terre en partie détruits par des inondations [1]. Les grandes ostensions des reliques retrouvèrent toute leur majesté. Les chanoines de Saint-Germain, réunis à ceux de Saint-Léonard, se rendirent en grande pompe à la basilique de Saint-Étienne. De nouveaux ordres religieux, fondés ou modifiés pendant les grands combats contre l'hérésie, s'établirent dans plusieurs lieux. A Limoges, les récollets prirent possession de l'église Sainte-Valérie [2].

Cinq ans après, les jésuites furent appelés à la direction du collége. Mais si la foi se manifestait par tant d'élans généreux; si les cœurs troublés par les bruits du monde, attristés par tous les excès des derniers temps, pouvaient trouver enfin dans la solitude la vie spirituelle, le calme des passions et les joies anticipées du ciel, le monastère autrefois le plus riche du pays, le plus fécond en grandes vertus, fut soumis encore à de tristes épreuves.

Grandmont, qui avait tant souffert dans la guerre de Cent Ans, vit encore ses trésors, ses belles propriétés enviés par des hommes puissants, qui ne craignaient pas de s'enrichir des dépouilles de l'autel. Vainement les frères conventuels, pour se soustraire à de criminelles ambitions,

1. Chron. mss.
2. Cette église du XII[e] siècle avait été bâtie sur le lieu même où, selon la tradition, fut décapitée la première martyre de l'Aquitaine.

choisirent pour abbé François de Marran, prieur claustral, dont ils connaissaient les vertus; l'élu eut pour compétiteur François d'Auberoche, nommé par Henri IV [1]. Le seigneur de Saint-Germain-Beaupré, d'accord avec Charles de Valois, comte d'Auvergne, voulant faire prévaloir ce dernier contre les religieux qui le repoussaient, envahit le monastère, y exerça les plus coupables violences, pilla le trésor, enleva les châsses renfermant les reliques apportées de tous les points du monde catholique, et vendit ces admirables chefs-d'œuvre auxquels avaient travaillé tant d'habiles artistes de Limoges (1596). Un arrêt du parlement confirma, quatre ans après, l'élection de François de Marran. Le seigneur de Montignac chassa les envahisseurs, mais ses soldats y campèrent trop longtemps en maîtres et y exercèrent de nouveaux ravages. Il fallut que les gouverneurs de la Marche et du Limousin menaçassent de les faire sortir à coups de canon. Encore quelques années, et les sommets les plus élevés des plus hautes montagnes du Limousin ne seront plus couronnés par les constructions grandioses de cet édifice, de cette magnifique église, dont les quatre nefs se joignaient sous une majestueuse coupole, le scepticisme du XVIII[e] siècle aura accompli son œuvre de destruction, et les pierres auront servi à construire les geôles des cou-

1. L'abbaye de Grandmont, qui mériterait à elle seule d'occuper la vie d'un historien, quand il s'en trouvera un qui veuille consacrer ses études à recueillir ce qui concerne l'église de Limoges, la plus riche de la France en documents précieux, perdit surtout de son importance sous l'administration des abbés commendataires, qui en firent un véritable commerce. François II de Neuville avait été pourvu de cette dignité au mois d'octobre 1563. Il mourut en 1596, et fut enterré à Grandmont dans le chœur de l'église. L'ordre de Grandmont fut supprimé en 1789 sur la demande de Mgr Louis-Charles d'Argentré, évêque de Limoges. Déjà en 1771, M. de l'Épine, subdélégué de l'intendant de la généralité, avait été chargé de faire l'inventaire des meubles et des revenus de l'abbaye, en présence de François-Xavier Mondain de la Maison-Rouge, abbé général de l'ordre. Cet inventaire, qui se trouve dans les manuscrits de l'abbé Legros, mentionne au 3e volume de précieux objets d'art.

pables flétris par la loi : *Etiam perire ruinæ*[1]. Si l'archéologue et les amis des arts veulent admirer les vestiges des splendeurs des *bons hommes de Grandmont*, ils en trouveront de beaux restes dans un grand nombre d'églises du pays, où la religion les abrite sous ses ailes comme autant de précieux monuments de la piété de nos ancêtres[2].

La nouvelle de l'abjuration de Henri IV avait été reçue avec autant de joie dans le Bas-Limousin que dans le reste de la province. Brive surtout en était heureuse : Anne-Lévis de Ventadour, lieutenant du roi, s'y était rendu pour présider l'élection de quatre consuls, choisis par seize des notables dans l'église de Sainte-Catherine, dont il n'existe plus rien. Il y avait laissé à son départ un détachement d'arquebusiers commandés par le seigneur de Bort. L'année précédente, on y avait publié la trêve de trois ans accordée par le roi aux derniers ligueurs (avril 1593). A cette occasion toutes les rues furent illuminées. Le comte-duc de Ventadour était encore à Brive, lorsqu'il apprit que les ligueurs menaçaient quelques localités du Bas-Limousin, et s'avançaient vers Ussel, capitale de son duché. En effet,

1. C'est avec les pierres de l'abbaye de Grandmont qu'a été construite une partie de la maison centrale de Limoges.

2. Les églises du diocèse qui conservent quelques objets d'art venant de Grandmont sont : *Ambazac*, une châsse, une dalmatique, présent fait à Saint-Étienne de Muret par l'impératrice Mathilde, femme de l'empereur Henri V; — *Saint-Martin Teressus*, un retable orné de deux statues; — *Saint-Georges-les-Landes*, reliquaire en cristal sur un pied ciselé; — *Chateauponsac*, reliquaire en vermeil du XIIIe siècle; — *Saint-Junien*, le maître-autel, avec bas-relief en marbre blanc représentant les disciples d'Emmaüs; — *Balledent*, reliquaire en cuivre doré et émaillé; — *Saint-Sylvestre*, reliquaire d'argent doré du XIIIe siècle, renfermant des reliques de saint Junien et de saint Amand; buste en argent de saint Étienne de Muret, dont le cardinal des Brissonnet avait fait présent à Grandmont en 1494; — *Maillac*, un bras d'argent doré orné de pierreries, renfermant des reliques; — *Les Billanges*, reliquaire représentant saint Étienne de Muret; — *Saint-Sulpice-les-Feuilles*, reliquaire en cuivre doré avec une statuette de saint Sébastien, un autre représentant un ange. (V. *Annales archéologiques*, publiées par Didron.)

ceux-ci, conduits par Gaspard-le-Loup, seigneur de Montfan [1], sommèrent les habitants de leur payer une forte contribution, les menaçant, en cas de refus, de prendre la ville d'assaut et de la livrer au pillage. Les citoyens barricadèrent leurs portes, coururent aux armes, pendant que Charles de Rochefort [2], Jacques de Senneterre, seigneur de Saint-Victour, l'italien Gilbert de Visconti, Gabriel de Veilhan [3], le capitaine Roffi, organisaient d'autres moyens de défense. Les ligueurs se retirèrent, craignant l'arrivée du duc de Ventadour.

Le seigneur de Chamberet, nommé à peu près dans le même temps lieutenant général du Limousin, leur opposa partout une vigoureuse défense. Pour les attaquer dans le château de Gimel, il vint à Brive, où les consuls et les notables lui fournirent des hommes et de l'argent. Après quatre mois de résistance, il força la place à capituler [4] (1594). Mais, au mois de novembre de l'année suivante, les capitaines Marseis et Roselly vinrent attacher le pétard aux portes de la petite ville de Corrèze, à peu de distance de Tulle. Après s'en être emparés, le même soir, par une nuit obscure, ils coururent surprendre encore le château de Gimel, s'y établirent, et pendant assez longtemps y entassèrent leur butin, y convertirent en canons les cloches de Corrèze qu'ils avaient emportées. Desprès-Montpezat accourut aussi du Périgord, qui n'avait pas été compris dans la trêve accordée à la Guyenne par le maréchal de Matignon, parcourut la partie du pays située entre la Vezère et

1. Gentilhomme ordinaire de la chambre. Il avait épousé Charlotte de Beaufort-Canilhac.

2. Seigneur de Saint-Angel, de Chambon, de Bellegarde et autres lieux.

3. Chevalier des ordres du roi, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes.

4. Les consuls de Brive étaient : Pierre de Barrier, Jean de Clédier, Pierre Soulhac et Jean Duriou ; deux bourgeois et deux nobles, ce qui n'était pas ordinaire dans les villes qui jouissaient des droits de commune.

la Dordogne. Bouchard d'Aubeterre, le baron de Beynat et quelques autres se mirent à sa poursuite.

Après de longues marches à travers les vallées marécageuses, les collines boisées ou couvertes de bruyères, Bouchard rangea ses troupes en bataille devant l'hôpital Saint-Jean, près de Turenne, attendant l'ennemi qui se tenait dans les environs de Veyrac. Puis, apprenant que les ligueurs allaient se diriger sur Cornil pour se réunir à Beauregard et Rastignac, il s'y porta à marche forcée. Mais la place où venait d'entrer Montpezat était protégée par deux châteaux forts. On ne pouvait arriver à l'un d'eux que par un sentier étroit et rapide qui se cachait aux flancs de la colline. Cependant Théminc, un des chefs de l'armée royale, parvint à s'en approcher et commença l'attaque. Trois fois repoussé, il eut un cheval tué sous lui; mais ensuite, soutenu par la cavalerie, il s'élança avec tant d'ardeur sur les ligueurs que ceux-ci reculèrent jusqu'aux portes du château, d'où Montpezat, voyant le danger de sa position, venait de sortir secrètement en se glissant avec les siens derrière les bois de la colline. L'attaque du premier château continua. Le lendemain, d'Aubeterre, qui s'était mis à la poursuite des fuyards et leur avait enlevé un canon, reparut devant la place. Les lieutenants des assiégés, La Morélie et Lavergne, affaiblis par plusieurs engagements partiels, désespérant de se maintenir plus longtemps dans leur poste, consentirent à capituler. La garnison, forte de cinq cents combattants, resta à la discrétion des assiégeants. L'autre château se rendit le lendemain. Les ligueurs avaient perdu quatre cents chevaux et leurs bagages, parmi lesquels on trouva une cassette qui contenait la relation du voyage fait en Espagne par Montpezat quelque temps auparavant, par l'ordre du duc de Mayenne, pour demander des secours à Philippe II.

Les dernières années de la guerre contre les ligueurs avaient porté le trouble et laissé bien des misères dans le pays. La disette s'y fit sentir par suite de l'abandon de la culture des champs. Dans plus de vingt paroisses, au centre du Bas-Limousin, les habitants avaient été tués ou dispersés. La peste y exerça aussi de grands ravages. Les campagnes appauvries se soulevèrent contre une surtaxe d'impôt, appelé impôt de la Pancarte. Les mécontents, ramassis de paysans fournis par les paroisses de Dournazac, de Saint-Pardoux, de Ladignac, de Champsac, de Saint-Priest et autres lieux, pillèrent et brûlèrent les propriétés des nobles. Après toutes les révolutions violentes qui changent les mœurs et les habitudes d'une société et qui ne réussissent qu'en excitant de coupables aspirations, il reste toujours dans les masses, parmi ceux qu'on a soulevés par de trompeuses promesses, des mécontents prêts à tout entreprendre contre ceux-là mêmes qui les ont entraînés au désordre. L'indignation populaire se traduisit par la révolte des *Croquants*, ainsi nommés de *Croc*, village du Limousin. Une garnison de deux mille hommes, qui occupait le château de Châlus, tua un des capitaines qui la commandait, appelé Pierre Deschamps, natif de la basse ville, homme hardi, riche et ambitieux. Mais les Croquants reparurent bientôt, au nombre de quatre mille, reprirent la place, rançonnèrent le capitaine Labarre, lui laissèrent, ainsi qu'à ses troupes, la vie sauve, mais pillèrent le château et se firent donner six mille écus.

Les bourgeois, les nobles et les prêtres fuyaient devant ces bandes de paysans armés; les petites villes fermaient leurs portes pour laisser passer le torrent; l'incendie dévorait les châteaux qui avaient été pillés. On ne put arrêter cette révolte que par la force des armes, avec l'aide de M. de Chamberet en Limousin, M. de Bourdeille en Périgord, et

M. de Malicorne en Poitou. Henri IV montra à cette occasion la plus grande modération. Il écrivait à M. de Bourdeille : « Je désire, s'il est possible, que ce remuement et désordre se compose par la douceur et que lesdits soulevés se reconnoissent et posent les armes [1]. » Puis, dans une autre lettre au même : « J'ai eu advis du sieur de Chamberet d'une grande soulévation de peuple, qui s'est faite en Limousin, sous prétexte des excessives impositions et des excès et violences qu'ils souffrent ordinairement des gens de guerre. Je ne doute point qu'ils n'aient sur ce quelque sujet à se plaindre, mais la forme qu'ils y tiennent est pleine de désobéissance et d'une périlleuse conséquence... J'ai résolu de depescher par de là le sieur de Boissize, avec charge d'ouir les plaintes et y pourvoir, et leur offrir de ma part toute douceur et grâce. Mais par ce qu'il pourroit être que cela ne les arrêteroit pas, j'écris au sieur de Chamberet, mon lieutenant général, de se mettre en campagne avec ce qu'il pourra assembler de forces, pour en ce cas les rompre et désarmer [2]. » Le baron de Chamberet, si ardent à poursuivre les ligueurs, si fidèle au parti de Henri IV, se mit à la poursuite des pillards; il les chassa de Couzeix, et quelques jours après (24 juin 1594) rencontra la plus forte des bandes, au nombre de quatre mille, au lieu des Pousses [3], et la mit en déroute. Quinze cents y furent tués et un grand nombre blessés. Le baron de Salaignac, qui eut après lui le gouvernement de la province, poursuivit d'autres bandes dans le Bas-Limousin, rétablit l'ordre partout et fut reçu à Tulle comme un libérateur. M. de Noailles contribua aussi de sa personne à protéger cette ville contre les révoltés. Henri IV lui en témoigna sa reconnaissance, et, après avoir

1. Lettre du 11 mars 1594. (*Lettres missives*, t. IV.).
2. 11 mai 1594. (*Ibid.*, t. IV, p. 156.)
3. Commune de Saint-Maurice-les-Brousses.

conquis son beau royaume de France, se mit à l'œuvre pour rétablir dans les provinces l'ordre si profondément troublé, pour y relever l'industrie, le commerce, et surtout l'agriculture. Le Limousin profita de ces premiers efforts et des généreuses intentions d'un ministre dévoué qui faisait appel à tous les hommes intelligents. Le vicomte de Châteauneuf, un des premiers à l'œuvre, au grand étonnement des habitants de Limoges, fit descendre par la Vienne les bois de ses immenses forêts. C'est là l'origine du bois de flottage. Des fabriques de papier furent établies sur les cours d'eau les plus limpides; la vente des draps fabriqués à Limoges s'étendit au loin. L'art rivalisait avec l'industrie; les églises retrouvaient d'habiles artistes qui peignaient leurs vitraux de dessins richement coloriés [1]. Le baron de Salaignac, nommé lieutenant général de madame d'Angoulême, venait rétablir l'ordre à Limoges et y faire oublier tous les ressentiments que la guerre y avait laissés. Il fit rentrer dans la ville et remit en possession de leurs propriétés tous ceux que les fureurs de la Ligue avaient relégués dans les faubourgs de Manigne et de Boucherie; les ligueurs eux-mêmes exilés furent rappelés, les consuls, décorés de leurs chaperons, reçurent les exilés à l'entrée de la ville, les conduisirent, au milieu de la foule qui pleurait de joie, à Saint-Martial, où fut chanté un *Te Deum* en l'honneur de cette réconciliation.

Le duc d'Épernon, nommé gouverneur de la province l'année suivante (1597), fit son entrée à Limoges le 8 juin, accompagné du baron de Salaignac, des consuls et du président Martin, commandant huit cents hommes de la milice

1. Limoges avait alors d'habiles peintres sur verre, parmi lesquels on citait surtout Raymond, Rochambaud, Sylvestre Pontiet qui répara les vitraux de l'abbatiale de Saint-Martial. (L'abbé Texier : *Études sur les émailleurs*.) Voir à la fin *les Émailleurs de Limoges*.

bourgeoise. Il passa sous plusieurs arcs de triomphe et assista sur la place des Bancs à un spectacle composé en son honneur. Le peuple, qui applaudissait son nouveau maître, ne prévoyait pas que cet ambitieux préparait à la France de nouveaux jours d'orage. Henri IV, qui savait de quelles difficultés serait entouré son délégué, engagea tous ses partisans à faciliter sa mission; il écrivit à Gui de Lubersac, un des plus dévoués, de le recevoir avec honneur, de reconnaître son autorité [1].

L'apaisement ne se faisait pas facilement dans les esprits : comme toujours, vainqueurs et vaincus conservaient encore des haines et des ambitions. Les anciens complices des folies de la Ligue rêvaient encore la suprématie politique du catholicisme. L'évêque de la Marthonie travaillait dans ce sens. Inspirés par lui, les notables de Limoges, considérant : « que le collége était sans conduite et sans discipline, de manière que la jeunesse était débordée ; » et croyant, d'autre part, « qu'il était impossible de trouver régents qui fussent plus zélés à l'honneur de Dieu et à l'instruction de la jeunesse que les pères jésuites, » résolurent de leur confier le collége. Les bourgeois s'imposèrent à cette occasion des cotisations volontaires [2]. L'influence de cet ordre célèbre, né d'une foi ardente à combattre l'hérésie, se fit bientôt sentir.

Pendant une procession de l'octave de la Fête-Dieu, le bruit courut que quelques huguenots venaient de profaner

1. Lettre du 25 avril 1597. Gui de Lubersac mourut l'année suivante.
2. Le 27 novembre 1599, la prise de possession eut lieu, en vertu d'un contrat passé entre les consuls et le P. Sollier. La charte d'approbation donnée à Rome, le 25 mars 1606, par le P. Claude Aquaviva, prévôt général de la compagnie de Jésus, est dans les mains de M. Nivet-Fontaubert. Qu'il me soit permis d'offrir l'expression de ma gratitude à ce véritable et savant appréciateur des beaux-arts, pour la bienveillance qu'il voulut bien me témoigner en me facilitant quelques recherches durant le séjour que je fis à Limoges au mois d'octobre 1871.

dans l'église des Jacobins une hostie consacrée. Un prédicateur de Saint-Martial signala ce scandale à la foule. Une enquête eut lieu. Le gardien des reliques du couvent des Jacobins en accusa deux vieillards protestants qui furent arrêtés, mais leur innocence fut reconnue, et leur accusateur condamné au fouet. Les protestants pouvaient craindre de nouvelles persécutions, mais l'arrivée de M. de Châteauneuf les rassura. Le peuple et les consuls vinrent recevoir le nouveau lieutenant général aux portes de la ville. Le clergé au contraire, ne dissimulant pas son dédain pour ce chef qui appartenait à la religion réformée, n'était point venu lui offrir ses félicitations dans le palais du Breuil.

A la fin du XVI[e] siècle, l'autorité politique n'était pas moins ébranlée que l'autorité religieuse. Les temps de troubles laissent toujours à la société le despotisme qui a triomphé, ou la liberté conquise; mais l'un et l'autre ne s'imposent pas en un jour. Le peuple avait été trop associé aux luttes des partis, pour ne pas vouloir en retirer quelque profit. Quand on voulut procéder, à Limoges, à la nomination de nouveaux consuls, une grande partie des habitants demandèrent à y concourir (1600). Henri IV, consulté par le duc d'Épernon, ordonna de procéder à l'élection comme par le passé. Alors les habitants, qui se rapprochaient des protestants dans le but de faire prévaloir leurs candidats, achetèrent des suffrages, introduisirent ainsi un grand nombre d'artisans dans la Maison de ville, et disposèrent de la majorité. Le parti des réformés pouvait cependant se montrer satisfait et ne pas s'associer à des compétitions illégales : on ne lui déniait plus la libre pratique de son culte, qu'il célébrait dans un temple situé près de la Croix de Mandonaud, sur le chemin de Beaupeyrat.

Henri IV, pour l'exécution de ses projets contre la mai-

son d'Autriche, avait pu s'entourer de la noblesse de province, dont une partie, aux temps des guerres civiles, était sortie de ses manoirs pour chercher fortune dans les factions. Le Limousin lui fournit son contingent de gentilshommes dévoués et de joyeux chevaliers. Celui qui prit le plus de part aux aventures galantes de la cour fut le chevalier de Noailles, heureux, si l'on en croit Henri IV, des faveurs de Marguerite de Bourbon, femme de François de Clèves[1].

Un nouveau règne a toujours besoin d'argent : de nouveaux impôts furent demandés au Limousin. Mais le peuple n'aime pas à donner ce que la guerre lui a laissé : de là des mécontentements, des révoltes. Pendant que le roi se trouvait à Poitiers, les habitants du Dorat insurgés refusèrent d'ouvrir leurs portes à la compagnie de Vendôme, qui devait y tenir garnison. Le duc de la Roche-Posay vint les châtier. Le roi, irrité, voulait faire détruire la ville, qui ne fut sauvée que par les prières de son lieutenant et du maréchal de Schomberg (1602)[2]. Lambert, chevalier du guet d'Orléans, venait d'arriver à Limoges avec les archers du grand prévôt, porteur d'une commission du roi, qui l'autorisait à percevoir un impôt d'un sou par livre; mais au moment où il donnait connaissance de sa mission, il fut assailli à coups de pierres par une foule de femmes, qui le poursuivirent jusqu'à son logis. Le lendemain, les mêmes femmes, suivies d'une foule de gens du peuple, reparurent dans les

1. « Le chevalier de Noailles, dit Tallemant des Réaux, avait un jour placé ces vers sur le lit de cette princesse :

« Nul bien, nul heur ne me contente,
Absent de ma divinité. »

« Le roi de Navarre écrivit au-dessous :

« N'appelles pas ainsi ma tante,
Elle aime trop l'humanité. »

2. Eugène Le Cointre : *Mémoire sur Pierre Robert.*

rues, se portèrent en vociférant devant la maison Dubois, où logeait Jean de Verdier, trésorier de France, qui se déroba à la colère des révoltés en se réfugiant dans l'évêché. Le jour suivant, l'insubordination se promenait encore triomphante dans les rues, pendant que les habitants paisibles et effrayés fermaient leurs portes. La foule se dirigea vers la maison commune, pour enjoindre aux consuls de forcer Lambert et ses archers à se retirer. Sur le refus de ces magistrats, cinq à six mille personnes coururent à la place Saint-Michel, devant le logis du Breuil, où Lambert était en conférence avec le baron de Châteauneuf. La porte du jardin fut brisée; la maison allait être envahie, quand les gentilshommes qui s'y trouvaient mirent l'épée à la main et repoussèrent la foule[1].

Les consuls et le président Martin rétablirent le calme, en promettant d'obtenir du roi l'exemption de l'impôt. Ils entrèrent ensuite dans le logis du Breuil, d'où ils sortirent bientôt après avec le baron de Châteauneuf, pendant que les gentilshommes accompagnaient Lambert et son escorte d'archers hors des murs de la ville. Lambert se retira au château de Beauvais, appartenant à l'abbé de Saint-Mar-

1. Henri IV écrivait au connétable de Montmorency une lettre qui aide à expliquer cet événement : « Mon cousin, je vous donnois dernièrement avis de la situation de la ville de Limoges et de l'ordre que je donnai lors, pour y remédier. Maintenant je vous dirai ce qui s'est passé sur l'exécution du commandement que j'avois fait au sieur de Châteauneuf, Charles de Pierre-Buffière, gouverneur de la ville, de entrer en icelle. C'est que tous les habitants assemblés, ayant entendu ma volonté par mes lettres, résolurent à l'instant d'ouvrir les portes audit sieur de Châteauneuf... Comme il a fait au même temps accompagné de cent gentilshommes et de plus de deux cents autres tous en armes, et a été reçu de tout le peuple avec un applaudissement général et cri continuel de : Vive le Roi !... Depuis ont esté livrés audit Châteauneuf aucuns de mes officiers et des consuls qui n'avoient apporté ce qui dépendoit de leur autorité pour appaiser ladite sédition. Cette grande et subite soumission fait connoître l'inclination naturelle qu'ont mes sujets à m'obéir, et que bien peu des habitants participoient à ladite désobéissance. » (*Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 597.)

tial[1]; il y rédigea le procès-verbal constatant les violences auxquelles il avait été en butte, et en termes tels que les consuls, effrayés, en rédigèrent un autre qui devait être présenté au roi par le duc d'Épernon. Neuf jours après, le président de Jambeville arriva à Limoges pour punir cette sédition, convoqua les douze consuls et leur ordonna de déposer leurs chaperons sur la table[2]. Puis, ayant fait appeler Jean Mauplo, trésorier général, Jean Petiot, juge, Gaspard Benoît, le marchand Durand Brugère, Pierre Dubois, et Jean Bonin, procureur du roi, il leur mit le chaperon sur l'épaule, les investissant ainsi des fonctions de consuls. Ce fut le dernier jour de la commune de Limoges, qui, à travers toutes les difficultés des siècles passés, avait su défendre ses priviléges et ses coutumes contre les vicomtes et contre le clergé. Henri IV n'aimait pas plus que la dynastie des Valois les institutions municipales du moyen âge; son mandataire appela les juges conseillers d'Angoulême, qui firent une enquête et condamnèrent les fauteurs de la révolte, alors en fuite, au supplice de la roue. Deux d'entre eux, Nabot et la Roque, arrêtés à Bergerac, furent pendus sur la place de Saint-Michel, en face du logis du Breuil (1602)[3]. On mit à exécution la pancarte du nouvel impôt, qui fut perçu jusqu'au mois de janvier suivant, où le roi, touché des misères du peuple, en ordonna la suppression.

Quelque temps après, cette population qu'on venait de faire assister à de cruelles répressions légales, accourait avec empressement à une autre satisfaction donnée à la re-

1. Pierre X du Verdier, qui fut abbé de 1598 à 1652. (*Gall. Christ.*)
2. Ceux qui comparurent furent : Garreau, G. Roulhac, F. Nantiat, P. Martin, F. Cellière, Cibot, avocat du roi, du Chambon, J. Navières, J. Tourniol, J. Rogie et le procureur Jean Guineau.
3. L'impôt fut perçu par les fermiers généraux jusqu'à la fin de l'année. Au mois de janvier 1603, le roi en releva les habitants et rappela le président de Jambeville.

ligion outragée. Deux frères, Maureil et Jean Farnes, avaient volé et assassiné un marchand, enlevé dans l'église de Saint-Michel-de-Pistorie un vase sacré, renfermant des hosties. On les condamna à être rompus vifs. Jean Farnes alla au supplice sans manifester aucun repentir, et refusant les secours de la religion. Son frère, agité de sentiments contraires, appela, au moment de subir sa peine, un archer et lui dit à l'oreille que les hosties étaient cachées dans un tas de pierres, près du rempart. L'évêque ordonna une cérémonie expiatoire. Le clergé des paroisses et les religieux mendiants sortirent en procession de la cathédrale, accompagnés de cinq mille fidèles, pour aller chercher les hosties au lieu indiqué[1].

Les six nouveaux consuls institués par l'ordre du roi administrèrent selon les formes usitées sous leurs prédécesseurs; mais leur installation n'en était pas moins une violation des anciens priviléges de la commune, et cependant les descendants du municipe romain, à travers tout le moyen âge, ne s'étaient jamais mis en révolte contre le pouvoir royal, si souvent aux prises avec la féodalité. Dans les grandes luttes que la France avait eu à soutenir pour défendre contre l'étranger sa nationalité et son indépendance, les consuls de Limoges et la population s'étaient toujours montrés dévoués et courageux, et, dans les derniers troubles occasionnés par les ligueurs, leur fidélité à la cause royale était restée à la hauteur des nécessités du temps. Malgré tout, Henri IV, autour duquel murmuraient encore les factions, crut devoir modifier de nouveau les élections de cette magistrature plébéienne, en confiant à cent prud'hommes, choisis par lui, le choix des six consuls[2]. Les

1. La même année, selon les chroniques, furent établis des chevaux de poste sur les routes de Paris, de Bordeaux, de Lyon et de Toulouse.

2. Le mode d'élection des consuls fut souvent changé, selon les besoins

registres du consulat témoignent que ces nouveaux magistrats « du bon plaisir » n'avaient pas à cœur, comme leurs devanciers, les intérêts de la cité.

Malgré la violation de ses anciens priviléges, le peuple ne fit point entenore d'énergiques réclamations ; fatigué, comme la bourgeoisie, des dernières luttes où il avait eu sa grande part de misères, espérant trouver la paix et la sécurité sous un roi qu'il aimait, il se laissa aller au pouvoir absolu. La noblesse, au contraire, celle qui avait combattu pour ses propres intérêts plutôt que pour faire triompher la réforme ou le catholicisme, rêvait encore des complots. Son chef le plus intrépide et le plus ambitieux, le vicomte de Turenne, oubliant qu'il devait au roi le bâton de maréchal et son mariage avec l'héritière de Sedan, méditait de nouveaux projets de révolte, cherchait à rallier à sa cause les vaincus de la Ligue et de la Réforme, les mécontents du Limousin, du Querci et du Périgord, et recherchait l'appui des réformés d'Allemagne et même d'Élisabeth d'Angleterre, aussi irritée que lui de la conversion d'Henri IV. Soupçonné à la cour d'avoir trempé dans la conspiration de Biron, et craignant pour sa liberté, il se retira dans son château de Turenne, d'où il correspondait avec les gentilshommes de la Guyenne, qui n'avaient rien gagné dans les dernières guerres et qu'il excitait à une nouvelle levée de boucliers à laquelle devait s'associer le vicomte de Pompadour.

Instruit de ses menées, et après l'avoir vainement mandé à la cour, Henri IV se décida à surveiller de plus près ses ennemis, à venir dans le Limousin, qu'il connaissait à

de l'autorité royale, et quelquefois pour servir l'aristocratie. En 1656, un arrêt du Parlement ordonna qu'au lieu d'élire six consuls en même temps, on en élût trois chaque année qui demeureraient en exercice durant deux ans, « afin que ceux qui avaient déjà administré pussent diriger les trois nouveaux. » (*Reg. des conseils privés du roi.*)

peine, quoique cette province fût un des grands apanages de sa maison[1]. Il écrivit à M. de la Force, chargé déjà dans le pays de surveiller les factieux : — « J'ai vu par votre lettre... comme le retour par de là de Lugagnac[2] a fait changer d'opinion à ceux de la part desquels vous avoit parlé le sieur de Sireuil... Ce premier propos pouvoit attirer ma bonté nouvelle à oublier, ou pour le moins, traiter cette affaire avec plus de douceur qu'il ne comporte, et maintenant je suis résolu d'en couper la racine... Pour y donner un bon commencement, je ne veux plus que vous promettiez rien à personne de ceux qui derenovant pourroient faire croire qu'ils voudroient se repentir; mais que vous les remettiez tous à moi, pour y venir eux-mêmes faire leur confession et protestation. J'ai dépesché mon cousin le duc d'Épernon, pour s'en aller en son gouvernement du Limousin, lui baille dix compagnies du régiment de mes gardes et quatre compagnies de chevau-légers, que je fais entretenir. Il sera, sans faute, le 20 à Limoges, et de là s'en ira former à Brive, où je lui ai ordonné d'appeler toute la noblesse dudit gouverneur; et s'il y en a qui faillent de s'y trouver, qu'il commence à procéder contre eux, et, en quelque lieu qu'ils se renferment, il les y assiége. Je suis résolu de les suivre de bien fort près....[3] »

1. A cette occasion, Malherbe fit une prière pour le roi allant en Limousin. On remarque surtout ces vers :

« Un malheur inconnu glisse parmi les hommes,
Qui les rend ennemi du repos où nous sommes :
La plupart de leurs vœux tendent au changement,
Et, comme s'ils vivoient des misères publiques,
Pour les renouveler, ils font tant de pratiques,
Que, qui n'a point de peur n'a point de jugement. »

2. Vezins de Charny, seigneur de Lugagnac, partisan très-actif du duc de Bouillon, avait rendu inutiles les efforts de M. de la Force pour rétablir l'ordre en Limousin. Il fut du nombre de ceux qu'on condamna à mort et qui, n'ayant pu être arrêtés, furent exécutés en effigie.

3. 5 septembre 1605. (BERGER DE XIVREY : *Lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 504.)

Tous les projets du duc de Bouillon, vicomte de Turenne, étaient bien connus du roi, qui en informait exactement ses agents, écrivant à M. de Rosny : — « J'ai vu le sieur de Foussart ; il m'a confirmé tout ce que Rodelle nous avoit apporté du côté de Limosin, Périgord et Quercy... que plusieurs ont reçu de l'argent venu d'Espagne, et a été distribué par le duc de Bouillon, lequel a mandé à ses partisans de ne perdre courage et ne s'étonner des bruits qui courent de mon indignation... qu'enfin ses amis le verront plus tôt qu'ils n'espèrent, et ses ennemis plus qu'ils ne désirent. Toutefois je vois bien que tous ces gens là ont plus de peur que d'espérance sur les avis qui leur ont été donnés de mon allée par delà, car La Capelle-Biron[1] et Giversac[2] qui sont les principaux... ont prié instamment ledit de Foussart de m'assurer de leur fidélité... Ceux de Turenne se fortifient et munissent de ce qui leur est nécessaire, tant qu'ils peuvent, ayant depuis ces rumeurs logé leurs pièces d'artillerie sur leurs plates-formes, faisant contenance de vouloir défendre la place. Le vice-sénéchal de Brives m'a confirmé ledit avis, et m'a assuré que Rignac est dedans avec Vassignac[3], qui sont tous fort étonnés; de sorte que je ne doute pas que nous en ayons bon marché, en nous avançant et approchant d'eux... Les partisans du duc de Bouillon

1. Jean-Charles de Carbonnières, seigneur de la Capelle-Biron, s'associait, ainsi que le vicomte de Pompadour, son beau-frère, à la révolte du duc de Bouillon, en fomentant dans le Limousin, Périgord et Quercy, des troubles dont la gravité décida le voyage de Henri IV. Il fut au nombre de ceux qui furent exécutés en effigie. Il obtint sa grâce après la soumission du duc de Bouillon, et eut même l'honneur d'être présenté au roi à Fontainebleau, par M. de la Force, un an après cette lettre.

2. Marc de Cugnac, seigneur de Giversac, tenait un des premiers rangs dans le Périgord, dont son aïeul maternel, Jean d'Autefort, avait été gouverneur. Toutefois, après avoir été condamné à mort et exécuté en effigie avec La Capelle-Biron et trois ou quatre autres, il obtint l'année suivante des lettres d'abolition et de révocation de la sentence de Limoges.

3. MM. de Rignac et de Vassignac furent aussi exécutés en effigie et plus tard réhabilités.

n'auront aussi de temps pour le recevoir devant que nous soyons au pays, où je suis toujours d'opinion que nous fassions suivre d'une Chambre de Grands-Jours, afin d'apprendre à ceux du pays de reconnaître la justice avec leur roi....[1] » Comptant déjà avec raison sur la fidélité de François de Lubersac, seigneur de Chabrignac, il lui avait annoncé que le duc d'Épernon précédait son arrivée de quelques jours et d'avoir à l'assister de tout son pouvoir[2]. De Rosny apprenait aussi qu'il eût à se défier de Pierre-Buffière : — « Blanchard m'a dit que Pierre-Buffière est de la partie : faites prendre garde à ses actions... Vous lui pourrez bien dire, comme de manière de discours, que vous vous étonnez, comme il est possible, que lui qui étoit dans le pays et n'en bougeoit, il hantoit tous ces gens-là, n'en sût rien[3]. » Le vicomte de Turenne, informé des projets de voyage de Henri IV, avait feint de se soumettre, mais n'était parvenu à inspirer aucune confiance. Le roi écrivait à ce sujet au connétable de Montmorency : — « Le duc de Bouillon a envoyé un des siens, pour mettre Turenne et les autres forteresses qui lui appartiennent entre les mains de ceux que j'ordonnerai. J'en attends l'effet, et cependant je continuerai mon voyage[4]. »

Henri IV, parti de Fontainebleau au mois de septembre 1604, s'était mis en route, passant par Poitiers et se dirigeant vers Limoges, où il avait déjà envoyé Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Boissy, pour punir les complices de la révolte dont cinq, Jean de Lafaudrie et Michelin, son frère bâtard, Paul de Comarque, Louis Renaud et Jean Chastain, jugés par le présidial, furent décapités, leurs têtes

1. Berger de Xivrey : *Lettres missives de Henri IV*, t. VI, p. 505.
2. 15 septembre. (Berger de Xivrey : *Lett. missives de Henri IV*, t. VI, p. 522.)
3. 27 septembre. (*Ibid.*, t. VI, p. 529.)
4. 29 septembre. (*Ibid.*, t. VI, p. 535.)

plantées sur le haut des portes, leurs corps réduits en cendre et jetés au vent. Après s'être arrêté à Lussac-le-Château, il vint dîner au château de Busserolles[1], le jour où il y eut une grande éclipse de soleil, durant laquelle il se fit apporter un fagot de paille, se coucha dessus, comme s'il eût été dans un camp, et s'endormit paisiblement. Il écrivit de là à la reine : — « Nous allons coucher aujourd'hui à Bellac et demain à Limoges[2]. » Mais arrivé à Bellac, où il fut hébergé par le consul Génébrias, il retarda son départ, et y resta deux jours pour se livrer au plaisir de la chasse dans les environs, alors couverts de vastes forêts. Il en fit autant à la Croix-du-Breuil, près de Bessines[3], d'où il écrivit encore à la reine : — « Je suis tombé, cet après-dîner, malade de la maladie qui court (la dyssenterie) ; je n'en suis pas encore au sang, mais j'ai peur d'y arriver : cela est cause que je ne ferai pas demain mon entrée à Limoges[4]. »

Pendant ce temps le comte de Ventadour recevait à Brive, selon les ordres du roi, le serment de fidélité des consuls, celui des magistrats de Tulle et de plusieurs seigneurs des environs qui ne répondaient plus à l'appel du duc de Bouillon. L'intendant du vicomte de Turenne avait trahi la confiance de son maître, en instruisant les amis du roi que les conjurés se réunissaient au bourg de Salles, dans la maison de la Roque, et quelquefois dans un bois voisin, appelé *Las-Massadas*. Alors Roissy était venu investir le château de Turenne, et y était entré sans opposition ; il y trouva

1. Commune de Bussière-Poitevine. Dans cette commune, au lieu de Champagnac, existait en 1484 un autre château fort appartenant à Pierre de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, qui en confia la garde à Jean de La Lande, seigneur de Bussière-Poitevine, lequel y fut installé par Gautier des Cars, sénéchal de la Marche. (*Mss. de Robert du Dorat.*)
2. 12 octobre. (*Ibid.*, t. VI, p. 545.)
3. Commune de Bessines.
4. 17 octobre. (Berger de Xivrey : *Lett. de Henri IV*, t. VI, p. 550.)

soixante hommes d'armes qu'il renvoya, en les rempla
par un égal nombre de soldats des gardes. La vieille
delle n'avait jamais vu flotter au sommet de ses tours q
bannière des vicomtes.

CHAPITRE XXVII

HENRI IV A LIMOGES

Annonce de l'arrivée de Henri IV à Limoges. — Préparatifs pour sa réception. — Son entrée solennelle, comme vicomte de Limoges. — Harangues des magistrats et des officiers royaux. — Inscriptions en l'honneur du prince.

L'arrivée de Henri IV dans le Limousin, qu'il connaissait à peine, qu'il n'avait traversé autrefois qu'à la hâte, quand sa mère y était venue imposer la réforme; l'empressement à le recevoir de la part des plus grands personnages du pays, qui lui promettaient dévouement et fidélité; les concessions faites aux protestants; la religion catholique protégée et respectée; les récompenses accordées à ceux mêmes qui s'étaient déclarés les plus fougueux ennemis des croyances de leurs ancêtres, tout contribuait à rassurer le pays, à lui faire espérer la paix et la prospérité[1]. Aussi la joie fut-elle générale à Limoges, quand on apprit que le roi se disposait à visiter la première ville de sa vicomté, à promettre aux habitants la protection qu'ils n'avaient pas toujours trouvée sous ses prédécesseurs. Pour faire connaître cet événement, la dernière page de nos longues études, nous emprunterons

1. Presque tous ceux qui avaient servi le parti de la Ligue eurent part aux munificences de Henri IV. Pierre de Sédières vit ériger en vicomté sa terre, dont le château avait été bâti par Laurent d'Albiars, célèbre à la cour d'Innocent VI. Cette seigneurie, vers la fin du XIVe siècle, avait passé à Jean de Bothier, baron de Gimel. Jean Bothier, qui fut le premier vicomte de Sédières, épousa Marthe de Noailles. Ce fut pour plaire, selon une tradition locale, à Sully, ministre du roi, qu'il fit planter aux abords de son château deux allées de tilleuls.

à un des chroniqueurs de l'époque le récit des incidents de cette royale visite, racontés avec une naïveté qui peint bien les mœurs du temps, dans une langue qui n'est pas encore la nôtre, mais qui marque bien qu'elle n'était déjà plus celle des troubadours[1].

« Ce fut une nouvelle qui estonna du commencement les habitans de Lymoges d'entendre que le roy estoit résolu de s'y acheminer; non pour crainte d'avoir manqué de fidélité, mais de peur qu'ils avoient de faillir, recevant Sa Majesté moins convenablement que Sa Grandeur Royalle le requéroit. »

« Monsieur le duc d'Épernon, colomnel de la France et gouverneur pour Sa Magesté en Lymousin, ayant reçu l'ordre de ses commandemens, bailla advis aux consuls de Lymoges que le roy estoit en volonté d'y venir. Ces nouvelles, venant de sa part, eschauffèrent chascun à se disposer de recevoir le roy en toute magnificence. Ceste première ardeur fut attiédie tôt après par un contre-advis qui courut, que la publication de ce voyage n'estoit qu'un advertissement à ceux qui, déclinans de leur devoir, entreprenoient de suivre des lignes qui s'en alloient les conduire dans un discours et un desdalle de désobeyssance; mais cette mesme vérité de la venue du roi, portée de bouche par le sieur vicomte de Chasteauneuf, lieutenant pour Sa Magesté au même gouvernement, on commença à tenir pour asseuré cest acheminement. Les consuls, sur lesquels venoit à tom-

1. Cette relation, due à Simon Descoutures, d'une ancienne famille consulaire, avocat au siége présidial de Limoges, est intitulée : *Discours contenant les choses les plus remarquables qui se sont passées en la ville de Lymoges, lors de l'entrée faicte en icelle par le roy très-chrétien, Henry quatrième, roy de France et de Navarre, seigneur vicomte de Lymoges, le vingt-deuxiesme octobre l'an mil six cents cinq*. Elle se trouve aussi, avec quelques variantes, dans un des registres consulaires de Limoges, qui me fut communiqué en 1842, lorsque je travaillais à mon *Histoire du Bas-Limousin*.

ber la charge de ceste réception, mettent peine à dresser l'appareil de ceste entrée, font eslection d'un colomnel, de capitaines des quartiers, enjoignent à un chascun de se tenir prest pour une si belle action, mesnageant si bien deux ou trois sepmaines qu'il leur restoit de temps, traversées encore de beaucoup d'incertitude de cest acheminement, que toutes choses se trouvèrent prestes au jour de l'arrivée de Sa Magesté, si elle eust voulu permettre la cérémonie ce mesme jour. Mais les consuls, qui estoient messieurs maistres Jehan Martin, procureur au siége présidial et banquier, Antoine Barny, conseiller audit siége, Martial Martin, sieur des Monts, Grégoire Decordes, sieur du Haut-Ligoure, Jehan Vidaud, Pierre Duboys, ayant envoyés leurs députtés à la Maison-Rouge[1], le vendredi 14e d'octobre, pour offrir au roy, qui y estoit arrivé ce matin, les humbles affections, les cœurs et les volontés des habitans de la ville, il leur fit réponse qu'avoit agréable ce témoignage de leur fidélité qu'il apprenoit de Lymoges; mais qu'il ne la verroit que comme vicomte durant trois ou quatre jours, et puis après comme roy. Sa Magesté savoit que les consuls supportoyent impatiemment les manquemens qu'une précipitation apportoit à leur dessein, et leur voulut donner encores ce loisir. Cela fut cause que Sa Magesté entra ce soir dans la ville, sans aucune cérémonie, que d'un cri d'allégresse de : Vive le Roy ! porté jusques au ciel par un meslange de voix de 30,000 personnes[2], pleines d'allégresse de voir le prince, qui fut logé en la maison Breilh, dressée et préparée à ceste fin au mieux qu'il fut possible. »

« Sa Magesté, ayant séjourné six jours dans la ville qui furent pour la plupart fort pluvieux, print résolution de

1. Lieu situé sur la route de Poitiers.
2. Les étrangers accourus pour voir le roi comptaient pour une grande partie.

faire son entrée solemne le jeudi 20e dudict moys ; et pour cest effect, sortit le matin de la ville, et s'en alla diner à Montjauvy, lieu et maison de sire Jehan Mercier, distante des faubourgs d'environ quatre ou cinq cents pas. Les troupes des compagnies de la ville qui passoyent au devant de son logis pour se rendre au lieu assigné, afin de se disposer à l'ordre de l'entrée, interrompirent son disner. Le roy les voulut voir, et commanda qu'au retour on les fit repasser au devant du théâtre. Ce théâtre estoit dressé en la maison susdicte dudict Jehan Mercier, à costé du grand pavé, qui est entre les faubourgs de Montmailher et Montjauvy : il estoit relevé de neuf ou dix pieds, et en pouvoit avoir cent ou cent-vingt en quarré. On y avoit accommodé deux escaliers opposites, l'un pour monter à l'arrivée, l'autre pour descendre au retour. Ce théâtre estoit environné de barrières, tendu et pavé de tapisseries de tous costés. Sur le milieu estoit la chaire de Sa Magesté, relevée de quatre degrés, couverte de veloux violet, avec un dais de mesme parure par le dessus, semé de fleurs de lis d'or, avec plusieurs enrichissements de broderie, pour recevoir les honneurs et entendre les vœux et les prières de tous les ordres de la ville. Le roy, quelque temps après son disner, accompagné des princes du sang, mareschaux de France, chevaliers de l'ordre, garde des sceaux, secrétaires d'Estat, et autres officiers de la couronne, se rendit sur le théâtre, duquel il descouvrit peu de temps après, à quatre ou cinq cents pas, une procession de toutes les églizes, excepté Saint-Etienne et Saint-Martial ; laquelle procession, tant des paroisses, abbayes, couvents, religieux mandiants et autres ecclésiastiques, jusques au nombre de trois cents, avec les croix de chaque église. Sa Magesté s'avança jusques sur la barrière du théâtre pour les voir passer de plus près. On remarqua, au doux maintien du roy, que les chants d'al-

légresse spirituelle, poussés par tant d'ecclésiastiques d'une violente ferveur jusques au ciel, pour sa prospérité, lui estoyent merveilleusement agréables. On le vit tout rempli d'un sacré zèle, qui l'eslevoit à contempler l'humble modestie de ces dévots religieux, lesquels faisoyent l'ouverture de ceste cérémonie. »

« Peu de temps après parurent les troupes de la ville, divisées en neuf compagnies, conduites soubs autant d'enseignes différentes, qui pouvoyent faire en tout quinze cents hommes, tous choisis d'aage capable pour exécuter quelque exploict honorable. Chasque compagnie avoit ses drapeaux et livrées, toutes diverses les unes des autres : et estoyent tous gentilhement accoutrés, armés de morions dorés et gravés ; les autres ayant la tocque de veloux rouge cramoyzi, ou d'escarlatte, la grecque de mesmes, le pourpoinct de satin blanc, et le bas de soye ; les autres vestus des couleurs du roy, tous richement armés, marchant cinq à cinq, avec sifflets et tambours en bon nombre. A la teste de toutes ces compagnies estoit Jehan Douhet, esleu, sieur de Puymoulinier et de Saint-Pardoux, leur colomnel, couvert d'un habit de brocatelle, enrichi d'excellentes broderies, lequel arrivant au théâtre, et s'estant prosterné au devant de Sa Magesté, lui dict : — « Sire, ceste troupe de capitaines, qui commandent à toutes ces forcces, soubs l'authorité de vostre Magesté, ne pouvoict attendre plus grand contantement en ce monde qu'en la venue d'icelle, pour la supplier très-humblement, prendre d'eux toute asseurance de leur inviolable fidélité, et croire qu'ils veulent vivre et mourir soubs vostre obéyssance, comme vos naturels subjects, très-humblement et très-obeyssants serviteur. »

« Le roy tesmoigna par sa response avoir pour agréable ceste humble submission, et se remit sur la barrière pour

ma justice : faictes retirer ce peuple de l'arrivée du théâtre, qu'ils puissent monter. » Et à mesme temps alla s'asseoir en son siége royal, ayant veu et entendu tous les autres à la barrière. Le sieur président Martin, l'homme qui avoit le sçavoir et l'éloquence conjoincts avec l'expériance qu'un bel aage et une grande et honorable charge luy ont acquis, porta la parole pour tout le corps de la justice ; et après une humble et profonde submission, estans tous à genoux, parla au roi en ceste manière :

« Sire, les anciens, voulant représenter la bonté, la grandeur et l'authorité du prince, disoyent que Jupiter avoit pour ses accesseurs et conseillers ordinaires, qui ne l'abandonnoyent jamais, Diée et Thémis, c'est-à-dire justice et équité, pour montrer que tout ce qui estoit faict par le prince estoit juste et équitable; estimons que Jupiter mesme ne pouvoit bien commander sans justice, sans laquelle n'y a rien de ferme ni de stable dans un estat : comme à la vérité, Sire, les hommes ne peuvent jouir des grâces et faveurs que le ciel leur départ, ni user équitablement des grands biens qu'il leur donne, si ce n'est par le moyen de la loy, par l'authorité du prince, et par la justice, laquelle est la fin de la loy; la loy, œuvre du prince ; et le prince, image de Dieu vrayement empreinte en vous, grand prince et grand roy, plein de bonté, d'équité, de magnanimité et de clémence, seules vertus qui rendent le prince heureux et immortel, et font qu'il n'y a rien de plus divin au monde ; vertus inséparables de Votre Magesté, et pour lesquelles Dieu vous a esleu roy, pour commander à tant de millions d'hommes qui vous obeyssent, et recognoissent que, comme il a collocqué au ciel, pour un bel image de sa divinité, le solheil, que telle représentation et telle lumière vous estes en votre royaume : vous estes la loy, et la justice, et l'équité tout

ensemble ; et, en l'image vive de Votre Magesté, nous voyons reluire Diée et Thémis ; nous voyons la bonté et équité, la magnanimité et clémence, par laquelle vous avez ramené au droict chemin vos sujects dévoyés. Et ce grand royaume qui a fleuri douze cents ans sous les auspices de tant de roys vos ayeulx, commencer, soubs les vostres, autant d'heureuses années, qu'elles surpasseront toutes celles de vos prédécesseurs. Et pour ce, Sire, vos subjects, qui se voyent commandés par si heureux et magnanime prince, tendent les mains au ciel, y dressant leurs vœux, que vostre Estat soit toujours calme et tranquille, et vostre personne en repos, de laquelle despend tout le bonheur de la France. Et à ce jour, tant désiré, que vostre ville de Lymoges célèbre pour vostre bienvenue, vos subjects respandent la joye et le contentement qu'ils ont de voir Vostre Magesté, à laquelle ils ne peuvent tesmoigner le bonheur qu'ils reçoivent que par acclamations et offres de demeurer éternellement vos très-humbles, très-fidelles et très-obeyssants sujects ; doublement vostre, comme leur roy et comme leur viconte. Et nous, Sire, qui sommes dans vostre saint temple de Thémis, prosternés aux pieds de Vostre Magesté, ne pouvons de paroles assez dignes représenter les très-humbles services que nous lui devons, la supplions en toute humilité regarder les cœurs qui ne respirent autre chose que la fidélité, l'obéyssance et tout ce que tous bons subjects doivent naturellement à leur roy, avec humble prière à Dieu donner à Vostre Magesté le comble de tout heur et félicité, et à nous la grâce que nos intentions puissent toujours tendre au bien de vostre justice et de vostre équité. » Le roy, qui avoit escouté ce discours avec plus d'attention que les autres, respondit : — « Je scay que vous m'avez fidellement servy : continuez, et faictes que mes subjects soient conservés, leur

rendant la justice que j'ai mise entre leurs mains; car ne me pourriez faire chose qui me cause plus grand contentement. »

« Et estans tous les susdits passés, vinrent les consuls, habillés de robes de veloux tané, canellé, et de soyes de sattin noir, montés sur hacquenées harnachées d'housses bandées à grands bandes, frangées de soye, trainants en terre et ayants devant eux les gagers de la ville couverts de robes my-parties d'escarlatte rouge et azuré, avec leurs masses, et à leurs costés, les staphiers à pied, parés de leurs livrées et devises; les conseillers de la maison de ville, et plus notables bourgeois, bien parés, et montés en grand nombre, marchans deux à deux, accompagnoyent les consuls, lesquels arrivés au théâtre, et prosternés devant Sa Magesté, Me Jehan Martin, leur prévôt, lui fit cette harangue:

« Sire, au milieu de ceste joie publique et acclamation de vostre peuple, nous, comme consuls de votre ville de Lymoges, pour tous les habitants d'icelle, vos très-humbles et obeyssants sujects et serviteurs, nous venons nous jetter aux pieds de Vostre Magesté, admirant vos belles actions, pleines de merveilles, prions Dieu, Sire, qu'il les veuilhe rendre plus heureuses. Vous estes nostre très-grand, très-victorieux et très-débonnaire monarque et prince souverain: comme à Vostre Magesté et aux roys très-chrétiens vos prédécesseurs, nous et les nostres avons toujours gardé fidélité; de mesme avons-nous, Sire, une ferme résolution de conjoindre à ceste antiquicté une inviolable constance et fermeté à vostre très-humble service. En ceste mesme intention, et en toute humilité, Sire, nous offrons à Vostre Magesté nos cœurs, vies et moyens, qu'elle recevra, s'il lui plaict, comme agréables victimes de nostre très-humble fidélité, subjection et service. »

« Sa Magesté, avec un visage oyeux pour tout ce qui

s'estoit passé, leur dict : — « C'est la vérité que vous m'avez esté toujours fidelles ; je n'oublierai jamais la cognoissance que j'aye de vostre fidélité ; » et, se levant de son siége, commanda qu'on fist marcher chasque compagnie en son ordre vers la ville. »

« Despuis le théâtre jusques au logis de Sa Magesté les rues estoyent tendues entièrement de tapisseries, peinctures, tableaux et devises ; et tout le long estoyent les régiments des gardes et compagnies de la ville, pour empescher qu'il n'y heut aucun désordre ou confusion. Le roy, descendant du théâtre, précédé par tous les susdicts, monta à cheval, et fut conduict par les consuls de la ville, montés sur leurs hacquenées, jusques à la porte Montmailher, au devant de laquelle, pour la magnificence de ceste entrée, affin de faire démonstration de la joye et liesse incroyable que les habitants recevoyent de ceste nouvelle venue, estoit dressé un avant-portaih d'une structure excellente : son diamètre, par pied, estoit d'environ cent pieds, et vingt de hauteur, jusques aux galleries, qui s'y voyoient percées à jour, portées sur quatorze pilhers, mesurés et comportés en sept divisions esgalles, empiétés dans des stillobates, industrieusement faicts et moulés de bricque. Ces sept dimensions rendoyent autant d'arcades, les paneaux terminans la circonférence, lesquels estoient couverts d'une ingénieuse et tres-subtille peincture. Sur la voulte de cet avant-portaih, se voyoit encores un domme, relevé à l'anticque et façon dorienne, de vingt pieds, sur la sode duquel estoit eslevé un grand colosse d'homme, plus haut que le naturel, estant de douze pieds de hauteur, si bien formé qu'il estoit impossible de voir chose mieux faicte : c'estoit la figure de nostre grand *Lemovix* [1], fondateur de Lymoges, qui tenoit en sa main

1. La ville, depuis des siècles, regardait Lémovix comme son fondateur.

droite une clef d'argent, et, en l'autre, un cœur tout enflammé, pourtant un cimeterre à son costé, et faisoit contenance de s'incliner vers l'endroict de l'entrée de l'arrivée de Sa Magesté, pour luy offrir et les cœurs et les clefs de la ville tout ensemble. Les berceaux de ces arcades estoyènt tous couverts de rameaux verdoyants, fort agréables à la vue, aux flancs desquels se voyoit un meslange d'une peincture fort desliée, représentant tant de belles devises, que la diversité arrestoit un chascun à les contempler. Entre autres, on y voyoit la représentation d'un autel, desdié à la clémence du roy, au devant duquel estoit tiré, mais d'une main asseurée et très-subtille, un lion qui se jouoit avec une biche, au bas de laquelle estoit escrit en lettres d'or: « *Mansuetus et clemens;* » devise si convenable à la benignité du roi que, joincte à l'autre suivante, ceux qui volontairement se sont soubmis à la juste et légitime domination, et au contraire les téméraires et présomptueux qui ont tâché s'y opposer ont trouvé que c'estoit le propre de Sa Magesté : « *Parcere subjectis et debellare superbos.* »

« Aussi y avoit-il en l'autre autel, tout proche du précédent, consacré à la force invincible de sa mesme Magesté, un lion, qui deschiroit avec ses dents et griffes une beste féroce portant la forme et contenance d'un tigre, et au dessoubs se lisoient ces mots en mesme caractères : « *Superbis ferox.* » Et ce qui rendoit la dédicace de l'un et de l'autre autel intelligible estoit que, sur le petit arc du premier, estoit escrit en grosses lettres :

« AUGUSTA HENRICI QUARTI CLEMENTIA VICTOS SUBLEVAT QUOS FORTITUDO PROSTRAVERAT.

S. P. Q. LEMOVICENS. P.D.

« Et, pour plus parfaite intelligence qu'en ces deux au-

tels estoyent vénérées la force et la mansuétude du roi : on y avoit tout à propos adjouté autour de leur quadrature : « *Sæpe armis et consilio hostes et insidias, sæpius te ipsum clementia et humanitate superasti.* »

« D'autre costé estoient aussi naïfvement représentées deux licornes, qui baignoient leurs trompes dans le courant d'un fleuve argentin, bordé de rozeaux aquactiques, tels que nostre Vienne ; et audessus estoit escrit sur champ d'azur :

« DILECTUS TANQUAM FILIUS UNICORNIUM, »

pour tesmoigner que le peuple de Lymoges cherrissoit et adoroit humainement ce prince de merveilhes. Par le dessoubs se lisoient encore ces deux vers :

Henrici virtus fraudes extinguit et arcet
Insidias ; regno pacem parit atque quietem.

« A travers du grand arcade, on descouvroit le premier portailh de Montmailher, sur le frontispice duquel, et par le milieu, se voyoient deux anges tenans leurs gauches eslevées, portans en icelles deux couronnes suspendues, audessus desquelles se lisoit : « *Non in cassum tantos patiere labores.* » Et au dessoubs, ceste devise, de laquelle se louoit tant un des prédécesseurs de Sa Magesté : « *Manet ultima cælo.* » Se voyoit en outre une main posée, qui sembloit présenter au roy une belle palme, vrai symbôle de ses plus beaux exploits, avec ceste promesse asseurée : « *Spondeo digna tuis ingentibus omnia cæptis.* »

« Il y avoit en cest avant-portaih tant d'autres belles et ingénieuses inscriptions qu'un conseiller du siége présidial, esprit vrayement capable de choses rares, avoit inventées, dressées et conduictes à telle perfection qu'elles estoient singulièrement agréables à un chacun, et lesquelles seroit grandement pénible de vouloir particulariser et déchiffrer

par le menu. Les galleries et pavilhons, qui estoyent garnis d'un bon nombre de musiciens et de toutes sortes d'instruments, qui rendoyent un meslange et concerts de musicque si doux et plaisant, que les sons et chants qui s'entendoyent comme venants d'un lieu fort esloigné, faisoyent sembler que ce lieu fût la charolle d'Apollon. Tout ce beau chœur estoit bien proportionné de plusieurs voix et instruments accordés et mariés l'un à l'autre, au milieu de ces palinodies eslevées à l'honneur du roy par ceste harmonie continuelle. »

« Comme sa Majesté estoit sur le premier pas de l'entrée de ce portailh, on vit eslever une nuée clairement épaisse, qui vint comme fondre et s'entrouvrir audevant de sa dicte Magesté, de laquelle sortit un beau jeune enfant, portant l'habit et maintien d'un ange, lequel présenta au roy les clefs de la ville, d'argent doré, autour desquelles se voyoient deux serpents entrelassés par des plis et replis, si subtilement menés qu'on jugeait que l'ouvrier avoit employé tout le plus beau de son industrie pour la perfection de ces clefs, où il avoit, en outre, ingénieusement empreint et gravé les armes du roy, de la reyne, de monseigneur le dauphin et de la ville, et encore volontiers que son nom, comme dans le bouclier d'un autre Achilles, s'y pouvoit remarquer aisément. La matière ou l'ouvrage de ces clefs revenoit à plus de cinq cents livres. Le petit demi-dieu, offrant ce premier présent à sa Magesté, lui dict ces vers :

Avec ces clefs les biens, voires mesmes la vie
De ce peuple est acquise à Vostre Magesté.
Recevez de bon œilh, Sire, je vous supplie,
Ce que chascun vous offre en toute humilité.

« Sa Magesté reçut avec un grand contentement ces clefs, et les bailha en mesme temps au sieur de La Force, capi-

taine des gardes. Ceste première cérémonie parachevée, les consuls mirent pied à terre dans le baloir de Montmailher; et, ayants tous six prins chascun un baston du poyle, suivant le rang de leur élection, le portèrent découverts au-dessus de sa Magesté, laquelle s'estant avancée dans la ville, on entendit le tonnerre des canons, qui donnoyent le salut de la bien-venue du roy, despuis la platte-forme des Arènes sur laquelle on les avoit logés. »

« Le poyle que nous avons dict estoit autant somptueux et magnifique qu'il en soit esté jamais présenté à aucun roy en son entrée aux plus fameuses villes de son royaume. Sa forme estoit ovalle, relevée en voulte sur le milieu : les pantes et frangettes qui l'entournoyent, entrecoupées, affin que, sans empeschement, sa Magesté peut voir et estre veue de tous : l'estoffe estoit de veloux bleuf azuré, tout parsemé de fleurs de lis d'or, avec des porphilures, feuillages et autres enrichissements d'une excellente broderie; les houppes, gros floccons et crespines d'or, qui se voyoient rangées d'une belle proportion, et rendoyent une diversité tant agréable, que les regardants confessoyent n'avoir veu de leur souvenance une pareille pièce si riche. Son dedans estoit un beau ciel de toille d'argent, desparti en plusieurs divisions, par le moyen des broderies, clincquants et autres enrichissements, que y avoit tout expressément adjoutés, le vuide desquels despartements estoit aussi tout parsemé d'estoilles d'or, richement appropriées, avec deux beaux escussons de France, l'un droict à la perspective de Sa Magesté, l'autre sur le dernier et à l'opposite. Par le dehors, et sur la sommité du poyle, y avoit une grande fleur de lis d'or, esclatante comme un rayon de soleih. Il estoit soubtenu de six bastons, ayant chascun une grosse pomme dorée sur le bout, selon le nombre des six consuls qui le portoyent. L'estoffe ou façon revenoit à dix-huict cents livres. »

« Sa Magesté entra soubs ce poyle, et fut conduite le long de la grand rue des Combes, laquelle estoit toute tapissée comme les autres, y ayant grande quantité de personnes, tant des habitants qu'autres de la province qui y estoyent accourus plus de vingt lieues, pour recevoir ce bonheur de voir leur prince souverain en un lieu où les roys de France n'ont accoustumé de s'acheminer, ne se trouvant point que despuis le roy Louis unziesme aucuns des prédécesseurs de Sa Magesté fussent venus à Lymoges. Et, sur ces entrefaictes Sa Magesté dit au prévôt des consuls qu'il y avoit bien long-temps qu'on n'avoit faict de pareille entrée à Lymoges. — « Sire, respondit le prévôt, nous avons, de nostre mémoire, reçu fort magnifiquement Antoine de Bourbon, père de Vostre Magesté. » — « Il est vray, respondit le roy ; mais c'estoit seulement en qualité de vicomte, il n'estoit pas roy de France. »

« Et, s'acheminant ainsi le long de ladite rue, qui retentissoit d'un cry d'allégresse de : Vive le roy ! Sa Magesté printt garde qu'on y mesloit un : « Vive Monseigneur le Dauphin ! » dont il reçut un grand contentement, et dit : « Ce peuple m'aime ; » et passant plus outre, il descouvrit, sur le milieu de la rue, ceste belle fontaine admirable, et pour son antiquité, et pour l'abondance de sa source, et pour la bonté et commodité de son eau ; mais, outre sa beauté ordinaire, l'on y avoit apporté un si singulier artifice que la nature et l'art sembloyent combattre à qui demeureroyt l'honneur d'avoir plus contribué à la perfection et embellissement de ceste pièce. Le roy, au premier rencontre, croyoit que les consuls eussent faict composer artificiellement ceste fontaine, pour d'autant plus décorer son entrée, jusques à ce que, approchant de plus près, il vit rejallir vivement les gros surgeons d'eau vive par un bon nombre de tuyaux, qui poussoyent naturellement ceste abondance d'eau qui coule

d'ordinaire de ladite fontaine, et dans celle des Barres[1], qu'on avoit joinctes ensemble pour plus grande merveilhe. »

« Ceste fontaine est fort antique : sa source n'a pas été casuellement trouvée, comme ceste autre tant renommée au promontoire de l'isle d'Imbros, de laquelle un gros pan de terrain, s'estant esbouilhé du promontoire, brisa plusieurs rochers, et en fit fortuitement la descouverte; ny produicte à l'hazard d'un coup de pied de cheval, bien qu'elle porte le nom de *Chevalet*, comme la fontaine des Muses par Pégaze; la nostre a été recherchée jusques à sa source, et par après conduicte par ses beaux aqueducs, desquels Lymoges est richement fourni, jusques au lieu où elle vient surgir. Les beautés naturelles n'ont point besoin d'aucuns ornements, comme estants de soi parfaictes. Ceste fontaine, avec plusieurs autres, embellit grandement la ville de Lymoges; mais encore l'artifice qu'on avoit joinct à ce qui estoit du naturel rendoit encore ladicte fontaine plus agréable. Un de ses principaux ornements estoit une pyramide aultrement eslevée par le dessus, d'environ quatre-vingts ou cent pieds, avec des arcades, qui venoyent s'y joindre de l'un à l'autre costé de la rue; le tout conduict avec toutes les proportions et beautés artificielles, qui peuvent estre apportées à un bel œuvre. L'exagome de la pyramide et flancs des arcades estoyent tous couverts et réparés par entrelassements de verdure, avec tant de feuillages, si artificiellement ondoyans et refandus que cela donnoit un grand esgayement à tout l'ouvrage. Il y avoit quatre Néréides en relief, eslevées sur le haut des quatre pilliers, qui

1. La fontaine des Barres, ainsi nommée parce qu'elle était couverte de barres de fer, est sur une place autrefois appelée *Andeix* de Beauvais, où les consuls plantèrent en 1507 un arbre qui a donné son nom au quartier et à la rue de l'Arbre-Peint (*de arbore picto*).

soutenoyent l'esguilhe de la pyramide; les deux qui estoyent premièrement opposés à Sa Magesté portoyent, scavoir : le premier pilher, un canistre (corbeille) plein de fleurs et de fruicts; et l'autre une hidrie (urne) remplie d'eau, faisant semblant de la verser dans la tasse de la fontaine, pour accroistre davantage son abondance; et d'austre costé, des rouleaux, en l'un desquels estoyent ces mots : « *Prudentia et fortitudine paravi regnum,* » et en l'autre : « *Paratum justitia et moderatione retinebo.* » Les deux autres pilhers se voyent à demy courbés et couchés de bonne grâce parmy les joncs, le tamary, la souches et les glais; tout au haut de l'esguilhe fut planté un globe doré, sacré à Sa Magesté royalle, pour la conservation duquel estoit gravé tout autour en lettres d'or : « *Donec totum impleat orbem.* »

« Et, pour tesmoignage de l'anticquité de ceste fontaine constantine, on avoit rempli le vuide d'une des arcades, qui venoit aboutir à la pyramide, d'un cartoche, qui pendoit à plomb, dans lequel se lisoit, en lettre noire sur le blanc :

« CONSTANTINO MAGNO IMPERATORI.

« *Ob fusum, victum, prostratum, ac tandem imperatorii equi calce occisum Gallum Annovelliacum, Aquitaniæ prefectum, qui consortem imperii Licinium adversus illum ære et milite juverat, ob idque Lemovicensem ecclesiam spoliaverat, populus Lemovicensis in fonte peremit, perennem dicavit memoriam anno Christi trecentesimo decimo sexto.* »

« Je ne veux obmettre icy l'emblesme de Sanson, tant convenable à la générosité et douceur du roy qu'on ne la sçauroit mieux exprimer soubs telle autre peincture qu'on peût inventer; c'estoit la représentation d'un fort et puissant Sanson, qui se voyoit, entre ces deux premières Néréi-

des, si bien figuré qu'il sembloit abattre et terrasser avec une massue, comme un autre Hercule, un lion d'une grandeur et fierté excessive, pantelant à ses pieds, duquel, contre l'ordre de la nature, qui produict d'ordinaire des effects semblables à leurs causes, sortoit une grande quantité de mouches à miel. Sur le quarré de ce tableau se lisoyent ces mots : « *De forti egressa est dulcedo.* » Et aux deux flancs, pour l'éclaircissement de l'énigme :

« HENRICUS *leone fortior*,
HENRICUS *melle dulcior;* »

« Et au bas d'icelluy ce distique :

Vi superas hostes, poterisque resurgere victos.
Dulcia sic forti mella leone fluunt.

« Et encore ce quatrain :

O fortunés subjects! ô France bienheureuse!
Qui fleschis sous la loy d'un monarque si doux!
Sa vertu te rendra pour jamais si fameuse :
Ses victorieux lauriers, très-redoutable à tous.

« Il y avoit encore plusieurs autres devises, escriteaux et épigrammes, que les esprits les plus desliés du barreau du siége présidial s'estoyent esgayés d'inventer à l'honneur du roy; entre autres, ceste-cy, qui estoit justement posée sur l'endroit où devoit passer Sa Magesté, et qui fut trouvée fort convenable pour tesmoigner que la ville de Lymoges ne pouvoit plus estre estimée petite, puisqu'elle logeoit et recevoit chez soy le plus grand prince de la terre :

Quod tibi, rex Auguste, potest urbs ista resignat.
Gestit et adventu luxuriare tuo.
Parva licet, tamen obsequio tibi nota fideli,
Magna erit hospitio principis aucta sui.

« Le dedans de ceste pyramide estoit aussi fourni d'un bon nombre d'instruments et de voix, lesquelles s'entremes-

lant avec le murmur de l'eau rendoyent une double harmonie. Toutes choses sembloyent favoriser ceste heureuse réception de Sa Magesté. Nous avons remarqué au commencement de ce discours, que les six ou sept jours précédents avoient esté fort pluvieux et mal-propres pour telle cérémonie; mais sur le point qu'on vouloit faire l'ouverture de ceste entrée, le soleilh, auparavant triste, couvert de nuages, et qui sembloit n'esclairer qu'à regret, redoubla sa lumière pour faire voir plus clairement une action si royalle. »

« Et, comme le roy oustrepassoit ceste fontaine, après y avoir contemplé à loisir toutes les diversités de cest embellissement, s'acheminoit vers l'église Saint-Martial, la nuict commença à s'approcher; et la lune enviant à son frère qu'il fût seul porte-flambeau en ceste magnifique cérémonie, parut avec une clarté si brilhante qu'il sembloit qu'elle deût rammener un nouveau jour. Soubs la faveur de sa lumière, le roy arriva devant la grande porte de Saint-Martial, laquelle on avoit enrichie d'arcs triomphants, faicts et compartis par une ingénieuse et très-belle disposition; à un chascun desquels se lisoit quelque gentil traict à la louange du roy; mais entre autres un souhait de toutes les félicités qui peuvent combler de bonheur un grand prince, contenu en ces mots :

« *In hanc*, HENRICE *optime, quam tutamur urbem, te admisisse lætamur; hanc, uti duplici jure tuam, et semper tibi tuisque fidam, agnosce : pace exorna, bello protege, utroque tempore fove et subleva : sic semper serviant tibi populi tui, et incurrentur ante te inimici tui : dies super dies adjiciantur tibi : assideat tibi regina in beneplacito tuo : et post te sedeant pacifice filii tui super solium tuum.* »

« Ceci estoit soutenu et porté par les deux saints tutélaires de la ville, saint Martial et sainte Valerie, eslevés en re-

liefs; et au-dessoubs on voyoit deux mains s'entredonnants la foy, en forme d'alliance, avec ceste devise : « *Accipe, daque fidem.* »

« La sonnerie des grosses cloches, desquelles ceste esglise est fort richement pourveue, meslée avec le murmur du peuple, faisoit eslever un tel bruict qu'il estoit impossible de s'entreouir, jusques à ce que le roy fût au devant de l'esglise, où Sa Magesté fut receue, au premier degré, par révérend père en Dieu messire Henry de la Martonnie, évesque de Lymoges, assisté des abbés, chanoines et autres ecclésiastiques de son clergé; et, comme c'estoit un personnage doué de plusieurs rares et singulhières vertus, ayant celle de bien dire, mesme en ses discours familhers, tellement esminente pardessus les autres que ceste-cy leur servoit comme d'une claire lumière, pour faire veoir et esclairer leur beau lustre partout; après avoir rendu à Sa Magesté la dévote submission que les prélats de sa qualité lui doivent, il lui fit un discours. »

« Au partir de là, Sa Magesté fut conduicte le long de la grande nef, qui estoit tendue des deux costés d'une riche tapisserie dans le chœur de l'église de Saint-Martial, où l'on avoit dressé un grand ciel de veloux rouge cramoisi, avec un oratoire relevé en dessoubs, garni de carreaux de mesme parure, sur lesquels le roy s'estant incliné, le chœur commença retentir d'un chant d'action de grâces pour l'heureuse arrivée et prospérité de Sa Magesté, laquelle, pendant ces chants spirituels, fut veue eslever son cœur à une dévote méditation des œuvres de celluy qui tient le cœur des roys en ses mains. »

« Le *Te-Deum* fini, l'on fit ouverture des plus riches trésors de ceste église; mais entre autres, de ce précieux reliquaire du chef du glorieux saint Martial, qui ne se montre qu'à chasque septénère d'années; et, comme les coupes

d'or, garnies de plusieurs pierreries, dans lesquelles il repose, furent ouvertes au devant des yeux de Sa Magesté; ses yeux, principallement rendus, ce semble, plus esclattans par la présence de ce divin joyau, tesmoignèrent des puissants effects d'un zèle sacré de la foi et religion de ce prince, que la dévotion, comme un très-fort ministre de l'amour de Dieu, faisoit ruiceler abondamment dans son âme. Son cœur présent, en c'est instant vrayement touché de l'ayman de l'amour divin, Sa Magesté fut veue, d'une façon toute royale, mais d'un cœur humble et dévot, vénérer, adorer et louer Dieu en ses Saints : il baisa plusieurs fois ce saint reliquaire, y fit toucher sa croix et son chappelet; et, ladite cérémonie estant finie, Sa Magesté s'en retourna, sur les mesmes pas, à la porte par laquelle elle estoit entrée en l'église, où les consuls l'attendoient[1]. »

« L'on avoit bien préparé la sortie d'un austre costé, et paré superbement la porte du cloistre de plusieurs beaux ornements, d'arcades revestues de rameaux d'olivier, comme estoit aussi ceste autre fontaine[2], qui se voit en ceste belle place du Cloistre, laquelle, par le murmur de son eau, rendoit un grand esgayement à ceste sortie, pour l'embellissement de laquelle, et afin de n'aller emprunter sa parure plus loing, on s'estoit servi de l'emblesme que le roy Louis-le-Débonnaire, empereur et roy de France, fils de Charlemagne, y avoit faict mettre, lorsqu'il édifia ce dévôt et ancien temple en la forme que nous le voyons pour le jour d'huy[3] : c'estoit une lionne qui sembloit enfanter des

1. On doit remarquer avec quel intérêt d'actualité l'auteur de ce récit témoigne de la piété du prince. Grand nombre de catholiques ne croyaient pas encore à la sincérité de son retour à la religion catholique, et, de leur côté, beaucoup de protestants le croyaient encore des leurs.

2. Cette porte, la place et la fontaine étaient nommées ainsi, parce qu'elles étaient près de l'ancien marché au blé, appelé le *Cloistre.*

3. La célèbre abbaye de Saint-Martial de Limoges, « ce berceau de la foi où dormaient tant de grands hommes, » ce sanctuaire visité par les rois de

lionceaux, et à mesme temps, cruelle envers sa propre géniture, les tuer et deschirer avec ses griffes. Thevet a faict estime de ceste pièce, en sa cosmographie, comme fort anticque[1]. Au dessoubs y a certains vers, que la longueur du temps a presque du tout effacés; néanmoins on les avoit extraicts, et par après gravés en lettres d'or sur un champ noir, au-dessus de ceste lionne, en ces mots :

Opprimit hanc natus Gaifer malesanus alumnam,
Sed pressus gravitate, luit sub pondere pœnas.

« Et au dessoubs, cest autre :

Alma leæna duces sævos parit atque coronat.

« Et, pour tesmoigner que c'estoit Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, qui avoit faict édiffier ceste église en la forme qu'elle paroit à présent, et faict poser ceste marque que nous avons dict, on y avoit ajouté plus bas, en mesmes caractères :

« *Ludovicus pius, imperator, et Gallorum rex, ob devictos a Pepino, avo, Gaiferum, a Carolo magno, patre, Hunaldum,*

France et d'Angleterre, par les représentants des maisons souveraines de la France féodale, par les pèlerins qui revenaient de visiter Jérusalem ou les tombeaux des apôtres, a complétement disparu. La Révolution en a détruit jusqu'aux fondements, comme si elle eût voulu dérober à l'admiration des siècles cette grande page de notre histoire religieuse. L'Église abbatiale élevée par l'empereur Louis-le-Pieux en 832, reconstruite sous la direction de Pierre, moine de Saint-Martial, nommé par Adhémar l'*habile architecte* (1021-1028), restaurée vers la fin du XI[e] siècle, consacrée par Urbain II en 1095, fut fermée en 1791. La démolition, commencée la même année, dura jusqu'en 1807. L'abbaye et ses dépendances couvraient tout l'emplacement occupé aujourd'hui par une place publique, le théâtre, la rue qui l'avoisine et les maisons adjacentes. Quelques sculptures romanes provenant de la démolition ont été déposées au musée de la ville.

1. Thevet (André), né à Angoulême dans les premières années du XVI[e] siècle, avait été nommé aumônier de Catherine de Médicis, et historiographe du roi en 1558. Il est probable qu'il accompagna, en cette double qualité, la reine-mère à Limoges en 1569. Ce ne fut, en effet, que deux ans après qu'il signala dans sa *Cosmographie universelle*, édition de 1571, le monument ici indiqué. Il mourut à Paris le 23 novembre 1590.

ecclesiarum Aquitaniæ expilatores, pacis infractores, et recidivos hostes, hoc monumentum, in exteriori parte hujus ædis, ab eo constructæ, poni curavit, in ecclesia dicavit, anno Christi octingentesimo trisegimo secundo. »

« Mais, à cause que la nuict estoit déjà haulte, et que l'on croyoit, suivant la proposition que le roy en avoit faicte entrant dans l'église, qu'il voulût coupper chemin, et se retirer en son logis, Sa Magesté ne sortit par ceste porte du cloistre, ains fut conduicte à la première, par laquelle elle estoit entrée, où estant arrivée, avec un visage joyeux et tout plein d'allégresse, il dit aux consuls : « Allons main« tenant où vous voudrez. » Ces paroles augmentèrent le courage, et aux consuls, et à tout le peuple, qui supportoyent auparavant avec regret que Sa Magesté ne continuât de suivre les lieux destinés à son passage. On vit soudain naistre un beau jour parmi l'obscurité de la nuict, par un nombre infini de flambeaux, qui furent aslumés çà et là le long des rues et fénestres des maisons, tellement qu'il sembloit que quelque aurore vint s'esclorre à travers de ces ténèbres et obscurité de la nuict. Cela arriva, sans y penser, que ceste cérémonie fut continuée dans le commencement de la nuict; on croyoit avoir du jour de reste; mais ce rencontre casuel servit de plus grand ornement à ceste entrée; cela donna du lustre et de l'esplendeur davantage à cest acte célèbre. L'air de la nuict est plus posé, tranquille et moins bruyant que celluy du jour. Les plus grandes magnificences des anciens se faisoient à la lueur des torches. L'esclat et splendes honneurs brilhe plus clairement parmi le sombre de la nuict que non pas en plein midy. »

« Le roy, estant monté à cheval, se remit sous le poyle, porté, comme auparavant, par les consuls, lequel avoit esté garanti des mains des pages et lacquets par commandement expres que Sa Magesté leur en avoit faict entrant

dans l'église; et fut conduict, sous ce poyle magnifique, par la grand'rue des Taules; de là en Crochetdos [1], Montant de Manique, Bancs et la Ferrerie, au bout de laquelle on avoit faict conduire une autre belle fontaine, tirée de celle d'Eygoulène. Sa forme estoit quadrangulaire, ayant à chaque coing un griffon, régorgeant une grande abondance d'eau. Ceste fontaine estoit posée entre ces léopards de pierre, qui se voient en ceste petite place Saint-Michel, relevée de douze pieds, ornée de plusieurs peinctures et devises. Sur la sommité estoit posé un Mars [2], armé d'une targe et d'une espée, portant la forme d'un furieux homme. Ce bravasche estoit veu et regardé diversement, par les uns, comme par desdain et par exécration; par d'autres, par honneur, par révérance et par admiration; mais, aveuglés en leurs passions guerrières, ils ne s'apercevoyent pas que ce Mars, fils de la déesse Enio, estoit navré d'une playe mortelle, qui paroissoit à demy sur son costé sénestre; laquelle il avoit receue par nostre tant renommé guerrier Diomèdes, qui pouvoit seul blesser les déistés mesmes, et par ce moyen, assoupir tout d'un coup, et comme estouffer en leur berceau, ces hydres de Bellone, que quelques-uns, impatients de la paix, vouloyent faire renaistre en son royaume; et, pour faire voir à quelle occasion les léopards avoyent esté érigés et eslevés en pierre, en plusieurs endroicts de la ville de Lymoges, mesme en celuy duquel nous venons de parler, on avoit escrit, sur la superficie d'un carré de ceste fontaine, les mots qui suivent :

« *Eudoni, Aquitaniæ duci, ob fidas et opportunas suppe-*

1. Quartier ainsi nommé des nombreux ouvriers qui s'y livraient à la fabrication des crochets.

2. Ce *Mars bravasche* (fanfaron) était une allusion assez originale aux anciens partisans de la Ligue, aux mécontents, comme le vicomte de Turenne et autres. C'était un avant-goût des caricatures et des satires de la Fronde.

tias Carolo Martello, in clade Turenensi, contra Abdiramum, præstitas, Greg. III Pont. max., honoris ergo, pro stemmate, pardum aureum, in æquore Rubro, concessit, populusque Lemovicensis hos lapides erexit. »

« Et plus haut :

Sors des lieux soubsterrains, sors, ô vive fontaine !
Plus claire que l'argent fais rejaillir ton eau,
De doux, coulans ruisseaux arrouse ceste plaine,
Où passe ce qui est au monde de plus beau.

« De là, Sa Magesté passa au-devant de ses deux maisons ; sçavoir : celle où sa justice, comme vicomte et seigneur de la ville, est exhibée ; et au-devant du palais, où la même justice est rendue soubs son authorité, comme roi de France, à ses subjects ; et après se retira en son logis du Brueilh [1], à l'arrivée duquel on avoit approprié un avant-portailh ayant l'entre-deux voulté jusques à la première porte de la basse-cour, et recouvert de feuillages de lauriers et d'autre verdure. A la clef de cest arc pendoit un escu de France à fonds d'azur enrichi d'un collier des ordres, à double rang de coquilles, qui lui donnoit un fort beau lustre, avec un ange de chasque costé, portant en leurs gauches eslevées une couronne impérialle, pour vray timbre de cest écu, pour signifier que le roy ne recognoit aucun supérieur en terre, ains est monarque souverain en son royaume, qu'il ne tient, sinon de Dieu et de son espée. »

« Traversant la cour du logis, on rencontroit l'autre portal de l'entrée du grand escalier, qui estoit aussi orné d'un avancement soutenu par des pilastres canelés, garnis de gros bouilhons de fleurs et autres ornements, d'une belle et magnifique peincture. Sur le milieu du berceau de cest arc estoyent aussi posés deux autres grands escussons ; l'un,

1. Aujourd'hui l'intendance.

portant les armes de Navarre, et l'autre de la ville, au-dessus desquels se lisoit en lettres d'or :

« *Henrico quarto, heroï fortissimo et prudentissimo, quod, reconciliatis, pacatis subditorum animis, pace firmata, regnum regno restituerit, s. p. q. Lemooic. Popul. hilaritate publicatæ fidelitati perpetuæ.* »

« Sa Magesté, pendant son souper, ne prononça gueres autres propos que sur les particularités de ceste entrée, répétant souvent que tout ce qu'il avoit veu en cest acte luy avoit esté fort agréable, et que ce peuple avoit montré une merveilheuse affection à son service. M. de Villeroy rendit ce mesme tesmoignage aux consuls, leur disant qu'ils estoyent obligés de rendre grâces à Dieu de ce que le roy estoit très-content du devoir que Lymoges luy avoit rendu. »

« Et le lendemain, pour l'accomplissement de ceste cérémonie, les consuls furent tous ensemble, vestus de leurs robbes, et portant les marques et livrées de la ville, qui sont chapperons de damas rouge cramoysi, présenter à Sa Magesté deux grandes médailhes d'or, du poids de douze marcs, mais burinées et gravées avec tant d'artifice, qu'il faudroit que j'empruntasse le burin et la main mesme de l'ouvrier [1] pour en tracer ici la figure, affin de n'obmettre rien de leurs ornéments, n'estant possible de suivre avec la plume la subtilité de la main du maistre qui s'estoit esgayé à rendre ces pièces excellemment rares et parfaictement singulières. En la première, on voyoit le portraict du roy, armé de toutes pièces, monté à cheval, qui sembloit bondir à travers une grande armée, battre et abattre tout ce qui se présentoit au-devant de Sa Magesté pour faire résistance et s'opposer à ses triomphes, tel qu'on l'a veu d'autres foys

1. Le présent du roy, faict par les masbereaux, aux despens de la ville. (*Note de l'auteur de ce discours.*)

et admiré au retour d'une infinité de ses belles et grandes victoires, tout couvert et chargé de lauriers et de palmes. Et, droict à l'opposite de Sa Magesté, estoit un bel escusson, gravé des armes de France et de Navarre, et sur le bas, presque aux pieds de Sa Magesté, un autre escu, portant les armes de la ville. Tout autour de la circonférence de ceste première médailhe, on pouvoit lire :

« *Henrico quarto, regi christianissimo, heroi fortissimo, invictissimo, s. p. q. Lemovic. advenienti*, 1605. »

« Comme ceste première estoit vouée et consacrée au roy, l'on avoit creu qu'on ne pouvoit dédier la seconde à personne qui lui fût plus chère et affectionnée que Monsieur le Dauphin, digne fils d'un si digne père, les tendres ans duquel promettoyent à la France un comble de tant de félicités que les subjects de ceste couronne ayent jamais peu jouir et gouster soubs le règne heureux et fortuné de saint Louis, duquel il est véritablement descendu, et dont il porte le nom. C'estoit donc le portraict de monseigneur le Dauphin, qui estoit excellemment tiré en ceste seconde médailhe, ayant un pied sur la terre et l'autre sur la mer, porté et soutenu par un dauphin marin, qui sembloit s'esgayer davantage le long du bord de son occéan, pour sentir et voicturer sur son dos une si plaisante et agréable charge, laquelle le rendoit tout hautein et glorieux parmi les autres poissons qui se voyoient à sa suite à travers des eaux azurées de ce moyteux élément, pour nous présager que l'empire de ce jeune prince s'estendroit tout autant que la terre et la mer peuvent comprendre d'étendue. On avoit par après approprié une belle palme verdoyante en sa main, vray symbole des grandes victoires qui lui sont promises du ciel, et de la paix qui doit fleurir entre ses subjects, sous son heureuse domination, après celle de son père. On

voyoit encore pardessus deux anges, qui posoyent doucement sur sa tête un riche double diadème; et plus haut une aigle suspendue en l'air, sortant d'une nuée, qui de mesmes laissoit tomber dessus sa teste une couronne impérialle, pour présage certain que tout fléchira un jour soubs la puissance de ce généreux aiglon de la France. Le circuit de ceste seconde médailhe estoit entourné de ceste devise :

Jam Cœlum imperii dignum te signat honore.
Nusquam abibo, et tutum patria te sede locabo [1].

« Le peu de temps qu'on avoit assigné à l'ouvrier ne luy avoit peu donner le loysir de rendre ces deux pièces en la perfection qu'il avoit désignée; et, parce que le roy estoit sur son départ, les consuls pour ce manquement ne voulurent manquer à ce dernier devoir : ains, après une semblable submission, prosterné aux pieds de Sa Majesté, Me Jehan Martin, prévost des consuls, luy offrant ce présent, luy harangua en ceste manière qui suit :

« Sire, vos très-humbles et obéyssants subjects et serviteurs supplient très-humblement Vostre Majesté de les excuser s'ils ne rendent à vostre grandeur le devoir qu'ils sont tenus; imputez-le, s'il vous plaict, au deffaut d'impuissance, non de bonne volonté. Et, comme nos actions ont failli à nostre devoir, le peu que nous offrons à Vostre Magesté est encore défectueux par la faute de l'ouvrier et peu de temps qu'il a heu. Nous amanderons, Dieu aydant, les fautes ; et parce que la grandeur des monarques est immortelle, par la libéralité qu'ils exercent envers leurs subjets, et que Vostre Magesté, au camp d'Aubervilhers, confirma les priviléges que le roy Charles cinquiesme, surnommé le Sage, nous donna estant en vostre ville de Lymoges, l'an 1421 [1], nous supplions très-humblement Vostre Magesté que, pour

1. Richelieu se chargea de la grande mission ici attribuée à Louis XIII.

laisser à nos successeurs une perpétuelle mémoire que vostre ville de Lymoges a esté augmentée par la présence d'un si grand roy, auquel nous sommes doublement redevables, de nous donner les mesmes franchises qu'aux autres villes capitales pour le faict des tailhes et francs-fiefs; et tout le peuple redoublera ses vœux à la divine Magesté pour votre santé et prospérité et de monseigneur le Dauphin. Sire, c'est la mesme chose que Vostre Magesté nous fit donner par Charles IX; mais les troubles ont empesché que le don n'aye sorti à effect. »

« Le roy, après avoir veu et admiré ensemble ces deux médailhes, les fit voir aux princes et grands seigneurs qui estoyent près de sa personne; et par après les remit ès mains desdicts consuls, leur disant : « Faites-les parachever, et me les envoyez au plus tost. Quant à vos demandes, « j'en suis memoratif que vous m'avez offert vos cœurs. « Faictes dresser vostre requeste, j'en communiqueray à « mon conseilh; j'y apporterai ce que pourrai. » Depuis, Sa Magesté a libérallement octroyé l'exemption des francs-fiefs en faveur de ceux qui ont esté, sont et seront consuls de Lymoges et de leurs enfants qui seront vivants lors de la taxe desdicts francs-fiefs [1]; de quoy, après plusieurs autres grâces et faveurs, Lymoges est obligé à Sa Magesté, laquelle partit de Lymoges le dimanche 23 octobre 1605. »

L'année suivante, Henri IV, qui se disait naguère « le plus pauvre gentilhomme de son royaume, » réunit à la couronne sa vicomté de Limoges, le dernier des grands fiefs qui en fût encore séparé. Alors fut fondée l'unité nationale à laquelle avaient travaillé tous les descendants de saint Louis; et n'est-ce pas pour avoir renié ses glorieuses tradi-

1. Les droits de francs-fiefs étaient payés par les roturiers une fois tous les vingt ans; ils équivalaient à une année de revenu.

tions que la France, depuis quatre-vingts ans, joue sa fortune aux orages des révolutions, pleure aujourd'hui la perte de deux de ses plus belles provinces, la Lorraine de Henri II, l'Alsace de Louis XIV, et se demande, dans ses patriotiques douleurs, au prix de quelles nouvelles épreuves la Providence lui aidera à recouvrer ces deux fleurons de sa couronne?

APPENDICE

II

Institution de l'office de maire de Limoges.

(Page 102, t. II [1].)

Les chroniques manuscrites de Limoges nous font ainsi connaître l'érection d'une mairie qui devait remplacer les consuls :

« A cause des grandes divisions qui furent à Limoges la préente année (1470) pour la nomination des consuls, le roy envoya sen la dite ville maistres Pierre Sorizay et Simon David, sieur de Saint-Pierre, maistres des requêtes en son hostel, qui connoissant la discorde procéder de plusieurs gens de petite réputation, estre reçues à donner leur voix à l'eslection des consuls, lesquels faisoient des gens incapables de ceste charge, pour ceste cause fust changée la forme de faire, et furent eslus cent des plus notables et apparens bourgeois de la ville, qui furent appelés *centenaux*, auxquels fust attribuée l'authorité d'eslire des consuls, et, pour tenir la police en crainte fust eslu un prévost criminel de la dite ville, Balthazard Dupeyrat, lequel fust augmenté de gages selon sa qualité, et de plus on sodoya des gagiers pour le servir.

« Et advenant l'an 1476, François de Pontbriant, natif de Bretaigne, seigneur de la Villate, en Limousin, à cause de sa femme, à l'instigation d'aucuns particuliers habitans indignés de ne pouvoir gouverner les deniers communs de la ville à leur appétit, il impétra du roy, l'office de maire sa vie durant en ladite ville, à 600 livres de gaiges chascun an. Combien qu'il y en eust, n'y ouï parler en la dite ville dont fut mémoire d'icelluy office : le chancelier Doriole lui dépécha en faveur de ce que le dit Pont-

1. Le numéro I, des pièces justificatives, se trouve à la fin du premier volume.

briant avoit grande authorité du roy, par quoy le roy luy octroya telles lettres qu'il sceut demander, en donnant à entendre au roy telles choses qu'il fallust, que l'office demeura, dont fut prinse possession et changement de gouvernement en la dite ville, laquelle d'antiquité avoit esté administrée par douze consuls, et tout ce fut transmué en sept échevins qui estoient esleus par soixante-quinze conseliers, et douze personnages, desquels le dit maire et soubs maire eslisoient sept eschevins, tels que bon luy sembloit, qui gouvernoient un an seulement, comme faisoient les consuls : quant au maire, c'estoit un office créé à la vie dudit Pontbriant, qui substitua pour la juridiction tant civile que criminelle, pour icelle exercer, un soubs maire, nommé Lachosne Breton, qui la garda sept ans, tant que les habitans cognoissant ce gouvernement estre leur totale ruine et destruction du public, se portèrent pour appellans, tant de l'érection de l'office de maire, que de la substitution de soubs maire, que aussi de la prinse de possession et autres choses de nouveau introduites contre les privilèges de la ville. »

« Charles VIII estant à Beaugency supprima le maire de Limoges, destituant François de Pontbriant et son substitué, remettant les consuls comme devant, en leur premier estat, confirmant les privilèges octroyés par son ayeul Charles VII, et autres ses prédécesseurs, aux habitans de Limoges. Alors, la commune restituée en sa première forme et liberté, ne voulut attendre à faire l'élection des nouveaux consuls, au vingt-deuxième février, suivant l'ancienne coutume observée il y avoit cent ans, mais sitôt qu'ils eurent reçu les lettres, qui fut le septième décembre, ils procédèrent à l'eslection, et depuis l'on continue. » (*Chron. mss.*)

III

Franchises des Consuls de Limoges.

(Page 135, t. II.)

Il est assez difficile d'assigner une date précise à la rédaction des coutumes de Limoges qui durent être observées durant tout le moyen âge, mais à titre de tradition de ce qui restait en usage depuis le municipe romain. Il est probable que ce fut sous Henri II, roi d'Angleterre, devenu suzerain du Limousin par suite de son mariage avec Aliénor, héritière des comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine. Ce ne fut qu'en 1260, que Henri III,

sur la demande des consuls, confirma les priviléges et coutumes dont ces magistrats avaient joui jusqu'à cette époque. Selon quelques mémoires manuscrits, ces coutumes auraient été aussi confirmées par Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, et par Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, mais rien de cette époque ne reste de la transcription de ce code communal. C'est aux archives de Pau, citées souvent dans cet ouvrage, que nous empruntons la version romane que nous donnons ici.

« Oduart per la gracia de Dieu, rey d'Anglaterra, senhor d'Hybernia et de Guyanna, a totz als quals las presens letras verrant, salut. Nos avens regardat las letras patens e manifestas deu seneschaud de Lemozi, e depeyto per lo tres noble e sobrexcellen prince, nostre senhor lo rey d'Anglaterra, senhor d'Irlanda et de Guyanna, au bayle deu rey en Lemozi, e a Johan de Rocheyrolas, e a Guilhem Papereat lo vieilh, e a Guilhem Paperet la jono, Hestene Senart, e a tos aultres sirvens deu rey mon dich senhor. »

« Nos avens vitz unas letras deu notble et puissant senhor, monsenor Joh Chandos, vescomte de Sanh-Sauvador, loctenent general en las partides de Franssa per mon avant dich senhor, saelades de bon sael en cera verda; en las quals se comsta en aquesta forma : Johan Chandos, vescomte de S. Sauvador, loctenent en les partidas de la Franssa, per nostre senhor lo rey d'Anglaterra, senhor d'Hybernia et de Guyanna, a totz a queus a qui las presens letras pervenrant, e per avenir verrant, en Dieu salut, e perpetual fermetat a las presens donar. Fazens vos assaber, que nos letras deu tres notble recordatio de mon senhor Henric say en reyra rey d'Anglaterra e dux de Guyanna, de son gran e entegre e en adier seeu seyladas, no razas ny concelladas, ny afoladas, ny en nichild corompudas, avens vis e fachas veyre diligemment per nostre cosselh, contenen en la tenor que sen secq :

« Henric per la gracia de Dieu, rey d'Anglaterra, senhor d'Hybernia e dux de Guyanna, a sos molt amats e fizels cossols, e a tota la communitat deu chastel de Letmoges, salut en Dieu eternel. La peticiou a nos presentada per vostres procuradors legitimement per vos en aquest fach constituat, contenia, que las vostras costumas e libertas, franchezas e totz vostres usaiges e vostres aultres drechs deus quals en temps passat avetz usat, nos volguessam confermer. Las quals se tenen en la tenor dessoubs dicha. »

Les coutumes énumérées à la suite de ce rappel de confirmation antérieures furent écrites dans la même langue, celle que parlaient les habitants de Limoges, bourgeois, consuls et artisans. On trouve en effet la version romane dans un coutumier général cité par l'abbé Nadaud qui porte en titre cet énoncé : —

« Ayso sont las ordennansas e franchesas de la vila e chastel de Lemoiges, approbadas, donnadas e confermadas per Henri Jadis rey d'Angleterra, senhor d'Irlanda e de Guyanna, e per Oudoart Prince de Galas et de Guyanna, filh avant nat deu dich Oudoart, rey d'Anleterra, e per Charle, la gracia de Dieu, rey de Franssa. » Évidemment cette suscription se rapporte au temps où Charles V confirma les coutumes sur le vu de la version romane qui existait alors, mais que les légistes avaient dû, depuis plusieurs années, remplacer par la version latine, comme plus facilement comprise par les juridictions devant lesquelles étaient portés les différends. Ces mots qu'on lit dans les premières pages d'un manuscrit sur parchemin conservé à l'hôtel de ville de Limoges, et qui renferme un certain nombre de lois écrites en langue romane : « *hoc totum factum fuit anno Verbi incarnati M.CC.XII,* » semblent prouver que ce fut en effet à cette date, sous le règne de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, que les consuls de Limoges commencèrent à écrire les coutumes dans la langue du pays, pour se dispenser de faire l'application des lois romaines au moyen d'*enqueste par tourbe*, ou affirmation d'un certain nombre de personnes qui déclaraient que c'était bien la loi consacrée par l'usage. Quant au texte original, tout porte à croire qu'il fut rédigé primitivement en langue limousine, comme on le trouve dans le manuscrit de l'hôtel de ville et dans celui communiqué à l'abbé Nadaud par M. Lamy-Deluret (*mss. du grand séminaire*), puis traduit en latin par les légistes. On en trouve un certain nombre d'articles à la suite des confirmations rapportées plus haut, et tous relatifs aux droits des consuls; mais ensuite, pour ce qui regarde la législation proprement dite, on ne les trouve plus que çà et là disséminés dans diverses liasses de procédure qui font partie des archives de Pau; aussi n'avons-nous pas la prétention de les donner dans leur ordre primitif, si toutefois il y eut un ordre régulier dans le code où ils furent transcrits, car, selon nous, cette transcription ne dut se faire que très-irrégulièrement. Voici les textes latins que nous avons relevés :

Electio consulum.

1° Scilicet quia communitas vel universitas dicti castri vel ejus consules, nomine ipsius communitatis, eligunt et creant consules singulis annis in dicto castro.

Sigillum consulum.

2° Item. Quia consules dicti castri habent sigillum commune sub nomine consulatus castri Lemovicencis, quo utuntur in

contractibus et obligationibus et omnibus aliis negotiis in causis ipsorum consulum et universitatis, seu communitatis prædictæ, et etiam privatarum personarum, seu singularum dicti castri, et aliorum quarumcumque, cui sigillo in prædictis et aliis casibus statur et reditur in judicio et extra in judicium, et fides plenaria adhibetur.

Collecta, sive Tallia.

3° Item. Quia dicti consules nomine susdicte communitatis, faciunt, levant et exigunt, vel per alios, collectam sive talliam, singulis de dicta communitate, de rebus mobilibus et immobilibus, quando vident expedire.

Archa communis.

4° Item. Quia consules et communitas dicti castri habent archam communem, et domum communem et armaturas communes.

Fidelitatis jusjurandum.

5° Item. Quia consules dicti castri recipiunt juramenta publice fidelitatis de communitate ejusdem castri, singulis annis, de parendo et obediendo eisdem, et de stando mandatis et cognitioni eorum.

Exercitatio juventutis.

6° Item. Quia habent, ducunt et faciunt exercitium dicte communitatis, quando placet eisdem.

Jurisdictio consulum.

7° Item. Quia dicti consules pro se et nomine dicte communitatis, homicidas, latrones, incendiarios et alios malefactores, seu deliquentes, vel etiam suspectos de maleficio vel delicto, arrestant et faciunt arrestare et capere faciunt, et in carcerem suum ponunt et retrudunt, et capi et retrudi faciunt, et bannitos et retrusos retinent et retineri faciunt, et questionibus supponunt ubi delicti qualitas exigit questionem [1]. — Item. Quia dicti consules super delictis et maleficiis latenter commissis, ex officio suo inquirunt in dicto castro et ejus pertinenciis : et cum inve-

1. Les consuls, dans un procès intenté contre eux par l'abbé de Saint-Martial, qui leur reprochait d'avoir fait arrêter un homme sur les dépendances de son abbaye, s'appuyèrent sur cet article de leurs priviléges rédigé en langue romane et qui complète celui-là :

« *Com los cossols deu chasteu de Letmoges poden punir de tolz delitz.*

« May que combe, que aux privilégis desus dichs, fot contengut que li cossols pôguessan eus enformar de maleficis fachs en chastel e en sas appartenensas, e punir los malfaytors; volt e autre lodich prince (le prince de

nerint delinquentes, puniunt eos et punire faciunt secundum qualitatem delicti.

8° Item. Quia dicti consules, hujus modi delinquentibus condemnatis ad mortem, vel ad pœnam sanguinis, vel fustigationem, aut alterius pœnæ corporalis, pœnas hujus modi infligunt aut infligi faciunt et imponi.

9° Item. Quia dicti consules habent carcerem et furcas nomine suo et dictæ communitatis.

10° Item. Quia quando vigeriis vel præpositis dicti castri, vel suis servientibus est facta aliqua injuria, vel violentia ab aliquo de dicta communitate, ipsi conqueruntur super hoc consulibus, et ipsi consules audiunt et cognoscunt super hoc, et etiam definiunt et faciunt emendare, quando inveniunt emendandum.

Politia consulum.

11° Item. Quia dicti consules dant tutores pupillis et curatores adultis non habentibus, et ad illos decernunt alimenta pupillis et viduis in dicto castro, et aliis personis quibus alimenta sunt decernenda.

12° Item. Quia dicti consules faciunt statuta et banna in dicto castro, prout vident expedire, et quia dicta statuta et banna faciunt publicari et proclamari in dicto castro, per proprios præcones. (*Per lors propres hachados.*)

13° Item. Quia dicti consules exercent in dicto castro et ejus pertinentiis ea quæ sunt simplicis jurisdictionis, cognoscendo de causis pecuniariis, et ex officio suo faciendo restitui salaria nutricibus, servientibus et ancillis, et mercedes operariis qui locant opera sua, quum eis super hoc requisiti sunt, et mercatoribus qui ad dictum castrum res venales apportant, pretia rerum quas vendant, restitui faciunt, quum emptores reddere contradicunt.

14° Item. Quia dicti consules hujus modi statuta et bona observari faciunt in castro dicto et puniunt non servantes.

15° Item. Quia dicti consules, nomine suo et dictæ communitatis, habent pondera ad quæ ponderant et ponderari faciunt, quando vident expedire, panem venalem qui fit in dicto castro, secundum forum : puniunt et mulctant, punire et mulctare faciunt falsantes mensuras, ulnas et cubitos in dicto castro.

Galles) per sas noblas dichas letras, que ilz aquessan poder de far informacios, conoystre e punir de totz delitz et contrach fach un dich chastel e chastellania de Lemotges, jassiaysso que aus dichs privilegis dessuz de la dicha chastellania, no fossa fach mencio expressa, mas en general de sas appartenensas. »

Il semble résulter de cette citation que les consuls recouraient plutôt à la rédaction romane de leurs priviléges qu'à la version latine.

16° Item. Quia dicti consules de falsis mensuris, ponderibus, ulnis et cubitis cognoscunt, mulctant et puniunt ad suum arbitrium juxta qualitatem delicti, et nullus alius in dicto castro.

17° Item. Quia dicti consules, nomine suo et dictæ communitatis, habent ad portas dicti castri, pondera ad quæ ponderatur bladum quod portatur ad molendinum, et farina quando reportatur de molendinis : et habent singulos obolos ab illis quorum bladum ponderatur; et si substractum sit aliquid, vel fraus commissa in dicto blado, ipsi consules cognoscunt, mulctant et puniunt ad arbitrium suum, juxta qualitatem delicti.

Proprietates publicæ.

18° Item. Quod dicti consules tenent et possident omnia ea quæ sunt publica seu communia dictæ communitatis in dicto castro, videlicet : muros, portas, claves portarum, turres, fortalicia, fossata et stagna, et ista omnia pertinent ad eosdem; et ipsi ponunt custodes de die et nocte in prædictis et in vicis et plateis et carreris dicti castri et prædicta reparant et reparari faciunt; et pro clausura muri qui est circa abbatiam sancti Martialis habent et percipiunt ab abbate loci ejusdem, singulis unius decem libras.

19° Item. Quia dicti consules habent stalla in dicto castro, in quibus venduntur panes et carnes, et inde dicti consules levant et percipiunt reditus annuatim.

20° Item. Quia dicti consules custodiunt et custodire faciunt mesteria draperiorum, sutorum, pelliipariorum, carnificum et pistorum, et alia mesteria facientium et exercentium in dicto castro. Dicti consules mulctant et puniunt falsantes dicta mesteria et delinquentes in eis in dicto castro.

21° Item. Quia dicti consules ponunt et statuunt custodes et baylivos juratos ad providendum ne carnes corruptæ seu vitiosæ, nec pisces corrupti seu vitiosi vendantur in dicto castro; et quando secus factum est, mulctant et puniunt.

22° Item. Quia dicti consules cum consiliariis dictæ communitatis, singulis annis, factis vindemiis, taxunt et statuunt commune forum vini et bladi, quando vident expedire, et super hoc statur taxationis eorum in dicto castro.

Custodia vicorum.

23° Item. Quia dicti consules nomine suo et dictæ communitatis habent custodiam dicti castri et vicorum et apertinentiarum ipsius, et hominum habitantium in dicto castro et pertinentiis suis.

24° Item. Quia dicti consules, nomine suo et dictæ communi-

tatis, habent in fossatis dicti castri cuniculos et pisces in defensione sua, de quibus faciunt quod volunt [1].

25° Item. Quia dicti consules, nomine suo et dictæ communitatis, faciunt et reparant et emendant stagna et pavimenta dicti castri ad aquandum et extinguendum ignem, cum est incendium in dicto castro, et ad alia necessaria dicti castri. Et dicta stagna sunt ad opus dictæ communitatis, et consules habent claves stagnorum prædictorum.

26° Item. Quia dicti consules, ratione consulatus et communitatis, faciunt sedilia in plateis et quadriviis dicti castri, in quibus plantant et plantare faciunt arbores ad inumbrandum et refrigerandum tempore æstivo, ad decorem castri ejusdem, quando volunt.

27° Item. Quia dicti consules, de die vel de nocte, claudunt et aperiunt portas dicti castri, quando vident expedire, et per alios, quando volunt, claudi faciunt et etiam aperire. (*Vidimus,* aux archives de Pau : F. de la vicomté de Limoges.)

Les consuls n'entraient en charge qu'après avoir prêté serment en cette forme : — « Messignours, vous juras sur los saincts evangelis de Dieu, que aquesta villa vos tendreys et gardareys a vostre podeys, soubz la vraye e bonno subjection et obeyssance deu rey, nostre souverain seignour; et que be e leaulment vous portarez soin au gouvernement de la villa, lo be vous y procurareys, lo mal vous evitareys, et la garda, justissa, polissa e austras chousas et besounhas appartenen au be de la dicha villa, vous fareys et fareys far a vostre podeys, e per haino ou favour lo contrari no fareys ni far no suffrireys, e bon compte et reliquat a la fin de vostre annado, vous rendreys. Et de la volontat e consentement de la gens de la villa, e per lor election eyssi facha, nos vous instituem cossols et governadors de la dicha villa et deus habitans d'ela, per ung an, e vous en metent en possession, pregant Dieu que per sa gracia vous en do jouvir et nous tous. » (*Mss. du Parchemin de l'hôtel de ville.*)

1. La ville était entourée de fossés qu'on remplissait d'eau en temps de guerre, mais le plus souvent ils étaient à sec, et alors on y nourrissait une assez grande quantité de gibier. Aussi lisons-nous dans un registre consulaire qu'en 1523, les habitants de Limoges offrirent au seigneur de Lastours, gouverneur du Limousin, « un beau serf que avoient nourry dans leurs foussés. »

IV

Chronologie des émailleurs, argentiers et peintres vitriers de Limoges[1].

(Page 137, t. II.)

1° Abbon, argentier monnayeur, VI° siècle.
2° Eligius (saint Éloi), argentier monnayeur, VII° siècle.
3° Tillo (saint Théou), argentier monnayeur, VII° et VIII° siècles.
4° G. Alpaïs, *magister*, argentier, XIII° siècle.
5° J. Bartbolus, XIII° et XIV° siècles.
6° Nardon Pénicaud, argentier, né sous Louis XII, ouvrit l'époque de la Renaissance par des œuvres d'art d'un grand prix. — Monogrammes NP, IP. : revers incolore. — Poinçon PL.
7° Guillaume Varacheau ; Jean Varacheau ; Martial (Marsau), dont les ouvrages ne sont pas connus, XV° et XVI° siècles.
8° Pierre Verrier, orfévre émailleur, auteur du magnifique reliquaire qui renferme les reliques de saint Martial, d'après cette inscription :

L'AN MIL.CCCC.IIII VINGTS ET XVI.
EN JUNG. FURENT DE CÉANS DU THESOR.
PRINS POUR LE CHIEF METTRE A SON AISE.
XII MARCS D'ARGENT, II ONCES VIII DEN. D'OR
ET TOUT PAR LE CONVENT ACCORT.
LE BON ABBÉ JOUVIOU AULBERT.
ST. MARTIAL NOUS TE PRIONS FORT.
QUE PARADIS NOUS SOIT OUVERT.

Ce coffre fist Pierre Verrier.

9° Nardon Pénicaud, comme orfévre, avait un poinçon couronné, portant L. P. (Léonard Pénicaud). On lui doit, comme peintre-verrier, le magnifique vitrail de Saint-Pierre, et d'autres avec le monogramme PP, et le poinçon PL, 1555.
10° Jean Pénicaud. Monogramme IP ; poinçon PL, 1544.
11° Pierre Courteys, regardé comme le premier de la famille des émailleurs de ce nom, sous François Ier et Henri II. Monogramme P.C. Quelques-uns de ses tableaux de grande dimension se voient au musée de Cluny.

1. Voir, pour l'appréciation des travaux de ces savants artistes, les curieuses études de MM. Maurice Ardant, et de l'abbé Texier.

12° Jean Courteys, peintre sur verre. Monogramme IC. Revers rouge marbré, 1531 à 1540.

13° Léonard Limosin, peintre du roi François Ier. Monogramme LL., fleur de lis. Revers incolore, 1530 à 1575. Ses deux frères François Limosin, peintre, 1579-1625 (monogramme FL), et Jean Limosin, peintre du roi, 1610-1635 (monogramme IL), nous ont aussi laissé quelques beaux ouvrages. A la même famille, mais moins connus, appartiennent Joseph et Bernard Limosin, ainsi que Vigier dit Callet.

14° Couly, pour *Colin* (Nicolas) Noualher, pour *Noylier*, consul de Limoges en 1513.

15° Pierre Tharaud, 1532, à qui on pourrait peut-être attribuer le monogramme TR.

16° Pierre Lamontrol, 1537-1539.

17° François Poillevé, argentier, 1537-1555. Monogramme FP. Revers bleu pâle marbré.

18° Martin Didier Pape, peintre, 1550. Monogramme MD.PP.

19° Pierre Peyré Raymond, le plus ancien artiste orfévre, émailleur et enlumineur, de la famille de ce nom, 1622. Monogramme PR. Revers jaune. Martial Raymond, Joseph et Jean Raymond, 1598.

20° Hélie Poncet, 1552 à 1600. Monogramme PP. Poinçon PL.

21° Isaac Martin, XVIe siècle (monogramme IM).

22° Jehan Court, dit *Vigier*, peintre, 1556-1557 (monogramme IC.D.V.). Revers incolore. Il a signé, à la date de 1556, une coupe représentant le Triomphe de Diane.

23° Suzanne Court, dont le principal ouvrage est *une Adoration des Mages*, signé : SVSANNE COVRT. F, 1600 (monogramme SC).

24° Jehan de Court, peintre du roi, 1572-1601 (monogramme IDC.).

25° Jehan Fleurel, 1570. (Monogramme IF.).

26° Martial Courteys, peintre, 1570-1625. (Monogramme LL., fleur de lis).

27° Sire Léonard Limosin, peintre, 1579-1625.

28° Petit-Jean Court, dit *Vigier*, XVIIe siècle.

29° Noël Laudin, peintre, 1586-1681. (Monogramme NL.). Revers gros bleu.

30° Jean Laudin. 1616-1688. (Monogramme IL.). Revers violet foncé.

31° Valérie Laudin, 1622 à 1682. (Monogramme VL.).

32° Nicolas Laudin, peintre, 1628-1698. (Monogramme NL.).

33° Noël Laudin, 1657-1727. (Monogramme NF.).

34° Nicolas Laudin II, peintre, 1747-1749. (Monogramme NL.). Revers gros bleu.

35° Noël Laudin II, 1699-1710. (Monogramme NL.).

36° Jacques Laudin, 1663-1729. (Monogramme IL.). Revers gris cendré.

37° Jacques Noalher, 1605-1680.

38° Pierre Nouailher, 1657-1717. (Monogramme PN.). Revers bleu foncé.

39° Joseph Nouailher, 1726. (Monogramme IN.). Revers rouge.

40° Martial Nouailher, 1720-1735. (Monogramme NM.).

41° Bernard Nouailher, 1732-1748. (Monogramme BN.). Revers bleu foncé et rouge.

42° Jean Nouailher, 1748. (Monogramme IBN.). Revers gris-bleu.

43° J. B. Nouailher, 1782 à 1804. Revers bleu-noir.

44° Étienne Mersier, XVII° siècle. (Monogramme EM.).

45° J. B. Poillevé, 1694. (Monogramme MA, et MA enlacés.)

FIN DU TOME SECOND

TABLE

DES

PRINCIPAUX NOMS D'HOMMES ET DE LIEUX[1]

A

1. Les noms de lieux sont en petites majuscules. Nous ne donnons ici que les plus importants, pour ne pas trop étendre cette nomenclature.

B

C

H

